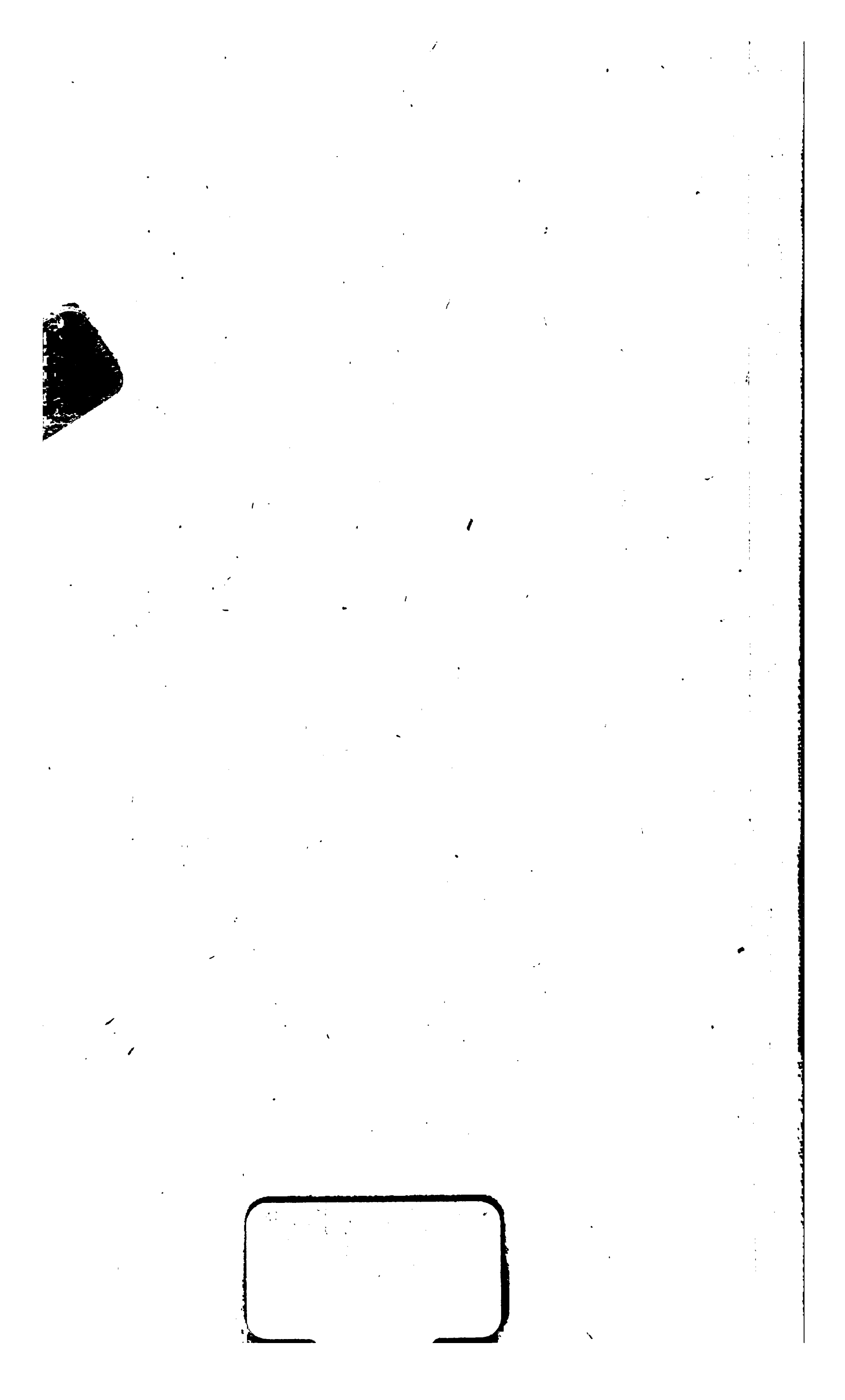
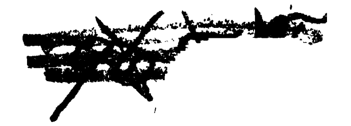
[redacted]





BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

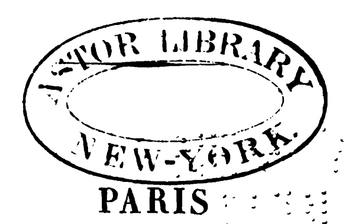
C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE CICÉRON

LETTRES
REVUES
PAR M. DE GOLBERY
CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE COLMAR
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT (INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)
MEMBRE DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME.

TOME SIXIÈME.



PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE
MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR
ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14.

M DCCC XXXIV.

LETTRES

DE M. T. CICÉRON.

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ.

EPISTOLA CCCCLV.

(ad div., IX, 17.)

Scrib. Romæ, mense sextili, A. V. C. 707.

CICERO L. PAPIRIO PÆTO S.

Næ tu homo ridiculus es, qui, quum Balbus noster apud te fuerit, ex me quæras quid de istis municipiis et agris futurum putem? quasi aut ego quidquam sciam quod iste nesciat, aut si quid aliquando scio, non ex isto soleam scire. Imo vero, si me amas, tu fac ut sciam quid de nobis futurum sit. Habuisti enim in tua potestate, ex quo vel ex sobrio, vel certe ex ebrio scire posses.

Sed ego ista, mi Pæte, non quæro: primum quia de lucro prope jam quadriennium vivimus, si aut hoc lucrum est, aut hæc vita, superstitem reipublicæ vivere; deinde, quod scire quoque mihi videor, quid futurum sit. Fiet enim quodcunque volent qui valebunt; valebunt autem semper arma. Satis igitur nobis esse debet quidquid conceditur. Hoc si qui pati non potuit, mori debuit. Veientem quidem agrum et Capenatem metiuntur. Hoc

LETTRES

DE M. T. CICÉRON.

LETTRE CCCCLV.

Écrite à Rome, au mois d'août 707.

CICÉRON A PAPIRIUS PÉTUS.

N'EST-IL pas plaisant que vous me demandiez, quand Balbus vous quitte à l'instant, ce que deviendront ces villes et ces terres? comme si je pouvais savoir quelque chose que Balbus ignore, ou que s'il m'arrive quelquefois de savoir en effet quelque chose, ce ne fût pas de lui que je l'apprends. C'est de vous, si vous m'aimez, que je devrais plutôt apprendre à quel sort je suis destiné; car vous l'avez pu savoir de lui, soit dans ses intervalles de raison, soit dans son ivresse.

Comptez, mon cher Pétus, que j'ai renoncé à toutes ces informations; premièrement, parce que la vie qu'on nous laisse depuis près de quatre ans est une pure faveur, du moins si l'on peut donner le nom de vie au malheur que nous avons de survivre à la république; en second lieu, parce que je crois prévoir ce qui doit arriver; c'est-à-dire, que la volonté du plus fort ne pouvant manquer d'être toujours la règle des évènemens,

non longe abest a Tusculano. Nihil tamen timeo: fruor, dum licet; opto ut semper liceat.

Si id minus contigerit, tamen quando ego vir fortis idemque philosophus vivere pulcherrimum duxi, non possum eum non diligere cujus beneficio id consecutus sum. Qui si cupiat esse rempublicam qualem fortasse et ille vult, et omnes optare debemus, quid faciat tamen non habet, ita se cum multis colligavit. Sed longius progredior. Scribo enim ad te.

Hoc tamen scito non modo me, qui consiliis non intersum, sed ne ipsum quidem principem scire quid futurum sit. Nos enim illi servimus, ipse temporibus. Ita nec ille quid tempora postulatura sint, nec nos quid ille cogitet, scire possumus. Hæc tibi antea non rescripsi, non quo cessator esse solerem, præsertim in litteris; sed quum explorati nihil haberem, nec tibi sollicitudinem ex dubitatione mea, nec spem ex affirmatione afferre volui.

Illud tamen adscribam, quod est verissimum, me his temporibus adhuc de isto periculo nihil audisse. Tu ta-

ni les armes d'en faire la décision, notre rôle doit être de nous contenter de ce qu'on voudra bien nous accorder comme une grâce. Celui qui ne peut se soumettre à cette nécessité a dû choisir la mort. On s'occupe actuellement à mesurer les champs de Véies et de Capène, Tusculum n'en est pas éloigné, mais je suis sans alarmes. Je jouirai de cette terre aussi long-temps que je le pourrai, et je souhaite de le pouvoir toujours.

Quand les évènemens ne répondraient point à mes désirs, puisqu'avec tout mon courage et toute ma philosophie j'ai cru que le meilleur parti était de vivre, il faut bien que j'aime celui de qui je tiens cette vie que j'ai préférée à la mort. S'il pense à rétablir la république, comme on peut se l'imaginer sans contradiction, et comme nous devons tous le désirer, peut-être s'est-il fait insensiblement des obstacles qu'il n'a plus le pouvoir de surmonter. Mais je vais trop loin, avec un homme qui voit peut-être plus clair que moi.

Cependant je puis vous assurer que non-seulement je n'ai aucune part à leurs conseils, mais que le chef même ignore ce que l'avenir nous prépare. Si nous sommes ses esclaves, il est l'esclave du temps; et si nous ne pouvons pénétrer ses intentions, il ne voit peut-être pas mieux à quoi il sera forcé par les circonstances. Si je ne vous ai pas donné plus tôt cet éclaircissement, ce n'est pas que la paresse me retienne, surtout lorsqu'il est question d'écrire; mais n'ayant rien de positif à vous marquer, je n'ai pas voulu vous causer de l'inquiétude par mes doutes, ni de l'espérance par un air de certitude.

Je puis vous assurer néanmoins, avec beaucoup de vérité, que je n'ai encore rien appris qui ait rapport à

men, pro tua sapientia, debebis optare optima, cogitare difficillima, ferre quæcunque erunt.

EPISTOLA CCCCLVI.

(ad div., IX, 20.)

Scrib. Romæ, mense sextili, A. V. C. 707.

CICERO PÆTO.

Dupliciter delectatus sum tuis litteris, et quod ipse risi, et quod te intellexi jam posse ridere. Me autem a te, ut scurram velitem, malis oneratum esse, non moleste tuli. Illud doleo in ista loca venire me, ut constitueram, non potuisse. Habuisses enim non hospitem, sed contubernalem. At quem virum? non eum quem tu es solitus promulside conficere. Integram famem ad ovum affero. Itaque usque ad assum vitulinum opera perducitur.

Illa mea, quæ solebas antea laudare, *o hominem facilem! o hospitem non gravem!* abierunt. Nam omnem nostram de republica curam, cogitationem de dicenda in senatu sententia, commentationem causarum, abjecimus. In Epicuri nos, adversarii nostri, castra conjecimus, nec tamen ad hanc insolentiam, sed ad illam tuam lautitiam, veterem dico, quum in sumptum habebas. Etsi nunquam plura prædia habuisti. Proinde te para, cum homine et edaci tibi res est, et qui jam aliquid intelligat. Ὀψιμαθεῖς autem homines scis quam insolentes sint. Dediscendæ tibi sunt sportellæ et arto-

ce danger. Enfin, sage comme vous êtes, vous devez espérer ce qu'il y a de plus fâcheux, et supporter ce qui arrivera, de quelque nature qu'il puisse être.

LETTRE CCCCLVI.

Écrite à Rome, au mois d'août 707.

CICÉRON A PÉTUS.

Votre lettre m'a réjoui doublement; elle m'a fait rire, et elle m'apprend qu'enfin vous pouvez rire aussi. Je ne trouve pas mauvais que vous m'aviez chargé de pommes, comme un soldat inutile. Ce qui me fâche, est de n'avoir pu vous aller voir comme je me l'étais proposé. Vous n'auriez pas eu un hôte, mais un homme qui se serait établi chez vous. Et quel homme? Ce n'est plus celui que vous avez coutume de rassasier avec des entrées; j'apporte ma faim toute entière aux œufs, et vous pouvez compter qu'elle dure jusqu'au veau rôti.

Il n'est plus question des éloges que vous me donniez autrefois : *quel plaisir d'avoir un homme si commode, un hôte si peu gênant!* Je ne suis plus le même. J'ai renoncé au soin des affaires publiques, à l'embarras des préparations pour expliquer mes sentimens au sénat, à la défense des causes; enfin je me suis jeté dans le camp ennemi, j'ai pris parti pour Épicure. Cependant n'allez pas croire que j'en adopte la débauche; non, mais j'en aime ce goût de bonne chère, que vous aviez autrefois, lorsque vous vous mêliez de faire de la dépense, quoique vous n'eussiez pas beaucoup de domaines. Faites donc vos préparatifs, et songez que vous

lagani tui. Nos jam artis tantum habemus, ut Verrium tuum et Camillum, qua munditia homines! qua elegantia! vocare sæpius audeamus.

Sed vide audaciam. Etiam Hirtio cœnam dedi, sine pavone tamen: in ea cœna cocus meus præter jus fervens nihil potuit imitari. Hæc igitur est nunc vita nostra. Mane salutamus domi et bonos viros multos, sed tristes, et hos lætos victores, qui me quidem perofficiose et peramanter observant. Ubi salutatio defluxit, litteris me involvo, aut scribo, aut lego.

Veniunt etiam qui me audiant quasi doctum hominem, quia paullo sum, quam ipsi, doctior. Inde corpori omne tempus datur. Patriam eluxi jam et gravius et diutius, quam ulla mater unicum filium. Sed cura, si me amas, ut valeas, ne ego, te jacente, bona tua comedim. Statui enim tibi ne ægroto quidem parcere.

avez affaire à un grand mangeur, qui commence à ne pas s'entendre mal en bonne chère. Vous savez combien les *opsi mates* (écoliers tardifs) sont insolens. Il faut oublier, s'il vous plaît, vos *corbeilles* et vos petits *gâteaux*. Nous sommes si habiles, que nous avons la hardiesse d'inviter souvent votre ami Verrius et Camillus : quelles gens pour l'élégance et la propreté!

Mais admirez mon audace. J'ai donné à souper à Hirtius même, et je n'avais point de paons. Il est vrai qu'à la réserve des *sauces bouillantes*, mon cuisinier sur tout le reste n'a pas bien imité le sien. Voici la vie que je mène : je reçois le matin la visite d'un grand nombre d'honnêtes gens, mais sérieux et mélancoliques, et celle de ces joyeux vainqueurs, qui me rendent au fond leurs soins avec beaucoup d'amitié. Après cette cérémonie, je me renferme au milieu de mes livres, et j'écris ou je lis quelque chose.

Il me vient aussi diverses personnes pour m'entendre, persuadées que je suis savant, parce que je le suis un peu plus qu'elles. Le reste du temps est employé aux soins du corps. N'ai-je pas pleuré ma patrie plus longtemps et plus amèrement qu'une mère ne pleure son fils unique? Mais prenez soin de vous bien porter, si vous ne voulez pas que je mange votre bien tandis que vous serez malade; car je suis résolu de ne pas vous faire de quartier, même dans la maladie.

EPISTOLA CCCCLVII.

(ad div., IX, 23.)

Scrib. in Cumano VIII kal. sept., A. V. C. 707.

CICERO PAPIRIO PÆTO S.

Heri veni in Cumanum : cras ad te fortasse. Sed quum certum sciam, faciam te paullo ante certiorem. Etsi M. Ceparius, quum mihi in silva Gallinaria obviam venisset, quæsissemque quid ageres, dixit te in lecto esse, quod ex pedibus laborares. Tuli scilicet moleste, ut debui; sed tamen constitui ad te venire, ut et viderem te, et viserem, et cœnarem etiam. Non enim arbitror cocum etiam te arthriticum habere. Exspecta igitur hospitem quum minime edacem, tum inimicum cœnis sumptuosis.

EPISTOLA CCCCLVIII.

(ad div., VII, 4.)

Scrib. in Cumano, circa VII kal. sept., A. V. C. 707.

M. T. CICERO M. MARIO S. D.

A. D. IX kal. in Cumanum veni cum Libone tuo, vel nostro potius. In Pompeianum statim cogito. Sed faciam ante te certiorem. Te quum semper valere cupio, tum certe, dum hic sumus. Vides enim quanto post una futuri simus. Quare, si quod constitutum cum podagra habes,

LETTRE CCCCLVII.

Cumes, 24 août 707.

CICÉRON A PAPIRIUS PÉTUS.

Je suis arrivé d'hier dans ma maison de Cumes. Peut-être vous rendrai-je demain une visite : mais lorsque j'en serai sûr, je vous en donnerai avis un peu auparavant. J'ai demandé de vos nouvelles à M. Ceparius, qui est venu au devant de moi jusqu'à la forêt Gallinaire. Il m'a dit que la goutte vous retenait au lit, et j'en ai ressenti tout le chagrin que je dois; mais je n'en suis pas moins résolu d'aller chez vous, pour vous voir, vous entretenir autant qu'il me sera possible, et souper même avec vous : car je ne me figure pas que votre cuisinier ait aussi la goutte. Attendez donc un hôte, qui n'est pas grand mangeur, et qui a beaucoup d'aversion pour les soupers somptueux.

LETTRE CCCCLVIII.

Cumes, vers le 25 août 707.

M. T. CICÉRON A M. MARIUS.

Je suis arrivé le 23 dans ma maison de Cumes, avec Libon, votre ami ou plutôt notre ami commun. Je ne tarderai point à partir pour Pompeium, mais je vous marquerai auparavant le jour de mon départ. Quoique je vous souhaite toujours une bonne santé, j'y suis en-

fac ut in alium diem differas. Cura igitur ut valeas, et me hoc biduo aut triduo exspecta.

EPISTOLA CCCCLIX.

(ad Att., XII, 9.)

Scrib. in Antiati, mense septembri, A. V. C. 707.

CICERO ATTICO SAL.

Næ ego essem hic libenter, atque id quotidie magis, ni esset ea causa, quam tibi superioribus litteris scripsi. Nihil hac solitudine jucundius, nisi paullum interpellasset Amyntæ filius. Ὢ ἀπεραντολογίας ἀηδοῦς! Cetera noli putare amabiliora fieri posse villa, litore, prospectu maris, tum his rebus omnibus. Sed neque hæc digna longioribus litteris, nec erat quod scriberem; et somnus urgebat.

EPISTOLA CCCCLX.

(ad Att., XII, 10.)

Scrib. ibidem eodem mense, A. V. C. 707.

CICERO ATTICO SAL.

Male me hercule de Athamante. Tuus autem dolor humanus is quidem, sed magnopere moderandus. Consolationum autem multæ viæ, sed illa rectissima, impe-

core plus intéressé pendant le séjour que je fais dans ce canton. Si vous avez donc quelque arrangement pris avec la goutte, tâchez de le remettre à quelque autre temps. Badinage à part, ayez soin de vous bien porter et comptez sur mon arrivée dans deux ou trois jours.

LETTRE CCCCLIX.

Écrite à Antium, au mois de septembre 707.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous assure que je me trouve très-bien ici, et que je m'y plairais tous les jours de plus en plus, sans la raison dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. Il n'y aurait rien de plus agréable que cette solitude, si le fils d'Amyntas voulait bien m'y laisser seul. Le grand et le désagréable parleur! Du reste, il n'est rien de plus aimable que cette maison de campagne, que le bord et la vue de la mer; enfin tout y est charmant. Mais cela ne mérite pas une plus longue lettre; je n'ai rien à vous mander, et j'ai fort envie de dormir.

LETTRE CCCCLX.

Écrite au même endroit et dans le même mois, année 707.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis fâché de la mort d'Athamante. Votre affliction est une marque de votre bon cœur, mais il ne faut pas vous y livrer trop. On peut faire plusieurs réflexions

tret ratio, quod impetratura est. Alexim vero curemus, imaginem Tironis, quem ægrum Romam remisi; et, si quid habet collis ἐπιδήμιον, ad me cum Tisameno transferamus. Tota domus superior vacat, ut scis. Hoc puto valde ad rem pertinere.

EPISTOLA CCCCLXI.

(ad div., IV, 3.)

Scrib. Romæ, exeunte septembri, A. V. C. 707.

M. T. CICERO SER. SULPICIO S. D.

Vehementer te esse sollicitum, et in communibus miseriis præcipuo quodam dolore angi, multi ad nos quotidie deferunt. Quod quamquam minime miror, et meum quodammodo agnosco, doleo tamen te, sapientia præditum prope singulari, non tuis bonis delectari potius, quam alienis malis laborare. Me quidem, etsi nemini concedo, qui majorem ex pernicie et peste reipublicæ molestiam traxerit, tamen multa jam consolantur, maximeque conscientia consiliorum meorum. Multo enim ante, tanquam ex aliqua specula, prospexi tempestatem futuram : neque id solum mea sponte, sed multo etiam magis monente ac denuntiante te.

pour se consoler : la plus naturelle, c'est de se dire que la raison doit faire ce que le temps fera. Ayons bien soin d'Alexis, qui est un autre Tiron; le mien est aussi malade, et je l'ai renvoyé à Rome. S'il y a des maladies populaires dans votre quartier, il faut faire transporter Alexis chez moi avec Tisamène. Tout le haut de la maison est vide, comme vous savez; je crois que cela serait fort à propos.

LETTRE CCCCLXI.

Rome, fin de septembre 707.

M. T. CICÉRON A SULPICIUS.

J'APPRENDS tous les jours de divers endroits que vous êtes dans une vive inquiétude, et que, dans nos misères communes, il y a quelque chose qui vous chagrine particulièrement. Je ne m'en étonne point; et je me reconnais même à ce portrait; mais je ne laisse pas d'être affligé qu'un homme aussi sage que vous, soit moins sensible à ses propres avantages qu'au malheur d'autrui. Pour moi, si je crois être aussi touché que personne du misérable état de la république, je trouve néanmoins plusieurs raisons de me consoler, particulièrement dans le témoignage que ma conscience me rend de mes intentions. J'ai prévu de fort loin, comme d'une espèce d'*observatoire*, tous les orages qui nous menaçaient. Vos avis et vos prédictions m'ont encore plus éclairé là dessus que mes propres lumières; car, dans le temps même de mon absence, qui a duré presqu'autant que votre consulat, je n'ai point ignoré ce que vous pensiez d'une

Etsi enim abfui magnam partem consulatus tui, tamen et absens cognoscebam quæ esset tua in hoc pestifero bello cavendo et prædicendo sententia, et ipse adfui primis temporibus tui consulatus, quum accuratissime monuisti senatum, collectis omnibus bellis civilibus, ut et illa timerent quæ meminissent, et scirent, quum superiores, nullo tali exemplo antea in republica cognito, tam crudeles fuissent, quicunque postea rempublicam oppressisset armis, multo intolerabiliorem futurum. Nam, quod exemplo fit, id etiam jure fieri putant, sed aliquid atque adeo multa addunt et afferunt de suo.

Quare meminisse debes eos qui auctoritatem et consilium tuum non sunt secuti, sua stultitia occidisse, quum tua prudentia salvi esse potuissent. Dices : *Quid me ista res consolatur in tantis tenebris et quasi parietinis reipublicæ?* Est omnino vix consolabilis dolor; tanta est omnium rerum amissio et desperatio recuperandi.

Sed tamen et Cæsar ipse ita de te judicat, et omnes cives sic existimant, quasi lumen aliquod, exstinctis ceteris, elucere sanctitatem et prudentiam et dignitatem tuam. Hæc tibi ad levandas molestias magna esse debent. Quod autem a tuis abes, id eo levius ferendum est, quod eodem tempore a multis et magnis molestiis abes : quas ad te omnes perscriberem, nisi vererer ne ea cognosceres absens, quæ, quia non vides, mihi vide-

guerre que vous avez prévue, ni ce que vous jugiez nécessaire pour la prévenir.

J'étais présent, lorsqu'à l'entrée de votre consulat vous rappeliez soigneusement au sénat la mémoire de toutes nos guerres civiles, pour faire redouter des maux qu'on n'avait point encore oubliés; en représentant que si les premiers auteurs de ce terrible désordre avaient été si cruels sans avoir aucun exemple à suivre, quiconque entreprendrait comme eux d'opprimer la république, rendrait sa tyrannie bien plus insupportable. Ils se croiront autorisés à faire ce qui s'est fait avant eux; et chacun ne manquera pas d'ajouter quelque chose, aux exemples qu'il aura reçus.

. . . . .

Vous devez donc vous souvenir que ceux qui n'ont suivi ni votre autorité ni vos conseils, sont devenus malheureux par leur faute, puisque votre prudence leur offrait les moyens d'assurer leur salut. De quoi ce souvenir, me répondrez-vous, peut-il servir à votre consolation, au milieu des ténèbres et des ruines de la république? Nos pertes, en effet, sont si grandes, avec si peu d'espérance de les réparer, que notre douleur ne peut guère recevoir de consolation.

Cependant César même pense de vous, comme tous les citoyens, que dans cette extinction de toutes sortes de biens et de lumières, votre sagesse et votre vertu luisent encore comme une espèce de flambeau. Cette justice qu'on vous rend, n'a pas peu de force pour adoucir vos chagrins. Si vous êtes éloigné de votre famille, vous l'êtes aussi d'une infinité de peines considérables, que je vous représenterais dans toute leur éten-

ris meliore esse conditione, quam nos qui videmus. Hactenus existimo nostram consolationem recte adhibitam esse, quoad certior ab homine amicissimo fieres iis de rebus quibus levari possent molestiæ tuæ.

Reliqua sunt in te ipso, neque mihi ignota, nec minima solatia, ut quidem ego sentio, multo maxima: quæ ego experiens quotidie sic probo, ut ea mihi salutem afferre videantur. Te autem ab initio ætatis memoria teneo summe omnium doctrinarum studiosum fuisse, omniaque quæ a sapientissimis ad bene vivendum tradita essent, summo studio curaque didicisse. Quæ quidem vel optimis rebus et usui et delectationi esse possent; his vero temporibus, habemus aliud nihil in quo acquiescamus. Nihil faciam insolenter, neque te, tali vel scientia vel natura præditum, hortabor, ut ad eas te referas artes quibus, a primis temporibus ætatis, studium tuum dedisti.

Tantum dicam, quod te spero approbaturum, me posteaquam illi arti cui studueram, nihil esse loci neque in curia, neque in foro viderim, omnem meam curam atque operam ad philosophiam contulisse. Tuæ scientiæ excellenti ac singulari non multo plus quam nostræ, relictum est loci. Quare non equidem te moneo,

due, si je ne m'en faisais une de vous les apprendre, lorsque l'avantage de ne pas voir dans votre absence mille choses dont nous sommes témoins, est précisément ce qui vous rend plus heureux que nous. Je crois avoir fait jusqu'ici tout ce qui dépend de moi pour votre consolation, en vous apprenant avec toute l'affection de mon cœur, ce que j'ai cru capable d'apporter quelque soulagement à vos chagrins.

Vous trouverez dans vous-même d'autres sujets de consolation, qui ne me sont point étrangers, et dont je connais trop bien la force pour les regarder comme des remèdes frivoles : j'en ai fait une expérience constante, et je m'en trouve si bien, que je crois leur être redevable de mon salut. Je n'ai point oublié que dès votre première jeunesse vous avez marqué de l'ardeur pour toutes les sciences, et que vous vous êtes rempli l'esprit et le cœur de toutes les maximes que les sages nous ont laissées pour régler notre conduite. S'il n'y a point de temps ni d'affaires où ces connaissances ne puissent avoir autant d'utilité que d'agrément, il est encore plus vrai que, dans les conjonctures présentes, elles sont notre unique ressource. Je ne prendrai point un ton qui me conviendrait mal; et vous connaissant tant de lumières avec un si bon naturel, je ne vous exhorterai point à reprendre des études auxquelles vous n'avez pas cessé de vous appliquer depuis votre premier âge.

Mais vous me permettrez de vous dire qu'après avoir reconnu qu'au sénat comme au *forum*, l'art que j'avais cultivé avec le plus de soin me devenait inutile, j'ai rapporté toute mon attention et tout mon travail à l'étude de la philosophie. Votre principal talent, celui par lequel vous vous êtes singulièrement distingué,

sed mihi ita persuasi te quoque in iisdem versari rebus quæ, etiamsi minus prodessent, animum tamen a sollicitudine abducerent. Servius quidem tuus in omnibus ingenuis artibus, imprimisque hac in qua ego me scripsi acquiescere, ita versatur, ut excellat. A me vero sic diligitur, ut tibi uni concedam, præterea nemini : mihique ab eo gratia refertur; in quo ille existimat, quod facile appareat, quum me colat et observet, tibi quoque in eo se facere gratissimum. Vale.

EPISTOLA CCCCLXII.

(ad div., XIII, 68.)

Scrib. Romæ, mense sept., A. V. C. 707.

M. T. CICERO P. SERVILIO ISAURICO, PROCOS. COLLEGÆ S. D.

Gratæ mihi vehementer tuæ litteræ fuerunt, ex quibus cognovi cursus navigationum tuarum. Significabant enim memoriam tuam nostræ necessitudinis, qua mihi nihil poterat esse jucundius. Quod reliquum est, multo etiam erit gratius, si ad me de republica, id est, de statu provinciæ, de institutis tuis familiariter scribes. Quæ, quamquam ex multis pro tua claritate audiam, tamen libentissime ex tuis litteris cognoscam.

Ego ad te, de reipublicæ summa quid sentiam, non sæpe scribam, propter periculum ejusmodi litterarum.

demeure sans exercice comme le mien. c'est ce qui me porte, non à vous donner des conseils, mais à croire que vous cultivez ces mêmes études, qui, sans parler de leur utilité, sont capables de dissiper vos chagrins. Votre jeune Servius se distingue assurément dans toutes sortes de sciences; mais il excelle particulièrement dans celle dont je vous ai dit que je fais à présent toutes mes délices : il m'est si cher, que ma tendresse pour lui ne le cède qu'à la vôtre; et je suis fort satisfait aussi des sentimens qu'il a pour moi. On s'aperçoit facilement qu'en me rendant des soins, il est persuadé qu'il ne peut rien faire de plus agréable à son père. Adieu.

LETTRE CCCCLXII.

Écrite à Rome, dans le mois de septembre 707.

M. T. CICÉRON A P. SERVILIUS ISAURICUS, PROCONSUL, SON COLLÈGUE.

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre où vous m'apprenez le cours de vos navigations. Elle me marque que vous conservez le souvenir de notre amitié, et rien ne peut m'être plus agréable. A l'égard du reste, vous me feriez beaucoup plus de plaisir de m'écrire familièrement sur les affaires publiques, c'est-à-dire, sur l'état de votre province et sur vos établissemens. Quoique votre réputation me les fasse apprendre par quantité d'autres voies, ce me serait une vive satisfaction d'en être informé par vos lettres.

Il ne m'arrivera pas souvent de vous écrire ce que je pense sur la situation de la république, parce qu'il

Quid agatur autem, scribam sæpius. Sperare tamen videor, Cæsari, collegæ nostro, fore curæ et esse, ut habeamus aliquam rempublicam, cujus consiliis magni referebat te interesse. Sed, si tibi utilius est, id est, gloriosius, Asiæ præesse, et istam partem reipublicæ male affectam tueri : mihi quoque idem, quod tibi et laudi tuæ profuturum est, optatius debet esse.

Ego, quæ ad tuam dignitatem pertinere arbitrabor, summo studio diligentiaque curabo, in primisque tuebor omni observantia clarissimum virum, patrem tuum : quod, et pro vetustate necessitudinis, et pro beneficiis vestris, et pro dignitate ipsius facere debeo.

EPISTOLA CCCCLXIII.

(ad div., IV, 13.)

Scrib. Romæ, mense circiter octobri, A. V. C. 707.

M. T. CICERO S. D. P. NIGIDIO FIGULO.

Quærenti mihi jamdiu quid ad te potissimum scriberem, non modo certa res nulla, sed ne genus quidem litterarum usitatum veniebat in mentem. Unam enim partem et consuetudinem earum epistolarum, quibus secundis rebus uti solebamus, tempus eripuerat; perfeceratque fortuna ne quid tale scribere possem, aut omnino cogitare. Relinquebatur triste quoddam et mise-

y a toujours du péril pour les lettres. Mais je serai plus exact à vous informer de ce qui se passe. Il ne laisse pas de me rester quelque espérance que César, notre collègue, se fera un devoir, et s'en fait même déjà un, de nous assurer une république. Il serait fort important pour elle que vous assistassiez à ses conseils : mais s'il vous est plus utile, je veux dire plus glorieux, de gouverner l'Asie, et de protéger cette partie mal administrée de la république, ce qui est le plus à souhaiter pour moi doit être alors ce qui est le plus avantageux à vos intérêts et à votre gloire.

Comptez que je prendrai soin, avec autant de zèle que d'affection, de tout ce qui me paraîtra toucher votre dignité, et que je veillerai particulièrement avec toutes sortes de respects à la conservation de votre père, cet homme qui jouit d'une réputation si bien méritée. C'est une attention que je dois à l'ancienneté de notre amitié, aux bienfaits que j'ai reçus de vous et de lui, et à sa propre dignité.

LETTRE CCCCLXIII.

Écrite à Rome, vers le mois d'octobre 707.

M. T. CICÉRON A NIGIDIUS FIGULUS.

Dans le dessein où je suis depuis long-temps de vous écrire, j'ai cherché la matière d'une lettre, sans avoir pu rien trouver de certain à vous marquer, et sans qu'il me soit même venu rien à l'esprit de conforme à la méthode ordinaire. Le malheur des temps m'a fait perdre l'usage que j'étais accoutumé à suivre dans mes lettres, lorsque nous jouissions d'une situation plus heureuse; et celle

*

rum et his temporibus consentaneum genus litterarum. Id quoque deficiebat me : in quo debebat esse aut promissio auxilii alicujus, aut consolatio doloris tui.

Quod pollicerer non erat. Ipse enim, pari fortuna abjectus, aliorum opibus casus sustentabam meos, sæpiusque mihi veniebat in mentem queri quod ita viverem, quam gaudere quod viverem. Quamquam enim nulla me ipsum privatim pepulit insignis injuria, nec mihi quidquam tali tempore in mentem venit optare quod non ultro mihi Cæsar detulerit, tamen nihilominus eis conficior curis, ut ipsum, quod maneam in vita, peccare me existimem. Careo enim quum familiarissimis multis, quos aut mors eripuit nobis, aut distraxit fuga, tum omnibus amicis, quorum benivolentiam nobis conciliarat per me quondam, te socio, defensa respublica, versorque in eorum naufragiis et bonorum direptionibus; nec audio solum quod ipsum esset miserum, sed etiam video, quo nihil est acerbius, eorum fortunas dissipari, quibus nos olim adjutoribus incendium illud exstinximus : et, in qua urbe modo gratia, auctoritate, gloria floruimus, in ea nunc urbe his quidem omnibus caremus.

Obtinemus ipsius Cæsaris summam erga nos humanitatem. Sed ea plus non potest, quam vis et mutatio omnium rerum atque temporum. Itaque orbus iis rebus omnibus quibus et natura me, et voluntas, et consuetudo assuefecerat, quum ceteris, ut quidem videor, tum

où nous sommes ne permet plus d'écrire ni de penser de même. Il ne m'est resté qu'une méthode triste, misérable, et conforme aux circonstances. Je n'ai pas même la ressource de pouvoir vous faire envisager quelque secours, et consoler votre douleur par quelque espérance.

Je n'ai rien à promettre. Abattu par une égale infortune, je ne me soutiens que par les ressources d'autrui; et je suis porté bien plus souvent à me plaindre d'une vie si triste, qu'à me réjouir de ce que je vis encore. Il est vrai que je n'ai reçu personnellement aucune injure éclatante, et que je n'ai même rien désiré, dans une si fâcheuse conjoncture, que César ne m'ait accordé de bonne grâce. Cependant je suis dévoré par tant de chagrins, que je crois devoir me reprocher de vivre. Ne suis-je pas privé d'une infinité d'amis que la mort m'a ravis, ou dont la fuite m'a séparé? n'ai-je pas perdu tous ceux dont j'avais gagné l'affection, par le zèle que j'ai marqué autrefois, de concert avec vous, pour la défense de la république? Je me trouve au milieu des débris de leurs naufrages et du pillage de leurs biens. Je n'ai pas seulement la douleur d'entendre, j'ai celle de voir qu'on dissipe le patrimoine de ceux dont le secours me servit autrefois à délivrer la république d'un incendie de la même nature. Enfin je me trouve sans crédit, sans autorité, sans gloire, dans une ville où j'étais distingué par tous ces avantages.

Que me sert-il que César ait pour moi toutes sortes d'attentions? Sa bonté même ne peut l'emporter sur la violence des temps et sur le changement des affaires. Privé de tous les biens auxquels mon goût naturel, mes inclinations et l'habitude m'avaient accoutumé, je crois

mihi ipse displiceo. Natus enim ad agendum semper aliquid dignum viro, nunc non modo agendi rationem nullam habeo, sed ne cogitandi quidem : et, qui antea aut obscuris hominibus, aut etiam sontibus opitulari poteram, nunc P. Nigidio, uni omnium doctissimo et sanctissimo, et maxima quondam gratia, mihi certe amicissimo, ne benigne quidem polliceri possum. Ergo hoc ereptum est litterarum genus.

Reliquum est, ut consoler et afferam rationes quibus te a molestiis coner abducere. At ea quidem facultas vel tui, vel alterius consolandi, in te summa est, si unquam in ullo fuit. Itaque eam partem quæ ab exquisita quadam ratione et doctrina proficiscitur, non attingam; tibi totam relinquam. Quid sit forti et sapienti homine dignum, quid gravitas, quid altitudo animi, quid acta tua vita, quid studia, quid artes, quibus a pueritia floruisti, a te flagitent, tu videbis. Ego, quod intelligere et sentire, quia sum Romæ, et quia talia curo attendoque, possum, id tibi affirmo, te in istis molestiis in quibus es hoc tempore, non diutius futurum; in iis autem in quibus etiam nos sumus, fortasse semper fore. Videor mihi perspicere primum ipsius animum, qui plurimum potest, propensum ad salutem tuam.

déplaire à tout le monde, autant que je me déplais à moi-même. Moi, qui étais né pour des occupations fortes et sérieuses, je me vois ôter non-seulement le pouvoir d'agir, mais jusqu'à la faculté de penser. J'étais capable autrefois de rendre service à des gens obscurs et même à des criminels; aujourd'hui je ne suis pas même en état de faire espérer quelque chose de plus heureux à P. Nigidius, le plus honnête et le plus savant de tous les hommes, autrefois fort considéré lui-même, et mon intime ami. Je ne vois donc rien de ce côté-là qui puisse me fournir la matière d'une lettre.

Il ne me reste qu'à vous consoler, par les raisons qui peuvent servir de remède à vos chagrins : mais vous excellez plus que personne dans l'art de consoler les autres et de vous consoler vous-même. Je ne toucherai donc point, dans ce genre, à la partie qui dépend d'une certaine perfection de jugement et de savoir. C'est à vous même que je l'abandonne; vous verrez assez vous-même ce qui convient à l'homme sage et courageux; ce que la gravité du caractère et l'élévation de l'âme, le cours de votre vie précédente, vos études et ces arts dans lesquels vous vous êtes distingué depuis votre enfance, peuvent demander de vous. Pour moi, autant que le séjour que je fais à Rome, autant que les soins et l'attention que j'apporte à vous servir me mettent en état d'en juger, je vous assure que les peines où vous êtes actuellement ne seront pas d'une longue durée; mais je n'ose vous répondre que celles où nous sommes, et qui vous sont communes avec nous, ne durent pas perpétuellement. Je crois avoir découvert que l'inclination de celui qui est en possession du principal pouvoir penche beaucoup en votre faveur.

Non scribo hoc temere : quo minus familiaris sum, hoc sum ad investigandum curiosior. Quo facilius, quibus est iratior, respondere tristius possit, hoc est adhuc tardior ad te molestia liberandum. Familiares vero ejus et ii quidem qui illi jucundissimi sunt, mirabiliter de te et loquuntur et sentiunt. Accedit eodem vulgi voluntas, vel potius consensus omnium. Etiam illa quæ minimum nunc quidem potest, sed possit necesse est, respublica, quascunque vires habebit, ab iis ipsis quibus tenetur, de te propediem (mihi crede) impetrabit. Redeo igitur ad id, ut jam tibi etiam pollicear aliquid quod primo omiseram.

Nam et complectar ejus familiarissimos, qui me admodum diligunt, multumque mecum sunt; et in ipsius consuetudinem, quam adhuc meus pudor mihi clausit, insinuabo; et certe omnes vias persequar quibus putabo ad id, quod volumus, pervenire posse. In hoc genere plura faciam, quam scribere audeo.

Cetera quæ tibi a multis prompta esse certo scio, a me sunt paratissima. Nihil in re familiari mea est, quod ego malim meum esse, quam tuum. Hac de re, et de hoc genere toto, hoc scribo parcius, quod te, id quod ipse confido, sperare malo esse usurum tuis. Extremum illud est, ut te orem et obsecrem, animo ut maximo sis; nec ea solum memineris, quæ ab aliis magnis viris

Ce n'est point au hasard que je vous donne cet avis : moins j'ai d'accès auprès du maître, plus j'ai de curiosité à m'informer de ce qui se passe. Je vois que s'il diffère à vous délivrer de vos peines, c'est pour être plus libre de répondre avec plus de sévérité à ceux contre lesquels il conserve plus de ressentiment. Ses amis, d'ailleurs, et ceux même qui sont dans sa plus haute faveur, pensent et parlent de vous merveilleusement : ajoutez que vous avez pour vous les vœux de la ville, ou plutôt l'accord unanime de toutes les inclinations. Il ne faut pas douter non plus que la république, qui est à la vérité sans pouvoir aujourd'hui, mais qui ne peut manquer d'en acquérir, n'emploie pour vous au premier jour tout ce qu'elle aura de forces, et n'obtienne votre rétablissement de ceux même qui la tiennent sous le joug. Je commence donc à pouvoir vous promettre quelque chose, et je reviens à ce que j'avais omis d'abord.

Mon dessein est de m'attacher aux intimes amis du maître, qui m'aiment beaucoup dans le fond, et qui me voient fort souvent. Je tâcherai de m'insinuer dans sa familiarité, d'où la retenue m'a écarté jusqu'à présent; et je tenterai assurément toutes les voies que je croirai propres à nous conduire où nous désirons. Enfin, je ferai plus que je n'ose vous écrire.

Comptez que tout ce que vous pouvez espérer d'une multitude d'amis, vous est parfaitement assuré de ma part. Je n'ai rien qui ne soit à vous comme à moi. Si je ne vous fais pas là dessus des offres plus pressantes, c'est que j'aime mieux me persuader, et que j'espère même avec confiance que vous serez bientôt rétabli dans vos propres biens. Je vous conjure, en finissant, de sou-

accepisti, sed illa etiam quæ ipse ingenio studioque peperisti. Quæ si colliges, et sperabis omnia optime, et quæ accident, qualiacunque erunt, sapienter feres.

Sed hæc tu melius, vel optime omnium. Ego, quæ pertinere ad te intelligam, studiosissime omnia diligentissimeque curabo; tuorumque tristissimo meo tempore meritorum erga me memoriam conservabo. Vale.

EPISTOLA CCCCLXIV.

(ad div., IV, 7.)

Scrib. Romæ, mense septembri, A. V. C. 707.

M. T. CICERO S. D. M. MARCELLO.

Etsi eo te adhuc consilio usum intelligo, ut id reprehendere non audeam, non quin ab eo ipse dissentiam, sed quod ea te sapientia esse judicem, ut meum consilium non anteponam tuo: tamen et amicitiæ nostræ vetustas, et tua summa erga me benivolentia, quæ mihi jam a pueritia tua cognita est, me hortata est ut ea scriberem ad te quæ et saluti tuæ conducere arbitrarer, et non aliena esse ducerem a dignitate. Ego eum te esse qui horum malorum initia multo ante videris, consulatum optime atque magnificentissime gesseris, præclare memini: sed idem etiam illa vidi, neque te consilium civilis belli ita gerendi, neque copias Cn. Pompeii, nec genus exercitus probare, semperque summe

tenir la grandeur de votre courage. Ne rappelez pas seulement ce que vous avez appris des autres grands hommes; mais souvenez-vous des connaissances que vous devez à votre esprit et à vos propres études. Ce souvenir excitera vos espérances, et vous fera supporter constamment tous les accidens de la fortune.

Mais je vous représente ce que vous savez mieux que moi et mieux que personne. Toute ma diligence, tout mon zèle, seront employés à prendre soin de ce qui vous appartient; car je n'oublierai jamais les services que vous m'avez rendus dans mes disgrâces. Adieu.

LETTRE CCCCLXIV.

Écrite à Rome, dans le mois de septembre 707.

M. T. CICÉRON A M. MARCELLUS.

Je n'ose condamner le parti que vous avez suivi jusqu'à présent; et quoique j'en juge tout autrement que vous, l'opinion que j'ai de votre sagesse ne me permet point de préférer mon sentiment au vôtre. Cependant l'ancienneté de notre amitié et l'affection extrême que je vous connais pour moi depuis votre enfance, me portent à vous écrire ce qui me paraît utile à votre salut et convenable à votre dignité. Je sais à qui je parle. Je me souviens parfaitement que vous avez prévu de fort loin tous les maux qui nous affligent, et que vous avez exercé votre consulat avec une sagesse et une considération distinguée : mais je ne me souviens pas moins que, loin d'approuver la manière dont on s'est engagé dans la guerre civile, et de bien espérer des forces de

diffidere. Qua in sententia me quoque fuisse, memoria tenere te arbitror. Itaque neque tu multum interfuisti rebus gerendis, et ego id semper egi, ne interessem. Non enim iis rebus pugnabamus, quibus valere poteramus, consilio, auctoritate, causa, quæ erant in nobis superiora, sed lacertis et viribus, quibus pares non eramus.

Victi sumus igitur, aut, si vinci dignitas non potest, fracti certe et abjecti. In quo tuum consilium nemo potest non maxime laudare, quod cum spe vincendi simul abjecisti certandi etiam cupiditatem; ostendistique sapientem et bonum civem initia belli civilis invitum suscipere, extrema libenter non persequi. Qui non idem consilium quod tu secuti sunt, eos video in duo genera esse distractos. Aut enim renovare bellum conati sunt, hique se in Africam contulerunt : aut, quemadmodum nos, victori sese crediderunt.

Medium quoddam tuum consilium fuit, qui hoc fortasse humilis animi duceres, illud pertinacis. Fateor, a plerisque, vel dicam ab omnibus, sapiens tuum consilium, a multis etiam magni ac fortis animi judicatum. Sed habet ista ratio, ut mihi quidem videtur, quemdam modum; præsertim quum tibi nihil deesse arbitrer ad tuas fortunas omnes obtinendas, præter voluntatem. Sic enim intellexi nihil aliud esse quod dubitationem

Pompée et de la qualité de ses troupes, vous avez toujours marqué une défiance extrême de cette entreprise. Vous n'avez pas oublié non plus que j'ai pensé là dessus comme vous. Aussi ne vous êtes-vous pas beaucoup mêlé des affaires, et me suis-je toujours dispensé d'y prendre part. Les armes avec lesquelles il fallait combattre n'étaient pas celles dont nous pouvions nous servir avec avantage : ce n'était pas la prudence, l'autorité, la justice de la cause, par où nous étions supérieurs; il était question de bras et de force, et nos ennemis l'emportaient.

La victoire s'est déclarée pour eux; si la dignité ne peut être vaincue, ils nous ont écrasés et humiliés. Il n'y a personne qui puisse refuser des louanges au parti que vous avez embrassé après notre disgrâce : en perdant l'espoir de vaincre, vous avez renoncé à l'envie de combattre; et vous avez fait voir qu'un bon citoyen ne s'engage qu'à regret dans la guerre civile, et se dispense, quand il peut, de la continuer. Je remarque que ceux qui n'ont pas tenu la même conduite peuvent être distingués en deux classes : les uns sont passés en Afrique, dans la résolution de renouveler la guerre; et les autres, tels que moi, ont pris le parti de se fier au vainqueur.

Peut-être avez-vous cru que d'un côté c'était manquer de courage, et de l'autre, affecter de l'opiniâtreté; vous avez voulu garder une sorte de tempérament : j'avoue que votre résolution a paru sage au plus grand nombre, disons à tout le monde; et qu'elle a passé même dans l'esprit de plusieurs pour l'effet d'un grand courage. Cependant il me semble qu'elle doit aussi recevoir quelques bornes, surtout lorsque pour rentrer

afferret ei penes quem est potestas, nisi quod vereretur ne tu illud beneficium omnino non putares. De quo quid sentiam nihil attinet dicere, quum appareat, ipse quid fecerim. Sed tametsi jam ita constituisses, ut abesse perpetuo malles, quam ea quæ nolles videre: tamen id cogitare deberes, ubicunque esses, te fore in ejus ipsius quem fugeres potestate; qui si facile passurus esset, te, carentem patria et fortunis tuis, quiete et libere vivere, cogitandum tibi tamen esset, Romæne et domi tuæ, cuicuimodi res esset, an Mitylenis aut Rhodi malles vivere.

Sed quum ita late pateat ejus potestas quem veremur, ut terrarum orbem complexa sit, nonne malis sine periculo domi tuæ esse, quam cum periculo alienæ? Equidem, etiam si oppetenda mors esset, domi atque in patria mallem, quam in externis atque in alienis locis. Hoc idem omnes qui te diligunt sentiunt; quorum est magna, pro tuis maximis clarissimisque virtutibus, multitudo. Habemus etiam rationem rei familiaris tuæ, quam dissipari nolumus. Nam etsi nullam potest accipere injuriam, quæ futura perpetua sit, propterea quod neque is qui tenet rempublicam patietur, neque ipsa respublica: tamen impetum prædonum in tuas fortunas fieri nolo. Hi autem qui essent, auderem scribere, nisi te intelligere confiderem.

dans tous les avantages de votre condition il ne vous manque que de le vouloir. J'ai compris que si quelque chose retient encore celui qui se trouve en possession du pouvoir, c'est uniquement la crainte que vous ne regardiez point votre rétablissement comme un bienfait. Il est inutile de vous expliquer là dessus mon sentiment, puisque la conduite que j'ai tenue le déclare assez : mais si vous étiez résolu de préférer l'absence perpétuelle au chagrin de voir ce que vous ne pouvez supporter, il ne faudrait pas oublier néanmoins que dans quelque lieu que vous choisissiez votre retraite, vous ne cesserez pas d'être sous la puissance de celui que vous voulez fuir; et s'il vous permettait de vivre libre et tranquille dans la privation de vos biens et de votre patrie, vous devriez examiner du moins lequel vaut mieux pour vous, ou d'être à Rome et dans votre famille, quelque figure qu'il y fallût faire; ou de vous fixer, soit à Mitylène, soit à Rhodes.

Songez que la puissance de celui que nous redoutons embrasse la terre entière. N'aimez-vous pas mieux vivre sans péril dans votre propre maison, que de vous voir exposé à mille dangers dans la maison d'autrui? Pour moi, quand il faudrait s'attendre à la mort, je consentirais plus volontiers à la recevoir dans ma patrie et dans le sein de ma famille que dans un pays étranger. Tous vos amis pensent de même, et l'éclat de vos vertus vous en a fait un grand nombre. Nous faisons attention aussi à votre bien, que nous serions fâchés de voir dissipé. Il est impossible que vous le perdiez pour toujours, parce que celui qui gouverne l'état, et l'état même ne le souffriraient point; mais je ne veux pas néanmoins qu'il soit exposé à l'invasion des brigands. Je ne ferais pas difficulté de vous marquer

Hic te unius sollicitudines, unius etiam multæ et assiduæ lacrymæ, C. Marcelli, fratris optimi, deprecantur : nos cura et dolore proximi sumus, precibus tardiores, quod jus adeundi, quum ipsi deprecatione eguerimus, non habemus. Gratia tantum possumus, quantum victi. Sed tamen consilio, studio, Marcello non desumus. A tuis reliquis non adhibemur : ad omnia parati sumus. Vale.

EPISTOLA CCCCLXV.

(ad div., VI, 13.)

Scrib. Romæ, mense septembri, A. V. C. 707.

CICERO LIGARIO.

Etsi tali tuo tempore me, aut consolandi aut juvandi tui causa, scribere ad te aliquid pro nostra amicitia oportebat, tamen adhuc id non feceram, quia neque lenire videbar oratione, neque levare posse dolorem tuum. Postea vero, quam magnam spem habere cœpi, fore ut te brevi tempore incolumem haberemus, facere non potui quin tibi et sententiam et voluntatem declararem meam.

Primum igitur scribam, quod intelligo et perspicio, non fore in te Cæsarem duriorem. Nam et res eum quotidie, et dies, et opinio hominum, et, ut mihi vide-

à qui je donne ce nom, si je n'étais persuadé que vous m'entendez.

A toutes ces raisons, joignez les craintes et les larmes continuelles d'un frère aussi tendre que C. Marcellus. Je ne lui cède guère du côté de l'inquiétude et de la douleur; mais je ne puis faire autant que lui par mes prières : je n'ai pas le droit d'approcher du vainqueur, et j'ai eu besoin moi-même de l'intercession d'autrui. En un mot, jugez quel peut être le crédit des vaincus. Cependant mes conseils et les soins de mon zèle ne manquent point à votre frère. Le reste de votre famille ne me consulte point; ce qui n'empêche pas que je ne sois prêt à tout faire pour votre service. Adieu.

LETTRE CCCCLXV.

Écrite à Rome, dans le mois de septembre 707.

CICÉRON A LIGARIUS.

Dans la situation où vous êtes, l'amitié m'oblige sans doute de contribuer à votre soulagement et à votre consolation par mes lettres. Si je ne me suis point encore acquitté de ce devoir, c'est que je n'ai pas cru que de simples paroles fussent capables de soulager ou d'adoucir votre douleur. Mais depuis que j'espère avec beaucoup de fondement que nous vous reverrons bientôt dans une parfaite sûreté, je ne puis me dispenser de vous écrire ce que j'en pense et l'intérêt que j'y prends.

Premièrement vous devez compter, autant qu'il m'est possible d'en juger par moi-même et par le rapport d'autrui, que César ne vous traitera point avec rigueur.

tur, etiam sua natura mitiorem facit; idque quum de reliquis sentio, tum de te etiam audio ex familiarissimis ejus, quibus ego ex eo tempore quo primum ex Africa nuntius venit, supplicare una cum fratribus tuis non destiti.

Quorum quidem et virtus, et pietas, et amor in te singularis, et assidua et perpetua cura salutis tuæ tantum profecit, ut nihil sit quod non ipsum Cæsarem tributurum existimem. Sed si tardius fit quam volumus, magnis occupationibus ejus, a quo omnia petuntur, aditus ad eum difficiliores fuerunt; et simul africanæ causæ iratior diutius velle videtur eos habere sollicitos, a quibus se putat diuturnioribus esse molestiis conflictatum. Sed hoc ipsum intelligimus eum quotidie remissius et placatius ferre. Quare mihi crede, et memoriæ manda, me tibi id affirmasse, te in istis molestiis diutius non futurum. Quando quid sentirem exposui, quid velim tua causa, re potius quam oratione declarabo.

Si tantum possem, quantum in ea republica, de qua ita sum meritus, ut tu existimas, posse debebam, ne tu quidem in istis incommodis esses. Eadem enim causa opes meas fregit, quæ tuam salutem in discrimen adduxit. Sed tamen, quidquid imago veteris meæ dignitatis, quidquid reliquiæ gratiæ valebunt, studium, consilium, opera, gratia, fides mea, nullo loco deerit tuis optimis fratribus.

La nature de votre affaire, le temps, les égards qu'il a pour sa réputation, et, si je ne me trompe même, son propre caractère, le ramènent tous les jours à la douceur. C'est ce que je pense à l'égard de tous les autres; et par rapport à vous j'en reçois déjà des assurances particulières de ses plus intimes amis, que je n'ai pas cessé de solliciter, de concert avec vos frères, depuis le premier courrier qui nous est venu d'Afrique.

Vous ne sauriez penser trop bien de la vertu de vos frères, ni de la tendresse et du zèle qu'ils ont pour vous : l'assiduité continuelle de leurs soins a déjà surmonté tant d'obstacles, que je crois pouvoir tout espérer de César même. Si nous lui trouvons un peu de lenteur, il faut considérer que dans les grandes occupations d'un homme à qui l'on demande tout, l'accès est difficile jusqu'à lui. Ajoutez que le ressentiment qu'il a de l'entreprise d'Afrique, lui fait peut-être souhaiter de tenir plus long-temps dans l'embarras ceux qui l'ont embarrassé plus long-temps : mais sur cet article même on s'aperçoit qu'il revient et qu'il s'adoucit de jour en jour. Fiez-vous donc à moi, et souvenez-vous que je vous ai prédit que la fin de vos peines n'était point éloignée. Voilà ce que je pense de l'intérêt que j'y prends, c'est par des effets que je veux vous le témoigner plutôt que par des paroles.

Si mon crédit était tel qu'il devrait être, comme vous le pensez vous-même, dans une république que j'ai si bien servie, vous ne seriez point dans les embarras où vous êtes. Les raisons qui ont mis votre salut en danger, sont les mêmes qui ont ruiné mes forces : mais comptez du moins que ce fantôme de mon ancienne dignité, ces restes de faveur et tout ce qui en dépend encore, mon zèle, mes conseils, mes efforts, le peu de

Tu fac habeas fortem animum quem semper habuisti, primum ob eas causas quas scripsi; deinde, quod ea de republica semper voluisti atque sensisti, ut non modo nunc, secunda quum sperare debeas, sed etiam, si omnia adversa essent, tamen conscientia et factorum et consiliorum tuorum, quæcunque acciderent, fortissimo et maximo animo ferre deberes.

EPISTOLA CCCCLXVI.

(ad div. IV, 8.)

Scrib. Romæ, mense sept., A. V. C. 707.

M. T. CICERO S. D. M. MARCELLO.

Neque monere te audeo, præstanti prudentia virum; nec confirmare, maximi animi hominem, unumque fortissimum; consolari vero nullo modo. Nam si ea quæ acciderunt ita fers, ut audio, gratulari magis virtuti debeo, quam consolari dolorem tuum : sin te tanta mala reipublicæ frangunt, non ita abundo ingenio, ut te consoler, quum ipse me non possim.

Reliquum est igitur, ut tibi me in omni re eum præ-

considération que j'ai conservée et la fidélité de mon amitié, ne manqueront à vos frères dans aucune occasion.

De votre côté, soutenez-vous dans cette fermeté de courage qui ne vous a jamais abandonné. Les motifs que je viens de vous apporter me semblent assez forts : mais d'ailleurs, après avoir toujours pensé, toujours été disposé, comme vous l'avez fait paraître, en faveur de la république, non-seulement vous devez former de meilleures espérances pour l'avenir; mais quand il n'arriverait que des adversités, le témoignage que vous vous rendez de votre conduite et de vos intentions, devrait vous faire supporter tous les évènemens avec un courage distingué.

LETTRE CCCCLXVI.

Écrite à Rome, dans le mois de septembre 707.

M. T. CICÉRON A M. MARCELLUS.

Il ne me convient, ni de donner des avis à un homme aussi sage que vous, ni de vouloir fortifier un homme de votre grandeur d'âme et de votre courage. Il me conviendrait encore moins de vouloir vous consoler. Si vous soutenez vos infortunes comme on me l'apprend, je dois bien moins des consolations à votre douleur, que des félicitations à votre vertu; et si les maux extrêmes de la république abattent votre courage, où prendrai-je assez d'esprit pour vous consoler, lorsque je ne puis me rendre ce service à moi-même?

Il ne me reste donc qu'à faire connaître si vivement

beam præstemque, ut ad omnia quæ tui velint, ita adsim præsto, ut me non solum omnia debere tua causa, sed ea quoque etiam quæ non possim putem.

Illud tamen vel tu me monuisse vel censuisse puta, vel propter benivolentiam tacere non potuisse, ut, quod ego facio, tu quoque animum inducas : si sit aliqua respublica, in ea te esse oportere, judicio hominum reque principem, necessitate cedentem tempori : sin autem nulla sit, hunc tamen aptissimum esse etiam ad exsulandum locum. Si enim libertatem sequimur, qui locus hoc dominatu vacat? sin qualemcunque locum, quæ est domestica sede jucundior? Sed mihi crede, etiam is qui tenet omnia favet ingeniis : nobilitatem vero et dignitates hominum, quantum ei res et ipsius causa concedit, amplectitur. Sed plura, quam statueram. Redeo ergo ad unum illud, me ad nutum esse et fore tuis, si modo erunt tui : si minus, me certe in omnibus rebus satis nostræ conjunctioni amorique facturum. Vale.

le zèle que j'ai pour vous servir, que vos amis me trouvant prêt dans toutes les occasions, soient persuadés que je vous dois non-seulement tout ce que je puis, mais au delà même de mes forces.

Si j'ai tâché de vous faire entrer dans les mêmes vues que moi, donnez, si vous voulez, à ce que je vous ai marqué là dessus, le nom d'avis ou de conseil, ou regardez-le comme un emportement d'amitié; mais dans la supposition qu'il nous reste une république, il faut que vous y soyez : et vous n'en serez pas moins le premier homme, au jugement public et dans la vérité, quoique forcé de céder au temps. Si la république est anéantie, en vain chercherez-vous un lieu plus commode pour l'exil. Est-ce la liberté que nous cherchons? Nommez un lieu qui ne soit pas soumis à cette nouvelle puissance. Et si c'est un lieu seulement qu'il nous faut, il n'y en a point de plus agréable que le foyer domestique. Mais, fiez-vous à moi, celui de qui tout dépend est ami du mérite : il ne manque point d'égards pour la noblesse et le rang, autant du moins que les circonstances et son intérêt le permettent. Je vais plus loin que je ne me l'étais proposé. Ainsi je reviens seulement à vous assurer que je suis tout à vous; que je me joindrai à vos amis, pourvu qu'ils se montrent vos amis; et que s'ils y manquent, je ne remplirai pas moins tous les devoirs de l'amitié. Adieu.

EPISTOLA CCCCLXVII.

(ad div., VII, 27.)

Scrib. Romæ, fortasse eodem, aut alio mense, A. V. C. 707.

CICERO S. D. T. FADIO GALLO.

Miror cur me accuses, quum tibi id facere non liceat. Quod si liceret, tamen non debebas. *Ego enim te in consulatu observaram*. Et ais fore ut te Cæsar restituat. Multa tu quidem dicis, sed tibi nemo credit. Tribunatum plebei dicis te mea causa petisse. Utinam semper esses tribunus! intercessorem non quæreres. Negas me audere quod sentiam dicere. Quasi tibi, quum impudenter me rogares, parum fortiter responderim.

Hæc tibi scripsi, ut, isto ipso in genere in quo aliquid posse vis, te nihil esse cognosceres. Quod si humaniter mecum questus esses, libenter tibi me et facile purgassem. Non enim ingrata mihi sunt quæ fecisti: sed quæ scripsisti, molesta. Me autem, propter quem ceteri liberi sunt, tibi liberum non visum demiror. Nam si falsa fuerunt, quæ tu ad me, ut ais, detulisti, quid tibi ego debeo? si vera, tu es optimus testis, quid mihi populus romanus debeat.

LETTRE CCCCLXVII.

Écrite à Rome, mois incertain, en 707.

CICÉRON A FADIUS GALLUS.

Je m'étonne de vos accusations. Vous n'avez pas droit de me les faire; et quand vous l'auriez, il vous conviendrait mal d'en user. Je vous avais, dites-vous, considéré *pendant votre consulat;* et peut-être serez-vous rétabli par César. Vous dites bien des choses, et personne ne vous croit. C'est pour moi, ajoutez-vous, que vous avez demandé le tribunat du peuple. Plût au ciel que vous fussiez toujours tribun! vous ne seriez point dans le cas de chercher un intercesseur. Vous me reprochez de n'oser dire ce que je pense; comme si je ne vous avais pas répondu avec assez de vigueur lorsque vous m'avez interrogé avec beaucoup d'impudence.

Je vous écris dans ces termes, pour vous faire sentir que vous n'êtes rien dans le genre même où vous croyez valoir beaucoup. Si vous m'aviez fait vos plaintes avec plus de mesure, j'aurais pris plaisir à me justifier, et je l'aurais fait aisément. Ce n'est pas contre votre conduite que je suis irrité, c'est contre la manière dont vous m'écrivez. Il est bien surprenant que je ne vous paraisse pas libre, moi à qui les autres doivent le bonheur de l'être. Si les rapports que vous vous vantez de m'avoir faits étaient faux, quel droit avez-vous à ma reconnaissance? s'ils étaient vrais, vous savez mieux que personne les droits que j'ai à celle du peuple romain.

EPISTOLA CCCCLXVIII.

(ad div., IV, 9.)

Scrib. Romæ, exeunte septembri, A. V. C. 707.

M. T. CICERO S. D. M. MARCELLO.

Etsi perpaucis ante diebus dederam Q. Mucio litteras ad te pluribus verbis scriptas, quibus declaraveram quo te animo censerem esse oportere, et quid tibi faciendum arbitrarer : tamen, quum Theophilus, libertus tuus, proficisceretur, cujus ego fidem erga te benivolentiamque perspexeram, sine meis litteris eum ad te venire nolui. Iisdem igitur te rebus etiam atque etiam hortor, quibus superioribus litteris hortatus sum, ut in ea republica, quæcunque est, quam primum velis esse. Multa videbis fortasse quæ nolis; non plura tamen, quam audis quotidie.

Non est porro tuum uno sensu solum oculorum moveri, quum idem illud auribus percipias, quod etiam majus videri solet, minus laborare. At tibi ipsi dicendum erit aliquid quod non sentias, aut faciendum quod non probes. Primum tempori cedere, semper sapientis est habitum. Deinde non habet, ut nunc quidem est, id vitii res. Dicere fortasse quæ sentias non licet, tacere plane licet.

Omnia enim delata ad unum sunt. Is utitur consilio

LETTRE CCCCLXVIII.

Écrite à Rome, à la fin de septembre 707.

M. T. CICÉRON A M. MARCELLUS.

Quoiqu'il y ait peu de jours que j'ai chargé Q. Mucius d'une assez longue lettre, où je vous ai marqué ce que je crois que vous devez penser et ce qu'il me semble que vous devez faire, je n'ai pas voulu que Theophilus votre affranchi, dont j'ai reconnu l'attachement et la fidélité pour vous, partît sans vous porter une lettre de moi. Elle se réduira, comme les précédentes, à vous presser de vous rendre à la république, quelque forme qu'elle puisse prendre. Vous verrez peut-être bien des choses que vous n'approuverez pas; mais vous ne verrez que ce que vous entendez tous les jours.

Il ne serait pas digne de vous de n'être sensible qu'à ce qui frappe vos yeux, et de compter pour rien ce qui frappe vos oreilles, lorsqu'il semble au contraire que le mal grossit toujours par ce dernier organe. Mais vous serez forcé de dire quelquefois ce que vous ne penserez point, ou de faire ce que vous ne pourrez approuver? Je réponds premièrement, qu'on a toujours regardé comme le devoir du sage de céder au temps et de se soumettre à la nécessité. En second lieu, dans l'état où sont actuellement les choses, elles ne vous exposeront pas même à ce désagrément. Peut-être n'aurez-vous pas la liberté de dire ce que vous pensez; mais vous aurez celle de vous taire.

En effet tout est entre les mains d'un seul homme,

ne suorum quidem, sed suo. Quod non multo secus fieret, si is rempublicam teneret, quem secuti sumus. An, qui in bello, quum omnium nostrum conjunctum esset periculum, suo et certorum hominum minime prudentium consilio uteretur, eum censemus magis communem in victoria futurum fuisse, quam incertis rebus fuisset? et, qui nec, te consule, tuum sapientissimum consilium secutus esset, nec, fratre tuo consulatum ex auctoritate tua gerente, vobis auctoribus uti voluerit, hunc, omnia tenentem, nostras sententias desideraturum censes fuisse?

Omnia sunt misera in bellis civilibus; quæ majores nostri ne semel quidem, nostra ætas sæpe jam sensit: sed miserius nihil, quam ipsa victoria; quæ etiamsi ad meliores venit, tamen eos ipsos ferociores impotentioresque reddit, ut, etiamsi natura tales non sint, necessitate esse cogantur. Multa enim victori eorum arbitrio, per quos vicit, etiam invito, facienda sunt. An tu non videbas mecum simul, quam illa crudelis esset futura victoria? igitur tunc quoque patria careres, ne, quæ nolles, videres.

Non, inquies: *ego enim ipse tenerem opes et dignitatem meam.* At erat tuæ virtutis, in minimis tuas res ponere: de republica vehementius laborare. Deinde, qui finis istius consilii est? Nam adhuc et factum tuum probatur, et, ut in tali re, etiam fortuna laudatur:

qui n'emploie pas même le conseil de ses amis, et qui ne suit que le sien : mais il n'en serait guère autrement de celui auquel nous nous sommes attachés, s'il était devenu le maître. Croirons-nous qu'un homme, qui, dans le temps où nous étions menacés des mêmes périls, n'écoutait que le conseil de certaines gens sans prudence, eût été plus ouvert après la victoire que dans l'incertitude du succès? ou que celui qui, sous votre consulat, ne se rendit point à la sagesse de votre conseil, et qui, pendant que votre frère exerçait le même emploi par votre commission, refusa de vous écouter tous deux, nous fît aujourd'hui l'honneur de nous consulter s'il jouissait du pouvoir absolu?

Tout est déplorable dans les guerres civiles, nos ancêtres l'ont éprouvé plus d'une fois, et notre siècle en a fait souvent l'expérience; mais ce que j'y trouve de plus terrible est la victoire même, dont l'effet, lorsqu'elle passe au parti même le plus juste, est de rendre les vainqueurs plus féroces et plus emportés, jusqu'à changer nécessairement leur caractère, quand ils ne l'auraient pas reçu tel de la nature. Dans combien d'occasions le vainqueur n'est-il pas forcé de fermer les yeux malgré lui sur la licence de ceux qui ont contribué à sa victoire? N'avons-nous pas prévu, vous et moi, combien celle-ci serait cruelle? Il aurait donc fallu, dans le cas opposé, vous résoudre de même à fuir votre patrie, pour éviter des spectacles que vous n'auriez pas voulu supporter.

Direz-vous, non, parce que vous n'auriez pas perdu vos biens ni votre dignité? Mais votre vertu vous aurait-elle permis d'attacher quelque prix à vos biens; et n'aurait-ce pas été sur la république que vous auriez tourné votre inquiétude? d'ailleurs, à quoi votre résolu-

factum, quod et initium belli necessario secutus sis, et extrema sapienter persequi nolueris; fortuna, quod honesto otio tenueris et statum et famam dignitatis tuæ. Nunc vero nec locus tibi ullus dulcior esse debet patria, nec eam diligere minus debes, quod deformior est, sed misereri potius, nec eam multis claris viris orbatam privare etiam adspectu tuo.

Denique, si fuit magni animi non isse supplicem victori, vide ne superbi sit aspernari ejusdem liberalitatem; et, si sapientis est carere patria, duri non desiderare; et, si re publica non possis frui, stulti nolle privata. Caput illud est, ut, si ista vita tibi commodior esse videatur, cogitandum tamen sit, ne tutior non sit. Magna gladiorum est licentia : sed in externis locis minor etiam ad facinus verecundia. Mihi salus tua tantæ curæ est, ut Marcello, fratri tuo, aut par aut certe proximus sim. Tuum est consulere temporibus, et incolumitati, et vitæ, et fortunis tuis. Vale.

tion peut-elle aboutir? on ne cesse point encore de louer votre conduite passée; et dans l'état où sont les choses, on ne trouve pas même que votre fortune soit trop à plaindre : on loue, dis-je, votre conduite, parce qu'à l'entrée de la guerre on sait que vous n'étiez pas libre de suivre un autre parti, et que votre sagesse ensuite vous l'a fait abandonner. On trouve votre fortune supportable, parce que vous avez su conserver dans un honnête repos votre caractère et l'apparence de votre dignité. Mais à présent il n'y a point de lieu qui doive vous être plus agréable que votre patrie; et loin qu'elle doive vous être moins chère, parce que vous la voyez défigurée, elle doit au contraire exciter votre compassion, et lorsqu'elle a perdu tant d'illustres enfans, vous ne devez pas ajouter à ce malheur celui de la priver de vous.

Enfin, prenez garde que s'il y a de la grandeur d'âme à vous être dispensé de supplier le vainqueur, il n'y ait de l'orgueil à mépriser sa bonté : que s'il est d'un homme sage de pouvoir supporter la perte de sa patrie, il n'y ait de la dureté à ne pas la regretter; et que s'il est impossible en effet de jouir de la république, il n'y ait de la folie à se priver volontairement des douceurs de sa maison. Ajouterai-je une raison plus forte? C'est que la vie que vous menez peut vous paraître la plus douce : mais que, si vous y pensez bien, elle n'est peut-être pas la plus sûre. La licence du glaive est extrême. Dans un pays étranger, le crime a moins de retenue. En un mot, j'ai tant d'inquiétude pour votre salut, que si Marcellus votre frère l'emporte sur moi, personne du moins ne s'y intéresse si vivement après lui. C'est à vous de consulter les temps, et de voir ce que vous devez à votre sureté, à votre vie et à votre fortune. Adieu.

EPISTOLA CCCCLXIX.

(ad div., IV, 4.)

Scrib. Romæ, exeunte sept., A. V. C. 707.

M. T. CICERO S. D. SER. SULPICIO.

Accipio excusationem tuam, qua usus es, cur sæpius ad me litteras uno exemplo dedisses; sed accipio ex ea parte, quatenus aut negligentia aut improbitate eorum, qui epistolas accipiant, fieri scribis, ne ad nos perferantur. Illam partem excusationis, qua te scribis orationis paupertate (sic enim appellas) iisdem verbis epistolas sæpius mittere, nec nosco, nec probo. Et ego ipse, quem tu per jocum (sic enim accipio) divitias orationis habere dicis, me non esse verborum admodum inopem agnosco; εἰρωνεύεσθαι enim non necesse est; sed tamen idem (nec hoc εἰρωνευόμενος) facile cedo tuorum scriptorum subtilitati et elegantiæ.

Consilium tuum, quo te usum scribis hoc Achaicum negotium non recusavisse, quum semper probavissem, tum multo magis probavi, lectis tuis proximis litteris. Omnes enim causæ quas commemoras, justissimæ sunt, tuaque et auctoritate et prudentia dignissimæ. Quod aliter cecidisse rem existimas, atque opinatus sis, id tibi nullo modo assentior. Sed quia tanta perturbatio et confusio est rerum, ita perculsa et pro-

LETTRE CCCCLXIX.

Rome, fin de septembre 707.

M. T. CICÉRON A SER. SULPICIUS.

Vous m'expliquez pourquoi j'ai reçu fort souvent de vous plusieurs copies de la même lettre. J'accepte votre excuse, mais d'un côté seulement; c'est-à-dire, de celui où vous faites tomber la faute sur la négligence ou la méchanceté de ceux que vous chargez de vos lettres, et qui manquent à me les rendre. Mais je ne vous reconnais point, et je suis fort éloigné de vous croire, lorsque vous prétendez que la disette d'expressions (c'est le terme dont vous vous servez) vous oblige de m'écrire souvent dans les mêmes termes. Pour moi, de qui vous dites quelquefois en badinant, que je possède les trésors du langage, je confesse assez que je ne suis pas trop stérile en expressions; car il faut parler naturellement : mais je vous dis avec la même sincérité que vous l'emportez sur moi, par la finesse et l'élégance qui règnent dans vos écrits.

J'avais toujours approuvé les raisons qui vous ont empêché de refuser ce commandement d'Achaïe; et je les goûte plus que jamais depuis que j'ai reçu votre dernière lettre. Je les trouve très-justes et dignes de votre prudence, autant que du caractère que vous avez à soutenir. Au reste je ne crois pas, comme vous, que cette affaire ait tourné autrement que vous ne vous y attendiez. Mais dans le trouble et la confusion que vous voyez régner de toutes parts, au milieu d'une guerre infâme,

strata fœdissimo bello jacent omnia, ut is cuique locus, ubi ipse sit, et sibi quisque miserrimus esse videatur, propterea et tui te consilii pœnitet, et nos qui domi sumus, tibi beati videmur; at contra nobis non tu quidem vacuus molestiis, sed præ nobis beatus.

Atque hoc ipso melior est tua, quam nostra conditio, quod tu, quid doleas, scribere audes; nos ne id quidem tuto possumus; nec id victoris vitio, quo nihil moderatius, sed ipsius victoriæ, quæ civilibus bellis semper est insolens. Uno te vincimus, quod de Marcelli, collegæ tui, salute paullo ante quam tu, cognovimus; etiam me hercule, quod, quemadmodum ea res ageretur, vidimus. Nam sic fac existimes : post has miserias, id est, postquam armis disceptari cœptum est de jure publico, nihil esse actum aliud cum dignitate.

Nam et ipse Cæsar, accusata acerbitate Marcelli (sic enim appellabat), laudataque honorificentissime et æquitate tua et prudentia, repente præter spem dixit, se senatui roganti de Marcello ne hominis quidem causa negaturum. Fecerat autem hoc senatus, ut, quum a L. Pisone mentio esset facta de Marcello, et quum C. Marcellus se ad Cæsaris pedes abjecisset, cunctus consurgeret, et ad Cæsarem supplex accederet. Noli quærere. Ita mihi pulcher is dies visus est, ut speciem aliquam viderer videre quasi reviviscentis reipublicæ. Itaque quum omnes ante me rogati gratias Cæsari egis-

dont les ravages sont si terribles, que chacun ne peut s'imaginer de lieu plus misérable que celui qu'il habite, ni personne plus à plaindre que lui-même, vous vous repentez de votre résolution, et vous nous croyez heureux d'être à Rome; tandis que sans vous croire tout-à-fait exempt d'embarras, nous sommes persuadés que vous êtes plus heureux que nous.

Votre condition a du moins cet avantage sur la nôtre, que vous ne craignez point de nous écrire le sujet de vos peines; au lieu que nous ne saurions le faire sans danger; et nous n'en accusons pas le vainqueur, dont la modération est admirable, mais la victoire même, qui, dans les guerres civiles, est toujours insolente. Si nous avons donc quelque avantage sur vous, c'est celui d'avoir été plutôt informé de la grâce de Marcellus votre collègue, et d'avoir été témoin de la manière dont il l'a obtenue. Imaginez-vous que depuis toutes nos disgrâces, je veux dire que depuis que le droit public ne se décide plus que par les armes, c'est la seule affaire qui ait été traitée avec quelque dignité.

César, après s'être plaint de l'aigreur de Marcellus (c'est le terme dont il s'est servi), et s'être étendu dans les termes les plus honorables sur les louanges de votre justice et de votre prudence, a déclaré, contre l'attente de tout le monde, qu'il ne refuserait point de grâce aux prières du sénat, en haine d'un homme. Effectivement, dans l'assemblée du sénat aussitôt que L. Pison eut commencé à parler de Marcellus et que C. Marcellus se fut jeté aux pieds de César, tout le monde se leva et s'approcha de lui pour le supplier de concert. Ne m'en demandez pas davantage. Ce jour m'a paru si beau, que j'ai cru voir quelque image d'une république renais-

colit; cujus ego quum omni probitate summaque virtute, tum studiis doctrinaque delector. Is mecum sæpe de tua mansione aut decessione communicat. Adhuc in hac sum sententia, nihil ut faciamus nisi quod maxime Cæsar velle videatur.

Res sunt ejusmodi, ut, si Romæ sis, nihil, præter tuos, delectare te possit. De reliquis, nihil melius ipso est. Cetera ejusmodi, ut, si alterutrum necesse sit, audire ea malis, quam videre. Hoc nostrum consilium nobis minime jucundum est, qui te videre cupimus; sed consulimus tibi. Vale.

EPISTOLA CCCCLXX.

(ad div., VI, 6.)

Scrib. Romæ, mense sept., A. V. C. 707.

M. T. CICERO A. CÆCINÆ S. D.

Vereor ne desideres officium meum, quod tibi, pro nostra et meritorum multorum, et studiorum, et partium conjunctione, deesse non debet: sed tamen vereor ne litterarum a me officium requiras; quas tibi et jam pridem et sæpe misissem, nisi quotidie melius exspectans gratulationem quam confirmationem animi tui complecti litteris maluissem. Nunc, ut spero, brevi gratulabimur.

ou plutôt, notre cher Servius me rend ses soins avec la dernière assiduité : je suis aussi satisfait de son caractère et de sa vertu, que du progrès qu'il fait dans ses études. J'apprends par lui et vos séjours et vos départs. Mon avis est encore que nous ne devons faire que ce qui paraîtra le plus agréable à César.

La situation des affaires est telle, que si vous étiez à Rome, vous n'auriez de plaisir à espérer que du commerce de vos amis. Entre tous les autres, je n'en connais pas un qui vaille mieux que lui : et pour vous faire connaître en un mot les hommes et les affaires, le meilleur parti serait le dernier, s'il fallait choisir entre les voir ou les entendre. Le conseil que je vous donne est loin d'être agréable, puisque nous souhaitons de vous voir : mais je ne consulte ici que vos intérêts. Adieu.

LETTRE CCCCLXX.

Écrite à Rome, au mois de septembre 707.

M. T. CICÉRON A A. CÉCINA.

Je crains de passer dans votre esprit pour un homme qui néglige son devoir; car, liés comme nous sommes par tant de services mutuels et par la ressemblance de nos inclinations et de nos principes, c'en est un pour moi de vous écrire. Je crains, dis-je, que vous ne me fassiez un reproche d'y avoir manqué par un silence que j'aurais rompu depuis long-temps et bien des fois, si, mes espérances augmentant de jour en jour, je n'avais mieux aimé que mes lettres continssent des félicitations que des motifs de patience et de fermeté.

Itaque in aliud tempus id argumentum epistolæ differo. His autem litteris animum tuum, quem minime imbecillem esse et audio et spero, etsi non sapientissimi, at amicissimi hominis auctoritate, confirmandum etiam atque etiam puto : nec iis quidem verbis, quibus te consoler ut afflictum, et jam omni spe salutis orbatum, sed ut eum, de cujus incolumitate non plus dubitem, quam te memini dubitare de mea.

Nam quum me ex republica expulissent ii qui illam cadere posse, stante me, non putarunt, memini me, ex multis hospitibus qui ad me ex Asia, in qua tu eras, venerant, audire te de glorioso et celeri reditu meo confirmare. Si te ratio quædam etruscæ disciplinæ, quam a patre, nobilissimo atque optimo viro, acceperas, non fefellit, ne nos quidem nostra divinatio fallet, quam quum sapientissimorum virorum monumentis atque præceptis, plurimoque, ut tu scis, doctrinæ studio, tum magno etiam usu tractandæ reipublicæ, magnaque nostrorum temporum varietate consecuti sumus. Cui quidem divinationi hoc plus confidimus, quod ea nos nihil in his tam obscuris rebus tamque perturbatis unquam omnino fefellit. Dicerem quæ ante futura dixissem, ni vererer ne ex eventis fingere viderer.

Sed tamen plurimi sunt testes, me et initio, ne con-

Je me flatte enfin que le temps de vous féliciter arrivera bientôt; et je remets à traiter cet article dans une autre lettre. Le but de celle-ci est de m'employer avec toute l'autorité, sinon d'un homme fort sage, du moins d'un véritable ami, à confirmer votre courage, qui est déjà, comme je l'apprends et comme je me le persuade, fort éloigné de toute apparence de faiblesse; et les expressions que je veux employer ne sont pas celles qui conviennent aux affligés et aux désespérés, mais celles que je crois devoir à un homme dont le salut me paraît aussi certain que le mien vous le semblait autrefois.

Ne me souviens-je pas que lorsque je fus chassé de la république par ceux qui ne croyaient pas qu'elle pût subsister après ma chute, j'entendais dire à quantité de personnes qui venaient de l'Asie, où vous étiez alors, que vous me prédisiez sans aucun doute un retour prompt et glorieux. Si quelques principes de l'art toscan, que vous avez reçus d'un père également respectable par sa noblesse et par sa bonté, vous ont fait deviner si juste, je n'ai pas moins besoin de confiance en ma propre *divination*, dont les principes sont fondés sur les monumens et les préceptes des sages, sur mes études, qui ont été, comme vous le savez, fort assidues, et particulièrement sur l'usage perpétuel des affaires et sur la variété des évènemens depuis que j'ai eu part à l'administration. J'ai d'autant plus de raison de m'y fier, que dans le trouble et l'obscurité des affaires présentes elle ne m'a jamais entièrement trompé. J'en donnerais des exemples, si je ne craignais qu'on ne me soupçonnât d'arranger aujourd'hui mes prédictions sur les évènemens.

Cependant, combien de personnes peuvent attester

jungeret se cum Cæsare, monuisse Pompeium, et postea, ne sejungeret. Conjunctione frangi senatus opes, disjunctione civile bellum excitari videbam. Atque utebar familiarissime Cæsare; Pompeium faciebam plurimi; sed erat meum consilium quum fidele Pompeio, tum salutare utrique.

Quæ præterea providerim prætereo. Nolo enim hunc de me optime meritum existimare, ea me suasisse Pompeio, quibus ille si paruisset, esset hic quidem clarus in toga et princeps; sed tantas opes, quantas nunc habet, non haberet. Eundum in Hispaniam censui: quod si fecisset, civile bellum nullum omnino fuisset. Rationem haberi absentis non tam pugnavi ut liceret, quam ut, quando ipso consule pugnante populus jusserat, haberetur. Causa orta belli est.

Quid ego prætermisi aut monitorum, aut querelarum, quum vel iniquissimam pacem justissimo bello anteferrem? Victa est auctoritas mea non tam a Pompeio (nam is movebatur), quam ab iis qui, duce Pompeio freti, peropportunam et rebus domesticis et cupiditatibus suis illius belli victoriam fore putabant. Susceptum bellum est, quiescente me; depulsum ex Italia, manente me, quoad potui; sed valuit apud me plus pudor meus, quam

que dès l'origine de nos disgrâces j'ai averti Pompée de ne se pas lier avec César, et qu'ensuite je l'ai pressé de ne pas rompre avec lui? Je voyais également que leur union ruinait le pouvoir du sénat, et que leur rupture allait faire naître une guerre civile. Je vivais dans une étroite familiarité avec César; j'estimais infiniment Pompée : mais en donnant ce conseil, je gardais à Pompée la fidélité que je lui devais, et je cherchais l'avantage de l'un et de l'autre.

Passons sur d'autres circonstances que j'ai prévues; car je ne prétends point m'en faire un mérite auprès de César. Si les conseils que j'ai donnés à Pompée eussent été suivis, César vivrait dans une haute distinction; il serait le premier citoyen de Rome; mais il n'aurait point à la vérité cette étendue de pouvoir dont il est en possession. J'ai jugé que Pompée devait se rendre en Espagne : s'il eût pris ce parti nous n'aurions pas eu de guerre civile. Quand j'ai voulu que les sollicitations de César fussent reçues dans son absence, je n'ai pas demandé que cette faveur lui fût accordée contre l'usage; mais qu'on ne s'opposât point à ce que le peuple avait ordonné sur les instances mêmes du consul. On a vu naître ensuite la cause de la guerre.

Que n'ai-je pas fait par mes avis et par mes plaintes pour faire prévaloir mon sentiment, qui était de préférer la plus injuste paix à la guerre la plus juste? Mes conseils ont été rejetés : je ne dis pas tant par Pompée, qui se laissait ébranler, que par ceux qui, s'appuyant sur un tel chef, espéraient de faire servir la victoire à leurs affaires domestiques et à leurs passions. J'ai vu commencer la guerre sans prendre part aux mouvemens publics. Je l'ai vue transporter hors de l'Italie, et je n'ai

timor. Veritus sum deesse Pompeii saluti, quum ille aliquando non defuisset meæ.

Itaque vel officio, vel fama bonorum, vel pudore victus, ut in fabulis Amphiaraus, sic ego prudens ac sciens *ad pestem ante oculos positam* sum profectus. Quo in bello nihil adversi accidit, non prædicente me. Quare quum, ut augures et astrologi solent, ego quoque augur publicus ex meis superioribus prædictis constitui apud te auctoritatem augurii et divinationis meæ, debebit habere fidem nostra prædictio. Non igitur ex alitis volatu, nec e sinistro cantu oscinis, ut in nostra disciplina est, nec ex tripudiis solistimis, aut soniviis tibi auguror: sed habeo alia signa quæ observem; quæ, etsi non sunt certiora illis, minus tamen habent vel obscuritatis vel erroris. Notantur autem mihi ad divinandum signa duplici quadam via: quarum alteram duco a Cæsare ipso, alteram e temporum civilium natura atque ratione.

In Cæsare hæc sunt: mitis clemensque natura, qualis exprimitur præclaro illo libro *Querelarum* tuarum. Accedit, quod mirifice ingeniis excellentibus quale est tuum, delectatur. Præterea cedit multorum justis precibus et officio incensis, non inanibus aut ambitiosis voluntatibus. In quo vehementer eum consentiens Etruria movebit. *Cur hæc igitur adhuc parum profecerunt?* Quia non putat se sustinere causas posse multorum, si tibi, cui justius videtur irasci posse, concesserit. *Quæ est igitur*, inquies, *spes ab irato?* Eodem fonte

pas cessé d'y demeurer aussi long-temps que je l'ai pu. Mais la pudeur a fait plus d'impression sur moi que la crainte : je n'ai pas voulu manquer au salut de Pompée, après ce qu'il avait fait pour le mien.

Ainsi cédant, soit à mon devoir, soit à la réputation des gens de bien, soit à ma confusion, je me suis jeté, comme l'Amphiaraüs de la fable, de sang-froid et malgré mes lumières dans le précipice qui était ouvert à mes yeux. Ensuite, nommera-t-on dans la guerre une seule disgrâce que je n'aie pas prédite? A présent donc qu'à l'exemple des devins et des astrologues j'ai bien établi par le témoignage du passé la confiance que vous devez à mes lumières, vous ne devez pas faire difficulté de vous fier à mes prédictions. Je ne les fonde pas sur le vol des oiseaux, ni sur leur chant sinistre, suivant la discipline de nos augures, ni sur la chute des alimens, ou sur le bruit qu'elle fait entendre; mes observations portent sur d'autres signes, qui, sans être plus certains, ont moins d'obscurité, et sont moins sujets à l'erreur. Je règle ma divination par deux sortes de signes : les uns que je tire de César même; les autres, de la nature des mouvemens civils.

J'observe dans César un caractère doux et porté à la clémence, tel que vous le peignez dans le bel ouvrage qui contient vos plaintes. J'y vois encore un goût merveilleux pour les esprits du premier ordre; c'est-à-dire, de la trempe du vôtre. Ajoutons qu'il se rend aux sollicitations qui lui paraissent justes et fondées sur le devoir; mais qu'il sait fermer l'oreille à celles qui n'ont qu'un air de vanité et d'affectation de faveur. Il ne manquera pas de se laisser toucher lorsqu'il verra toute l'Étrurie parler en votre faveur. Pourquoi donc en avez-vous ressenti jusqu'à présent si peu d'effet? c'est qu'il

se hausturum intelligit laudes suas, e quo sit leviter adspersus. Postremo homo valde est acutus, et multum providens. Intelligit, te, hominem in parte Italiæ minime contemnenda facile omnium nobilissimum, et in communi republica cuivis summorum tuæ ætatis, vel ingenio, vel gratia, vel fama populi romani parem, non posse prohiberi republica diutius. Nolet, hoc temporis potius esse aliquando beneficium, quam jam suum. Dixi de Cæsare. Nunc dicam de temporum rerumque natura.

Nemo est tam inimicus ei causæ, quam Pompeius, animatus melius quam paratus susceperat, qui nos malos cives dicere, aut homines improbos audeat. In quo admirari soleo gravitatem et justitiam et sapientiam Cæsaris. Nunquam, nisi honorificentissime Pompeium appellat. *At in ejus personam multa fecit asperius*. Armorum ista et victoriæ sunt facta, non Cæsaris.

At nos quemadmodum est complexus? Cassium sibi legavit; Brutum Galliæ præfecit; Sulpicium Græciæ; Marcellum, cui maxime succensebat, cum summa illius dignitate restituit. Quo igitur hæc spectant? Rerum hoc natura et civilium temporum non patietur; reipublicæ nec manens nec mutata ratio feret, primum ut non in

s'imagine qu'après s'être relâché pour vous, contre lequel il paraît que son ressentiment peut être plus juste, il lui sera difficile de conserver de la rigueur pour quantité d'autres. Mais que pouvez-vous espérer, direz-vous, d'un vainqueur irrité? je réponds qu'il voit de la gloire à tirer des éloges de la même source d'où il en a été légèrement aspergé. Enfin c'est un homme pénétrant, dont les vues s'étendent fort loin : il conçoit que vous êtes sans contredit le plus distingué dans un canton de l'Italie, qui n'est pas méprisable, et que dans le reste de l'état n'étant inférieur à personne de votre âge, du côté de l'esprit, du crédit et de la réputation, il n'y a pas moyen de vous tenir éloigné plus long-temps. Il ne voudra pas que vous ayez obligation de votre grâce au temps plutôt qu'à lui. Voilà ce que je crois pouvoir augurer de César; mais passons à la nature des circonstances et des affaires.

Il n'y a personne qui porte assez de haine à la cause que Pompée avait entrepris de défendre, mais avec des mesures moins louables que ses intentions, pour oser nous traiter de mauvais citoyens ou de malhonnêtes gens. C'est sur quoi j'admire souvent la sagesse et la justice de César. Jamais il ne parle de Pompée que dans les termes les plus honorables. Dira-t-on qu'il n'a pas gardé les mêmes ménagemens pour sa personne? Ce n'est pas César qu'il faut en accuser, c'est la guerre et la victoire.

Voyez comment il s'est conduit avec nous : il a choisi Cassius pour son lieutenant; il a donné le gouvernement de la Gaule à D. Brutus; celui de la Grèce à Sulpicius; et Marcellus, contre lequel il était particulièrement irrité, ne l'a-t-il pas rétabli de la manière la plus honorable? quelle conclusion en veux-je tirer? la

causa pari eadem sit et conditio et fortuna omnium: deinde ut in eam civitatem boni viri et boni cives nulla ignominia notati non revertantur, in quam tot nefariorum scelerum condemnati reverterunt.

Habes augurium meum, quo, si quid addubitarem, non potius uterer, quam illa cohortatione, qua facile fortem virum sustentarem: te, qui explorata victoria arma sumpsisses pro republica (ita enim tum putabas), non minus esse laudandum, quam si propter incertos exitus eventusque bellorum, posse accidere ut vinceremur, putasses: nec decere te ad secundam fortunam bene paratum fuisse, adversam ferre nullo modo posse.

Disputarem etiam, quanto solatio tibi conscientia tui facti, quantæve delectationi in rebus adversis litteræ esse deberent. Commemorarem non solum veterum, sed horum etiam recentium vel ducum vel comitum tuorum gravissimos casus. Etiam externos multos claros viros nominarem. Levat enim dolorem communis quasi legis et humanæ conditionis recordatio. Exponerem etiam quemadmodum hic, et quanta in turba, quantaque in confusione rerum omnium viveremus. Necesse est enim

voici : c'est que la nature des affaires présentes, celle des révolutions civiles ; enfin l'état des choses, soit qu'il demeure tel qu'il est, soit qu'il vienne à changer, ne permettent pas de penser : premièrement, que, dans une cause égale, la fortune et la condition de tous les citoyens puisse être différente ; en second lieu, qu'on n'accorde point aux honnêtes gens, aux bons citoyens la liberté de revenir sans aucune tache dans une ville où l'on a reçu tant de gens condamnés pour leurs crimes.

Voilà mon augure. Si j'avais quelque raison de m'en défier, je ne la ferais pas plus valoir pour votre consolation que les motifs ordinaires qui pourraient facilement soutenir un homme de cœur. Je me contenterais de vous dire que si vous aviez pris les armes pour la république (car c'était elle alors que vous avez cru défendre), dans la vue de vous attacher au parti dont la victoire vous a paru la plus certaine, vous n'auriez pas mérité trop d'éloges ; mais que si, n'ignorant pas l'incertitude des succès militaires, vous avez pensé que nous pouvions être vaincus, il serait étrange que vous fussiez tellement préparé aux faveurs de la fortune, qu'il ne vous restât pas le moindre courage pour supporter ses disgrâces.

Je vous représenterais combien vous devez tirer de consolation du témoignage que votre cœur se rend de sa vertu, et quelles ressources on peut trouver dans l'étude des lettres au milieu de l'adversité. Je vous remettrais devant les yeux non-seulement les infortunes de nos anciens guerriers, mais celles même de vos propres chefs et des compagnons de votre entreprise, et j'y joindrais les noms d'un grand nombre d'illustres étrangers ; car le souvenir d'une loi commune et comme attachée à la qualité d'homme, est un remède puissant

minore desiderio perdita republica carere, quam bona. Sed hoc genere nihil opus est. Incolumem te cito, ut spero, vel potius, ut perspicio, videbimus.

Interea tibi absenti, et huic qui adest, imagini animi et corporis tui, constantissimo atque optimo filio tuo, studium, officium, operam, laborem meum jampridem et pollicitus sum, et detuli nunc hoc amplius, quod me amicissime quotidie magis Cæsar amplectitur; familiares quidem ejus, sicuti neminem. Apud quem quidquid valebo vel auctoritate, vel gratia, valebo tibi. Tu cura, ut quum firmitudine te animi, tum etiam spe optima sustentes.

EPISTOLA CCCCLXXI.

(ad div., VII, 33.)

Scrib. Romæ, mense sept. vel oct. A. V. C. 707.

M. T. CICERO S. D. D. VOLUMNIO.

Quod declamationibus nostris cares, damni nihil facis. Quod Hirtio invideres, nisi eum amares, non erat causa invidendi; nisi forte ipsius eloquentiæ magis, quam, quod me audiret, invideres. Non enim plane, mi suavissime Volumni, aut nihil sumus, aut nobis quidem ipsis disciplicemus, gregalibus illis, quibus te

contre la douleur. Je vous représenterais aussi la vie que nous menons à Rome, le trouble et la confusion où nous sommes continuellement. En effet, le regret doit être moins sensible quand ce n'est plus qu'une république ruinée que l'on regrette. Mais je prends un ton qui n'est point ici nécessaire. J'espère, ou plutôt je prévois clairement que nous verrons bientôt votre salut à couvert.

En attendant, j'ai promis, et à vous dans votre absence, et à cet excellent fils, l'image présente de votre corps et de votre esprit; ce fils dont j'admire la constance : je vous ai promis, dis-je, et je vous ai déjà rendu mes services avec tout l'empressement, toute l'ardeur et tous les efforts dont je suis capable. Aujourd'hui que César m'approche de lui de plus en plus, et que ses plus intimes amis ont pour moi des attentions qu'ils n'ont pour personne, j'ajoute que tout ce que je pourrai me procurer d'autorité et de crédit sera employé pour vous. Ayez soin seulement de vous soutenir par la fermeté de votre courage et par les plus douces espérances.

LETTRE CCCCLXXI.

Écrite à Rome, en septembre ou octobre de l'année 707.

M. T. CICÉRON A VOLUMNIUS.

Ce n'est pas une perte pour vous que d'être privé de nos déclamations. Hirtius, dites-vous encore, vous ferait envie si vous ne l'aimiez : je ne vois pas non plus que vous ayez sujet d'en être jaloux, à moins que votre jalousie ne tombe plutôt sur sa propre éloquence que sur l'avantage qu'il a de m'entendre. Je ne suis plus rien,

plaudente vigebamus, amissis; ut etiam, si quando aliquid dignum nostro nomine emisimus, ingemiscamus, quod hæc *pennigero, non armigero in corpore tela exerceantur*, ut ait Philoctetes apud Accium, abjecta gloria.

. . . .

Sed tamen omnia mihi erunt, si tu veneris, hilariora; quamquam venis, ut ipse intelligis, in maximarum quasi concursum occupationum : quas si, ut volumus, exceperimus, ego vero multam salutem et foro dicam, et curiæ; vivamque tecum multum et cum communibus nostris amatoribus. Nam et Cassius tuus, et Dolabella noster, vel potius uterque noster, studiis iisdem tenentur, et meis æquissimis utuntur auribus. Opus est huc limatulo et polito tuo judicio, et illis interioribus litteris, quibus sæpe verecundiorem me in loquendo facis.

. . . .

Mihi enim judicatum est, si modo hoc Cæsar aut patietur aut volet, deponere illam jam personam, in qua me sæpe illi ipsi probavi, ac me totum in litteras abdere, tecumque et cum ceteris earum studiosis honestissimo otio perfrui. Tu vellem ne veritus esses, ne perinvitus legerem tuas litteras, si mihi (quemadmodum scribis) longiores forte misisses : ac velim posthac sic statuas, tuas mihi litteras longissimas quasque, gratissimas fore.

mon excellent Volumnius ; je me déplais à moi-même, depuis que j'ai perdu ces braves compagnons qui servaient à ma gloire et qui me faisaient mériter vos applaudissemens : ou s'il m'arrive encore de produire quelque chose qui soit digne de mon nom, je gémis, comme Philoctète dans Accius, de ce que *mes traits s'exercent* sans gloire *sur des corps couverts de plumes et non sur des corps armés.*

Cependant, si vous revenez, tout reprendra pour moi une face plus riante. Vous vous figurez bien que vous nous trouverez, à votre arrivée, dans le mouvement des plus grandes occupations. Mais si je m'en vois délivré comme je le souhaite, comptez que je ferai mes adieux pour long-temps au sénat et au forum, et que je vivrai le plus qu'il me sera possible avec vous et les gens qui nous aiment. Car votre ami Cassius et mon ami Dolabella, ou plutôt nos amis à tous deux, s'appliquent aux mêmes études, et me donnent beaucoup de plaisir à les entendre. Nous avons besoin d'un goût aussi délicat et aussi poli que le vôtre, et de ces exercices intérieurs, où l'opinion que j'ai de votre savoir me rend souvent timide à parler.

En un mot, je suis déterminé, du moins si César le souffre et le permet, à quitter le rôle qui m'a quelquefois attiré ses applaudissemens, à m'ensevelir entièrement dans l'étude des lettres, et à me renfermer désormais, avec vous et avec ceux qui les aiment, dans la tranquillité d'un honnête loisir. Vous n'avez pas bonne grâce d'appréhender que je ne lusse pas volontiers vos lettres, si elles étaient plus longues, et je vous prie d'être persuadé, au contraire, que les plus longues me seront les plus agréables.

EPISTOLA CCCCLXXII.

(ad div., VII, 28.)

Scrib. exeunte anno V. C. 707.

M. CICERO S. D. CURIO.

Memini quum mihi desipere videbare, quod cum istis potius viveres, quam nobiscum; erat enim multo domicilium hujus urbis (quum quidem hæc urbs) aptius humanitati et suavitati tuæ, quam tota Peloponnesus, nedum Patræ : nunc contra et vidisse mihi multum videris, quum prope desperatis his rebus te in Græciam contulisti, et hoc tempore non solum sapiens, qui hinc absis, sed etiam beatus.

Quamquam quis, qui aliquid sapiat, nunc esse beatus potest? Sed quod tu, cui licebat, pedibus es consecutus, ut ibi esses, *ubi nec Pelopidarum*.... nosti cetera, nos idem propemodum consequimur alia ratione. Quum enim salutationi nos dedimus amicorum, quæ fit hoc etiam frequentius, quam solebat, quod quasi avem albam videntur bene sentientem civem videre, abdo me in bibliothecam.

Itaque opera efficio tanta, quanta fortasse tu senties. Intellexi enim ex tuo sermone quodam, quum meam mœstitiam et desperationem accusares domi tuæ, te ex meis libris animum meum desiderare. Sed me hercule et tum rempublicam lugebam, quæ non solum suis erga

LETTRE CCCCLXXII.

Vers la fin de 707.

CICÉRON A CURIUS.

Je me souviens du temps où vous me paraissiez fou, d'aimer mieux vivre avec les Grecs qu'avec nous. Le séjour de cette ville, lors du moins que Rome méritait de porter ce nom, convenait beaucoup mieux à la politesse et à la douceur de votre caractère, je ne dis pas seulement que Patras, mais que le Péloponnèse entier. Aujourd'hui que tout est presque désespéré, je trouve que c'est avoir lu fort juste dans l'avenir, que de vous être retiré dans la Grèce; et vous me paraissez non-seulement fort sage, mais fort heureux d'avoir quitté Rome dans ces conjonctures.

Cependant, comment pouvoir être heureux à présent, quand on a quelque sagesse? Mais le bonheur dont vous avez l'obligation à vos pieds, d'être dans un lieu où vous n'entendez plus parler de ces Pélopides.... vous savez le reste; je réussis presque à me le procurer par une autre voie. Après avoir reçu les visites de mes amis, qui sont même plus fréquentes qu'autrefois, parce qu'un citoyen qui pense bien est aujourd'hui pour eux comme un oiseau blanc; je me cache dans ma bibliothèque.

Ainsi, mes ouvrages sont tels que vous pouvez vous l'imaginer; car je me souviens qu'un jour que j'étais chez vous, me reprochant ma mélancolie et mon abattement, vous me dîtes que vous ne me trouviez pas autant de courage que j'en montre dans mes livres. Mais je puis

me, sed etiam meis erga se beneficiis erat mihi carior; et hoc tempore, quamquam me non ratio solum consolatur, quæ plurimum debet valere, sed etiam dies, quæ stultis quoque mederi solet, tamen doleo, ita rem communem esse dilapsam, ut ne spes quidem, melius aliquando fore, relinquatur.

Nec vero nunc quidem culpa in eo est, in cujus potestate omnia sunt (nisi forte id ipsum esse non debuit), sed alia casu, alia etiam nostra culpa sic acciderunt, ut de præteritis non sit querendum. Reliquam spem nullam video. Quare ad prima redeo. Sapienter hæc reliquisti, si consilio; feliciter, si casu.

EPISTOLA CCCCLXXIII.

(ad div., IX, 15.)

Scrib. Romæ mense circiter octobri A. V. C. 707.

CICERO PÆTO S.

Duabus tuis epistolis respondebo : uni, quam triduo ante acceperam a Zetho; alteri, quam attulerat Phileros tabellarius. Ex prioribus tuis litteris intellexi pergratam tibi esse curam meam valitudinis tuæ, quam tibi perspectam esse gaudeo. Sed, mihi crede, non perinde, ut est reapse, ex litteris perspicere potuisti. Nam quum a satis multis (non enim possum aliter dicere) et coli

vous assurer également, et que je pleurais alors la république, à qui mes services et mes bienfaits devaient m'attacher beaucoup; et qu'aujourd'hui, malgré le secours que je tire de la raison, qui ne doit pas être sans force, et même du temps, qui est le remède des esprits les plus bornés, je m'afflige encore de voir la république si ruinée, qu'il ne reste pas même d'espérance qu'elle puisse prendre une meilleure face.

Au reste, on n'en doit pas même accuser à présent celui qui jouit du pouvoir absolu; du moins si l'on ne veut pas disputer sur le droit; mais il faut attribuer une partie de nos maux au sort, l'autre à nos propres fautes, et ne pas nous plaindre du passé. En un mot, comme je ne vois plus rien à espérer, je répète ce que j'ai dit en commençant : si c'est avec réflexion que vous avez pris le parti de vous retirer, je vous trouve fort sage; si c'est un effet du hasard, vous êtes fort heureux.

LETTRE CCCCLXXIII.

Écrite à Rome, vers le mois d'octobre 707.

CICÉRON A PÉTUS.

Je vais répondre à vos deux lettres, l'une qui m'a été remise par Philéros, votre messager; l'autre, que j'avais reçue, trois jours auparavant, par Zethus. Je trouve dans la plus ancienne que vous êtes fort sensible à l'inquiétude que j'ai pour votre santé, et je suis charmé de vous voir si bien persuadé de mes sentimens. Mais, croyez-moi, vous n'avez pu les connaître à fond par mes lettres. Un assez grand nombre de personnes, je ne puis

me videam, et diligi, nemo est illorum omnium mihi te jucundior. Nam, quod me amas, quod id et jampridem et constanter facis, est id quidem magnum, atque haud scio an maximum, sed tibi commune cum multis : quod tu ipse tam amandus es, tamque dulcis, tamque in omni genere jucundus, id est proprie tuum. Accedunt non Attici, sed salsiores quam illi Atticorum, Romani veteres atque urbani sales.

Ego autem (existimes licet, quod lubet) mirifice capior facetiis, maxime nostratibus, præsertim quum eas videam primum oblitas Latio, tum quum in urbem nostram est infusa peregrinitas, nunc vero etiam braccatis et transalpinis nationibus, ut nullum veteris leporis vestigium appareat. Itaque, te quum video, omnes mihi Granios, omnes Lucilios (vere ut dicam), Crassos quoque et Lælios videre videor. Moriar, si, præter te, quemquam reliquum habeo, in quo possim imaginem antiquæ et vernaculæ festivitatis agnoscere. Ad hos lepores quum amor erga me tantus accedat, me tanta perturbatione valitudinis tuæ tam graviter exanimatum fuisse?

Quod autem altera epistola purgas te, non dissuasorem mihi emptionis neapolitanæ fuisse, sed auctorem demorationis urbanæ : neque ego aliter accepi. Intellexi tamen idem, quod his intelligo litteris, non existimasse

le nier, me marquent de la considération et de l'amitié, mais il n'y en a point qui me soit plus agréable que vous, car vous m'aimez depuis long-temps ; et j'attache un grand prix, je puis dire même un très-grand prix, à la constance de votre amitié; mais ce droit sur la mienne vous est commun avec quantité de gens : au lieu que d'être si aimable et d'un commerce si doux et si charmant dans tous les genres, c'est un mérite qui vous est propre. J'y dois joindre le talent que vous avez pour la plaisanterie : non pas celle qu'on nomme attique, mais pour l'ancienne plaisanterie romaine, qui est, à mon gré, bien préférable.

De quelque manière que vous pensiez là dessus, je vous avoue que je prends un plaisir extrême à cet agréable badinage, mais dans l'ancien goût de notre nation; surtout lorsque je le vois gâté d'abord par le contact du Latium, et que le ton étranger s'est tellement introduit dans Rome, depuis qu'on y a reçu jusqu'aux Gaulois de de-là les monts, qu'on n'y aperçoit plus aucune trace de l'agrément de nos pères. Je crois voir, dans vous, les Granius, les Lucilius, et, sans exagération, les Crassus même et les Lélius. Enfin, je ne connais que vous en qui l'image de l'ancien enjouement romain se fasse reconnaître. Serez-vous surpris que le dérangement de votre santé m'ait causé tant d'alarmes, lorsqu'à cette opinion que j'ai de votre mérite, je joins les sentimens de la plus tendre amitié.

Dans votre seconde lettre, vous paraissez embarrassé pour vous excuser. Vous n'avez pas voulu, dites-vous, me détourner d'acquérir une terre dans le voisinage de Naples; mais vous avez cru que je ne devais pas m'é-

te mihi licere, id quod ego arbitrabar, res hás non omnino quidem, sed magnam partem relinquere.

Catulum mihi narras et illa tempora. Quid simile? ne mi quidem ipsi tunc placebat, diutius abesse ab reipublicæ custodia. Sedebamus enim in puppi, et clavum tenebamus. Nunc autem vix est in sentina locus. An minus multa senatus consulta futura putas, si ego sim Neapoli? Romæ quum sum, et urgeo forum, senatus consulta scribuntur apud amatorem tuum, familiarem meum. Et quidem quum in mentem venit, ponor ad scribendum : et ante audio senatus consultum in Armeniam et Syriam esse perlatum, quod in meam sententiam factum esse dicatur, quam omnino mentionem ullam de ea re esse factam. Atque hoc nolim me jocari putes.

Nam mihi scito jam a regibus ultimis allatas esse litteras, quibus mihi gratias agant, quod se mea sententia reges appellaverim : quos ego non modo reges appellatos, sed omnino natos nesciebam. Quid ergo est? tamen quamdiu hic erit noster hic præfectus moribus, parebo auctoritati tuæ : quum vero aberit, ad fungos me tuos conferam.

Domum si habebo, in denos dies singulos sumptuariæ legis dies conferam : sin autem minus invenero,

loigner légèrement de Rome. Je n'ai pas pris vos conseils dans un autre sens. Cependant, il m'a semblé, comme je crois le remarquer encore dans votre dernière lettre, que vous n'étiez pas aussi persuadé que moi qu'il me fût permis, dans les conjonctures où nous sommes, de renoncer, sinon à toutes les affaires, du moins à la plus grande partie.

Vous me parlez de Catulus, et de ce temps-là. Quelle comparaison! Moi-même alors je n'aurais pas voulu m'absenter trop long-temps de la république. J'étais assis à la poupe; je tenais le gouvernail; mais à peine aujourd'hui puis-je trouver place à la sentine. Croyez-vous que si j'étais à Naples, on en forgeât ici moins de décrets? Je suis à Rome, je suis assidu au Forum; et tous les jours il sort quelque décret du sénat, de l'atelier de cet homme qui vous aime, et qui me fait l'honneur d'être aussi de mes amis. Il y met même mon nom lorsque cette pensée lui vient à l'esprit; et j'apprends qu'on a reçu dans l'Arménie et dans la Syrie des décrets du sénat que j'ai signés, avant que j'en aie eu d'ailleurs la moindre connaissance. Ne vous imaginez pas que je badine.

Je vous assure que des rois fort éloignés m'ont remercié par leurs lettres d'avoir contribué par mon suffrage à leur faire obtenir le titre de rois, tandis que j'ignorais non-seulement qu'ils l'eussent obtenu, mais même qu'ils fussent au monde. Quel parti voulez-vous donc que l'on prenne? Cependant, je suivrai vos conseils aussi long-temps que notre préfet des mœurs ne s'écartera point de Rome; mais dès qu'il en sera sorti, j'irai manger de vos champignons.

Si j'ai une maison, je mettrai en dix jours ce que la loi somptuaire permet de dépenser en un seul. Si je ne

quod placeat, decrevi habitare apud te. Scio enim me nihil tibi gratius facere posse. Domum Sullanam desperabam jam, ut tibi proxime scripsi : sed tamen non abjeci. Tu velim, ut scribis, cum fabris eam perspicias. Si enim nihil est in parietibus aut in tecto vitii, cetera mihi probabuntur.

EPISTOLA CCCCLXXIV.

(ad div., IX. 26.)

Scrib. Romæ mense oct. vel nov. A. V. C. 707.

CICERO PÆTO.

Accubueram hora nona, quum ad te harum exemplum in codicillis exaravi. Dices, *ubi?* Apud Volumnium Eutrapelum, et quidem supra me Atticus, infra Verrius, familiares tui. Miraris tam exhilaratam esse servitutem nostram. Quid ergo faciam? te consulo, qui philosophum audis.

Angar? excruciemne me? quid assequar? deinde quem ad finem? *vivas*, inquis, *in litteris*. An quidquam me aliud agere censes? aut possem vivere, nisi in litteris viverem? Sed est earum etiam non satietas, sed quidam modus. A quibus quum discessi, etsi minimum mihi est in cœna, quod tu unum ζήτημα Dioni philosopho posuisti, tamen quid potius faciam, priusquam me dormitum conferam, non reperio. Audi reliqua. Infra Eutrapelum Cytheris accubuit. *In eo igitur*, inquis, *con-*

trouve point à me loger, je suis résolu de faire ma demeure chez vous, et je suis sûr que je ne pourrais vous faire plus de plaisir. Je désespérais, comme je vous l'ai marqué dans ma dernière lettre, d'obtenir la maison de Sylla; mais cette affaire n'est point encore abandonnée. Prenez la peine, comme vous me l'offrez, de l'examiner avec des gens du métier. Pourvu que les murs et le toit soient entiers, je passerai sur tout le reste.

LETTRE CCCCLXXIV.

Rome, octobre ou novembre 707.

CICÉRON A PÉTUS.

Il était neuf heures, et j'étais à table lorsque j'ai tracé cette lettre sur mes tablettes. Vous me demanderez chez qui? Chez Volumnius Eutrapelus. Atticus était au dessus de moi; Verrius au dessous, tous deux de vos amis. Vous admirez que notre esclavage ait pris cet air de gaîté : mais quel parti prendre? Je demande vôtre conseil, à vous qui passez pour philosophe.

Me chagrinerai-je? me tourmenterai-je? que m'en reviendra-t-il? d'ailleurs, dans quelle vue? Vivez, me dites-vous, dans l'étude des lettres. Croyez-vous donc que je m'occupe d'autre chose, ou que je pusse supporter la vie, si je ne la consacrais aux lettres? Mais quoiqu'on ne se rassasie point de l'étude, il faut convenir qu'elle a ses bornes. Le souper me touche peu, et c'est ma réponse à la question que vous avez proposée au philosophe Dion; cependant, lorsque j'ai quitté mes livres, je ne vois rien de mieux à faire jusqu'au temps du som-

vivio Cicero ille? quem adspectabant? cujus ob os Graii ora obvertebant sua? Non me hercule suspicatus sum illam affore : sed tamen ne Aristippus quidem ille Socraticus erubuit, quum esset objectum, habere eum Laida. *Habeo*, inquit, *non habeor a Laide.* Græce hoc melius. Tu, si voles, interpretabere.

Me vero nihil istorum, ne juvenem quidem, movit unquam; ne nunc senem. Convivio delector. Ibi loquor, quod in sòlum, ut dicitur, et gemitum in risus maximos transfero. An tu id melius, qui etiam in philosophum irriseris, et quum ille, si quis quid quæreret, dixisset, cœnam te quærere a mane dixeris? Ille baro te putabat quæsiturum, unum cœlum esset, an innumerabilia. *Quid ad te?* At hercule cœna nimium quantum ad te; ibi præsertim.

Sic igitur vivitur; quotidie aliquid legitur, aut scribitur; dein, ne amicis nihil tribuamus, epulamur una non modo non contra legem, si ulla nunc lex est, sed etiam intra legem, et quidem aliquanto. Quare nihil est quod adventum nostrum extimescas. Non multi cibi hospitem accipies, sed multi joci. Vale.

meil. Mais écoutez le reste. Cythéris était à table, au dessous d'Eutrapelus. Quoi donc? m'allez-vous dire: Cicéron se trouve dans une telle fête! *cet homme que je regardais avec admiration; cet homme que les Grecs étaient curieux de voir!* Franchement je ne m'attendais pas que Cythéris dût être de notre souper. Mais je vous répondrai néanmoins qu'Aristippe, ce disciple de Socrate, ne rougissait pas de s'entendre reprocher qu'il avait Laïs : *Je l'ai*, disait-il, *mais elle ne m'a pas.* Ce mot vaut mieux en grec. Vous le rendrez mieux, si vous voulez.

Dans ma jeunesse même, ces plaisirs ont fait sur moi peu d'impression, jugez de ce qu'ils peuvent faire dans ma vieillesse. Je me plais à table; je laisse échapper tout ce qui se présente sur ma langue, et je trouve de quoi rire dans les choses les plus sérieuses. Croyez-vous faire mieux, vous qui n'avez pas eu honte de railler un philosophe, lorsque, offrant de répondre à tout ce qu'on pouvait lui demander, vous lui dîtes que, dès le matin, vous demandiez l'heure du souper. Il s'imaginait que vous alliez demander s'il n'y avait qu'un ciel, ou si les cieux étaient innombrables. Que vous importe? Il n'en est pas de même du souper, surtout dans le lieu où vous êtes.

Voici donc la vie que je mène. Il ne se passe point de jour que je ne lise ou que je n'écrive quelque chose; ensuite, pour ne pas me refuser entièrement à mes amis, je soupe avec eux, non-seulement sans blesser la loi, si l'on peut dire qu'il y en ait à présent, mais sans aller même aussi loin qu'elle le permet. Vous n'avez donc aucun sujet de redouter mon arrivée. Attendez-vous à voir un hôte qui mange peu, mais qui aime beaucoup à rire. Adieu.

EPISTOLA CCCCLXXV.

(ad div., VI, 14.)

Scrib. Romæ pridie kal. intercalares priores A. V. C. 707.

CICERO LIGARIO.

Me scito omnem laborem, omnem operam, curam, studium in tua salute consumere. Nam quum te semper maxime dilexi, tum fratrum tuorum, quos æque atque te summa benivolentia sum complexus, singularis pietas amorque fraternus, nullum me patitur officii erga te studiique munus aut tempus prætermittere. Sed quæ faciam fecerimque pro te, ex illorum te litteris, quam ex meis, malo cognoscere.

Quid autem sperem, aut confidam et exploratum habeam de salute tua, id tibi a me declarari volo. Nam si quisquam est timidus in magnis periculosisque rebus, semperque magis adversos rerum exitus metuens, quam sperans secundos, is ego sum : et, si hoc vitium est, eo me non carere confiteor.

Ego idem tamen. quum a. d. v. kal. intercalares priores rogatu fratrum tuorum, venissem mane ad Cæsarem, atque omnem adeundi et conveniendi illius indignitatem et molestiam pertulissem; quum fratres et propinqui tui jacerent ad pedes, et ego essem locutus, quæ causa, quæ tuum tempus postulabat: non solum ex oratione Cæsaris, quæ sane mollis et liberalis fuit, sed etiam ex oculis et vultu, ex multis præterea signis, quæ facilius perspicere potui, quam scribere, hanc in opinio-

LETTRE CCCCLXXV.

Rome, 26 février 707.

CICÉRON A LIGARIUS.

Apprenez que toutes mes vues, mon travail, tout mon zèle et tous mes soins s'emploient sans relâche à votre salut. Quand je ne vous aurais pas toujours aimé fort tendrement, l'affection et le zèle singulier que je vois à vos frères, pour qui j'ai toujours eu, comme pour vous, une très-vive amitié, ne me permettraient pas de négliger la moindre occasion de vous servir; mais j'aime mieux que vous appreniez par leurs lettres que par les miennes ce que j'ai fait et ce que je fais pour vous.

Le soin que je me réserve est celui de vous apprendre ce que j'espère, ce que j'ose me promettre, ce que je crois certain par rapport à votre réintégration. Si quelqu'un a de la timidité dans les affaires d'importance, et se porte plutôt à craindre les revers qu'à espérer les succès, je confesse que c'est moi, et je me reconnais coupable de ce vice, si c'en est un.

Cependant, vos frères m'ayant engagé, le 23 février, matin, à me rendre chez César, où je parvins jusqu'à lui après avoir essuyé les difficultés et les humiliations qu'il en coûte pour l'aborder; lorsqu'ils se furent jetés à ses pieds avec vos autres parens, et que j'eus parlé dans les termes que je crus convenables au temps et à la cause, il s'expliqua non-seulement de bouche par un discours qui était assurément plein de douceur et de bonté; mais encore, des yeux, de l'air du visage, et par d'autres

nem discessi, ut mihi tua salus dubia non esset. Quamobrem fac animo magno fortique sis : et, si turbidissima sapienter ferebas, tranquilliora læte feras.

Ego tamen tuis rebus sic adero, ut difficillimis, neque Cæsari solum, sed etiam amicis ejus omnibus quos mihi amicissimos esse cognovi, pro te, sicut adhuc feci, libentissime supplicabo. Vale.

EPISTOLA CCCCLXXVI.

(ad div., VI, 8.)

Scrib. Romæ exeunte anno V. C. 707.

M. T. CICERO A. CÆCINÆ S. D.

Quum esset mecum Largus, homo tui studiosus, locutus, kalendas jan. tibi præfinitas esse : quod omnibus rebus perspexeram, quæ Balbus et Oppius absente Cæsare egissent, ea solere illi rata esse : egi vehementer cum his, ut hoc mihi darent, tibi in Sicilia, quoad vellemus, esse uti liceret. Qui mihi consuessent aut libenter polliceri, si quid esset ejusmodi, quod eorum animos non offenderet, aut etiam negare, et afferre rationem, cur negarent, huic meæ rogationi potius non continuo responderunt, eodem die tamen ad me reverterunt; mihi hoc dederunt, ut esses in Sicilia, quoad

marques, que je distinguai mieux que je ne puis les représenter par écrit; il s'expliqua, dis-je, si avantageusement pour vous, que je sortis absolument persuadé de votre grâce. Je ne vois donc plus pour vous que des motifs de courage et de grandeur d'âme. Vous avez soutenu l'adversité en homme sage; la scène change et demande que vous vous livriez à la joie dans une situation plus tranquille.

Je continuerai de vous servir comme si les difficultés étaient toujours les mêmes; et je ne cesserai point de solliciter pour vous avec plaisir, comme j'ai fait jusqu'à présent, et César, et tous ses amis, dont je ne puis douter que je ne sois fort aimé. Adieu.

LETTRE CCCCLXXVI.

Écrite à Rome, vers la fin de l'année 707.

M. T. CICÉRON A A. CÉCINA.

Largus est un homme qui vous aime. Il m'avait dit qu'on vous avait donné pour terme les calendes de janvier; et comme j'ai reconnu, dans toutes les occasions, que César ne manque point de ratifier ce que Balbus et Oppius ont réglé en son absence, je les ai vivement pressés de m'accorder pour vous de demeurer en Sicile aussi long-temps que nous le souhaiterions. Leur coutume est de m'accorder volontiers ce que je leur demande, lorsqu'ils n'y trouvent rien qui les choque, ou même de me le refuser nettement, et de m'expliquer les raisons de leur refus; mais en cette occasion ils ne m'ont pas répondu sur-le-champ. Dans le cours de la journée,

velles; se præstaturos, nihil ex eo te offensionis habiturum.

Quando, quid tibi permittatur, cognosti : quid mihi placeat, puto te scire oportere. Actis his rebus, litteræ a te mihi redditæ sunt, quibus a me consilium petis, quid sim tibi auctor; in Siciliane subsidas, an ad reliquias asiaticæ negotiationis proficiscare. Hæc tua deliberatio non mihi convenire visa est cum oratione Largi. Ille enim mecum, quasi tibi non liceret in Sicilia diutius commorari, ita locutus erat; tu autem, quasi concessum sit, ita deliberas. Sed ego, sive hoc, sive illud est, in Sicilia censeo commorandum. Propinquitas locorum vel ad impetrandum adjuvabit crebris litteris et nuntiis, vel ad reditus celeritatem, re aut impetrata, quod spero, aut aliqua ratione confecta. Quamobrem censeo magnopere commorandum.

T. Furfanio Postumo, familiari meo, legatisque ejus, item meis familiaribus, diligentissime te commendabo, quum venerint. Erant omnes enim Mutinæ. Viri sunt optimi, et tui similium studiosi, et mei necessarii. Quæ mihi venient in mentem, quæ ad te pertinere arbitrabor, ea mea sponte faciam. Si quid ignorabo, de eo admonitus omnium studia vincam.

néanmoins, ils sont revenus chez moi; et, se rendant à mes instances, ils ont pris sur eux que vous resteriez aussi long-temps que vous le voudrez en Sicile, sans que César s'en offense.

Mais ce n'est point assez de vous apprendre ce qu'on vous permet, il faut vous expliquer aussi ce que j'en pense. Après avoir terminé votre affaire, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon avis sur votre séjour en Sicile, ou sur l'opportunité d'aller en Asie terminer vos affaires d'intérêt. Comment l'incertitude où vous êtes là dessus peut-elle s'accorder avec le discours de Largus? Suivant le langage qu'il m'a tenu, il ne vous était pas permis de demeurer plus long-temps en Sicile; et vous délibérez néanmoins comme si vous en aviez reçu la permission. Mais, que ce soit vous ou lui qu'il faille en croire, je suis d'avis que vous devez demeurer en Sicile. La proximité des lieux aide beaucoup à faire obtenir des grâces, par la facilité qu'elle donne de recevoir ou d'envoyer souvent des lettres et des messagers: elle rend aussi le retour plus prompt, lorsque cette faveur est obtenue, comme j'espère qu'elle le sera bientôt, ou lorsqu'elle prend une autre tournure. Ainsi, je suis fortement persuadé qu'il faut demeurer.

J'aurai soin de vous recommander instamment à T. Furfanius Postumus, qui est mon ami particulier, et à ses lieutenans, qui ont aussi de l'amitié pour moi; j'attendrai qu'ils soient arrivés, car ils sont tous actuellement à Modène. Je les connais pour de fort honnêtes gens, qui savent distinguer un homme tel que vous, et je compte sur les sentimens qu'ils ont pour moi. Ne doutez pas que je ne fasse de moi-même tout ce que je pourrai m'imaginer d'utile à vos intérêts. S'il m'échappe

Ego etsi coram de te cum Furfanio ita loquar, ut tibi litteris meis ad eum nihil opus sit, tamen, quoniam tuis placuit, te habere meas litteras, quas ei redderes, morem his gessi. Earum litterarum exemplum infra scriptum est.

EPISTOLA CCCCLXXVII.

(ad div., VI, 9.)

Scrib. Romæ eodem die, quo superior, A. V. C. 707.

M. T. CICERO T. FURFANIO PROCOS. S. D.

Cum A. Cæcina tanta mihi familiaritas consuetudoque semper fuit, ut nulla major esse possit. Nam et patre ejus, claro homine et forti viro, plurimum usi sumus, et hunc a puero, quod et spem mihi magnam afferebat summæ probitatis summæque eloquentiæ, et vivebat mecum conjunctissime, non solum officiis amicitiæ, sed etiam studiis communibus, sic semper dilexi, ut non ullo cum homine conjunctius viverem. Nihil attinet me plura scribere. Quam mihi necesse sit, ejus salutem et fortunas, quibuscunque rebus possim, tueri, vides.

Reliquum est, ut, quum cognorim pluribus rebus, quid tu et de bonorum fortuna, et de reipublicæ calamitatibus sentires, nihil a te petam, nisi, ut ad eam voluntatem, quam tua sponte erga Cæcinam habiturus esses, tantus cumulus accedat commendatione mea,

quelque chose, il suffira de m'avertir, et je me distinguerai toujours par mon zèle.

Je compte voir Furfanius, et je lui parlerai de vous dans des termes qui rendront mes lettres assez inutiles ; cependant, votre famille souhaitant que vous en ayez une à lui présenter, j'entre volontiers dans cette vue : vous en trouverez la copie au bas de celle-ci.

LETTRE CCCCLXXVII.

Écrite à Rome, le même jour que la précédente, en 707.

M. T. CICÉRON A T. FURFANIUS, PROCONSUL.

J'AI toujours été lié de la plus parfaite et de la plus intime amitié avec Aulus Cécina. Je vivais familièrement avec son père, qui était un homme de réputation et de courage. Le fils m'ayant fait concevoir, dès son premier âge, l'espérance de le voir, quelque jour, aussi distingué par sa probité que par son éloquence, et vivant avec moi, dès ce temps-là, dans le plus étroit commerce de l'amitié et même de l'étude, je l'ai toujours aimé si tendrement, que je n'ai point eu d'ami plus intime. Il serait inutile de m'étendre. Vous sentez combien je dois me croire obligé de défendre sans exception sa fortune et son salut.

Comme j'ai connu, dans plusieurs occasions, ce que vous pensez de la situation de quantité d'honnêtes gens et des malheurs de la république, tout ce qui me reste à vous demander est qu'à l'inclination que vous vous sentirez vous-même pour Cécina, vous joigniez ma recommandation dans un degré qui réponde à l'estime dont je

quanti me a te fieri intelligo. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Vale.

EPISTOLA CCCCLXXVIII.

(ad div., VI, 7.)

Scrib. in Sicilia sub exitum anni V. C. 707.

A. CÆCINA M. CICERONI S. D.

Quod tibi non tam celeriter liber est redditus, ignosce timori nostro, et miserere temporis. Filius, ut audio, pertimuit, neque injuria, si liber exisset, — quando non tam interest, quo animo scribatur, quam quo accipiatur, — ne ea res inepto mihi noceret, quum præsertim adhuc stili pœnas dem. Qua quidem in re singulari sum fato.

Nam quum mendum scripturæ litura tollatur, stultitiam fama multet : meus error exsilio corrigitur. Cujus summa criminis est, quod armatus adversario maledixi. Nemo nostrum est, ut opinor, quin vota victoriæ suæ fecerit; nemo, quin, etiam quum de alia re immolaret, tamen eo quidem ipso tempore, ut quam primum Cæsar superaretur, optarit. Hoc si non cogitat, omnibus rebus felix est : si scit et persuasus est, quid irascitur ei, qui aliquid scripsit contra suam voluntatem, quum ignorit omnibus, qui multa deos venerati sint contra ejus salutem?

sais que vous m'honorez. Vous ne sauriez vous acquérir des droits plus puissans sur ma reconnaissance. Adieu.

LETTRE CCCCLXXVIII.

Écrite en Sicile, à la fin de l'année 707.

A. CÉCINA A M. CICÉRON.

Si mon livre ne vous a pas été remis plus tôt, pardonnez ce retard à ma crainte, et prenez pitié de ma situation. Mon fils s'est imaginé, suivant ce qu'on m'écrit, qu'il importe bien plus avec quelle disposition cet ouvrage sera reçu, que dans quels sentimens je l'ai composé. Il appréhende, avec assez de raison, que je ne m'attire sottement de nouveaux chagrins, surtout lorsque je porte encore la peine de mon style. En vérité, ma destinée à cet égard est bien singulière.

Une faute d'écriture se répare ordinairement par une rature, et la folie est châtiée par le ridicule; au lieu qu'on juge à propos de me punir par l'exil, moi dont tout le crime est d'avoir souhaité du mal à mon ennemi les armes à la main. Il n'y a personne d'entre nous, je pense, qui n'ait fait des vœux pour sa propre victoire; personne qui, en faisant un sacrifice aux dieux dans toute autre vue, n'ait souhaité en même temps que César fût bientôt vaincu. S'il se l'imagine autrement, il est heureux en toutes choses; mais s'il le sait et s'il en est persuadé, comment peut-il conserver du ressentiment contre un homme à qui il est échappé d'écrire quelque chose contre sa volonté, tandis qu'il a fait grâce à ceux qui ont invoqué les dieux contre son salut?

Sed, ut eodem revertar, causa hæc fuit timoris. Scripsi de te parce, me dius fidius, et timide, non revocans me ipse, sed pæne refugiens. Genus autem hoc scripturæ non modo liberum, sed incitatum atque elatum esse debere, quis ignorat? Solutum existimatur esse, alteri maledicere; tamen cavendum est, ne in petulantiam incidas: impeditum, se ipsum laudare, ne vitium arrogantiæ subsequatur: solum vero liberum, alterum laudare; de quo quidquid detrahas, necesse est, aut infirmitati aut invidiæ assignetur.

Ac nescio, quum timide fecerim, an tibi gratius opportuniusque acciderit. Nam quod præclare facere non poteram, primum erat, non attingere: secundum, quam parcissime facere Sed tamen ego quidem me sustinui.

Multa minui; multa sustuli; complura ne posui quidem. Quemadmodum igitur, scalarum gradus si alios tollas, alios incidas, nonnullos male hærentes relinquas, ruinæ periculum struas, non adscensum pares: sic tot malis quum vinctum, tum fractum studium scribendi quid dignum auribus aut probabile potest afferre?

Mais, pour revenir à ce que je disais, voici la véritable cause de ma crainte : j'ai parlé de vous dans mon livre avec trop de réserve et de timidité, non que mes idées soient changées, mais parce que j'ai cru me devoir faire là dessus une sorte de violence. Personne n'ignore que ce genre d'écrire demande non-seulement de la liberté, mais de la chaleur et de l'élévation. Il semble que rien n'est si facile que de médire d'autrui; mais il faut faire attention néanmoins à ne pas pousser la satire jusqu'à l'emportement. Il en faut plus encore pour se louer soi-même, parce qu'il est aisé d'aller jusqu'à l'arrogance. S'il y a quelque style véritablement libre, c'est celui qui s'emploie à l'éloge d'un autre; car il ne peut se contraindre sans se faire accuser de faiblesse ou d'envie. Cependant, je ne sais si vous trouverez ici que cette vérité soit à votre avantage, ni si vous serez plus satisfait de mon travail.

Pourquoi l'ai-je entrepris, si je n'étais pas capable d'y réussir? cela est vrai; mais si je ne devais pas l'entreprendre, ce que j'ai pu faire ensuite de mieux, était de traiter mon sujet avec beaucoup de réserve : c'est à quoi je me suis efforcé de m'attacher.

J'ai diminué quantité de choses; j'en ai retranché un grand nombre; il y en a même que je me suis tout-à-fait dispensé de traiter. Figurez-vous un escalier dont on aurait ôté plusieurs degrés, abattu quelques-uns par intervalles, laissé les autres mal joints et sans solidité : il serait plus propre à causer la chute de quelqu'un par sa ruine, qu'à faciliter le moyen de monter. Il en est de même du talent d'écrire, lorsqu'il est ou contraint, ou affaibli par la violence : que peut-il produire qui flatte le goût et qui mérite quelque approbation?

Quum vero ad ipsius Cæsaris nomen veni, toto corpore contremisco, non pœnæ metu, sed illius judicii. Totum enim Cæsarem non novi. Quem putas animum esse, ubi secum loquitur? *Hoc probabit : hoc verbum suspiciosum est. Quid, si hoc muto? at vereor, ne pejus sit. Age vero, laudo aliquem. Num offendo? quum porro offendam, quid, si non vult? Armati stilum persequitur: victi et nondum restituti quid faciet?* Auges etiam tu mihi timorem, qui in *Oratore* tuo caves tibi per Brutum, et ad excusationem socium quæris. Ubi hoc tu omnium patronus facis : quid me, veterem tuum, nunc omnium clientem oportet?

In hac igitur calumnia timoris et cæcæ suspicionis tormento, quum plurima ad alieni sensus conjecturam, non ad suum judicium scribantur, quam difficile sit evadere, si minus expertus es, quod te ad omnia summum atque excellens ingenium armavit, nos sentimus. Sed tamen ego filio dixeram, librum tibi legeret et auferret, aut ea conditione daret, si reciperes te correcturum, hoc est, si totum alium faceres. De asiatico itinere, quamquam summa necessitas premebat, ut imperasti, feci.

Mais c'est bien pis lorsque j'arrive au nom de César : je me sens alors tout le corps tremblant, non de la crainte et du châtiment, mais de celle du jugement qu'il peut porter de mon ouvrage; car je ne connais pas César tout entier. Comment vous imaginez-vous que je suis disposé, lorsque je me dis à moi-même : « Il sera content de cet endroit; ce mot lui paraîtra suspect : le changerai-je? mais celui que je veux substituer lui déplaira peut-être encore plus. En louant quelqu'un, dois-je craindre de l'offenser? Non; mais quand je n'offenserais pas César, suis-je sûr qu'il approuvera mes louanges? il me punit de ce que j'ai composé pendant la guerre : comment prendra-t-il le style d'un malheureux vaincu, à qui il n'a point encore fait grâce? » Vous-même, vous augmentez mes alarmes, lorsque dans votre *Orateur* vous vous mettez à couvert sous le nom de Brutus, et que vous semblez chercher un compagnon d'excuse. Si vous êtes réduit à cette ressource, vous qui êtes le protecteur de tout le monde, quelle sera la mienne, à moi qui n'étais autrefois que votre client, mais qui le suis aujourd'hui de tout le monde?

Ainsi dans les inquiétudes de la crainte, qui grossit ses propres chimères; dans le tourment d'un aveugle soupçon, et lorsque ce qu'on écrit doit être interprété par les conjectures d'autrui plutôt que par notre propre sentiment, il est bien difficile de sortir du danger. Si vous ne l'avez point éprouvé, parce qu'un esprit aussi distingué que le vôtre est armé contre toutes sortes de périls, pour moi, j'en fais l'expérience. Cependant j'avais donné ordre à mon fils de vous lire mon ouvrage et de le reprendre; ou de ne le laisser entre vos mains qu'à condition que vous promettiez de le corriger, c'est-

7.

Te pro me quid horter? vides, tempus venisse, quo necesse sit de nobis constitui. Nihil est, mi Cicero, quod filium meum exspectes. Adolescens est; omnia excogitare, vel studio, vel ætate, vel metu non potest. Totum negotium tu sustineas oportet; in te mihi omnis spes est.

Tu, pro tua prudentia, quibus rebus gaudeat, quibus capiatur Cæsar, tenes : a te omnia proficiscantur, et per te ad exitum perducantur, necesse est. Apud ipsum multum, apud ejus omnes plurimum potes. Unum tibi si persuaseris, non hoc esse tui muneris, si quid rogatus fueris, ut facias (quamquam id magnum et amplum est), sed totum tuum esse opus, perficies : nisi forte aut in miseria nimis stulte, aut in amicitia nimis impudenter tibi onus impono. Sed utrique rei excusationem tuæ vitæ consuetudo dat. Nam quod ita consuesti pro amicis laborare, non jam sic sperant abs te, sed etiam sic imperant tibi familiares. Quod ad librum attinet, quem tibi filius dabit, peto a te, ne exeat : aut ita corrigas, ne mihi noceat.

à-dire, de le renouveler entièrement. A l'égard du voyage d'Asie, je me suis conformé à vos intentions, quoique je fusse pressé par la dernière nécessité.

Que vous exhorterai-je à faire pour moi? vous voyez bien qu'on ne peut pas remettre plus loin à décider de mon sort. Il n'est pas besoin que vous attendiez mon fils : il est tout jeune; son âge, son empressement, sa crainte ne permettent point d'espérer qu'il puisse suffire à tout. C'est à vous à soutenir tout le poids de cette affaire : mon espérance est dans vous seul.

Votre prudence vous a fait sans doute observer ce qui fait plaisir à César et ce qui est capable de le toucher. Il faut que tout vienne de vous, et que vous conduisiez l'entreprise à sa fin. Vous pouvez beaucoup auprès de lui : vous êtes tout-puissant auprès de ses amis. Persuadez-vous seulement que ce n'est point un rôle particulier que vous avez à remplir ici, mais que la chose roule entièrement sur vous; et je ne doute point du succès, à moins peut-être que la mauvaise fortune ne me rende assez insensé ou assez impudent pour vous faire des demandes indiscrètes : mais de l'un et de l'autre côté, votre propre caractère sera mon excuse; car, par la manière dont vous servez vos amis, vous les avez accoutumés, non à espérer vos services, mais à les exiger. Mon fils vous remettra mon livre; mais je vous demande en grâce de ne pas le laisser sortir de vos mains, ou de le corriger si bien qu'il ne puisse pas me nuire.

EPISTOLA CCCCLXXIX.

(ad div., VI, 5.)

Scrib. Romæ exeunte anno V. C. 707.

M. T. CICERO A. CÆCINÆ S. D.

Quotiescunque filium tuum video (video autem fere quotidie), polliceor ei studium quidem meum et operam, sine ulla exceptione aut laboris, aut occupationis, aut temporis, gratiam autem atque auctoritatem cum hac exceptione, quantum valeam, quantumque possim. Liber tuus et lectus est, et legitur a me diligenter, et custoditur diligentissime. Res et fortunæ tuæ mihi maximæ curæ sunt, quæ quidem quotidie faciliores mihi et meliores videntur; multisque video magnæ esse curæ, quorum de studio et de sua spe filium ad te perscripsisse certo scio.

Iis autem de rebus, quas conjectura consequi possumus, non mihi sumo, ut plus ipse prospiciam, quam te videre atque intelligere mihi persuaserim : sed tamen, quia fieri potest, ut tu ea perturbatiore animo cogites, puto meum esse, quid sentiam, exponere. Ea natura rerum est, et is temporum cursus, ut non possit ista aut tibi, aut ceteris, fortuna esse diuturna; neque hærere in tam bona causa et in tam bonis civibus tam acerba injuria.

Quare ad eam spem, quam ex tuo ordine de te ipsi

LETTRE CCCCLXXIX.

Rome, fin de l'année 707.

M. T. CICÉRON A A. CÉCINA.

Il ne se passe presque point de jour où je ne voie votre fils, et chaque fois que je le vois je lui promets tout mon zèle et tous mes services, sans aucune exception de peine, de temps et d'occupation. Mais en lui promettant mon crédit et mon autorité, j'y mets pour bornes l'étendue de l'un et de l'autre. J'ai lu soigneusement votre livre; je le relis et je le regarde avec beaucoup de précaution. Je veille sur vos affaires et sur la conduite de votre bien. Il me semble qu'elles s'améliorent de jour en jour. Quantité de personnes y prennent le même intérêt. Mais je sais avec certitude que votre fils vous a rendu compte de leur zèle et de ses espérances.

A l'égard des choses dont on ne peut juger que par conjecture, je me garderai bien de m'attribuer plus de pénétration que je ne vous en crois à vous-même. Cependant, comme il peut arriver que vous n'y apportiez point autant de liberté d'esprit que moi, je me crois obligé de vous en marquer mon sentiment. La nature des affaires et les conjonctures présentes ne permettent pas de craindre que votre disgrâce ni celle des autres puisse durer long-temps : il est impossible qu'on ne cesse pas d'outrager une si bonne cause et de si bons citoyens.

Ainsi avec les espérances communes, qui sont fon-

habemus non soli, propter dignitatem et virtutem tuam (hæc enim ornamenta sunt tibi etiam cum aliis communia) accedit tua præcipua : propter eximium ingenium summamque eloquentiam, cui, me hercules, hic, cujus in potestate sumus, multum tribuit. Itaque ne punctum quidem temporis in ista fortuna fuisses, nisi eo ipso bono tuo, quo delectatur, se violatum putasset. Quod ipsum lenitur quotidie; significaturque nobis ab iis, qui simul cum eo vivunt, tibi hanc ipsam opinionem ingenii apud illum plurimum profuturam.

Quapropter primum fac animo forti atque magno sis; ita enim natus, ita educatus, ita doctus es, ita etiam cognitus, ut tibi id faciendum sit : deinde spem quoque habeas firmissimam propter eas causas, quas scripsi. A me vero tibi omnia liberisque tuis paratissima esse, confidas velim. Id enim et vetustas nostri amoris, et mea consuetudo in meos, et tua multa erga me officia postulant.

EPISTOLA CCCCLXXX.

(ad div., IV, 11.)

Scrib. Mitylenis, exeunte anno V. C. 707.

M. MARCELLUS M. CICERONI S. D.

Plurimum valuisse apud me tuam semper auctoritatem, quum in omni re, tum in hoc maxime negotio, potes existimare. Quum mihi C. Marcellus, frater aman-

idées sur votre dignité (car c'est un avantage que les autres partagent avec vous), nous avons celle qui porte en particulier sur les qualités extraordinaires de votre esprit et sur l'éclat de votre vertu; deux titres, je vous assure, qui ont beaucoup de poids aux yeux de celui dont nous dépendons. Il ne vous aurait pas laissé un instant dans la situation où vous êtes, s'il n'avait cru que ce mérite même dont il est charmé, devenait pour lui comme une offense : mais il revient tous les jours de cette idée; et ceux qui vivent familièrement avec lui me font connaître que l'opinion qu'il a de votre esprit vous servira beaucoup dans le sien.

Commencez donc par soutenir votre courage et votre grandeur d'âme. Votre naissance, votre éducation, votre savoir et votre réputation vous y obligent également; après quoi, par les raisons que je vous ai marquées, vous ne devez pas craindre de vous fier trop à vos espérances. Je ne vous demande pas moins de confiance pour la disposition que j'ai à vous servir, vous et vos enfans. Je dois ces sentimens à l'ancienneté de notre amitié, à mon usage ordinaire à l'égard de mes amis, et particulièrement à la multitude de services que vous m'avez rendus.

LETTRE CCCCLXXX.

Mitylène, fin de l'année 707.

M. MARCELLUS A CICÉRON.

Vous devez être persuadé que dans toutes sortes d'occasions, et particulièrement dans celle-ci, votre autorité a fait sur moi beaucoup d'impression. C. Mar-

tissimus mei, non solum consilium daret, sed precibus quoque me obsecraret, non prius mihi persuadere potuit, quam tuis est effectum litteris, ut uterer vestro potissimum consilio. Res quemadmodum sit acta, vestræ litteræ mihi declarant. Gratulatio tua etsi est mihi probatissima, quod ab optimo fit animo, tamen hoc mihi multo jucundius est et gratius, quod in summa paucitate amicorum, propinquorum ac necessariorum, qui vere meæ saluti faverent, te cupidissimum mei, singularemque mihi benivolentiam præstitisse cognovi.

Reliquis urbis commodis ego, quoniam hæc erant tempora, facile et æquo animo carebam : hoc vero ejusmodi esse statuo, ut, sine talium virorum et amicorum benivolentia, neque in adversa neque in secunda fortuna quisquam possit vivere. Itaque hoc ego mihi gratulor. Tu vero ut intelligas, homini amicissimo te tribuisse officium, re tibi præstabo. Vale.

EPISTOLA CCCCLXXXI.

(ad div., XIII, 11.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO BRUTO S. P. D.

Quia semper animadverti, studiose te operam dare, ut ne quid meorum tibi esset ignotum, propterea non dubito, quin scias, non solum cujus municipii sim, sed etiam, quam diligenter soleam meos municipes, Arpinates, tueri. Quorum quidem omnia commoda, omnes-

cellus, ce frère dont je connais si bien la tendresse, m'avait non-seulement donné le même conseil, mais il m'avait pressé par de vives prières, sans être parvenu à me persuader, quand vos lettres m'ont tout-à-fait déterminé. Vous me marquez comment la chose s'est passée. Je suis fort sensible à vos félicitations, parce que je sais qu'elles partent d'un excellent cœur : mais ce qui me les rend plus agréables, c'est d'avoir reconnu qu'entre ce petit nombre d'amis, de parens et d'alliés qui s'intéressent véritablement à mon salut, vous vous êtes distingué par votre zèle et par les marques d'une affection singulière.

Dans le malheur des temps j'étais capable de supporter avec constance la perte de tous mes autres biens; mais je ne connais point de fortune, bonne ou mauvaise, où l'on puisse vivre sans être aimé par des hommes de votre mérite et des amis tels que vous : c'est un avantage dont je me félicite. Et comptez que je n'épargnerai rien pour vous faire connaître que vous avez rendu service à l'homme du monde qui vous est le plus attaché. Adieu.

LETTRE CCCCLXXXI.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A BRUTUS.

Comme j'ai toujours remarqué que vous vous attachiez soigneusement à ne rien ignorer de ce qui me touche, je ne doute pas que vous ne sachiez, non-seulement de quel municipe je suis, mais avec quel soin je suis accoutumé à défendre les Arpinates mes compa-

que facultates, quibus et sacra conficere, et sarta tecta ædium sacrarum locorumque communium tueri possint, consistunt in his vectigalibus, quæ habent in provincia Gallia. Ad ea visenda, pecuniasque, quæ a colonis debentur, exigendas, totamque rem et cognoscendam et administrandam legatos equites romanos misimus, Q. Fufidium, Q. F., M. Faucium, M. F., Q. Mamercum, Q. F. Peto a te in majorem modum, pro nostra necessitudine, ut tibi ea res curæ sit, operamque des, ut per te quam commodissime negotium municipii administretur, quam primumque conficiatur; ipsosque, quorum nomina scripsi, ut quam honorificentissime, pro tua natura, et quam liberalissime tractes. Bonos viros ad tuam necessitudinem adjunxeris, municipiumque gratissimum beneficio tuo devinxeris; mihi vero etiam gratius feceris, quod quum semper tueri municipes meos consuevi, tum hic annus præcipue ad meam curam officiumque pertinet.

Nam constituendi municipii causa hoc anno ædilem filium meum fieri volui, et fratris filium, et M. Cæsium, hominem mihi maxime necessarium : is enim magistratus in nostro municipio, nec alius ullus creari solet : quos cohonestaris, in primisque me, si res publica municipii tuo studio, diligentia, bene administrata erit. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo.

riotes. Tout ce qu'ils ont de biens et de ressources pour leurs exercices de religion et pour l'entretien de leurs temples et de leurs salles publiques, consiste dans les impôts qu'ils tirent de la Gaule. C'est pour examiner cette source de leurs revenus, pour recueillir l'argent qui leur est dû par les colonies, et pour mettre l'ordre convenable dans toute cette affaire, que nous y avons envoyé trois chevaliers romains, Q. Fufidius, M. Faucius et Q. Mamercus. J'use du droit de notre amitié, pour vous prier instamment de prendre leur commission à cœur, de leur procurer toutes sortes de facilités pour régler ce qui appartient aux intérêts d'Arpinum, d'en hâter la conclusion, et de traiter ceux dont je viens de vous marquer les noms, avec les égards et la distinction auxquels vous êtes porté naturellement. Vous êtes sûr de vous concilier l'amitié des honnêtes gens, d'attacher à vos intérêts une ville très-sensible à la reconnaissance, et de me faire d'autant plus de plaisir, qu'outre l'habitude où je suis de soutenir mes compatriotes, j'y suis obligé cette année par un devoir particulier.

L'envie de donner une bonne administration à la ville d'Arpinum, m'a fait souhaiter d'y voir cette année pour édiles, mon fils, le fils de mon frère, et M. Césius, qui m'est fort attaché. C'est la seule magistrature de notre ville. Vous les honorerez et m'honorerez davantage encore, si par votre zèle et votre concours les affaires de la ville marchent bien. Aussi je vous en prie avec les dernières instances.

EPISTOLA CCCCLXXXII.

(ad div., XIII, 12.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO BRUTO S. P. D.

Alia epistola communiter commendavi tibi legatos Arpinatium, ut potui diligentissime : hac separatim Q. Fufidium, quocum mihi omnes necessitudines sunt, diligentius commendo; non ut aliquid de illa commendatione deminuam, sed ut hanc addam. Nam et privignus est M. Cæsii, mei maxime et familiaris et necessarii, et fuit in Cilicia mecum tribunus militum : quo in munere ita se tractavit, ut accepisse ab eo beneficium viderer, non dedisse. Est præterea (quod apud te valet plurimum) a nostris studiis non abhorrens.

Quare velim eum quam liberalissime complectare, operamque des, ut in ea legatione, quam suscepit contra suum commodum, secutus auctoritatem meam, quam maxime ejus excellat industria. Vult enim, id quod optimo cuique natura tributum est, quam maximam laudem, quum a nobis, qui eum impulimus, tum a municipio consequi : quod ei continget, si hac mea commendatione tuum erga se studium erit consecutus.

LETTRE CCCCLXXXII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A BRUTUS.

Je vous ai recommandé en commun dans une autre lettre des députés d'Arpinum. Dans celle-ci je vous recommande particulièrement Q. Fufidius, avec lequel je suis lié à toutes sortes de titres : non que je prétende par là restreindre ma première recommandation, mais dans la vue d'y joindre celle-ci. Fufidius est oncle de M. Césius, mon ami et mon allié. Il a servi sous moi dans la Cilicie en qualité de tribun militaire; et je puis dire qu'il s'est si bien conduit, que je me crois son obligé au lieu de l'avoir obligé moi-même. Il n'est pas d'ailleurs sans goût pour nos études, et c'est une fort bonne recommandation auprès de vous.

Je vous prie donc de le traiter avec beaucoup d'amitié, et de lui procurer le moyen de faire éclater son habileté dans une députation dont il s'est chargé contre ses intérêts et par déférence pour moi. Il se propose, comme cela est naturel à tous les honnêtes gens, de mériter des éloges, et de sa ville, et de moi, qui l'ai engagé dans cette commission. Il ne manquera point d'y réussir, si ce que je vous écris en sa faveur lui fait obtenir votre amitié.

EPISTOLA CCCCLXXXIII.

(ad div., XIII, 13.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO BRUTO S. P. D.

L. Castronius Pætus, longe princeps municipii Lucensis, est honestus, gravis, plenus officii, bonus plane vir, et quum virtutibus, tum etiam fortuna, si quid hoc ad rem pertinet, ornatus; meus autem est familiarissimus, sic prorsus, ut nostri ordinis observet neminem diligentius. Quare ut et meum amicum, et tua dignum amicitia, tibi commendo. Cui, quibuscunque rebus commodaveris, tibi profecto jucundum, mihi certe erit gratum. Vale.

EPISTOLA CCCCLXXXIV.

(ad div., XIII, 14.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO BRUTO S. P. D.

L. Titio Strabone, equite romano, in primis honesto et ornato, familiarissime utor. Omnia mihi cum eo intercedunt jura summæ necessitudinis. Huic in tua provincia pecuniam debet P. Cornelius. Ea res a Volcatio, qui Romæ jus dicit, rejecta in Galliam est. Peto a te hoc diligentius, quam si mea res esset, quo est honestius de amicorum pecunia laborare, quam de sua, ut

LETTRE CCCCLXXXIII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A BRUTUS.

L. Castronius Pétus, sans contredit le principal citoyen du municipe, est un homme recommandable, considéré, obligeant, en un mot c'est un homme de bien; et par dessus toutes ces qualités il est fort riche, avantage qui peut n'être pas étranger à mon sujet. Ajoutez-y qu'il est de mes intimes amis, et qu'il n'y a aucun sénateur à qui il marque plus d'attachement. Enfin, je vous le recommande comme mon ami et comme un homme qui mérite d'être le vôtre. Quelque service que vous puissiez lui rendre, vous n'en tirerez que de l'agrément, et vous m'obligerez beaucoup. Adieu.

LETTRE CCCCLXXXIV.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A BRUTUS.

L. Titius Strabon, chevalier romain, d'une très-bonne naissance et d'un esprit fort cultivé, est un homme avec lequel je vis très-familièrement, et qui a toutes sortes de droits à ma plus parfaite amitié. Il lui est dû de l'argent dans votre province par P. Cornelius. Cette affaire vient d'être renvoyée dans la Gaule par Volcatius, qui juge à Rome. Comme il est plus honora-

negotium conficiendum cures, ipse suscipias, transigas, operamque des, quoad tibi æquum et rectum videbitur, ut quam commodissima conditione libertus Strabonis, qui ejus rei causa missus est, negotium conficiat, ad nummosque perveniat. Id et mihi gratissimum erit, et tu ipse L. Titium cognosces amicitia tua dignissimum. Quod ut tibi curæ sit, ut omnia solent esse, quæ me velle scis, te vehementer etiam atque etiam rogo.

EPISTOLA CCCCLXXXV.

(ad div., XIII, 17.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO SER. SULPICIO S. P. D.

M'. Curius, qui Patris negotiatur, multis et magnis de causis a me diligitur. Nam et amicitia pervetus mihi cum eo est, ut primum in forum venit, instituta; et Patris quum aliquoties antea, tum proxime hoc miserrimo bello domus ejus tota mihi patuit, qua, si opus fuisset, tam essem usus, quam mea. Maximum autem mihi vinculum cum eo est quasi sanctioris cujusdam necessitudinis, quod est Attici nostri familiarissimus, eumque unum præter ceteros observat ac diligit. Quem si tu jam forte cognosti, puto me hoc, quod facio, facere serius. Ea est enim humanitate et obser-

ble de prendre soin de l'argent de ses amis que de ses propres deniers, je vous demande plus d'attention pour les intérêts de Titius que s'il était question des miens. Ne souffrez pas que cette affaire traîne long-temps ; faites-en la vôtre propre; réglez tout vous-même; enfin tâchez, autant que la justice et le droit vous le permettront, de procurer à son affranchi, qui part avec cette commission, toutes sortes de facilités pour réussir et pour toucher son argent. En m'obligeant beaucoup, vous reconnaîtrez que Titius mérite extrêmement votre amitié. Je vous demande en cette circonstance toute l'ardeur que vous avez ordinairement dans les occasions de me faire plaisir.

LETTRE CCCCLXXXV.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A SER. SULPICIUS.

QUANTITÉ de fortes raisons me font aimer M'. Curius, qui exerce le négoce à Patras. Je suis lié si anciennement avec lui que notre amitié remonte jusqu'à sa première entrée au forum. Sa maison m'a été plus d'une fois ouverte, mais surtout en dernier lieu dans cette malheureuse guerre; et si parfaitement, que si j'en avais eu besoin, j'aurais eu la liberté d'en user comme de la mienne. Mais ce que je regarde encore comme un lien plus sacré, c'est qu'il est intime ami de notre cher Atticus, et qu'il n'y a personne au monde à qui il soit plus attaché. Si par hasard vous le connaissez déjà, je m'imagine que ma recommandation arrive trop

vantia, ut eum tibi jam per se ipsum commendatum putem.

Quod tamen si ita est, magnopere a te quæso, ut ad eam voluntatem, si quam in illum ante has meas litteras contulisti, quam maximus possit mea commendatione cumulus accedat. Sin autem propter verecundiam suam minus se tibi obtulit, aut nondum eum satis habes cognitum, aut quæ causa est, cur majoris commendationis indigeat: sic tibi eum commendo, ut neque majore studio quemquam, neque justioribus de causis commendare possim. Faciamque id, quod debent facere ii, qui religiose et sine ambitione commendant. Spondebo enim tibi, vel potius spondeo, in meque recipio, eos esse M'. Curii mores, eamque tum probitatem tum etiam humanitatem, ut eum et amicitia tua, et tam accurata commendatione, si tibi sit cognitus, dignum sis existimaturus. Mihi certe gratissimum feceris, si intellexero, has litteras tantum, quantum scribens confidebam, apud te pondus habuisse.

EPISTOLA CCCCLXXXVI.

(ad div., XIII, 18.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

Non concedam, ut Attico nostro, quem elatum lætitia vidi, jucundiores tuæ suavissime ad eum et humanissime scriptæ litteræ fuerint, quam mihi. Nam etsi utrique nostrum prope æque gratæ erant, tamen ego

tard; car il a tant de douceur et de politesse qu'il se sera déjà recommandé lui-même.

Quoi qu'il en soit, je souhaite ardemment que si vous êtes déjà porté à l'obliger avant que de recevoir ma lettre, ce que je vous écris en sa faveur y puisse mettre le comble. Mais si sa modestie l'a peut-être empêché de se présenter à vous, ou si vous ne le connaissez point encore assez, ou s'il se trouve enfin qu'il ait besoin d'une recommandation plus forte, je vous le recommande avec toute l'ardeur dont je suis capable, et par les plus justes motifs qui puissent me faire agir. Je ferai même ce qu'on doit faire quand on veut recommander religieusement et simplement les personnes qu'on aime; c'est-à-dire, que je vous répondrai, ou plutôt, que je vous réponds et que je vous suis garant, que par ses mœurs, par sa probité, et même par sa politesse, vous trouverez Curius, lorsque vous le connaîtrez bien, digne de votre amitié et d'une recommandation aussi pressante que la mienne. Je vous serai du moins fort obligé, si vous me faites connaître que mes lettres ont produit sur vous l'effet que je m'en suis promis.

LETTRE CCCCLXXXVI.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Atticus m'a paru charmé de l'amicale et agréable lettre qu'il a reçue de vous; mais je ne conviendrai pas aisément qu'elle lui ait causé plus de plaisir qu'à moi; ou si elle nous en a causé presqu'également, j'ai vu du

admirabar magis, te, quasi rogatus, aut certe admonitus, liberaliter Attico respondisses (quod tamen dubium nobis, quin ita futurum fuerit, non erat), ultro ad eum scripsisse, eique nec opinanti voluntatem tuam tantam per litteras detulisse. De quo non modo rogare te, ut eo studiosius mea quoque causa facias, non debeo (nihil enim cumulatius fieri potest, quam polliceris), sed ne gratias quidem agere, quod tu et ipsius causa et tua sponte feceris.

Illud tamen dicam, mihi id, quod fecisti, esse gratissimum. Tale enim tuum judicium de homine eo, quem unice diligo, non potest mihi non summe esse jucundum. Quod quum ita sit, esse gratum necesse est. Sed tamen, quum mihi, pro conjunctione nostra, vel peccare apud te in scribendo licet, utrumque eorum, quæ negavi mihi facienda esse, faciam. Nam et ad id, quod Attici causa te ostendisti esse facturum, tantum velim addas, quantum ex nostro amore accessionis fieri potest; et, quod modo verebar tibi gratias agere, nunc plane ago, teque ita existimare volo, quibuscunque officiis in epiroticis reliquisque rebus Atticum obstrinxeris, iisdem me tibi obligatum fore.

moins avec plus d'admiration, quoique je m'y fusse d'ailleurs assez attendu, que de votre propre mouvement vous lui ayez écrit dans les mêmes termes que si vous aviez eu une réponse d'amitié à lui faire sur quelque chose qu'il vous aurait demandée, et que vous lui ayez offert ainsi vos services lorsqu'il s'y attendait le moins. Assurément je ne dois pas vous prier de mettre, pour l'amour de moi, plus de chaleur dans votre zèle, car il ne se peut rien ajouter à vos promesses, et je ne dois pas même vous en faire des remercîmens, puisque c'est en faveur de lui-même et volontairement que vous le faites.

Cependant je ne puis m'empêcher de vous dire que j'ai été bien sensible à votre manière d'agir envers moi; car cette estime que vous marquez pour un homme qui m'est si cher, n'a pu manquer de me causer la plus vive satisfaction; et dans mon cœur le plaisir produit nécessairement la reconnaissance. Au reste, comme les droits de notre amitié s'étendent jusqu'aux fautes où je puis tomber en vous écrivant, je veux faire ce que j'avouais tout-à-l'heure que je ne dois pas; c'est-à-dire, vous prier de joindre à ce que vous promettez de faire pour Atticus en faveur de lui-même, tout ce que notre amitié vous y peut faire ajouter; et non-seulement vous remercier, quoique je n'aie pas cru le devoir, mais vous assurer que tous les services que vous rendrez à Atticus dans ses affaires d'Épire et dans toute autre occasion, vous acquerront autant de droits sur ma reconnaissance que sur la sienne.

EPISTOLA CCCCLXXXVII.

(ad div., XIII, 19.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO SER. SULPICIO S. P. D.

Cum Lysone Patrensi est mihi quidem hospitium vetus; quam ego necessitudinem sancte colendam puto. Sed ea causa etiam cum aliis compluribus : familiaritas tanta nullo cum hospite; et ea quum officiis ejus multis, tum etiam consuetudine quotidiana sic est aucta, ut nihil sit familiaritate nostra conjunctius. Is quum Romæ annum prope ita fuisset, ut mecum viveret, etsi eramus in magna spe, te meis litteris commendationeque diligentissime facturum, id quod fecisti, ut ejus rem et fortunas absentis tuerere : tamen quod in unius potestate erant omnia, et quod Lyso fuerat in nostra causa nostrisque præsidiis, quotidie aliquid timebamus. Effectum tamen est et ipsius splendore, et nostro reliquorumque hospitum studio, ut omniá, quæ vellemus, a Cæsare impetrarentur : quod intelliges ex iis litteris, quas Cæsar ad te dedit. Nunc non modo non remittimus tibi aliquid ex nostra commendatione, quasi adepti jam omnia, sed eo vehementius a te contendimus, ut Lysonem in fidem necessitudinemque tuam recipias.

LETTRE CCCCLXXXVII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A SER. SULPICIUS.

Je suis lié depuis très-long-temps avec Lyson de Patras, par les droits de l'hospitalité; et je crois que cette liaison doit être entretenue religieusement. Cependant elle m'est commune avec un grand nombre d'autres. Mais je n'ai point d'hôte avec qui je vive si familièrement; et cette familiarité s'est tellement augmentée par les services que j'ai reçus de lui et par l'habitude de nous voir tous les jours, qu'il n'y en a point assurément de plus parfaite. Il a vécu, pour ainsi dire, avec moi, pendant près d'un an qu'il a passé à Rome. Quoique nous espérassions avec beaucoup de confiance, que sur mes lettres et ma recommandation vous veilleriez soigneusement, comme vous l'avez fait, à ses affaires et à ses biens dans son absence, nous n'étions pas sans quelque crainte pour lui, parce que tout dépendait du pouvoir d'un seul homme, et que Lyson avait défendu notre cause et fait partie de nos armées. Mais par considération même pour lui, et par égard pour mes sollicitations et pour celles de ses autres hôtes, il se trouve que César accorde tout ce que nous désirions. Vous en serez informé par les lettres que vous a écrites César même. Là dessus, ne croyez pas que je me relâche de ma recommandation, comme si nous avions tout obtenu : au contraire, j'en ai plus d'ardeur à vous demander pour Lyson votre protection et votre amitié.

Cujus dubia fortuna timidius tecum agebamus verentes, ne quid accideret ejusmodi, ut ne tu quidem mederi posses : explorata vero ejus incolumitate, omnia a te summo studio summaque cura peto. Quæ ne singula enumerem, totam tibi domum commendo : in his adolescentem filium ejus, quem C. Memmius Gemellus, cliens meus, quum in calamitate exsilii sui patrensis civis factus esset, Patrensium legibus adoptavit; ut ejus ipsius hereditatis jus causamque tueare. Caput illud est, ut Lysonem, quem ego virum optimum gratissimumque cognovi, recipias in necessitudinem tuam.

Quod si feceris, non dubito, quin in eo diligendo, ceterisque postea commendando, idem, quod ego, sis judicii et voluntatis habiturus. Quod quum fieri vehementer studeo, tum etiam illud vereor, ne, si minus cumulate videbere fecisse aliquid ejus causa, me ille negligenter scripsisse putet, non te oblitum mei. Quanti enim me faceres, quum ex sermonibus quotidianis meis, tum ex epistolis etiam tuis potuit cognoscere.

EPISTOLA CCCCLXXXVIII.

(ad div., XIII, 20.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

Asclapone Patrensi, medico, utor valde familiariter,

Tandis que sa fortune était douteuse, je vous parlais de lui plus timidement, dans la crainte de quelque revers auquel vous ne fussiez pas capable vous-même de remédier. Mais à présent que son salut est certain, je vous demande pour lui tous vos soins et votre zèle. Et, pour me dispenser du détail, je vous recommande à la fois toute sa famille, et surtout son fils, qui est encore fort jeune, et que mon client C. Gemellus, après avoir pris le droit de bourgeoisie à Patras pendant la disgrâce de son exil, a adopté, suivant les lois de cette ville. Je vous prie donc de le soutenir dans ses droits de succession. Mais le point essentiel est de recevoir au nombre de vos amis, Lyson, que j'ai toujours reconnu fort honnête homme et sensible à la reconnaissance.

Si vous déférez à ce vœu, je ne doute point qu'à l'avenir vous n'ayez autant de penchant que moi à l'aimer et à le recommander aux autres. Outre la passion que j'ai de le servir, je crains que si vous ne faisiez point pour lui tout ce qui dépendra de vous, il ne se figure, non que vous m'ayez oublié, mais que je ne vous aie écrit avec négligence; d'autant plus que par mes discours continuels, et même par vos lettres, il a pu connaître toute la considération que vous avez pour moi.

LETTRE CCCCLXXXVIII.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Je vis dans une familiarité intime avec Asclapon de

ejusque quum consuetudo mihi jucunda fuit, tum ars etiam, quam sum expertus in valitudine meorum. In qua mihi quum ipsa scientia, tum etiam fidelitate benivolentiaque satisfecit. Hunc igitur tibi commendo, et a te peto, des operam, ut intelligat, diligenter me scripsisse de sese, meamque commendationem usui magno sibi fuisse. Erit id mihi vehementer gratum.

EPISTOLA CCCCLXXXIX.

(ad div., XIII, 21).

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO SER. SULPICIO S. P. D.

M. ÆMILIUS AVIANUS ab ineunte adolescentia me observavit, semperque dilexit, vir quum bonus, tum perhumanus, et in omni genere officii diligens. Quem si arbitrarer esse Sicyone, et nisi audirem, ibi eum etiam nunc, ubi ego reliqui, Cibyræ commorari, nihil esset necesse, plura me ad te de eo scribere. Perficeret enim ipse profecto suis moribus suaque humanitate, ut sine cujusquam commendatione diligeretur abs te non minus, quam et a me, et a ceteris suis familiaribus.

Sed quum illum abesse putem, commendo tibi in majorem modum domum ejus, quæ est Sicyone, remque familiarem, maxime Caium Avianum Hammonium, libertum ejus : quem quidem tibi etiam suo nomine commendo. Nam quum propterea mihi est probatus, quod est in patronum suum officio et fide singulari, tum

Patras, médecin; et non-seulement j'ai trouvé beaucoup d'agrément dans son commerce, mais je me suis bien trouvé de son habileté pour la santé des miens. En un mot, je suis aussi content de sa fidélité et de son amitié que de son savoir. Je vous le recommande donc, et je vous prie de lui faire connaître que je vous ai écrit soigneusement en sa faveur, et qu'il a tiré beaucoup d'avantage de ma recommandation. Vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement.

LETTRE CCCCLXXXIX.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A SER. SULPICIUS.

M. Émilius Avianus m'a donné dès sa première jeunesse, des témoignages de respect et d'attachement. C'est un homme d'excellent naturel, extrêmement doux, et recommandable enfin à toutes sortes de titres. Si je le croyais à Sicyone, ou plutôt, si je n'avais appris qu'il est encore à Cibyre, où je l'ai laissé, il serait inutile de vous parler de lui avec plus d'étendue, car ses mœurs et son caractère vous le rendraient bientôt aussi cher qu'à moi et à tous ses autres amis.

Mais le croyant absent, je vous recommande avec beaucoup d'ardeur sa maison, qui est à Sicyone, et toutes ses affaires domestiques. Je nomme en particulier Caïus Avianus Hammonius, son affranchi, qui mérite ma recommandation pour l'amour de lui-même. Je lui dois non-seulement des éloges, parce que je lui connais un zèle, une fidélité extrême pour son maître, mais

etiam in me ipsum magna officia contulit, mihique molestissimis temporibus ita fideliter benivoleque præsto fuit, ut si a me manumissus esset.

Itaque peto a te, ut eum Hammonium et in patroni ejus negotio sic tueare, ut ejus procuratorem, et ipsum suo nomine diligas, habeasque in numero tuorum. Hominem pudentem et officiosum cognosces, et dignum, qui a te diligatur.

EPISTOLA CCCCXC.

(ad div., XIII, 22.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

T. Manlium, qui negotiatur Thespiis, vehementer diligo. Nam et semper me coluit, diligentissimeque observavit, et a studiis nostris non abhorret. Accedit eo, quod Varro Murena magnopere ejus causa vult omnia: qui tamen existimavit, etsi suis litteris, quibus tibi Manlium commendarat, valde confideret, tamen mea commendatione aliquid accessionis fore. Me quidem quum Manlii familiaritas, tum Varronis studium commovit, ut ad te quam accuratissime scriberem. Gratissimum igitur mihi feceris, si huic commendationi meæ tantum tribueris, quantum cui tribuisti plurimum, id est, si T. Manlium quam maxime, quibuscunque rebus honeste ac pro tua dignitate poteris, juveris atque ornaveris. Ex ipsiusque præterea gratissimis et humanis-

encore de la reconnaissance pour les importans services qu'il m'a rendus à moi-même, et parce que dans des temps très-difficiles il m'a témoigné autant d'attachement et de zèle que s'il m'eût été redevable de sa liberté.

Je vous demande donc en grâce de lui accorder tellement votre protection dans les affaires de son maître, que vous l'aimiez un peu aussi pour lui-même, et que vous le comptiez au nombre des personnes qui vous appartiennent. Vous le trouverez modeste, officieux, et digne enfin de votre amitié.

LETTRE CCCCXC.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Je suis particulièrement attaché à T. Manlius que des affaires de commerce retiennent à Thespies, et les témoignages qu'il m'en a donnés constamment, me l'ont rendu fort cher; sans compter qu'il ne manque pas de goût pour nos études. Ajoutez encore que Varron Murena prend beaucoup d'intérêt à ce qui le touche, et que malgré le fond qu'il fait sur la lettre qu'il vous écrit en sa faveur, il s'imagine que ma recommandation y ajoutera quelque chose. Mon amitié pour Manlius et l'envie d'obliger Varron, sont donc un double motif qui me porte à vous écrire soigneusement; et vous me ferez un plaisir très-sensible si vous avez les plus grands égards pour ma recommandation. Ils consisteront à faire, dans toutes les occasions où vous le pourrez convenablement et sans blesser votre dignité, ce qui dépendra de

simis moribus confirmo tibi, te eum, quem soles, fructum a bonorum virorum officiis exspectare, esse capturum.

EPISTOLA CCCCXCI.

(ad div., XIII, 23.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

L. Cossinio, amico et tribuli tuo, valde familiariter utor. Nam et inter nosmetipsos vetus usus intercedit, et Atticus noster majorem etiam mihi cum Cossinio consuetudinem fecit. Itaque tota Cossinii domus me diligit, in primisque libertus ejus, L. Cossinius Anchialus, homo et patrono et patroni necessariis, quo in numero ego sum, probatissimus. Hunc tibi ita commendo, ut, si meus libertus esset, eodemque apud me loco esset, quo est apud patronum suum, majore studio commendare non possem. Quare pergratum mihi feceris, si eum in amicitiam tuam receperis, atque eum, quod sine molestia tua fiat, si qua in re opus ei fuerit, juveris. Id et mihi vehementer gratum erit, et tibi postea jucundum. Hominem enim summa probitate, humanitate, observantiaque cognosces.

vous pour l'intérêt et l'honneur de T. Manlius. Je puis d'ailleurs vous assurer que vous tirerez de son caractère honnête et sensible le fruit que vous attendez de la reconnaissance des honnêtes gens.

LETTRE CCCCXCI.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Je vis dans une très-grande familiarité avec L. Cossinius, votre ami, qui est de la même tribu que vous. Il y a fort long-temps que nous sommes dans l'habitude de nous voir, et notre cher Atticus a contribué encore à rendre cette liaison plus forte. Aussi suis-je tendrement aimé de toute la famille de Cossinius, surtout de son affranchi, L. Cossinius Anchialus, homme fort estimé de son maître et de tous les amis de son maître, au nombre desquels je puis assurément me compter. Je vous le recommande donc avec autant d'instances que s'il était mon propre affranchi, et qu'il fût auprès de moi ce qu'il est auprès de son maître. Enfin, vous m'obligerez infiniment si vous lui accordez votre amitié, avec les secours dont il peut avoir besoin, et qui ne vous seront point à charge. En m'obligeant beaucoup, vous en tirerez aussi de l'agrément; car vous trouverez dans Anchialus tout l'attachement possible; avec un caractère charmant et la plus parfaite probité.

EPISTOLA CCCCXCII.

(ad div., XIII, 24.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

Quum antea capiebam ex officio meo voluptatem, quod memineram, quam tibi diligenter Lysonem, hospitem et familiarem meum, commendassem; tum vero, posteaquam ex litteris ejus cognovi, tibi eum falso suspectum fuisse, vehementissime lætatus sum, me tam diligentem in eo commendando fuisse.

Ita enim scripsit ad me, sibi meam commendationem maximo adjumento fuisse, quod ad te delatum diceret, sese contra dignitatem tuam Romæ de te loqui solitum esse. De quo, etsi pro tua facilitate et humanitate purgatum se tibi scribit esse, tamen primum, ut debeo, tibi gratias ago, quum tantum litteræ meæ potuerunt, ut, his lectis, omnem offensionem suspicionis, quam habueras de Lysone, deponeres.

Deinde credas mihi affirmanti velim, me hoc non pro Lysone magis quam pro omnibus scribere, hominem esse neminem, qui unquam mentionem tui sine tua summa laude fecerit. Lyso vero quum mecum prope quotidie esset, unaque viveret, non solum, quia me libenter audire arbitrabatur, sed quia libentius ipse loquebatur, omnia mihi tua et facta et dicta laudabat. Quapropter etsi a te ita tractatur, ut jam non desideret commendationem meam, unisque se litteris meis omnia

LETTRE CCCCXCII.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Si je m'applaudissais du service que j'ai rendu à Lyson, mon hôte et mon ami, en vous le recommandant avec ardeur, la satisfaction que je ressentais d'avoir donné tant de force à ma recommandation, est fort augmentée depuis que j'ai appris par ses lettres que vous l'avez soupçonné mal-à-propos.

Il m'écrit en effet qu'il a tiré beaucoup d'avantage de tout ce que je vous ai marqué en sa faveur, parce qu'on vous avait rapporté qu'il ne cessait point à Rome de parler contre votre dignité. Quoiqu'il ajoute que votre facilité et votre bonté ne lui ont pas fait trouver de peine à se justifier, je vous remercie d'abord, comme je le dois, d'avoir eu tant de déférence pour mes lettres, qu'il vous a suffi de les lire pour écarter tous les soupçons qui pouvaient vous offenser.

En second lieu, sans avoir en vue Lyson, plus que tous les autres hommes, je vous demande un peu de confiance pour le témoignage que je vous rends, qu'il n'y a personne au monde qui parle jamais de vous sans le faire avec de grands éloges. Lyson, qui était avec moi presque tous les jours, qui vivait avec moi, n'a pas cessé de louer toutes vos actions et toutes vos paroles. Pouvait-il y manquer, avec le double motif du plaisir qu'il y trouvait lui-même, et de celui qu'il me voyait prendre à l'écouter? Ainsi quoique la bonté que vous

consecutum putet, tamen a te peto in majorem modum, ut eum etiam atque etiam tuis officiis, liberalitate complectare. Scriberem ad te, qualis vir esset, ut superioribus litteris feceram, nisi eum jam per se ipsum tibi satis esse notum arbitrarer.

EPISTOLA CCCCXCIII.

(ad div., XIII, 25.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

Hegesaratus Larissæus, magnis meis beneficiis ornatus in consulatu meo, memor et gratus fuit, meque postea diligentissime coluit. Eum tibi magnopere commendo, ut et hospitem meum et familiarem, et gratum hominem, et virum bonum, et principem civitatis suæ, et tua necessitudine dignissimum. Pergratum mihi feceris, si dederis operam, ut is intelligat, hanc meam commendationem magnum apud te pondus habuisse.

avez pour lui, rende à présent mes recommandations fort inutiles, et qu'il compte entièrement sur l'effet de ma première lettre, je ne laisse pas de vous prier avec de nouvelles instances de lui accorder votre amitié et vos bons offices. Je m'étendrais sur son mérite, comme j'ai fait la première fois, si je n'étais persuadé que vous le connaissez déjà par lui-même.

LETTRE CCCCXCIII.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Hegesaratus, de Larisse, a reçu de moi des faveurs considérables pendant mon consulat; mais il en conserve le souvenir avec tant de reconnaissance, qu'il n'a pas cessé de me marquer beaucoup d'attachement. Je vous le recommande donc comme mon hôte et mon ami, comme un homme reconnaissant, et comme un très-honnête homme, qui tient d'ailleurs le premier rang dans sa ville, et qui est, en un mot, très-digne de votre amitié. Vous m'obligerez extrêmement si vous lui faites connaître que vous avez eu beaucoup d'égard pour ma recommandation.

EPISTOLA CCCCXCIV.

(ad div., XIII, 26.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

L. Mescinius ea mecum necessitudine conjunctus est, quod mihi quæstor fuit. Sed hanc causam, quam ego, ut a majoribus accepi, semper gravem duxi, fecit virtute et humanitate sua justiorem. Itaque eo sic utor, ut nec familiarius ullo, nec libentius. Is quamquam confidere videbatur, te sua causa, quæ honeste posses, libenter esse facturum, magnum esse tamen speravit apud te meas quoque litteras pondus habituras. Id quum ipse ita judicabat, tum pro familiari consuetudine sæpe ex me audierat, quam suavis esset inter nos et quanta conjunctio. Peto igitur a te, tanto scilicet studio, quanto intelligis debere me petere pro homine tam mihi necessario et tam familiari, ut ejus negotia, quæ sunt in Achaia, ex eo, quod heres est M. Mindio, fratri suo, qui Eli negotiatus est, explices et expedias, quum jure et potestate, quam habes, tum etiam auctoritate et consilio tuo. Sic enim præscripsimus iis, quibus ea negotia mandavimus, ut omnibus in rebus, quæ in aliquam controversiam vocarentur, te arbitro, et, quod commodo tuo fieri posset, te disceptatore uterentur. Id ut honoris mei causa suscipias, vehementer te etiam atque etiam rogo.

LETTRE CCCCXCIV.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

L. Mescinius ayant été mon questeur, nous avons l'un pour l'autre toute l'amitié qu'entraîne cette liaison d'offices : mais quoique je pense, d'après nos ancêtres, que c'est une forte raison de s'aimer, sa vertu et sa politesse rendent mes sentimens encore plus justes. Il n'y a personne avec qui je vive plus familièrement, ni dont le commerce me soit plus agréable. Il se flatte assez que tout ce que vous pourrez faire honnêtement en sa faveur, vous le ferez volontiers. Cependant il espère que mes lettres seront aussi d'un grand poids; et cette opinion lui vient non-seulement de lui-même, mais encore de ce que dans la familiarité où nous vivons ensemble, il m'a souvent entendu parler de l'étroite et agréable liaison que j'ai avec vous. Je ne balance donc point à vous demander pour lui vos bons offices, aussi instamment que vous comprenez bien que je le dois pour un homme qui m'est si cher et si fort attaché. Il a des affaires dans l'Achaïe, pour la succession de M. Mindius son frère, qui exerçait le commerce à Elis. Je vous prie d'employer tout à la fois, et le pouvoir dont vous êtes revêtu, et votre conseil, et votre autorité pour les éclaircir et les terminer. Nous avons donné ordre à ceux que nous en avons chargés, de vous choisir pour arbitre, et, si vous le pouvez commodément, pour guide même, sur tous les points qui peuvent souffrir quelque

Illud præterea, si non alienum tua dignitate putabis esse, feceris mihi pergratum, si qui difficiliores erunt, ut rem sine controversia confici nolint, si eos, quando cum senatore res est, Romam rejeceris. Quod quo minore dubitatione facere posses, litteras ad te a M. Lepido consule, non quæ te aliquid juberent (neque enim id tuæ dignitatis esse arbitrabamur), sed quodam modo quasi commendatitias sumsimus. Scriberem, quam id beneficium bene apud Mescinium positurus esses, nisi et te scire confiderem, et mihi peterem. Sic enim velim existimes, non minus me de illius re laborare, quam ipsum de sua. Sed quum illum studeo quam facillime ad suum pervenire, tum illud laboro, ut non minimum hac mea commendatione se consecutum arbitretur.

EPISTOLA CCCCXCV.

(ad div., XIII, 27.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

Licet eodem exemplo sæpius tibi hujus generis litteras mittam, quum gratias agam, quod meas commendationes tam diligenter observes; quod feci in aliis, et faciam, ut video, sæpius: sed tamen non parcam operæ, et ut vos soletis in formulis, sic ego in epistolis de eadem re alio modo. C. Avianus igitur Hammonius incre-

difficulté. Encore une fois, je vous prie d'y consentir, pour faire honneur à ma recommandation.

Vous me feriez aussi beaucoup de plaisir, si vous jugez que ce que je vous demande rentre dans vos fonctions, s'il se trouve quelques-unes des parties si difficiles qu'elles ne veuillent point finir sans procès, de les renvoyer à Rome, par le motif que l'affaire regarde un sénateur. Et, pour lever là-dessus toutes sortes d'embarras, nous avons pris du consul M. Lepidus une lettre pour vous; non comme un ordre, car il nous paraît que ce serait blesser votre dignité; mais comme une sorte de recommandation. Je vous ferais remarquer que vous ne pouvez mieux placer un bienfait que chez Mescinius, si je n'étais sûr que vous ne l'ignorez pas, et si ce n'était d'ailleurs pour moi que je vous sollicite; oui, pour moi-même; car vous devez être persuadé que son affaire m'intéresse autant que lui. Mais, avec l'extrême envie que j'ai de lui voir obtenir ce qu'il désire, je souhaite qu'il croie devoir quelque chose à ma recommandation.

LETTRE CCCCXCV.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Quoique le style de mes lettres se ressemble beaucoup, dans les occasions que j'ai si souvent de vous marquer ma reconnaissance pour le cas que vous faites de mes recommandations; et quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence que je continuerai ainsi de me répéter, comme je l'ai fait jusqu'à présent, je ne laisserai pas de m'ef-

dibiles mihi gratias per litteras egit, et suo et Æmilii Aviani, patroni sui, nomine, nec liberalius, nec honorificentius potuisse tractari nec se præsentem, nec rem familiarem absentis patroni sui. Id mihi quum jucundum est eorum causa, quos tibi ego summa necessitudine et summa conjunctione adductus commendaveram, quod M. Æmilius unus est ex meis familiarissimis atque intimis, maxime necessarius homo, et magnis meis beneficiis devinctus, et prope omnium, qui mihi debere aliquid videntur, gratissimus : tum multo jucundius, te esse in me tali voluntate, ut plus prosis amicis meis, quam ego præsens fortasse prodessem : credo, quod magis ego dubitarem, quid illorum causa facerem, quam tu, quid mea.

Sed hoc non dubito, quin existimes mihi esse gratum. Illud te rogo, ut illos quoque gratos homines esse putes : quod ita esse tibi promitto atque confirmo. Quare velim, quidquid habent negotii, des operam, quod commodo tuo fiat, ut te obtinente Achaiam conficiant. Ego cum tuo Servio jucundissimo conjunctissime vivo, magnamque quum ex ingenio ejus singularique studio, tum ex virtute et probitate voluptatem capio.

forcer, à l'imitation de vos formules, de mettre de la variété dans mes lettres en traitant le même sujet. C. Avianus Hammonius me fait dans les siennes des remercîmens incroyables au nom d'Émilius Avianus, son maître, et en son propre nom. Il m'écrit qu'on ne peut marquer plus de bonté et de distinction que vous en avez témoigné pour lui, qui est présent, et pour les affaires de son maître, qui est absent. J'en ressens une joie extrême, pour l'intérêt même de ceux qu'une vive et tendre amitié m'avait porté à vous recommander; car M. Émilius est un de mes amis les plus intimes et les plus familiers, un homme dont le commerce m'est devenu nécessaire; qui m'a, je l'avoue, de très-grandes obligations, mais aussi le plus reconnaissant de tous ceux qui paraissent me devoir quelque chose. Cependant il est encore plus flatteur pour moi de vous voir tant d'inclination à m'obliger, que vous rendiez plus de service à mes amis que je ne le ferais moi-même si j'étais présent; ce qui vient, sans doute, de ce que j'hésiterais plus à faire ce qui les intéresse, que vous n'hésitez à m'obliger.

Je ne doute point que vous ne soyez bien persuadé de ma reconnaissance; mais croyez qu'ils sont pénetrés du même sentiment que moi : je vous l'assure et je m'en porte garant. Tâchez donc, autant que vous le pourrez commodément, de leur faire terminer toutes leurs affaires, tandis que vous commandez dans l'Achaïe. Je vis dans la plus étroite union avec votre aimable Servius. Son esprit, son goût singulier pour l'étude, et surtout sa vertu et sa probité, me causent un plaisir fort sensible.

EPISTOLA CCCCXCVI.

(ad div., XIII, 28, pars prima.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

Etsi libenter petere a te soleo, si quid opus est meorum cuipiam, tamen multo libentius gratias tibi ago; quum fecisti aliquid commendatione mea, quod semper facis. Incredibile est enim, quas mihi gratias omnes agant, etiam mediocriter a me tibi commendati. Quæ mihi omnia grata; sed de L. Mescinio gratissimum. Sic enim est mecum locutus, te, ut meas litteras legeris, statim procuratoribus suis pollicitum esse omnia; multo vero plura et majora fecisse. Id igitur (puto enim etiam atque etiam mihi dicendum esse) velim existimes, mihi te fecisse gratissimum.

Quod quidem hoc vehementius lætor, quod ex ipso Mescinio te video magnam capturum voluptatem. Est enim in eo quum virtus, et probitas, et summum officium, summaque observantia, tum studia illa nostra, quibus antea delectabamur, nunc etiam vivimus. Quod reliquum est, velim augeas tua in eum beneficia omnibus rebus; quæ te erunt dignæ. Sed duo quidem te nominatim rogo : primum, ut, si quid satisdandum erit, *amplius eo nomine non peti*, cures, ut satisdetur fide mea. Deinde, quum fere consistat hereditas in iis rebus, quas avertit Oppia, quæ uxor Mindii fuit, adjuves, in-

LETTRE CCCCXCVI.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Quoique je trouve du plaisir à vous demander vos bons offices, lorsqu'ils sont nécessaires à quelqu'un de mes amis, il m'est infiniment plus agréable de vous remercier lorsque vous avez fait quelque chose à ma recommandation ; et c'est à quoi vous ne manquez jamais ; car il est incroyable combien je reçois moi-même de remercîmens de tout le monde ; je dis de ceux même que je vous ai recommandés médiocrement. J'y suis extrêmement sensible ; mais il n'y en a point auxquels je le sois tant qu'à ceux de L. Mescinius. Il n'a pas manqué de m'apprendre comment, après avoir lu ma lettre, vous avez promis à ses agens de ne rien ménager pour le servir, et vos actions ont encore surpassé vos promesses.

Cette conduite me comble d'autant plus de joie, que je vois que vous prendrez grand plaisir à obliger Mescinius. La vertu, la probité, lui sont comme naturelles, avec une extrême fidélité aux devoirs de la reconnaissance, et beaucoup de goût pour les études, qui ne faisaient autrefois que notre amusement ; mais qui sont aujourd'hui le soutien de notre vie. Ainsi je vous prie de lui redoubler vos bienfaits, dans toutes les occasions qui seront dignes de vous. Cependant je vous demande particulièrement deux choses : l'une que s'il fallait pourvoir à l'avenir aux nouvelles prétentions, vous le fassiez hardiment sur ma parole ; l'autre, que comme cette suc-

easque rationem, quemadmodum ea mulier Romam perducatur. Quod si putarit illa fore, ut opinio nostra est, negotium conficiemus. Hoc ut assequamur, te vehementer etiam atque etiam rogo.

Illud, quod supra scripsi, id tibi confirmo in meque recipio, te ea, quæ fecisti Mescinii causa, quæque feceris, ita bene collocaturum, ut ipse judices, homini te gratissimo, jucundissimo benigne fecisse. Volo enim, ad id, quod mea causa fecisti, hoc etiam accedere.

EPISTOLA CCCCXCVII.

(ad div., XIII, 28, pars extrema.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

CICERO SERVIO S.

Nec Lacedæmonios dubitare arbitror, quin ipsi sua majorumque suorum auctoritate satis commendati sint fidei et justitiæ tuæ : et ego, qui te optime novissem, non dubitavi, quin tibi notissima et jura et merita populorum essent. Itaque quum a me peteret Philippus Lacedæmonius, ut tibi civitatem commendarem : etsi memineram, me ei civitati omnia debere, tamen respondi, commendatione Lacedæmonios apud te non egere.

Itaque sic velim existimes, me omnes Achaiæ civita-

cession consiste principalement dans les effets qu'Oppia, femme de Mindius, a mis à l'écart, vous aidiez à trouver le moyen de nous envoyer cette femme à Rome, parce que, si elle s'y laisse engager, nous sommes persuadés que l'affaire se terminera heureusement. C'est donc sur quoi je fais tomber particulièrement mes instances.

Au reste, je me plais à vous répéter, ce que je vous ai déjà dit plus haut, que tout ce que vous avez fait et tout ce que vous ferez encore pour Mescinius est si bien placé, que vous ne sauriez obliger un plus galant homme. Vous le reconnaîtrez vous-même, et je veux que vous ajoutiez ce motif à celui que vous avez eu de m'obliger.

LETTRE CCCCXCVII.

Rome, 707.

CICÉRON A SERVIUS.

Je ne crois pas que les Lacédémoniens puissent douter que la considération qui leur est due, à eux et à leurs ancêtres, ne soit une bonne recommandation auprès d'un homme tel que vous; et vous connaissant comme je fais, je suis bien sûr aussi que vous savez parfaitement en quoi consistent les droits et le mérite des nations. Aussi quand Philippus de Lacédémone m'a prié de vous recommander cette ville, quoique les obligations que j'ai aux Lacédémoniens me fussent très-présentes, je lui ai répondu qu'ils n'avaient pas besoin de recommandation près de vous.

Je suis donc persuadé que dans ce temps de trouble

tes arbitrari pro horum temporum perturbatione felices, quod his tu præsis; eumdemque me ita judicare, te, quod unus optime nosses non nostra solum, sed etiam Græciæ monumenta omnia, tua sponte amicum Lacedæmoniis et esse et fore. Quare tantum a te peto, ut, quum ea facies Lacedæmoniorum causa, quæ tua fides, amplitudo, justitia postulat, ut his, si tibi videbitur, significes, te non moleste ferre, quod intelligas, ea, quæ facias, mihi quoque grata esse. Pertinet enim ad officium meum, eos existimare, curæ mihi suas res esse. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo.

EPISTOLA CCCCXCVIII.

(ad div., XIII, 30.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO ACILIO PROC. S. P. D.

L. Manlius est Sosis. Is fuit Catinensis : sed est una cum reliquis Neapolitanis civis romanus factus, decurioque Neapoli. Erat enim adscriptus in id municipium ante civitatem sociis et Latinis datam. Ejus frater Catinæ nuper mortuus est. Nullam omnino arbitramur de ea hereditate controversiam eum habiturum; et est hodie in bonis. Sed, quum habet præterea negotia vetera in Sicilia sua, et hanc hereditatem fraternam, et omnia ejus tibi commendo, in primisque ipsum virum optimum, mihique familiarissimum, his studiis litterarum doctrinæque præditum, quibus ego maxime delector.

toutes les villes d'Achaïe sont fort heureuses de vous avoir pour gouverneur; et versé comme vous êtes dans la connaissance des monumens de la Grèce, autant que dans celle des nôtres, je ne doute point que vous ne soyez porté de vous-même à beaucoup aimer les Lacédémoniens. Ce que je me réduis à vous demander, c'est qu'en faisant pour eux tout ce que vous croirez devoir à votre propre droiture, à votre justice et à votre dignité, vous leur fassiez connaître que vous n'êtes pas fâché de vous apercevoir que je partage leur reconnaissance. Comme je me crois obligé de leur faire voir que je prends quelque intérêt à leurs affaires, je vous demande cette grâce avec beaucoup d'instances.

LETTRE CCCCXCVIII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A ACILIUS, PROCONSUL.

L. Manlius était autrefois appelé Sosis. Il est originaire de Catane, mais il a reçu le droit de bourgeoisie romaine avec tous les habitans de Naples, où il est aussi décurion; car il s'était fait recevoir citoyen de cette ville avant que Rome eût accordé la même grâce à nos alliés et aux Latins. Son frère est mort depuis peu à Catane, et nous sommes persuadés qu'il n'aura point de difficulté pour son héritage : il est même en possession de son bien; mais il a d'anciennes affaires en Sicile, sa patrie. Ainsi je vous recommande, non-seulement cette succession fraternelle, mais tous les intérêts de Manlius, et surtout sa personne. C'est un excellent

Peto igitur abs te, ut eum, sive aderit, sive non venerit in Siciliam, in meis intimis maximeque necessariis scias esse; itaque tractes, ut intelligat, meam commendationem sibi magno adjumento fuisse.

EPISTOLA CCCCXCIX.

(ad div., XIII, 31.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO ACILIO PROC. S. P. D.

C. Flavio, honesto et ornato equite Romano, utor valde familiariter. Fuit enim generi mei, C. Pisonis, pernecessarius; meque diligentissime observat et ipse, et L. Flavius, frater ejus. Quapropter velim honoris mei causa, quibus rebus honeste et pro tua dignitate poteris, quam honorificentissime et quam liberalissime C. Flavium tractes. Id mihi sic erit gratum, ut gratius esse nihil possit. Sed præterea tibi affirmo, neque id ambitione adductus facio, sed quum familiaritate et necessitudine, tum etiam veritate, te ex C. Flavii officio et observantia, et præterea splendore atque inter suos gratia, magnam voluptatem esse capturum.

homme, qui est de mes intimes amis, et dans le goût de ces études dont je fais ma plus douce occupation. Soit qu'il se rende en Sicile, soit qu'il n'y vienne point, je vous assure que je l'aime beaucoup, et que je suis avec lui dans un commerce très-étroit. Je vous demande donc en grâce de lui faire connaître par vos bons offices, qu'il a tiré beaucoup d'utilité de ma recommandation.

LETTRE CCCCXCIX.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A ACILIUS, PROCONSUL.

C. Flavius est un chevalier romain d'un mérite et d'une considération distingués, avec lequel je suis lié fort étroitement. Il était intime de C. Pison, mon gendre; et lui, et L. Flavius son frère, me donnent toutes les marques d'un parfait attachement. Si vous voulez donc m'obliger beaucoup, vous ferez à ma considération toutes sortes d'honneurs et de politesse à C. Flavius, autant du moins que la bienséance de votre dignité vous le permettra. Je vous assure d'ailleurs, et c'est sans affectation, autant pour l'amour de la vérité que par le sentiment de l'amitié, que le caractère officieux et reconnaissant de Flavius, la considération dont il jouit à Rome, et son crédit dans son ordre, vous feront trouver de la satisfaction à l'avoir obligé.

gnopere delector. Nihil jam opus est exspectare te, quibus enim verbis tibi commendem, quo sic utar, ut scripsi. Habet is in provincia tua negotia, quae procurant liberti, Hilarus, Antigonus, Demostratus: quos tibi, negotiaque omnia Jasonis, non secus commendo, ac si mea essent. Gratissimum mihi feceris, si intellexero, hanc commendationem magnum apud te pondus habuisse.

EPISTOLA DII.

(ad div., XIII, 34.)

Scrib. Romae. A. V. C. 707.

M. T. CICERO ACILIO PROC. S. P. D.

Avitum mihi hospitium est cum Lysone, Lysonis filio, Lilybaetano, valdeque ab eo observor; cognovique dignum et patre et avo: est enim nobilissima familia. Quapropter commendo tibi majorem in modum rem domumque ejus; magnoque opere abs te peto, cures, ut is intelligat, meam commendationem maximo sibi apud te et adjumento et ornamento fuisse. Vale.

jours une douceur extrême dans son commerce. Il importe peu à présent dans quels termes je puisse vous recommander un homme dont je vous ai fait ce portrait. Il a dans votre province des affaires, dont il a donné la conduite à ses affranchis, Hilarus, Antigonus et Demostratus. Je vous recommande, et les agens, et les affaires de Nason, comme s'il était question de mes propres intérêts : et je vous serai sensiblement obligé, si j'apprends que vous ayez beaucoup d'égard pour ma recommandation.

LETTRE DII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A ACILIUS, PROCONSUL.

Je suis lié, par un droit d'hospitalité qui remonte jusqu'à mes ancêtres, avec Lyson, de Lilybée, fils de Lyson, et je reçois de lui les plus grands témoignages d'attachement. Il est d'une famille très-noble, et je le connais digne de son père et de son aïeul. Vous ne serez pas surpris que je vous recommande instamment sa famille et ses intérêts, et que je vous prie de lui faire connaître que ma recommandation lui est utile et honorable. Adieu.

EPISTOLA DIII.

(ad div., XIII, 35.)

Scrib. Romae, A. V. C. 707.

M. T. CICERO ACILIO PROC. S. P. D.

C. Avianus Philoxenus antiquus est hospes meus, et praeter hospitium valde etiam familiaris: quem Caesar meo beneficio in Novocomenses retulit. Nomen autem Aviani secutus est, quod homine nullo plus est usus, quam Flacco Aviano, meo, quemadmodum te scire arbitror, familiarissimo. Quae ego omnia collegi, ut intelligeres, non vulgarem esse commendationem hanc meam. Peto igitur abs te, ut omnibus rebus, quod sine molestia tua facere possis, ei commodes, habeasque in numero tuorum; perficiasque, ut intelligat, has litteras meas magno sibi usui fuisse. Erit id mihi majorem in modum gratum.

EPISTOLA DIV.

(ad div., XIII, 36.)

Scrib. Romae, A. V. C. 707.

M. T. CICERO ACILIO PROC. S. P. D.

Cum Demetrio Mega mihi vetustum hospitium est; familiaritas autem tanta, quanta cum Siculo nullo. Ei Dolabella rogatu meo civitatem a Caesare impetravit: qua in re ego interfui. Itaque nunc P. Cornelius vocatur. Cumque propter quosdam sordidos homines, qui

LETTRE DIII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A ACILIUS, PROCONSUL.

Je vous recommande un ancien hôte, qui joint à ce droit celui de l'amitié, et que César a fait en ma considération citoyen de Novo-Comum. C'est C. Avianus Philoxenus. Il a pris le nom d'Avianus, parce qu'il n'a point eu d'ami plus intime que Flaccus Avianus, qui, comme vous le savez sans doute, était aussi le mien. Je vous rappelle toutes ces circonstances pour vous faire comprendre que cette recommandation n'est pas vulgaire. Aussi veux-je vous prier de lui accorder, dans toutes sortes d'occasions, vos bons offices, autant que vous le pourrez sans embarras, et de le recevoir au rang de vos amis. Enfin, si vous voulez m'obliger sensiblement, vous lui ferez connaître que ma lettre a produit beaucoup d'effet en sa faveur.

LETTRE DIV.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A ACILIUS, PROCONSUL.

Je suis lié par un ancien droit d'hospitalité avec Demetrius Mégas, et je ne connais point de Sicilien pour qui j'aie plus d'amitié. Dolabella ayant obtenu pour lui, à ma prière, le droit de bourgeoisie romaine, il a pris le nom de P. Cornelius, qu'il porte à présent. Il est ar-

Cæsaris beneficia vendebant, tabulam, in qua nomina civitate donatorum incisa essent, revelli jussisset, eidem Dolabellæ, me audiente, Cæsar dixit, nihil esse, quod de Mega vereretur; beneficium suum in eo manere.

Hoc te scire volui, ut eum in civium romanorum numero haberes. Ceterisque in rebus tibi eum ita commendo, ut majore studio neminem commendarim. Gratissimum mihi feceris, si eum ita tractaris, ut intelligat, meam commendationem magno sibi ornamento fuisse.

EPISTOLA DV.

(ad div., XIII, 37.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO ACILIO PROC. S. P. D.

Hippiam, Philoxeni filium, Calactinum, hospitem et necessarium meum, tibi commendo in majorem modum. Ejus bona, quemadmodum ad me delata res est, publice possidentur alieno nomine, contra leges Calactinorum. Id si ita est, etiam sine mea commendatione ab æquitate tua res ipsa impetrare debet, ut ei subvenias. Quoquo modo autem se res habet, peto a te, ut honoris mei causa eum expedias, tantumque ei commodes et in hac re et in ceteris, quantum tua fides dignitasque patietur. Id mihi vehementer gratum erit.

rivé depuis que César a fait arracher le tableau où les noms de ceux qui obtiennent la bourgeoisie étaient gravés, parce que certaines personnes sans honneur, abusant de sa confiance, vendaient ses faveurs. Je suis témoin que César a dit à Dolabella qu'il ne devait rien craindre pour Mégas, et que, par rapport à lui, il voulait que son bienfait subsistât.

Voilà ce que j'ai cru devoir vous apprendre, afin que vous le regardiez comme citoyen romain. Je vous le recommande d'ailleurs avec autant d'affection que je vous en aie jamais marqué pour personne; et vous ne sauriez me faire plus de plaisir que de lui faire connaître par vos manières, que ma recommandation vous porte à le distinguer.

LETTRE DV.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A ACILIUS, PROCONSUL.

Je vous recommande avec toute l'ardeur possible Hippias, fils de Polixène, mon hôte de Calacta et mon ami. On m'apprend que, contre les lois de cette ville, elle s'est mise publiquement en possession de ses biens pour raison d'une dette qui ne le regarde pas. Si le fait est vrai, votre seule équité suffit, sans ma recommandation, pour vous disposer à le secourir. Mais de quelque manière que la chose se soit passée, je vous prie de le tirer d'embarras à ma considération, et de lui rendre, dans cette affaire et dans les autres, tous les bons offices qui pourront s'accorder avec votre devoir et votre dignité. Vous m'obligerez sensiblement.

EPISTOLA DVI.

(ad div., XIII, 38.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO ACILIO PROC. S. P. D.

L. Bruttius, eques romanus, adolescens omnibus rebus ornatus, in meis familiarissimis est, meque observat diligentissime: cujus cum patre magna mihi fuit amicitia jam inde a quæstura mea siciliensi. Omnino nunc ipse Bruttius Romæ mecum est: sed tamen domum ejus, et rem familiarem, et procuratores tibi sic commendo, ut majore studio commendare non possim. Gratissimum mihi feceris, si curaris, ut intelligat Bruttius, id quod ei recepi, hanc meam commendationem sibi magno adjumento fuisse.

EPISTOLA DVII.

(ad div., XIII, 39.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO ACILIO PROC. S. P. D.

Cum familia Titurnia necessitudo mihi intercedit vetus: ex qua reliquus est M. Titurnius Rufus, qui mihi omni diligentia atque officio est tuendus. Est igitur in tua potestate, ut ille in me satis sibi præsidii putet esse. Quapropter eum tibi commendo in majorem modum, et abs te peto, efficias, ut is commendationem hanc intelligat sibi magno adjumento fuisse. Erit mihi vehementer gratum.

LETTRE DVI.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A ACILIUS, PROCONSUL.

L. Bruttius, chevalier romain, est un jeune homme rempli de bonnes qualités, que j'aime particulièrement et qui m'est fort attaché. Dès le temps de ma questure de Sicile, j'étais lié d'une amitié fort étroite avec son père. Quoiqu'il soit actuellement à Rome avec moi, je vous recommande sa maison, ses affaires et ses agens, avec toute l'ardeur dont je suis capable. Vous ne sauriez m'obliger davantage que de lui faire connaître qu'il a tiré tout le fruit que je lui ai fait espérer de ma recommandation.

LETTRE DVII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A ACILIUS, PROCONSUL.

L'ancienne liaison que j'ai avec la famille Titurnia, m'oblige de protéger avec tout le zèle et tous les soins possibles, M. Titurnius Rufus, qui est tout ce qui en reste. Comme il dépend de vous de lui faire connaître que ma protection lui suffit, je vous le recommande fort instamment et je vous prie de lui marquer que ma recommandation lui est fort utile : ce sera m'obliger beaucoup.

EPISTOLA DVIII.

(ad div., XIII, 66.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO P. SERVILIO PROPR. S. D.

A. Cæcinam, maxime proprium clientem familiæ vestræ, non commendarem tibi, quum scirem, qua fide in tuos, qua clementia in calamitosos soleres esse, nisi me et patris ejus, quo sum familiarissime usus, memoria, et hujus fortuna ita moveret, ut hominis, omnibus mecum studiis officiisque conjunctissimi, movere debebat.

A te hoc omni contentione peto, sic, ut majore cura, majore animi labore petere non possim, ut ad ea, quæ tua sponte sine cujusquam commendatione faceres in hominem tantum, et talem, calamitosum, aliquem afferant cumulum meæ litteræ, quo studiosius eum, quibuscunque rebus possis, juves.

Quodsi Romæ fuisses, etiam salutem A. Cæcinæ essemus (ut opinio mea fert) per te consecuti. De qua tamen magnam spem habemus, freti clementia collegæ tui. Nunc, quum tuam justitiam secutus tutissimum sibi portum provinciam istam esse duxit, etiam atque etiam te rogo atque oro, ut eum et in reliquiis veteris negotiationis colligendis juves, et ceteris rebus tegas atque tueare. Hoc mihi gratius facere nihil potes.

LETTRE DVIII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A P. SERVILIUS, PROPRÉTEUR.

Connaissant toute votre affection pour ceux qui vous appartiennent, et la tendresse de votre cœur pour les malheureux, je ne vous recommanderais pas A. Cécina, qui est un client particulier de votre famille, si le souvenir de son père, avec lequel j'ai vécu dans la plus grande familiarité, et la situation d'un homme qui m'est uni très-étroitement par nos études communes et par toutes sortes d'offices mutuels, ne faisaient sur moi une extrême impression.

Je vous demande donc en grâce, mais avec toutes les instances et toute l'affection dont je suis capable, que ma lettre ajoute quelque chose à ce que votre seule inclination vous ferait faire sans doute pour un homme de ce mérite et de ce caractère, qui se présente d'ailleurs avec les droits de l'infortune; et qu'elle serve à vous faire redoubler votre zèle dans tout ce qui dépendra de vous.

Si vous vous étiez trouvé à Rome, je m'imagine que par votre moyen nous aurions obtenu la grâce de Cécina; et je suis bien éloigné d'en désespérer encore, avec le fond que je fais sur la clémence de votre collègue. Mais puisque ayant recours à votre équité, il n'a pas cru qu'il y eût pour lui de port plus sûr que votre province, je vous prie très-instamment, je vous conjure de l'aider à recueillir les restes d'une ancienne né-

EPISTOLA DIX.

(ad div., XIII, 67.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO P. SERVILIO PROPR. S. D.

Ex provincia mea Ciliciensi, cui scis τρεῖς διοικήσεις asiaticas attributas esse, nullo sum familiarius usus, quam Androne, Artemonis filio, Laodicensi : eumque habui in ea civitate quum hospitem, tum vehementer ad meæ vitæ rationem et consuetudinem accommodatum. Quem quidem multo etiam pluris, posteaquam decessi, facere cœpi, quod multis rebus expertus sum gratum hominem meique memorem. Itaque eum Romæ libentissime vidi. Non te enim fugit, qui plurimis in ista provincia benigne fecisti, quam multi grati reperiantur.

Hæc propterea scripsi, ut et me non sine causa laborare intelligeres, et tu ipse eum dignum hospitio tuo judicares. Feceris igitur mihi gratissimum, si ei declararis, quanti me facias, id est, si receperis eum in fidem tuam, et, quibuscunque rebus honeste ac sine molestia tua poteris, adjuveris. Hoc mihi erit vehementer gratum; idque ut facias, te etiam atque etiam rogo.

gociation, et de lui accorder dans toutes les autres vos soins et votre protection. Comptez que vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement.

LETTRE DIX.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A P. SERVILIUS, PROPRÉTEUR.

Dans toute ma province de Cilicie, à laquelle vous savez qu'on a joint trois autres cantons de l'Asie, je n'ai vu personne avec plus de familiarité qu'Andron de Laodicée, fils d'Artémon. C'est lui que j'ai eu pour hôte dans cette ville, et j'ai trouvé qu'il convenait merveilleusement à ma manière ordinaire de vivre. Loin que mon départ ait changé quelque chose à ces sentimens, je n'ai eu que de nouvelles raisons de l'estimer, parce que j'ai eu plusieurs preuves de sa reconnaissance et du souvenir qu'il conserve de moi. Aussi l'ai-je vu à Rome avec beaucoup de plaisir. Vous-même, qui avez obligé tant de gens dans cette province, vous savez s'il s'en trouve beaucoup de reconnaissans.

J'entre dans ce détail, pour vous faire comprendre que je ne suis pas inquiet sans raison, et pour vous faire regarder Andron comme un homme digne de vous recevoir. Vous m'obligerez donc beaucoup de lui témoigner la considération que vous avez pour moi, c'est-à-dire, de le prendre sous votre protection, et de lui rendre autant de services que votre devoir et votre commodité vous le permettront. Je vous le demande instamment, et je vous promets une vive reconnaissance.

EPISTOLA DX.

(ad div., XIII, 69.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO P. SERVILIO COLLEGÆ S. D.

C. Curtius Mithres est ille quidem, ut scis, libertus Postumi, familiarissimi mei, sed me colit et observat æque atque illum ipsum patronum suum. Apud eum ego sic Ephesi fui, quotiescunque fui, tanquam domi meæ; multaque acciderunt, in quibus et benivolentiam ejus erga me experirer et fidem. Itaque si quid aut mihi aut meorum cuipiam in Asia opus est, ad hunc scribere consuevi; hujus quum opera et fide, tum domo et re uti tanquam mea. Hæc ad te eo pluribus scripsi, ut intelligeres, me non vulgariter, nec ambitiose, sed ut pro homine intimo ac mihi pernecessario scribere.

Peto igitur a te, ut in ea controversia, quam habet de fundo cum quodam Colophonio, et in ceteris rebus, quantum fides tua patietur, quantumque tuo commodo poteris, tantum et honoris mei causa commodes: etsi, ut ejus modestiam cognovi, gravis tibi nulla in re erit. Si et mea commendatione et sua probitate assecutus erit, uti de se bene existimes, omnia se adeptum arbitrabitur. Ut igitur eum recipias in fidem, habeasque in numero tuorum, te vehementer etiam atque etiam rogo.

LETTRE DX.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A P. SERVILIUS, PROPRÉTEUR.

C. Curtius Mithrès est, comme vous savez, l'affranchi de Postumus, un de mes intimes amis : mais avec cela il m'honore et me respecte autant que son maître. Toutes les fois que j'ai été à Éphèse, j'ai usé de sa maison comme de la mienne; et dans un grand nombre d'occasions j'ai eu des preuves de son affection et de sa fidélité. Ai-je besoin de quelque chose en Asie pour moi ou pour quelqu'un des miens? j'écris aussitôt à celui que je veux obliger, qu'il peut employer les soins et les services de Mithrès, se servir de son bien et de sa maison comme de ce qui est à moi. J'entre dans ce détail pour vous faire connaître que je ne vous écris point dans les termes ordinaires, ni par une sorte de vanité; mais que celui que je vous recommande est un homme que j'aime et qui m'est particulièrement attaché.

Je vous prie donc de lui rendre, à ma considération, tous les services qui pourront s'accorder avec votre devoir et votre commodité, dans le différent qu'il a pour un fonds de terre avec un habitant de Colophon, et dans tout le reste de ses affaires. Je connais sa modestie. Il se gardera bien de vous être à charge. Si ma recommandation et sa probité lui font obtenir un peu de part à votre estime, il croira toutes ses espérances remplies. Je vous demande donc en grâce de lui accorder votre protection, et de le recevoir au nombre de vos

Ego, quæ te velle, quæque ad te pertinere arbitrabor, omnia studiose diligenterque curabo.

EPISTOLA DXI.

(ad div. XIII, 70.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO P. SERVILIO COLLEGÆ S. D.

Quia non est obscura tua in me benivolentia, sic fit, ut multi per me tibi velint commendari. Ego autem tribuo nonnunquam in vulgus, sed plerumque necessariis in hoc tempore. Nam cum T. Ampio Balbo mihi summa familiaritas necessitudoque est. Ejus libertum, T. Ampium Menandrum, hominem frugi et modestum, et patrono et nobis vehementer probatum, tibi commendo majorem in modum. Vehementer mihi gratum feceris, si, quibuscunque rebus sine tua molestia poteris, ei commodaris. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA DXII.

(ad div., XIII, 71.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO P. SERVILIO COLLEGÆ S. D.

Multos tibi commendem necesse est, quando omnibus nota nostra necessitudo est, tuaque erga me benivolentia. Sed tamen etsi omnium causa, quos commendo,

amis. Je vous promets de mon côté tout mon zèle et tous mes soins pour ce qui peut vous faire plaisir et vous intéresser.

LETTRE DXI.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A P. SERVILIUS, PROPRÉTEUR.

Comme tout le monde connaît votre affection pour moi, il se présente bien des gens qui veulent vous être recommandés par moi. Il m'arrive quelquefois de donner des recommandations communes; mais dans le temps où nous sommes, je n'en accorde guère qu'à mes meilleurs amis. T. Ampius Balbus est de ce nombre. Je vous recommande de la manière la plus forte T. Ampius Ménandre, son affranchi, honnête homme, homme modeste, qui est fort estimé de son maître et de moi. Vous m'obligerez sensiblement de lui rendre service dans toutes les occasions où vous le pourrez sans incommodité; et je vous demande cette grâce avec beaucoup d'instances. Adieu.

LETTRE DXII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A P. SERVILIUS, PROPRÉTEUR.

Je me trouve dans la nécessité de vous recommander bien des gens, parce que tout le monde connaît notre liaison et les sentimens que vous avez pour moi. Mais

velle debeo, tamen cum omnibus non eadem mihi causa est. T. Agusius et comes meus fuit illo miserrimo tempore, et omnium itinerum, navigationum, laborum, periculorum meorum socius : neque hoc tempore discessisset a me, nisi ego ei permisissem. Quare sic tibi eum commendo, ut unum de meis domesticis et maxime necessariis. Pergratum mihi feceris, si eum ita tractaris, ut intelligat, hanc commendationem sibi magno usu atque adjumento fuisse.

EPISTOLA DXIII.

(ad div., XIII, 72.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO P. SERVILIO COLLEGÆ S. D.

Cærelliæ, necessariæ meæ, rem, nomina, possessiones asiaticas commendavi tibi præsens in hortis tuis, quam potui diligentissime; tuque mihi, pro tua consuetudine, proque tuis in me perpetuis maximisque officiis, omnia te facturum liberalissime recepisti. Meminisse te id spero : scio enim solere. Sed tamen Cærelliæ procuratores scripserunt, te propter magnitudinem provinciæ multitudinemque negotiorum etiam atque etiam esse commonefaciendum.

Peto igitur, ut memineris, te omnia, quæ tua fides pateretur, mihi cumulate recepisse. Equidem existimo,

quoique je doive m'intéresser pour tous ceux que je vous recommande, je n'en ai pas toujours les mêmes raisons. T. Agusius s'est rendu mon compagnon dans les malheureux temps que vous savez, et ne m'a pas quitté dans tous mes voyages, dans mes navigations, dans mes embarras et dans mes dangers. Il ne me quitterait pas même aujourd'hui, si je lui en laissais la liberté. Ainsi, c'est comme un homme de ma maison et comme un de mes meilleurs amis que je vous le recommande. Vous ne sauriez m'obliger davantage, qu'en lui faisant connaître par votre accueil qu'il a tiré beaucoup de fruit et d'utilité de ma recommandation.

LETTRE DXIII.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A P. SERVILIUS, PROPRÉTEUR.

Je vous ai fortement recommandé, dans vos jardins, les affaires, les revenus et les biens de Cérellia dans l'Asie, en vous faisant connaître qu'elle est une de mes meilleures amies; et, suivant l'affection ordinaire qui vous porte sans cesse à me rendre les plus grands services, vous vous êtes engagé fort généreusement à tout faire en sa faveur. Je me flatte que vous vous en souvenez, car vous n'oubliez rien. Cependant, les agens de Cérellia nous écrivent que dans la grande étendue de votre emploi et dans l'accablement d'affaires où vous êtes, il est à propos de vous solliciter plus d'une fois.

Je vous prie donc de vous rappeler, que vous m'avez promis sans exception tout ce qui vous sera permis par

habere te magnam facultatem (sed hoc est tui consilii et judicii) ex eo senatus consulto, quod in heredes C. Vennonii factum est, Cærelliæ commodandi. Id senatus consultum tu interpretabere pro tua sapientia. Scio enim, ejus ordinis auctoritatem semper apud te magni fuisse. Quod reliquum est, sic velim existimes, quibuscunque rebus Cærelliæ benigne feceris, mihi te gratissimum esse facturum.

EPISTOLA DXIV.

(ad div., VI, 12.)

Scrib. Romæ, A. V. C. 707.

M. T. CICERO AMPIO S. D.

Gratulor tibi, mi Balbe, vereque gratulor. Nec sum tam stultus, ut te usura falsi gaudii frui velim, deinde frangi repente, atque ita cadere, ut nulla res ad æquitatem te animi possit postea extollere. Egi tuam causam apertius, quam mea tempora ferebant. Vincebatur enim fortuna ipsa debilitatæ gratiæ nostræ tui caritate, et meo perpetuo erga te amore, culto a te diligentissime.

Omnia promissa, confirmata, certa et rata sunt, quæ ad reditum et ad salutem tuam pertinent. Vidi, cognovi, interfui. Etenim omnes Cæsaris familiares satis opportune habeo implicatos consuetudine et benivolentia, sic ut, quum ab illo discesserint, me habeant proximum. Hoc Pansa, Hirtius, Balbus, Oppius, Matius, Postumius, plane ita faciunt, ut me unice diligant. Quod si

votre devoir. Il me semble, quoique j'en laisse le jugement à votre prudence, que le décret du sénat contre les héritiers de C. Vennonius, vous donne une belle occasion de rendre service à Cérellia. Vous expliquerez ce décret avec votre sagesse ordinaire, car je sais combien vous avez toujours respecté l'autorité de ce corps. Ce qui est certain, c'est qu'en marquant dans toutes les occasions de la bonté pour Cérellia, vous m'obligerez beaucoup.

LETTRE DXIV.

Rome, 707.

M. T. CICÉRON A AMPIUS.

Je vous félicite, mon cher Balbus, et c'est du fond du cœur que je vous félicite. Ne me croyez pas assez imprudent pour vouloir vous donner de fausses joies, qui n'aboutiraient qu'à vous abattre tout d'un coup, et à vous faire tomber si bas que rien ne serait capable de vous relever. J'ai soutenu votre cause avec moins de ménagement que ma propre situation ne le demandait. Ma tendresse pour vous et ce perpétuel penchant que vous avez cultivé avec tant de soin, ont fait ce que vous ne deviez plus attendre de mon faible crédit.

On s'est engagé par des promesses certaines, ratifiées, confirmées, sur tout ce qui regarde votre retour et votre sûreté. Je vous parle de ce que j'ai vu, de ce que j'ai approfondi, de ce qui s'est passé devant mes yeux. Notre bonheur a voulu que tous les amis de César se soient trouvés les miens, et qu'ils vivent avec moi très-familièrement : après lui il n'y a personne qu'ils préfèrent à

mihi per me efficiendum fuisset, non me pœniteret pro ratione temporum ita esse molitum. Sed nihil est a me inservitum temporis causa. Veteres mihi necessitudines cum his omnibus intercedunt, quibuscum ego agere de te non destiti. Principem tamen habuimus Pansam, tui studiosissimum, mei cupidum, qui valeret apud illum non minus auctoritate, quam gratia.

Cimber autem Tillius mihi plane satisfecit. Valent enim apud Cæsarem non tam ambitiosæ rogationes, quam necessariæ : quas quia Cimber habebat, plus valuit, quam pro ullo alio valere potuisset. Diploma statim non est datum, quod mirifica est improbitas in quibusdam, qui tulissent acerbius, veniam tibi dari, quem illi appellant *tubam belli civilis :* multaque ita dicunt, quasi non gaudeant id bellum incidisse. Quare visum est occultius agendum, neque ullo modo divulgandum, de te jam esse perfectum. Sed id erit perbrevi : nec dubito, quin, legente te has litteras, confecta jam res futura sit. Pansa quidem mihi, gravis homo et certus, non solum confirmavit, verum etiam recepit, perceleriter se ablaturum diploma. Mihi tamen placuit, hæc ad te perscribi. Minus enim te firmum sermo Eppuleiæ tuæ, lacrymæque Ampiæ declarabant, quam significant tuæ litteræ : atque illæ arbitrabantur, quum a te abessent ipsæ, multo in graviore te cura futurum. Quare magnopere putavi, angoris et doloris tui levandi causa,

moi; et, si je m'en rapporte du moins aux témoignages que j'en reçois, je puis me flatter d'être tendrement aimé de Pansa, d'Hirtius, Balbus, Oppius, Matius et Postumius. Quand il aurait fallu beaucoup de soins pour les mettre dans cette disposition, je ne me repentirais pas d'avoir un peu molli dans un temps qui le demande. Mais je n'ai rien fait pour cela : j'étais lié d'une ancienne amitié avec tous ceux que je n'ai pas cessé de solliciter en votre faveur. Cependant c'est Pansa que j'ai employé principalement : il vous aime beaucoup; il cherche à m'obliger : il a du crédit et de la considération.

Je suis aussi fort satisfait de Cimber Tillius : comme César écoute plus volontiers les sollicitations qui viennent du devoir que celles qui lui paraissent venir de l'ambition, Cimber, qui est dans le premier de ces deux cas par rapport à vous, a fait plus qu'il n'aurait pu faire pour tout autre. Vos lettres de grâce n'ont point été expédiées sur-le-champ, parce qu'il se trouve des gens d'une malignité surprenante, qui auraient été choqués de la faveur qu'on vous accorde : ils vous nomment la trompette de la guerre civile, avec quantité de discours par lesquels ils voudraient nous persuader que la guerre leur a beaucoup déplu. On a donc cru qu'il fallait des ménagemens, et que votre affaire ne devait point être publiée qu'elle ne fût tout-à-fait terminée. Mais ne craignez point de retard : au moment que vous lirez cette lettre je ne doute point que tout ne soit achevé. Pansa est un homme sérieux, sur qui l'on peut compter : non-seulement il m'a confirmé que nous aurions incessamment les lettres, mais il s'est chargé de ce soin. Je ne laisse pas de vous écrire, parce que les discours

pro certis ad te ea, quæ essent certa, perscribi oportere.

Scis, me antea sic solitum esse scribere ad te, magis ut consolarer fortem virum atque sapientem, quam ut exploratam spem salutis ostenderem, nisi quam ab ipsa republica, quum hic ardor restinctus esset, sperari oportere censerem.

Recordare tuas litteras, quibus et magnum animum mihi semper ostendisti, et ad omnes casus ferendos constantem ac paratum : quod ego non mirabar, quum recordarer, te et a primis temporibus ætatis in republica esse versatum, et tuos magistratus in ipsa discrimina incidisse salutis fortunarumque communium ; et in hoc ipsum bellum esse ingressum, non solum uti victor beatus, sed etiam, ut, si ita accidisset, victus, sapiens esses. Deinde, quum studium tuum consumas in virorum fortium factis memoriæ prodendis, considerare debes, nihil tibi esse committendum, quamobrem eorum, quos laudas, te non simillimum præbeas.

Sed hæc oratio magis esset apta ad illa tempora, quæ jam effugisti. Nunc vero tantum te para ad hæc nobiscum ferenda : quibus ego si quam medicinam invenirem, tibi quoque eamdem traderem. Sed est unum doctrina perfugium ac litteræ, quibus semper usi sumus : quæ se-

de votre chère Eppulia et les larmes d'Ampia m'ont fait croire que vous n'aviez point toute la fermeté qui paraît dans vos lettres. Elles sont persuadées que leur absence peut servir à redoubler votre chagrin : c'est dans la vúe de le soulager que je vous donne ici pour certain ce qui l'est effectivement.

Vous savez que dans mes lettres précédentes je cherchais plutôt à vous consoler par les motifs qui conviennent à un homme sage et courageux, qu'à vous donner de solides espérances de salut; et je n'en avais pas d'autres à vous faire naître que celles qu'on pourra tirer de la république même, lorsque la chaleur de tous ces mouvemens sera dissipée.

Souvenez-vous donc de vos propres lettres, dans lesquelles vous m'avez toujours fait voir beaucoup de courage et de constance, avec une disposition admirable à toutes sortes d'évènemens. Je n'en étais pas surpris : je me rappelais que vous aviez eu part aux affaires publiques dès votre première jeunesse; que le temps de vos magistratures avait été celui des plus grands dangers de la république; et que si vous vous étiez engagé dans cette guerre, ce n'était pas dans la seule vue de vous réjouir de la victoire, mais aussi pour vous consoler de la défaite. Vous enfin, qui écrivez l'histoire des grands hommes, ne devez-vous pas considérer qu'un tel soin vous oblige à ne rien faire qui puisse vous empêcher de leur ressembler?

Mais je vous parle un langage qui aurait convenu beaucoup mieux aux temps dont vous êtes heureusement sorti. Aujourd'hui, préparez-vous seulement à soutenir ceux dans lesquels vous entrez avec nous. Si j'y trouvais quelque remède, je ne manquerais pas de vous l'offrir :

cundis rebus delectationem modo habere videbantur, nunc vero etiam salutem. Sed, ut ad initium revertar, cave dubites, quin omnia de salute ac reditu tuo perfecta sint.

EPISTOLA DXV.

(ad Att., XII, 11.)

Scrib. in villa quadam, ineunte autumno, A. V. C. 707.

CICERO ATTICO SAL.

Male de Seio. Sed omnia humana tolerabilia ducenda. Ipsi enim quid sumus? aut quam diu hæc curaturi sumus? ea videamus, quæ ad nos magis pertinent, nec tamen multo, quid agamus de senatu. Et, ut ne quid prætermittam, Cæsonius ad me litteras misit, Postumiam Sulpicii domum ad se venisse. De Pompeii Magni filia, tibi rescripsi, nihil me hoc tempore cogitare. Alteram vero illam, quam tu scribis, puto, nosti: nihil vidi fœdius. Sed adsum: coram igitur.

Obsignata epistola, accepi tuas. Atticæ hilaritatem libenter audio: commotiunculis συμπάσχω.

mais je n'en connais point d'autre que l'étude des lettres; c'est notre ancienne ressource; après avoir charmé notre prospérité, elles nous sauvent aujourd'hui. Mais, pour achever par où j'ai commencé, ne doutez pas que l'affaire de votre salut et de votre rappel ne soit heureusement finie.

LETTRE DXV.

Écrite, à l'une de ses campagnes, au commencement de l'automne de 707.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis fâché de la mort de Seïus; mais il faut se consoler des malheurs qui sont une suite de la condition humaine. Nous-mêmes, que sommes-nous, et combien de temps avons-nous encore à nous inquiéter de tout ce qui se passe? Pensons plutôt aux choses qui nous touchent de plus près, et qui, après tout, ne nous touchent guère, et voyons comment nous parlerons dans le sénat. Pour ne rien oublier, Césonius m'a écrit que Postumia, femme de Sulpicius, était venue chez lui. Je vous ai déjà fait réponse sur ce que vous me disiez de la fille de Pompée, que je n'y pensais point pour le présent. Quant à cette autre dont vous me parlez, je n'ai jamais rien vu de si laid; mais j'arrive, ainsi nous en parlerons ensemble.

J'avais cacheté ma lettre lorsque j'ai reçu la vôtre. J'apprends avec plaisir que votre fille est gaie, mais je suis fâché qu'elle ait encore des accès de fièvre.

EPISTOLA DXVI.

(ad div., IV, 14.)

Scrib. Romæ, exeunte autumno, A. V. C. 707.

M. T. CICERO S. D. CN. PLANCIO.

Binas a te accepi litteras, Corcyræ datas : quarum alteris mihi gratulabare, quod audisses, me meam pristinam dignitatem obtinere; alteris dicebas, te velle, quæ egissem, bene et feliciter evenire. Ego autem, si dignitas est, bene de republica sentire, et bonis viris probare quod sentias, obtineo dignitatem meam : sin autem in eo dignitas est, si quod sentias, aut re efficere possis, aut denique libera oratione defendere, ne vestigium quidem ullum est reliquum nobis dignitatis; agiturque præclare, si nosmetipsos regere possumus ut ea, quæ partim jam adsunt, partim impendent, moderate feramus : quod est difficile in ejusmodi bello, cujus exitus ex altera parte cædem ostentat, ex altera servitutem.

Quo in periculo nonnihil me consolatur, quum recordor, hæc me tum vidisse, quum secundas etiam res nostras, non modo adversas pertimescebam, videbamque, quanto periculo de jure publico disceptaretur armis. Quibus si vicissent ii, ad quos ego pacis spe, non belli cupiditate adductus accesseram, tamen intelligebam, et iratorum hominum, et cupidorum, et insolentium quam crudelis esset futura victoria : sin au-

LETTRE DXVI.

Écrite à Rome, à la fin de l'automne de l'année 707.

M. T. CICÉRON A CN. PLANCIUS.

J'ai reçu de vous deux lettres, datées de Corcyre; l'une par laquelle vous me félicitiez du rétablissement de mon ancienne dignité : l'autre qui contenait des vœux pour le succès de ma conduite. En effet, si la dignité consiste à penser bien sur ce qui touche la république et à voir ce qu'on pense approuvé des honnêtes gens, je dois me croire rétabli dans la mienne. Mais si vous la faites consister dans le pouvoir d'exécuter ce qu'on pense, ou du moins dans la liberté d'exprimer ses sentimens, il ne me reste pas la moindre trace de mon ancienne dignité; et ce que nous avons de plus heureux à nous proposer, c'est de supporter avec modération les maux dont nous souffrons une partie, et dont le reste pend sur nos têtes, quoique rien ne soit si difficile dans une guerre dont la fin nous fait envisager d'un côté le carnage, et de l'autre la servitude.

Au milieu de ce danger, c'est une consolation pour moi de me souvenir que j'ai prévu tout ce qui nous menace, lorsque je redoutais autant nos prospérités que nos infortunes, et que je faisais remarquer combien il était terrible que la force des armes fût devenue la règle du droit public. Quand la victoire se serait déclarée pour ceux dont j'avais embrassé le parti, dans l'espérance de la paix et non pas assurément par inclination pour la guerre; je ne prévoyais pas moins toutes les

tem victi essent, quantus interitus esset futurus civium, partim amplissimorum, partim etiam optimorum; qui me, hæc prædicentem atque optime consulentem saluti suæ, malebant nimium timidum, quam satis prudentem existimari.

Quod autem mihi de eo, quod egerim, gratularis, te ita velle certo scio: sed ego tam misero tempore nihil novi consilii cepissem, nisi in reditu meo nihilo meliores res domesticas, quam rempublicam offendissem. Quibus enim pro meis immortalibus beneficiis carissima mea salus et meæ fortunæ esse debebant, quum propter eorum scelus nihil mihi intra meos parietes tutum, nihil insidiis vacuum viderem, novarum me necessitudinum fidelitate contra veterum perfidiam muniendum putavi. Sed de nostris rebus satis, etiam nimium multa. De tuis velim, ut eo sis animo, quo debes esse, id est, ut ne quid tibi præcipue timendum putes. Si enim status erit aliquis civitatis, quicunque erit, te omnium periculorum video expertem fore. Nam alteros tibi jam placatos esse intelligo, alteros nunquam iratos fuisse.

De mea autem in te voluntate sic velim judices, me, quibuscunque rebus opus esse intelligam, quamquam videam, qui sim hoc tempore, et quid possim, opera tamen et consilio, studio quidem certe, rei, famæ, sa-

cruautés dont nous étions menacés par des vainqueurs irrités, insolens, livrés à mille passions; et s'ils étaient vaincus, je voyais du même coup d'œil à quel carnage seraient exposés les plus illustres et les meilleurs citoyens, qui, lorsque je leur annonçais cet affreux désastre, et que je veillais à leur salut, aimaient mieux attribuer mes conseils à l'excès de ma timidité qu'aux lumières d'une juste prudence.

Vous me félicitez sur le parti que j'ai pris nouvellement, et je crois votre compliment sincère : mais soyez sûr que, dans de si tristes conjonctures, je n'aurais pas pensé à former un nouvel engagement, si je n'avais trouvé à mon retour le même désordre dans mes affaires que dans celles de la république. Lorsque j'ai vu ma sûreté en danger dans ma propre maison, et des pièges tendus de tous côtés par la trahison de ceux à qui mes bienfaits immortels faisaient une loi de m'aimer et de n'avoir rien de plus cher que mes intérêts, j'ai pensé à me fortifier par de nouvelles alliances contre la perfidie des anciennes. C'est vous entretenir assez, et peut-être trop, de mes propres affaires. A l'égard des vôtres, je souhaite que vous en ayez l'opinion que vous devez; c'est-à-dire, que vous ne vous formiez aucun sujet particulier de crainte. Si le gouvernement prend une forme, je prévois, quelque forme qu'il prenne, que vous n'aurez à craindre aucun danger : car je remarque que les uns sont revenus du ressentiment qu'ils avaient contre vous, et que les autres n'en ont jamais eu.

Par rapport à moi, vous devez me croire tant d'affection pour vous, que malgré la juste idée que j'ai à présent de moi et de mon impuissance, je ne laisserai point, dans toutes les occasions où je reconnaîtrai que

luti tuæ præsto futurum. Tu velim, et quid agas, et quid acturum te putes, facias me quam diligentissime certiorem. Vale.

EPISTOLA DXVII.

(ad div., VI, 1.)

Scrib. Romæ, initio A. V. C. 708.

M. T. CICERO S. D. A. TORQUATO.

Etsi ea perturbatio est omnium rerum, ut suæ quemque fortunæ maxime pœniteat, nemoque sit, quin ubivis, quam ubi est, esse malit, tamen mihi dubium non est, quin hoc tempore bono viro Romæ esse miserrimum sit. Nam etsi, quocunque in loco quisque est, idem est ei sensus, et eadem acerbitas ex interitu rerum et publicarum et suarum, tamen oculi augent dolorem; qui ea, quæ ceteri audiunt, intueri coguntur, nec avertere a miseriis cogitationem sinunt. Quare etsi multarum rerum desiderio te angi necesse est, tamen illo dolore, quo maxime te confici audio, quod Romæ non sis, animum tuum libera. Etsi enim cum magna molestia tuos tuaque desideras, tamen illa quidem, quæ requiris, suum statum tenent; nec melius, si tu adesses, tenerent, nec sunt ullo in proprio periculo. Nec debes tu, quum de tuis cogitas, aut præcipuam aliquam fortunam postulare, aut communem recusare.

mes soins vous seront nécessaires, de me rendre utile par mon travail et par mes conseils, ou du moins d'inclination, à vos affaires, à votre réputation et à votre sûreté. Ne me laissez point ignorer, je vous prie, ce que vous faites actuellement, et ce que vous vous proposez pour l'avenir. Adieu.

LETTRE DXVII.

Écrite à Rome, au commencement de l'année 708.

M. T. CICÉRON A A. TORQUATUS.

Quoique la confusion des affaires publiques rende à tout le monde sa propre condition insupportable, et qu'on se trouve si mal que chacun voudrait être où il n'est pas, je suis persuadé néanmoins que pour un honnête homme il n'y a rien à présent de si fâcheux que d'être à Rome. A la vérité, dans quelque lieu que l'on soit, il est difficile de ne pas ressentir et déplorer également la ruine de sa propre fortune et celle de la république : mais la présence des objets augmente la douleur, lorsque les yeux nécessairement attachés sur ce que les absens ne font qu'entendre, y rappellent continuellement l'attention de l'âme. Ainsi, quoiqu'il y ait pour vous bien des chagrins inévitables, celui de n'être pas à Rome, dont j'apprends que vous êtes le plus touché, doit au fond vous être peu sensible. Vous regrettez votre famille et vos biens ; mais ce qui cause ainsi vos regrets est dans un état que votre présence ne rendrait pas meilleur : il ne court d'ailleurs aucun risque particulier ; et lorsqu'il n'est plus question que de ce qui

De te autem ipso, Torquate, est tuum, sic agitare animo, ut non adhibeas in consilium cogitationum tuarum desperationem aut timorem. Nec enim is, qui in te adhuc injustior, quam tua dignitas postulabat, fuit, non magna signa dedit animi erga te mitigati; nec tamen is ipse, a quo salus petitur, habet explicatam aut exploratam rationem salutis suæ. Quumque omnium bellorum exitus incerti sint, ab altera victoria tibi periculum nullum esse perspicio, quod quidem sejunctum sit ab omnium interitu; ab altera te ipsum nunquam timuisse certo scio. Reliquum est, ut te id ipsum, quod ego quasi consolationis loco pono, maxime excruciet, commune periculum reipublicæ : cujus tanti mali, quamvis docti viri multa dicant, tamen vereor, ne consolatio nulla possit vera reperiri præter illam, quæ tanta est, quantum in cujusque animo roboris est atque nervorum.

Si enim bene sentire recteque facere satis est ad bene beateque vivendum, vereor, ne eum, qui se optimorum consiliorum conscientia sustentare possit, miserum esse nefas sit dicere. Nec enim nos arbitror victoriæ præmiis ductos patriam olim et liberos et fortunas reliquisse, sed quoddam nobis officium justum et pium et debitum

vous est propre, vous ne devez pas souhaiter d'avantage qui vous distingue, ni refuser les disgrâces communes.

Quant à vous, mon cher Torquatus, il faut recueillir les forces de votre âme, pour ne faire entrer dans vos résolutions, ni le désespoir, ni la crainte. Celui qui ne cesse point encore de vous traiter plus injustement que votre dignité ne le permettait, n'a pas laissé de témoigner fortement qu'il s'adoucit en votre faveur, sans qu'on puisse dire néanmoins qu'il ait encore pris de résolution sur votre salut, ni fait connaître ses intentions à ceux qui le sollicitent pour vous; celui-là même auquel tout le monde demande son salut, n'est pas encore bien assuré de son propre salut. Il n'y a point de guerre dont les évènemens ne soient incertains : mais dans celle-ci, je vois un parti dont la victoire n'entraîne aucun danger pour vous, ou du moins aucun danger qui ne vous soit commun avec toute la république: et je sais parfaitement que de l'autre vous n'avez jamais eu vous-même aucune crainte. Il ne vous reste donc point d'autre sujet d'inquiétude que celui qui peut être regardé au contraire comme un sujet de consolation; je veux dire le péril commun de la république : et, quoi qu'en disent les savans, j'avoue qu'il me paraît difficile de trouver d'autre consolation pour un si grand mal que celle qui dépend de la force et des nerfs de l'âme.

Mais pour mener une vie juste et heureuse, s'il suffit de bien penser, et d'agir vertueusement, comment pourrait-on donner le nom de malheureux à celui qui est capable de se soutenir par le témoignage que sa conscience lui rend de ses bonnes intentions? Ce n'est pas sans doute le prix de la victoire qui nous a servi de mo-

reipublicæ nostræque dignitati videbamur sequi : nec quum id faciebamus, tam eramus amentes, ut explorata nobis esset victoria.

Quare si id evenit, quod ingredientibus nobis in causam propositum fuit accidere posse, non debemus ita cadere animis, quasi aliquid evenerit, quod fieri posse nunquam putarimus. Simus igitur ea mente, quam ratio et virtus præscribit, ut nihil in vita nobis præstandum, præter culpam, putemus : eaque quum careamus, omnia humana placate et moderate feramus.

Atque hæc eo pertinet oratio, ut, perditis rebus omnibus, tamen ipsa virtus se sustentare posse videatur. Sed, si est spes aliqua rebus communibus, ea tu, quicunque status est futurus, carere non debes.

Atque hæc mihi scribenti veniebat in mentem, me eum esse, cujus tu desperationem accusare solitus esses, quemque auctoritate tua cunctantem et diffidentem excitare. Quo quidem tempore non ego causam nostram, sed consilium improbabam. Sero enim nos iis armis adversari videbam, quæ multo ante confirmata per nosmet ipsos erant : dolebamque, pilis et gladiis, non consiliis neque auctoritatibus nostris de jure publico disceptari. Neque ego ea, quæ facta sunt, fore quum

tif pour abandonner autrefois notre patrie, nos enfans et notre fortune; c'est la vue d'un devoir juste et pieux, par lequel nous nous sommes crus indispensablement attachés à la république et à notre propre dignité : et quand nous en avons suivi les lois, personne de nous n'était assez insensé pour se croire sûr de la victoire....

Si donc nous voyons arriver ce que nous avons regardé, dès le commencement de notre entreprise, comme un malheur possible; nous ne devons pas tomber dans l'abattement, comme s'il était question d'une disgrâce à laquelle nous ne nous fussions point attendus. Réglons notre âme par les principes de la raison et de la justice, et persuadons-nous que notre unique devoir dans la vie est de n'avoir rien à nous reprocher. Un cœur innocent supporte tous les évènemens humains avec autant de tranquillité que de modération....

J'ai en vue, dans ce discours, de vous faire voir qu'après la perte de tous les biens, la vertu est capable de se soutenir par ses propres forces. Cependant s'il reste quelque espérance dans nos disgrâces communes, vous n'y devez pas renoncer, de quelque manière que la fortune dispose de nous.

Je ne puis vous écrire, comme je fais, sans me rappeler que c'était vous autrefois qui me reprochiez mon désespoir, et qui m'excitiez par votre autorité dans mon embarras et mes défiances. Ce n'était point notre cause que je condamnais alors, mais l'égarement de nos conseils. Je voyais qu'il était trop tard pour s'opposer à des forces que nous avions travaillé nous-mêmes à confirmer; et je m'affligeais que ce fût, non la prudence et l'autorité, mais l'épée et la lance qui décidât du droit public. Et lorsque j'annonçais tout ce qui est effective-

dicebam, divinabam futura : sed, quod et fieri posse et exitiosum fore, si evenisset, videbam, id ne accideret timebam; præsertim quum, si mihi alterutrum de eventu atque exitu rerum promittendum esset, id futurum, quod evenit, exploratius possem promittere. Iis enim rebus præstabamus, quæ non prodeunt in aciem : usu autem armorum et militum robore inferiores eramus. Sed tu illum animum nunc adhibe quæso, quo me tum esse oportere censebas.

Hæc eo scripsi, quod mihi Philargyrus tuus, omnia de te requirenti, fidelissimo animo (ut mihi quidem visus est) narravit, te interdum sollicitum solere esse vehementius : quod facere non debes, nec dubitare, quin aut aliqua republica sis futurus, qui esse debes, aut perdita non afflictiore conditione, quam ceteri. Hoc vero tempus, quo exanimati omnes et suspensi sumus, hoc moderatiore animo ferre debes, quod et in urbe ea es, ubi nata et alta est ratio ac moderatio vitæ, et habes Ser. Sulpicium, quem semper unice dilexisti, qui te profecto et benivolentia et sapientia consolatur. Cujus si essemus et auctoritatem et consilium secuti, togati potius potentiam, quam armati victoriam subissemus.

ment arrivé, je ne me piquais pas du don de prophétie, mais je jugeais de ce qui pouvait arriver; je voyais que les maux possibles étaient des maux redoutables; je les craignais, surtout parce que s'il avait fallu répondre de ce qui arriverait entre les cas possibles, j'aurais cru pouvoir garantir que ce serait tout ce qui n'a pas manqué d'arriver effectivement : en un mot, nous l'emportions sur nos adversaires, par les avantages qui ne sont utiles à rien dans un combat; et nous étions fort inférieurs à eux par l'usage des armes et la force des soldats. Armez-vous donc aujourd'hui de ce courage que vous tâchiez alors de m'inspirer.

Je me suis cru obligé de vous écrire dans ces termes, depuis que votre Philargyrus, de qui je me suis informé sur tout ce qui vous touche, et qui m'a témoigné beaucoup de fidélité pour vous dans ses réponses, m'a dit que vous paraissiez quelquefois trop livré à vos inquiétudes. C'est de quoi vous devez vous défendre; persuadé que si nous conservons une république, vous serez ce que vous devez être; et que si nous la perdons, votre sort ne sera pas plus à plaindre que celui des autres. Pour ce temps d'alarme et de consternation générale, vous êtes obligé de le supporter avec d'autant plus de modération, que vous êtes dans une ville où la raison et l'ordre ont pris naissance et se sont long-temps entretenus; sans compter que vous y avez Ser. Sulpicius, que vous avez toujours uniquement aimé, et qui ne manque point de vous consoler par son affection et sa sagesse. Si nous avions suivi son autorité et son conseil, nous aurions subi le joug de la puissance dans le sein de la paix, plutôt que de nous exposer aux effets de la victoire en prenant les armes.

Sed hæc longiora fortasse fuerunt, quam necesse fuit ... illa, quæ majora sunt, brevius exponam. Ego habeo ... cui plus quam tibi debeam, neminem. Quibus tantum debebam, quantum tu intelligis, eos mihi hujus belli casus eripuit. Qui sim autem hoc tempore, intelligo. Sed quia nemo est tam afflictus, qui, si nihil aliud studeat, nisi id quod agit, non possit navare aliquid et efficere, omne meum consilium, operam, studium certe velim existimes tibi tuisque liberis esse debitum.

EPISTOLA DXVIII.

(ad div., XV, 18.)

Scrib. Romæ, initio A. V. C. 708.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Longior epistola fuisset, nisi eo ipso tempore petita esset a me, quum jam iretur ad te : longior etiam, si φλύαρον aliquem habuissem. Nam σπουδάζειν sine periculo vix possumus. *Ridere igitur*, inquis, *possumus*. Non mehercule facillime. Verumtamen aliam aberrationem a molestiis nullam habemus. *Ubi igitur*, inquies, *philosophia ?* Tua quidem in culina, mea in palæstra est : pudet enim servire. Itaque facio me alias res agere, ne convicium Platonis audiam.

De Hispania nihil adhuc certi, nihil omnino novi.

Je m'arrête trop, peut-être, à ces réflexions; mais je viens en peu de mots à ce qui m'intéresse encore plus. Je n'ai personne à qui j'aie plus d'obligation qu'à vous. Les accidens de la guerre m'ont ravi ceux à qui vous savez que j'en avais beaucoup aussi. Je ne connais que trop combien mon crédit est borné dans les circonstances : mais comme il n'y a point d'abaissement où l'on ne puisse se rendre capable de quelque chose, quand on rapporte tous ses soins à ce qu'on entreprend, je vous prie de compter, pour vous et vos enfans, sur mes conseils, sur mes services, et du moins sur toute l'ardeur de mon zèle, comme sur une dette dont je veux m'acquitter.

LETTRE DXVIII.

Écrite à Rome, au commencement de l'année 708.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

MA lettre serait plus longue, si le courrier qui me la demande n'était prêt à partir. Elle serait plus longue encore si j'avais quelque chose de badin à vous écrire; car il n'y a pas trop de sûreté à traiter des matières sérieuses. Il est donc permis de rire, me direz-vous? Pas trop, en vérité : mais nous n'avons pas d'autre moyen de nous distraire un peu de nos chagrins. Vous me demanderez, où est donc la philosophie? La vôtre est à la cuisine : et la mienne n'est pas si agréable. J'ai honte de me voir esclave; et je détourne la tête pour ne point entendre le reproche de Platon.

Nous n'avons encore rien de certain du côté de l'Es-

Te abesse, mea causa moleste fero, tua gaudeo. Sed flagitat tabellarius. Valebis igitur, meque, ut a puero fecisti, amabis.

EPISTOLA DXIX.

(ad div., IX, 10.)

Scrib. Romæ, initio A. V. C. 708.

M. T. CICERO P. DOLABELLÆ S. D.

Non sum ausus Salvio nostro nihil ad te litterarum dare. Nec me hercule habebam, quod scriberem, nisi te a me mirabiliter amari: de quo, etiam nihil scribente me, te non dubitare certo scio. Omnino mihi magis litteræ sunt exspectandæ a te, quam a me tibi. Nihil enim Romæ geritur, quod te putem scire curare: nisi forte scire vis, me inter Niciam nostrum et Vidium judicem esse. Profert alter (ut opinor) duobus versiculis expensum Niciæ: alter Aristarchus hos ὀβελίζει. Ego, tanquam criticus antiquus, judicaturus sum, utrum sint τοῦ ποιητοῦ, an παρεμβεβλημένοι. Puto te nunc dicere: *Oblitusne es igitur fungorum illorum, quos apud Niciam? et ingentium squillarum cum sepia Septimiæ?* Quid ergo? tu adeo mihi excussam severitatem veterem putas, ut ne in foro quidem reliquiæ pristinæ frontis appareant? Sed tamen suavissimum συμβιώτην nostrum præstabo integellum: nec committam, ut, si ego eum condemnaro, tu restituas, ne habeat Bursa Plancus, apud quem litteras discat. Sed quid ago? quum mihi sit

pagne, et pas la moindre nouvelle. Je suis fâché de votre absence pour moi-même, mais je m'en réjouis pour vous. Adieu. Votre messager me presse. Ne cessez pas de m'aimer, comme vous l'avez fait depuis votre enfance.

LETTRE DXIX.

Écrite à Rome, au commencement de l'année 708.

M. T. CICÉRON A P. DOLABELLA.

Je me suis bien gardé de laisser partir notre ami Salvius sans le charger d'une lettre pour vous. Cependant tout ce que j'ai à vous écrire, c'est que je vous aime très-tendrement; et je suis sûr que vous n'en seriez pas moins persuadé quand je ne vous l'écrirais pas. Je suis bien plus en droit de vous demander des lettres, que vous d'en attendre de moi; car il ne se passe rien à Rome qui me paraisse capable de vous intéresser beaucoup. Vous apprendrai-je que je suis rétabli juge entre notre ami Nicias et Vidius? Celui-ci, si je ne me trompe, produit deux écrits à Nicias. L'autre fait l'Aristarque et les rejette. Moi, comme un ancien critique, je dois juger s'ils sont du poète à qui on les attribue, ou si ce sont des vers supposés. Il me semble que je vous entends : ces excellens mousserons que vous avez mangés chez Nicias? et ces excellens poissons, ces coquillages de Septimia? Quoi donc? vous croyez qu'il me reste si peu de mon ancienne sévérité, qu'au forum même je n'en fasse plus paraître aucune trace? Cependant je veux que notre charmant convive demeure entier, et je me

incertum, tranquillone sis animo, an, ut in bello, in aliqua majuscula cura negotiove versere, labor longius.

Quum igitur mihi erit exploratum, te libenter esse risurum, scribam ad te pluribus. Te tamen hoc scire volo, vehementer populum sollicitum fuisse de P. Sullæ morte, antequam certum scierit. Nunc quærere desierunt, quomodo perierit. Satis putant, se scire, quod sciunt. Ego ceteroqui animo æquo fero; unum vereor, ne hasta Cæsaris refrixerit.

EPISTOLA DXX.

(ad div., XV, 17.)

Scrib. Romæ, initio anni V. C. 708.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Præposteros habes tabellarios, etsi me quidem non offendunt: sed tamen, quum a me discedunt, flagitant litteras; quum ad me veniunt, nullas afferunt. Atque id ipsum facerent commodius, si mihi aliquid spatii ad scribendum darent: sed petasati veniunt; comites ad portam exspectare dicunt.

Ergo ignosces: alteras habebis has breves: sed exspecta *πάντα περὶ πάντων*. Etsi quid ego me tibi purgo, quum tui ad me inanes veniant, ad te cum epistolis

garderai bien de le condamner, de peur qu'il ne vous prenne envie de le restituer, et que Bursa Plancus ne trouve ainsi quelqu'un de qui il puisse apprendre les lettres. Mais, pourquoi ce badinage? C'est m'y arrêter trop, lorsque je suis incertain si vous avez l'esprit tranquille, et si vous n'êtes pas occupé de quelqu'un de ces soins importans, qui sont les fruits de la guerre.

Assurez-moi que vous êtes disposé à rire, et je vous écrirai plus au long. Cependant je suis bien aise de vous apprendre que le public a paru s'intéresser beaucoup à la mort de P. Sylla, avant qu'on en ait eu de nouvelles certaines; et qu'à présent on ne s'informe pas même comment il est mort. Il l'est, on croit en savoir assez. Pour moi, je m'en console comme les autres. J'appréhende seulement que la vente de César n'aille plus si bien.

LETTRE DXX.

Écrite à Rome, au commencement de l'année 708.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

Vous avez d'étranges messagers : ce n'est pas qu'ils m'offensent; mais lorsqu'ils partent d'ici ils me demandent des lettres, et lorsqu'ils y viennent ils ne m'en apportent point. Ils seraient du moins plus commodes s'ils me laissaient un peu de temps pour écrire; mais ils viennent tout bottés, et me font dire qu'ils attendent à la porte.

Vous me pardonnerez donc si cette lettre est encore un peu courte; je vous dédommagerai dans une autre en vous parlant de tout. Ne suis-je pas bien bon de me

revertantur? Nos hic (tamen ad te scribam aliquid) P. Sullam patrem mortuum habebamus. Alii a latronibus, alii cruditate dicebant. Populus non curabat : combustum enim esse constabat. Hoc tu pro sapientia tua feres æquo animo; quamquam πρόσωπον πόλεως amisimus. Cæsarem putabant moleste laturum, verentem, ne hasta refrixisset.

Mindius Marcellus et Attius pigmentarius valde gaudebant, se adversarium perdidisse. De Hispania novi nihil : sed exspectatio valde magna; rumores tristiores, sed ἀδέσποτοι. Pansa noster paludatus a. d. III kalend. jan. profectus est, ut quivis intelligere posset id, quod tu nuper dubitare cœpisti, τὸ καλὸν δι' αὑτὸ αἱρετὸν esse. Nam quod multos miseriis levavit, et quod se in his malis hominem præbuit, mirabilis eum virorum bonorum benivolentia prosecuta est. Tu quod adhuc Brundisii moratus es, valde probo, et gaudeo : et me hercule puto te sapienter facturum, si ἀκενόσπουδος fueris. Nobis quidem, qui te amamus, erit gratum.

Et amabo te, quum dabis posthac aliquid domum litterarum, mei memineris. Ego nunquam quemquam ad te, quum sciam, sine meis litteris ire patiar.

justifier, tandis que vos gens viennent sans me rien apporter, et qu'ils ne retournent qu'avec des lettres? Vous saurez, car il faut vous apprendre quelque chose, que la mort nous a ravi P. Sylla le père : les uns le disent tué par les voleurs; d'autres veulent qu'il soit mort d'une indigestion. Le peuple s'en embarrasse peu, car il a déjà reçu les honneurs du bûcher. Votre sagesse servira aussi à vous consoler de cette perte, quoique ce soit le modèle de la ville que nous avons perdu. César en sera fâché sans doute, car il craindra que sa vente n'aille plus si bien.

Mindius Marcellus et Attius, le parfumeur, se réjouissent beaucoup d'avoir un adversaire de moins. Nous n'avons rien de nouveau sur l'Espagne, mais on est dans une grande attente. Il se répand des bruits peu agréables, mais ils ne s'autorisent d'aucun nom. Notre cher Pansa est parti le 29 décembre; de sorte que ce que vous commenciez à croire douteux il n'y a pas long-temps, devient clair pour tout le monde; je veux dire, que ce qui est beau ou bon doit être choisi pour lui-même. Les services que Pansa a rendus à quantité d'infortunés, et les sentimens d'humanité qu'il a fait éclater, l'ont rendu extrêmement cher à tous les honnêtes gens. Pour vous, je me réjouis et je vous trouve fort louable d'être encore à Brindes : je crois que vous ferez fort bien de vous y amuser : ceux du moins qui vous aiment comme moi, en seront fort aises.

Au reste, quand vous écrirez chez vous, n'oubliez pas, je vous prie, que je suis au monde. Lorsque j'apprendrai qu'il part quelqu'un; vous ne devez pas craindre que je le laisse aller sans une lettre.

EPISTOLA DXXI.

(ad div., VI, 18.)

Scrib. Romæ, mense januario, A. V. C. 708.

CICERO LEPTÆ.

Simul accepi a Seleuco tuo litteras, statim quæsivi e Balbo per codicillos, quid esset in lege. Rescripsit, *eos, qui facerent præconium, vetari esse in decurionibus : qui fecissent, non vetari.* Quare bono animo sint et tui et mei familiares. Neque enim erat ferendum, quum, qui hodie haruspicinam facerent, in senatum Romæ legerentur; eos, qui aliquando præconium fecissent, in municipiis decuriones esse non licere.

De Hispaniis novi nihil. Magnum tamen exercitum Pompeium habere constat. Nam Cæsar ipse ad nos misit exemplum Paciæci litterarum, in quo erat, ipsas undecim esse legiones. Scripserat etiam Messala Q. Salasso, P. Curtium fratrem ejus jussu Pompeii, inspectante exercitu, interfectum, quod consensisset cum Hispanis quibusdam, si in oppidum nescio quod Pompeius rei frumentariæ causa venisset, eum comprehendere, ad Cæsaremque deducere. De negotio tuo, quod sponsor es pro Pompeio, si Galba consponsor tuus redierit, homo in re familiari non parum diligens, non desinam cum illo communicare, si quid expediri possit : quod videbatur mihi ille confidere. *Oratorem* meum tanto-

LETTRE DXXI.

Rome, janvier 708.

CICÉRON A LEPTA.

Au moment même que Seleucus m'a remis votre lettre, j'ai demandé à Balbus par un billet ce que contenait la loi. Il m'a répondu « que ceux qui exerçaient actuellement la profession de crieurs ne pouvaient être décurions ; mais que ceux qui l'avaient exercée n'étaient pas exclus de cet honneur. » Ainsi vos amis et les miens doivent être tranquilles. Il ne serait pas supportable, en effet, tandis qu'on accorde à Rome la qualité de sénateurs à des aruspices, que, pour avoir été autrefois crieur, on ne pût être décurion dans les villes municipales.

Nous n'avons aucune nouvelle d'Espagne; mais on ne saurait douter que Pompée n'ait une armée puissante; il n'a pas moins d'onze légions, suivant une lettre de Paciécus, dont César même nous a communiqué la copie. Messala écrit aussi à Q. Salassus, que Pompée a fait tuer à la vue de toute son armée P. Curtius son frère, parce qu'il était convenu avec certains Espagnols de se saisir de Pompée s'il venait dans je ne sais quelle ville pour les provisions de blés, et de le livrer à César. A l'égard de votre affaire, puisque vous vous êtes rendu la caution de Pompée, je ne manquerai pas, si Galba votre associé, qui passe pour un homme entendu dans ces détails, revient bientôt à Rome, d'en conférer avec lui. Nous verrons si l'on peut finir quelque chose; à

pere a te probari, vehementer gaudeo. Mihi quidem sic persuadeo, me, quidquid habuerim judicii de dicendo, in illum librum contulisse. Qui si est talis, qualem tibi videri scribis, ego quoque aliquid sum : sin aliter, non recuso, quin, quantum de illo libro, tantumdem de mei judicii fama detrahatur. Leptam nostrum cupio delectari jam talibus scriptis. Etsi abest maturitas ætatis, jam tamen personare aures ejus hujusmodi vocibus non est inutile.

Me Romæ tenuit omnino Tulliæ meæ partus. Sed quum ea, quemadmodum spero, satis firma sit : teneor tamen, dum a Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem; et, me hercule, non tam sum peregrinator jam, quam solebam. Ædificia mea me delectabant et otium. Domus est, quæ nulli villarum mearum cedat : otium omni desertissima regione majus. Itaque ne litteræ quidem meæ impediuntur; in quibus sine ulla interpellatione versor. Quare, ut arbitror, prius hic te nos, quam istic tu nos videbis. Lepta suavissimus ediscat Hesiodum, et habeat in ore,

Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα.....

quoi il me semble qu'il s'attend beaucoup. Je me réjouis extrêmement du goût que vous marquez pour mon livre de l'*Orateur* : j'avoue que si j'entends quelque chose à l'art de parler, je crois avoir renfermé toutes mes lumières dans cet ouvrage. S'il est tel qu'il vous paraît à vous-même, je puis me flatter d'être quelque chose ; s'il en est autrement, je ne m'oppose point qu'on retranche autant de l'opinion qu'on avait de mes connaissances que du mérite de mon livre. Je souhaite que notre jeune Lepta se sente déjà du goût pour les ouvrages de cette nature : quoiqu'il n'ait point encore atteint la maturité de l'âge, il n'est pas inutile qu'on fasse déjà retentir cette sorte de son à ses oreilles.

L'accouchement de ma fille m'a retenu à Rome : elle me paraît assez bien rétablie, mais je suis encore arrêté par la première partie de sa dot, dont j'attends le paiement des agens de Dolabella. D'ailleurs il s'en faut bien que j'aie autant de goût qu'autrefois pour les voyages. Mes bâtimens et le repos font à présent toutes mes délices. Ma maison de Rome ne le cède à aucune de mes maisons de campagne, et j'y jouis d'un loisir que je ne trouverais pas dans le pays le plus désert. Rien n'interrompt mes études ; aussi font-elles mon occupation continuelle. Il y a donc beaucoup d'apparence que nous vous reverrons plus tôt ici que vous ne nous verrez où vous êtes. Faites apprendre son Hésiode à notre cher Lepta, et qu'il ait souvent ce vers dans la bouche :

Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα.....

EPISTOLA DXXII.

(ad div., XV, 16.)

Scrib. Romæ, mense januario, A. V. C. 708.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

PUTO te suppudere, quum hæc te tertia jam epistola ante oppresserit, quam tu syllabam aut litteram. Sed non urgeo : longiores enim exspectabo, vel potius exigam. Ego si semper haberem, cui darem, vel ternas in hora darem. Fit enim, nescio qui, ut quasi coram adesse videare, quum scribo aliquid ad te; neque id κατ' εἰδώλων φαντασίας, ut dicunt tui amici novi; qui putant etiam διανοητικὰς φαντασίας spectris Catianis excitari. Nam, ne te fugiat, Catius Insuber, epicureus, qui nuper est mortuus, quæ ille Gargettius, etiam ante Democritus, εἴδωλα, hic spectra nominat. His autem spectris etiamsi oculi possent feriri, quod iis vel ipsa accurrunt : animus qui possit, ego non video. Doceas tu me oportebit, quum salvus veneris, in meane potestate sit spectrum tuum, ut, simulac mihi collibitum sit de te cogitare, illud accurrat; neque solum de te, qui mihi hæres in medullis, sed, si insulam Britanniam cœpero cogitare, ejus εἴδωλον mihi advolet ad pectus. Sed hæc posterius : tento enim te, quo animo accipias.

LETTRE DXXII.

Rome, janvier 708.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

Ne commencez-vous pas à sentir quelque honte de vous voir déjà prévenu par trois lettres, sans m'avoir encore écrit un seul mot? Mais je ne vous presse pas : je compte que les vôtres en seront plus longues, ou plutôt je ne manquerai pas de l'exiger. Pour moi, je vous en écrirais trois à chaque heure, si j'en trouvais toujours l'occasion. Il me semble qu'en vous écrivant je trouve, je ne sais comment, le même plaisir qu'à vous voir. Cela n'arrive point par des représentations et des fantômes, comme le prétendent vos nouveaux amis, qui croient que ces représentations peuvent aussi se faire par les spectres de Catius; car vous ne devez pas ignorer que ce que le vieillard de Gargette appelait des idoles, à l'exemple de Démocrite, Catius, épicurien mort depuis peu, le nomme des spectres. Quand les yeux pourraient être frappés de ces spectres, parce que ce serait à eux du moins qu'ils se présenteraient, je ne vois pas trop que l'esprit puisse l'être. Il faudra que vous m'appreniez, lorsque vous serez revenu en bonne santé, si je puis faire que votre spectre se présente à moi lorsqu'il me prend envie de m'occuper de vous; et non-seulement de vous, que je porte sans cesse au fond du cœur : mais si je pensais, par exemple, à l'île de Bretagne, l'idole de cette île viendrait aussitôt se placer dans ma tête. Mais je remets cette question : j'ai voulu

Si enim stomachabere, et moleste feres, plura dicemus, postulabimusque, ex qua hæresi, vi, hominibus armatis, dejectus sis, in eam restituare. In hoc interdicto non solet addi, *in hoc anno.* Quare si jam biennium aut triennium est, quum virtuti nuntium remisisti, delinitus illecebris voluptatis : in integro res nobis erit.

Quamquam quicum loquor? cum uno fortissimo viro, qui posteaquam forum attigisti, nihil fecisti, nisi plenissimum amplissimæ dignitatis. In ista ipsa *αἱρέσει*, metuo, ne plus nervorum sit, quam ego putarim, si modo eam tu probas.

Qui id tibi in mentem venit? inquies. Quia nihil habebam aliud, quod scriberem. De republica enim nihil scribere possum : neque enim, quod sentio, libet scribere.

EPISTOLA DXXIII.

(ad div., XV, 19.)

Scrib. Brundisii, exeunte januario, A. V. C. 708.

C. CASSIUS M. T. CICERONI S. P. D.

S. V. B. E. Non me hercule in hac mea peregrinatione quidquam libentius facio, quam scribo ad te. Videor enim cum præsente loqui et jocari. Nec tamen hoc usu venit propter spectra Catiana : pro quo tibi proxima

seulement essayer comment vous seriez capable de la prendre.

Si vous la prenez mal, et que vous vous fâchiez, j'en dirai bien davantage, et je demanderai que vous soyez rétabli dans une secte dont vous avez été arraché à main armée et par la force. Ce n'est point un de ces interdits dont la clause est, *pour une année* : quand il y aurait deux ans, trois ans, que vous auriez renoncé à la vertu, et que vous vous seriez laissé amollir par les charmes de la volupté, il n'y aurait rien de perdu pour nous.

Mais j'oublie à qui je parle; à l'homme du monde qui a le plus de courage, et qui, depuis qu'il est entré au forum, n'a jamais rien fait que d'infiniment respectable. Si vous approuvez cette secte, je commence à craindre qu'elle ne soit plus nerveuse que je ne me le suis imaginé.

Comment tout cela vous est-il venu à l'esprit? direz-vous. C'est que je n'avais point autre chose à vous écrire. Je ne puis vous écrire sur les affaires publiques, parce que je n'ai pas envie d'écrire ce que je pense.

LETTRE DXXIII.

Écrite à Brindes, à la fin de janvier 708.

C. CASSIUS A M. T. CICÉRON.

Je vous assure que dans mes courses je n'ai point d'occupation plus douce que de vous écrire : il me semble que je vous parle et que je badine avec vous. Ne croyez pas que j'aie sur le cœur les spectres de Ca-

epistola tot rusticos stoicos regeram, ut Catium Athenis natum esse dicas. Pansam nostrum secunda voluntate hominum paludatum ex urbe exisse, quum ipsius causa gaudeo, tum me hercule etiam omnium nostrum.

Spero enim, homines intellecturos, quanto sit omnibus odio crudelitas, et quanto amori probitas et clementia; atque ea, quæ maxime mali petant et concupiscant, ad bonos pervenire. Difficile est enim persuadere hominibus, *τὸ καλὸν δι' αὐτὸ αἱρετὸν* esse : *ἡδονὴν* vero, et *ἀταραξίαν* virtute, justitia, *τῷ καλῷ* parari, et verum et probabile est.

Ipse enim Epicurus, a quo omnes Catii et Amafinii, mali verborum interpretes, proficiscuntur, dicit : *οὐκ ἔστιν ἡδέως ἄνευ τοῦ καλῶς καὶ δικαίως ζῆν*. Itaque et Pansa, qui *ἡδονὴν* sequitur, virtutem retinet : et ii, qui a nobis *φιλήδονοι* vocantur, sunt *φιλόκαλοι καὶ φιλοδίκαιοι*, omnesque virtutes et colunt et retinent. Itaque Sulla, cujus judicium probare debemus, quum dissentire philosophos videret, non quæsiit, quid bonum esset; omnia bona coemit : cujus ego mortem forti me hercules animo tuli.

Nec tamen Cæsar diutius nos eum desiderare patietur. Nam habet damnatos, quos pro illo nobis restituat; nec ipse sectorem desiderabit, quum filium viderit. Nunc, ut ad rempublicam redeam, quid in Hispaniis geratur, rescribe. Peream, nisi sollicitus sum, ac malo

tius. Je vous donnerai en revanche dans ma première lettre, tant de stoïciens grossiers, que vous croirez Catius né dans Athènes. Notre ami Pansa est donc parti pour l'armée avec l'applaudissement de tout le monde? Je m'en réjouis, et pour lui-même et pour nous.

J'espère que l'on comprendra enfin combien la cruauté est odieuse, combien l'on aime la probité et la clémence; et que les biens, dont les méchans sont le plus avides et qu'ils recherchent le plus, sont réservés aux honnêtes gens. Il est bien difficile de persuader aux hommes que l'honnête homme fait sa secte lui-même; et qu'il est non-seulement vrai, mais aisé à prouver, que la volupté et le repos de l'âme ne viennent aux honnêtes gens que par la justice et la vertu.

Écoutons Épicure même, de qui descendent tous les Catius et les Amafinius, gens qui ne s'attachent qu'aux mots, et qui les interprètent mal. Il nous dit: *On ne peut vivre agréablement qu'en se conformant aux règles du beau et du bien.* Ainsi Pansa, qui suit la doctrine de la volupté, est attaché à la vertu, et ceux que vous appelez *amis du plaisir* le sont *du beau* et *de la justice*, et font profession d'honorer et de pratiquer toutes les vertus. Sylla, dont le jugement n'est pas à mépriser, voyant les philosophes peu d'accord entre eux, ne demanda pas quel était le vrai bien; il prit le parti d'acheter tous les biens à la fois. En vérité, j'ai supporté sa mort avec bien du courage.

Au reste, César nous empêchera de le regretter longtemps; car il ne manque point de gens condamnés qu'il peut nous rendre à sa place; et lorsqu'il aura vu le fils du mort, il ne craindra pas de manquer de sectateurs. Mais, pour revenir à la république, je vous demande

veterem et clementem dominum habere, quam novum et crudelem experiri. Scis, Cnæus quam sit fatuus; scis, quomodo crudelitatem virtutem putet : scis quam se semper a nobis derisum putet. Vereor, ne nos rustice gladio velit ἀντιμυκτηρίσαι.

Quid fiat, si me diligis, rescribe. Hui, quam velim scire, utrum ista sollicito animo an soluto legas! sciam enim eodem tempore, quid me facere oporteat. Ne longior sim, vale, et me, ut facis, ama. Si Cæsar vicit, celeriter me exspecta.

EPISTOLA DXXIV.

(ad div., VI, 3.)

Scrib. Romæ, mense januario, A. V. C. 708.

M. T. CICERO S. D. A. TORQUATO.

Superioribus litteris benivolentia magis adductus, quam quo res ita postularet, fui longior. Neque enim confirmatione nostra egebat virtus tua, neque erat ea mea causa atque fortuna, ut, cui ipsi omnia deessent, alterum confirmarem. Hoc item tempore brevior esse debeo. Sive enim nihil tum opus fuit tam multis verbis, nihilo magis nunc opus est : sive tum opus fuit, illud satis est, præsertim quum accesserit nihil novi. Nam etsi quotidie aliquid audimus earum rerum, quas ad te perferri existimo, summa tamen eadem est,

des nouvelles de ce qui se passe en Espagne. Que je meure si je n'ai des inquiétudes! J'aime mieux un ancien maître dont je connais la clémence, que d'en éprouver un nouveau que je sais cruel. Vous n'ignorez pas vous-même quelle est la fatuité de Cnéus, et qu'à ses yeux la cruauté est une vertu. Vous savez qu'il nous a toujours soupçonnés de rire à ses dépens. J'ai peur qu'il ne réponde à nos pointes par celle de son épée.

Si vous m'aimez, écrivez-moi ce dont il est question. Que je serais curieux de savoir si vous lisez ceci d'un esprit libre ou inquiet! Je saurais en même temps à quoi je dois m'en tenir. Mais je crains d'être trop long. Prenez soin de votre santé, et ne cessez pas de m'aimer. Si César est vainqueur, comptez de me revoir bientôt.

LETTRE DXXIV.

Rome, janvier 708.

M. T. CICÉRON A A. TORQUATUS.

C'est l'amitié plutôt que la nécessité du sujet qui m'a rendu si long dans ma dernière lettre. Un homme aussi vertueux que vous n'avait pas besoin de mes exhortations; et, manquant moi-même de tout, il ne convient guère à ma propre fortune ni à ma cause que je pense à soutenir le courage d'autrui : mais je dois être aujourd'hui plus court; car s'il n'était pas nécessaire alors d'employer tant de paroles, il ne l'est pas plus aujourd'hui; et si ce que j'ai dit alors était nécessaire, il serait inutile d'y rien ajouter, surtout lorsque effective-

et idem exitus. Quem ego tam video animo, quam ea, quæ oculis cernimus. Nec vero quidquam video, quod non idem te videre certo sciam.

Nam etsi, quem exitum hæc res habitura sit, divinare nemo potest: tamen et belli exitum video, et, si id minus, hoc quidem certe, quum sit necesse alterutrum vincere, qualis futura sit vel hæc vel illa victoria.

Idque, quum optime perspexi, tale video, nihil ut mali videatur futurum, si vel id ante acciderit, quod vel maximum ad timorem proponitur. Ita enim vivere, ut tum sit vivendum, miserrimum est. Mori autem nemo sapiens miserum duxit, ne beato quidem. Sed in ea es urbe, in qua hæc, vel plura et ornatiora, parietes ipsi loqui posse videantur. Ego tibi hoc confirmo, etsi levis est consolatio ex miseriis aliorum, nihilo te nunc majore in discrimine esse, quam quemvis aut eorum, qui discesserint, aut eorum, qui remanserint. Alteri dimicant, alteri victorem timent.

Sed hæc consolatio levis est: illa gravior, qua te uti spero, ego certe utor. Nec enim, dum ero, angar ulla

ment il n'est rien arrivé de nouveau. Ce n'est pas que nous ne recevions chaque jour quelque nouvelle; mais je m'imagine que vous les apprenez comme nous. D'ailleurs elles reviennent toujours à la même chose; elles annoncent toujours le même terme, que je vois déjà aussi clairement des yeux de l'esprit que tout ce qu'on aperçoit des yeux du corps. Je ne vous crois pas plus aveugle que moi.

Quoique à la rigueur personne ne puisse deviner quel sera l'évènement du combat, je ne laisse pas de prévoir le dénoûment de la guerre; ou, si je pouvais me tromper là dessus, il est sûr du moins que la victoire devant se déclarer nécessairement pour l'un des deux partis, je découvre d'avance à quoi l'on doit s'attendre de l'un ou de l'autre vainqueur.

Mais après avoir bien examiné, je vois qu'au fond tout le mal peut se réduire à rien, si nous faisons seulement marcher d'abord ce qu'on nous fait envisager à la fin comme le plus redoutable objet de nos craintes. Une vie, telle qu'il faudrait la mener alors, serait sans doute un affreux malheur : au lieu que jamais aucun sage n'a dit que la mort fût un mal pour ceux même qui portent le nom d'heureux : mais vous êtes habitant d'une ville, où il semble que les murailles mêmes en pourraient dire là dessus plus que moi et dans de meilleurs termes. Je répète seulement, après avoir confessé néanmoins que le malheur d'autrui est une faible consolation: que vous n'avez point à présent plus de risque à courir qu'aucun de ceux qui sont partis ou qui sont demeurés. Les uns sont dans les dangers du combat; les autres dans les alarmes de la victoire.

Cependant, il est vrai que ce motif de consolation est faible en comparaison du premier, dont je me figure

re, quum omni vacem culpa; et, si non ero, sensu omnino carebo. Sed rursus γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας, qui ad te haec. Mihi tu, tui, tua omnia maxime curae sunt, et, dum vivam, erunt.

EPISTOLA DXXV.

(ad div., IV, 10.)

Scrib. Romae, mense januario, A. V. C. 708.

M. T. CICERO M. MARCELLO S. D.

Etsi nihil erat novi, quod ad te scriberem, magisque litteras tuas jam exspectare incipiebam, vel te potius ipsum: tamen, quum Theophilus proficisceretur, non potui nihil ei litterarum dare. Cura igitur, ut quam primum venias. Venies enim, mihi crede, exspectatus, neque solum nobis, id est tuis, sed prorsus omnibus. Venit enim mihi in mentem, subvereri interdum, ne te delectet tarda decessio.

Quodsi nullum haberes sensum, nisi oculorum, prorsus tibi ignoscerem, si quosdam nolles videre. Sed quum leviora non multo essent, quae audirentur, quam quae viderentur; suspicarer autem, multum interesse rei familiaris tuae, te quam primum venire, idque in omnes partes valeret, putavi ea de re te esse admonendum. Sed quoniam, quid mihi placeret, ostendi, reliqua tu

que vous faites usage. Pour moi, c'est toute ma ressource. Tant que j'existerai, rien ne sera capable de m'affliger si je n'ai point de reproche à me faire; et lorsque je cesserai d'être il ne me restera plus de sentiment. Mais, encore une fois, c'est porter des chouettes à Athènes, que de vous entretenir de ces idées. Je prends, et je ne cesserai jamais de prendre intérêt à ce qui touche, vous, votre famille et tout ce qui vous appartient.

LETTRE DXXV.

Rome, janvier 708.

M. T. CICÉRON A M. MARCELLUS.

Je n'ai rien de nouveau à vous écrire, et je suis au contraire dans l'impatience de recevoir de vos lettres, ou plutôt de vous voir arriver vous-même. Mais il m'est impossible de laisser partir Theophilus sans le charger de quelques lignes. Hâtez-vous donc de venir. Vous êtes attendu, n'en doutez pas, non-seulement de nous, c'est-à-dire, de vos amis, mais de tout le monde, sans exception. Je suis quelquefois porté à craindre que vous ne preniez plaisir à retarder votre départ.

Si vous n'aviez point d'autres sens que les yeux, je vous pardonnerais assurément de ne vouloir pas souffrir la vue de certaines personnes : mais comme il y a mille choses qu'il n'est pas plus chagrinant de voir que d'entendre, et que, si je ne me trompe, vos affaires domestiques demandent que vous hâtiez votre retour; enfin, que tout s'accorde à me le faire juger nécessaire, j'ai cru devoir vous presser là dessus. Après vous avoir

pro tua prudentia considerabis. Me tamen velim, quod ad tempus te exspectemus, certiorem facias. Vale.

EPISTOLA DXXVI.

(ad div., VI, 4.)

Scrib. Romæ, mense januario, A. V. C. 708.

M. T. CICERO A. TORQUATO S. D.

Novi, quod ad te scriberem, nihil erat; et tamen, si quid esset, sciebam te a tuis certiorem fieri solere. De futuris autem rebus etsi semper difficile est dicere, tamen interdum conjectura possis propius accedere, quum est res ejusmodi, cujus exitus provideri possit. Nunc tantum videmur intelligere, non diuturnum bellum fore; etsi id ipsum nonnullis videatur secus. Equidem quum hæc scribebam, aliquid jam actum putabam : sed quid? difficilis erat conjectura.

Nam quum omnis belli Mars communis, et quum semper incerti exitus prœliorum sint : tum hoc tempore ita magnæ utrinque copiæ, ita paratæ ad depugnandum esse dicuntur, ut, utercumque vicerit, non sit mirum futurum. Illa in dies singulos magis magisque opinio hominum confirmatur, etiamsi inter causas armorum aliquantum intersit, tamen inter victorias non multum interfuturum.

Alteros propemodum jam sumus experti : de altero, nemo est, quin cogitet, quam sit metuendus iratus victor armatus. Hoc loco si videor augere dolorem tuum,

déclaré ce que j'en pense, je laisse le reste à votre sagesse. Cependant je vous prie de me faire savoir quand nous devons vous attendre. Adieu.

LETTRE DXXVI.

Rome, janvier 708.

M. T. CICÉRON A A. TORQUATUS.

Je n'ai rien de nouveau à vous écrire, et je sais que s'il y avait quelques nouvelles, vous les recevriez de votre famille. Vous parlerai-je de l'avenir? il est toujours difficile à pénétrer : mais dans les affaires dont on peut prévoir le dénoûment, on approche quelquefois de la vérité par la justesse des conjectures. Ce que je crois voir à présent, c'est que la guerre ne sera pas de longue durée. D'autres néanmoins pensent autrement. Pour moi, je suis persuadé, en vous écrivant, qu'il y a déjà quelque chose de fait; mais quoi et comment? la conjecture est difficile.

Si la fortune de la guerre et le succès des batailles sont toujours incertains, on peut dire, sur les rapports qu'on nous fait de la force des deux armées et de leur ardeur pour le combat, que de quelque côté que la victoire puisse tourner, il n'y aura pas lieu d'en être surpris. On se confirme aussi tous les jours dans l'opinion qu'il n'y aura pas autant de différence entre les effets de la victoire qu'on peut en mettre entre les deux causes.

Nous avons déjà presque appris à connaître les uns par expérience; quant à l'autre, il n'est personne qui ne songe, combien un vainqueur est terrible lorsqu'il

quem consolando levare debeam, fateor me communium malorum consolationem nullam invenire, præter illam, quæ tamen, si possis eam suscipere, maxima est, quaque ego quotidie magis utor : conscientiam rectæ voluntatis maximam consolationem esse rerum incommodarum; nec esse ullum magnum malum, præter culpam. A qua quando tantum absumus, ut etiam optime senserimus, eventusque magis nostri consilii, quam consilium reprehendatur; et quando præstitimus, quod debuimus : moderate, quod evenit, feramus.

Sed hoc mihi tamen non sumo, ut te consoler de communibus miseriis, quæ ad consolandum majoris ingenii, et ad ferendum singularis virtutis indigent. Illud cuivis facile est docere, cur tu præcipue dolere nihil debeas. Ejus enim, qui tardior in te levando fuit, quam fore putaremus, non est mihi dubia de tua salute sententia : de aliis autem non arbitror te exspectare quid sentiam. Reliquum est, ut te angat, quod absis a tuis tamdiu.

Res molesta, præsertim ab iis pueris, quibus nihil potest esse festivius. Sed, ut ad te scripsi antea, tempus est hujusmodi, ut suam quisque conditionem miserrimam putet, et, ubi quisque sit, ibi esse minime velit. Equidem, nos quod Romæ sumus, miserrimum esse duco, non solum quod in malis omnibus acerbius est videre, quam audire, sed etiam, quod ad omnes casus subitorum periculorum magis objecti sumus, quam si

est en colère, et qu'il a les armes à la main. Si vous trouvez que j'augmente ici votre douleur, lorsque je devrais l'adoucir en vous consolant, j'avoue que je ne connais point d'autre motif de consolation, dans les grandes disgrâces, que le témoignage d'une bonne conscience, et la persuasion que tous les maux sont légers pour celui qui n'a rien à se reprocher. Croyez-moi, cette méthode est d'un avantage extrême, quand on est capable d'en user : c'est ma ressource continuelle. Or, loin de me sentir coupable, je suis sûr au contraire d'avoir toujours bien pensé. Si l'on se plaint du succès de mes vues, on n'accuse point mes intentions. J'ai fait tout ce que j'ai dû faire. Il ne me reste qu'à supporter avec modération ce que je ne puis empêcher.

Cependant je n'entreprends point de vous consoler de nos maux communs : il faut une vertu singulière pour les supporter, et plus d'esprit que je n'en ai pour l'office de consolateur. Mais tout le monde serait capable de vous dire pourquoi vous devez moins vous affliger qu'un autre. Quoique César ait différé plus long-temps qu'on ne s'y attendait à vous tendre les bras, ses intentions pour vous ne me paraissent pas douteuses. A l'égard des autres, je crois que vous ne me demandez pas ce que je pense.

Ce qui peut donc vous chagriner, est de vous voir éloigné si long-temps de votre famille : rien n'est si fâcheux, surtout pour un père qui a des enfans si aimables. Mais nous vivons, comme je vous l'ai déjà marqué, dans un temps où chacun ne s'imagine point de condition plus misérable que la sienne, ni de lieu qui ne lui paraisse préférable à celui qu'il habite. Si vous me demandiez ce que je pense de notre situation, nous qui vivons

abessemus. Etsi me ipsum, consolatorem tuum, non tantum litteræ, quibus semper studui, quantum longinquitas temporis mitigavit.

Quanto fuerim dolore, meministi. In quo prima illa consolatio est, vidisse me plus, quam ceteros, quum cupiebam, quamvis iniqua conditione, pacem. Quod etsi casu, non divinatione mea factum est, tamen hac inani prudentiæ laude delector. Deinde, quod mihi ad consolationem commune tecum est, si jam vocer ad exitum vitæ, non ab ea republica avellar, qua carendum esse doleam, præsertim quum id sine ullo sensu futurum sit. Adjuvat etiam ætas, et acta jam vita, quæ quum cursu suo bene confecto delectatur, tum vetat in eo vim timere, quo nos jam natura ipsa pæne perduxerit.

Postremo, is vir, vel etiam ii viri hoc bello occiderunt, ut impudentia videatur, eamdem fortunam, si res cogat, recusare. Equidem mihi omnia propono : nec ullum est tantum malum, quod non putem impendere. Sed quum plus in metuendo mali sit, quam in ipso illo,

[illegible] Rome, je vous répondrais que c'est à mon avis le [illegible]lus misérable séjour du monde, non-seulement parce [illegible]u'en général on est plus sensible aux maux qu'on voit [illegible]'à ceux qu'on entend; mais encore parce que nous [illegible]sommes plus exposés à ces révolutions subites qui en-[illegible]înent toujours de grands dangers. Je ne vous cacherai [illegible]nt que si quelque chose a soulagé mes peines, moi [illegible] me mêle ici de vous consoler, c'est plutôt la lon-[illegible]ur du temps que l'étude même des lettres, auxquelles [illegible] toujours été si fidèle.

[illegible]ous vous souvenez dans quelle douleur vous m'avez v[illegible] La première consolation à laquelle j'ai été sensible, est[illegible]'avoir eu la vue meilleure que les autres, lorsque je s[illegible]haitais la paix à toutes sortes de conditions. Quoique [illegible] ne me pique pas d'être devin, et que le seul hasa[illegible]ait vérifié mes prédictions, je me sens flatté néa[illegible]ins de l'honneur que me fait cette inutile prude[illegible] Ensuite, c'est un sujet de consolation qui m'est c[illegible]mun avec vous, de penser que si je dois perdre la [illegible], je ne serai point arraché du sein d'une république [illegible]ui mérite d'être regrettée; double raison d'insensibilité, en y joignant celle qui est l'effet naturel de la mort. Ajoutez-y mon âge et la carrière que j'ai déjà parcourue : car, non-seulement c'est une douceur d'avoir achevé heureusement sa course; mais, pourquoi craindrait-on la violence qui peut nous conduire au terme, lorsqu'on y est presque arrivé par l'ordre de la nature?

Enfin, la guerre a fait périr un homme et quantité d'hommes, dont il y aurait de l'impudence à ne pas vouloir subir le sort si l'on y est forcé par les circonstances. J'envisage toutes les extrémités possibles, et je ne connais point de maux dont je ne me croie menacé : mais

quod timetur, desino : præsertim quum id impendeat, in quo non modo dolor nullus, verum finis etiam doloris futurus sit. Sed hæc satis multa, vel plura potius, quam necesse fuit. Facit autem non loquacitas mea, sed benivolentia longiores epistolas.

Servium discessisse Athenis moleste tuli. Non enim dubito, quin magnæ tibi levationi solitus sit esse quotidianus congressus, et sermo quum familiarissimi hominis, tum optimi et prudentissimi viri. Tu velim te, ut debes et soles, tua virtute sustentes. Ego, quæ te velle, quæque ad te et ad tuos pertinere arbitrabor, omnia studiose diligenterque curabo : quæ quum faciam, benivolentiam tuam erga me imitabor, merita non assequar. Vale.

EPISTOLA DXXVII.

(ad div., VI, 10.)

Scrib. Romæ, fortasse mense januario, A. V. C. 708.

M. T. CICERO TREBIANO S. D.

Ego quanti te faciam semperque fecerim, quanti me a te fieri intellexerim, sum mihi ipse testis. Nam et consilium tuum, vel casus potius, diutius in armis civilibus commorandi, semper mihi magno dolori fuit : et hic

comme la crainte est un mal plus grand que le mal même qu'on redoute, je m'en rends le maître, surtout lorsqu'en faisant réflexion sur le mal qui me menace, je vois qu'il ne doit être accompagné d'aucune douleur et qu'il est même le terme absolu de la douleur. C'est assez m'étendre, et plus peut-être qu'il n'était nécessaire. Mais ne croyez pas que je me laisse emporter par l'envie de parler; et si vous trouvez mes lettres trop longues, n'en accusez que l'amitié.

Je n'ai point appris sans chagrin que Servius soit parti d'Athènes; car je ne doute point que son commerce et les entretiens d'un ami si distingué par sa prudence et la bonté de son caractère n'eussent beaucoup de douceur pour vous. Je vous exhorte à vous soutenir, comme vous le devez et comme vous y êtes accoutumé, par la force de votre vertu. Comptez que vos désirs, vos intérêts et ceux de toutes les personnes qui vous appartiennent me seront extrêmement chers, et que j'y apporterai tous mes soins. En vous rendant ce service, j'imiterai votre amitié : mais je n'en demeurerai pas moins au dessous de ce que je vous dois.

LETTRE DXXVII.

Écrite à Rome, probablement en janvier 708.

M. T. CICÉRON A TREBIANUS.

Je puis me rendre témoignage à moi-même, non-seulement de l'estime que j'ai et que j'ai toujours eue pour vous, mais de celle même que je vous ai reconnue pour moi : car je n'ai qu'à prendre pour règle la douleur que

eventus, quod tardius, quam est æquum, et quam ego vellem, recuperas fortunam et dignitatem tuam, mihi non minori curæ est, quam tibi semper fuerunt casus mei. Itaque et Postumuleno, et Sextio, et sæpissime Attico nostro, proximeque Theudæ, liberto tuo, totum me patefeci, et iis singulis sæpe dixi, quacunque re possem, me tibi et liberis tuis satisfacere cupere : idque tu ad tuos velim scribas; hæc quidem certe, quæ in potestate mea sunt, ut operam, consilium, rem, fidem meam sibi ad omnes res parata putent.

Si auctoritate et gratia tantum possem, quantum in ea republica, de qua ita meritus sum, posse deberem : tu quoque is esses, qui fuisti, quum omni gradu amplissimo dignissimus, tum certe ordinis tui facile princeps. Sed quoniam eodem tempore eademque de causa nostrum uterque cecidit, tibi et illa polliceor, quæ supra scripsi, quæ sunt adhuc mea, et ea, quæ præterea videor mihi ex aliqua parte retinere, tanquam ex reliquiis pristinæ dignitatis. Neque enim ipse Cæsar, ut multis rebus intelligere potui, est alienus a nobis : et omnes fere familiarissimi ejus, casu devincti magnis meis veteribus officiis, me diligenter observant et colunt. Itaque si qui mihi erit aditus de tuis fortunis, id est de tua incolumitate, in qua sunt omnia, agendi (quod

j'ai toujours ressentie du parti que vous avez pris, ou plutôt que le hasard vous a fait prendre, de demeurer trop long-temps attaché à nos factions civiles. Je dois ajouter que le malheur que vous avez de voir le rétablissement de votre dignité et de votre fortune plus long-temps différé qu'il ne devrait l'être et que je ne le souhaiterais, ne me cause pas moins de chagrin que ne vous en ont causé mes propres disgrâces. Aussi ai-je ouvert mon cœur à Postumulenus, à Sextius, et très-souvent à notre cher Atticus, et dernièrement à Theudas, votre affranchi. J'ai répété plusieurs fois à chacun d'eux que je souhaitais de rendre tous les services qu'il me serait possible à vous et à vos enfans; et je vous demande en grâce à vous-même d'écrire à toute votre famille qu'elle peut compter sur tout ce qui est en mon pouvoir, sur mon secours, mes conseils, mon bien et ma fidélité dans toutes sortes d'occasions.

Si j'avais autant d'autorité et de crédit que je devrais en avoir dans une république à laquelle j'ai rendu tant de services, vous seriez tel que vous avez été; c'est-à-dire capable d'aspirer au plus haut rang, et sans contredit le premier du vôtre. Mais comme nous sommes tombés en même temps et pour la même cause, je vous offre ce que je viens de vous promettre; c'est ce qui m'appartient encore; et j'y joins ce qu'il me semble que j'ai sauvé de divers côtés, comme du débris de mon ancienne splendeur. César, autant que j'ai pu m'en apercevoir à plusieurs marques, n'a pas d'éloignement pour moi, et le hasard a fait que ses meilleurs amis m'ayant d'anciennes obligations, ils me donnent tous les témoignages possibles de considération et d'attachement. Si je vois donc quelque jour à m'employer pour vos biens,

Nam et ipse, qui plurimum potest, quotidie mihi delabi ad æquitatem et ad rerum naturam videtur : et ipsa causa ea est, ut jam simul cum republica, quæ in perpetuum jacere non potest, necessario reviviscat atque recreetur : quotidieque aliquid fit lenius et liberalius, quam timebamus. Quæ quoniam in temporum inclinationibus sæpe parvis posita sunt, omnia momenta observabimus, neque ullum prætermittemus tui juvandi et levandi locum. Itaque illud alterum, quod dixi, litterarum genus quotidie mihi, ut spero, fiet proclivius, ut etiam polliceri possim. Id re, quam verbis, faciam libentius.

Tu velim existimes, et plures te amicos habere, quam qui in isto casu sint ac fuerint, quantum quidem ego intelligere potuerim; et me concedere eorum nemini. Fortem fac animum habeas et magnum, quod est in uno te. Quæ sunt in fortuna, temporibus regentur, et consiliis nostris providebuntur.

EPISTOLA DXXVIII.

(ad Att., XII, 12.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

De dote tanto magis perpurga. Balbi regia conditio

Celui qui exerce un pouvoir sans bornes paraît revenir tous les jours à celles de la justice et de l'ordre ; et telle est d'ailleurs la nature de la cause, qu'il est impossible qu'elle ne se relève point et qu'elle ne reprenne pas toute sa force avec la république, qui ne peut pas demeurer éternellement abattue : enfin, nous voyons arriver tous les jours quelque chose de plus doux et de plus favorable que tout ce que nous avons redouté. Comme ces changemens dépendent quelquefois des plus légères conjonctures, j'aurai soin d'observer tous les momens, et je ne laisserai échapper aucune occasion de vous aider et de soulager vos peines. Pour le second article, qui pouvait faire le sujet de mes lettres, il va me devenir plus aisé de jour en jour : c'est ce que je puis déjà vous promettre, et je trouve bien plus de plaisir à vous le prouver par des effets que par des paroles.

Persuadez-vous d'avance, qu'autant que j'ai pu le remarquer, vous avez plus d'amis que tous ceux qui sont dans la même position que vous, ou qui ont déjà eu le bonheur d'en sortir, et qu'il n'y en a point qui le soient plus que moi. Que votre grandeur d'âme et votre fermeté ne se relâchent point. Ce point dépend de vous seul : tout ce qui est au pouvoir de la fortune sera amené par le temps et ménagé par mes soins.

LETTRE DXXVIII.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Travaillez toujours à me faire payer de la dot de ma

est delegandi. Quoquo modo confice : turpe est, rem impeditam jacere. Insula Arpinas habere potest germanam ἀποθέωσιν· sed vereor, ne minorem τιμὴν habere videatur : ἔκτροπος est. Igitur animus in hortis : quos tamen inspiciam, quum venero.

De Epicuro, ut voles; etsi μεθαρμόζομαι in posterum genus hoc personarum. Incredibile est, quam ea quidam requirant. Ad antiquos igitur : ἀνεμέσητον γάρ. Nihil habeo, ad te quod perscribam : sed tamen institui quotidie mittere, ut eliciam tuas litteras; non quo aliquid ex his exspectem; sed nescio quo modo tamen exspecto. Quare sive habes quid, sive nihil habes, scribe tamen aliquid, teque cura.

EPISTOLA DXXIX.

(ad Att., XII, 13.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Commovet me Attica; etsi assentior Cratero. Bruti litteræ, scriptæ et prudenter et amice, multas mihi tamen lacrymas attulerunt. Me hæc solitudo minus stimulat, quam ista celebritas. Te unum desidero; sed litteris non difficilius utor, quam si domi essem : ardor tamen

fille. C'est une tyrannie à Balbus de vouloir me donner un pareil transport; mais de quelque manière que ce soit, finissez cette affaire. Il serait honteux pour moi de laisser plus long-temps les miennes dans le désordre où elles sont. L'île qui est auprès d'Arpinum, serait fort propre pour l'apothéose que je médite; mais j'ai peur qu'un pareil endroit ne fasse pas assez d'honneur à ma fille, il est trop écarté. Je pense donc à ces jardins, mais il faut que je les voie auparavant.

Je ferai expliquer les sentimens d'Épicure par celui dont vous me parlez, quoique j'aie de la peine à prendre des interlocuteurs vivans; vous ne sauriez croire combien cela embarrasse : revenons donc aux morts, personne alors ne peut se plaindre. Je n'ai rien à vous mander, cependant je me suis fait une règle de vous écrire tous les jours. Ce n'est pas que j'attende rien de particulier, mais je me promets toujours, je ne sais comment, qu'il y aura quelque chose. Ainsi, soit qu'il y ait des nouvelles, ou qu'il n'y en ait point, écrivez-moi, et ayez soin de votre santé.

LETTRE DXXIX.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis en peine de la santé d'Attica, cependant ce que dit Craterus me rassure. La lettre de Brutus, quoique remplie de marques d'amitié, écrite avec beaucoup de ménagement, n'a pas laissé de me faire répandre bien des larmes. Je suis un peu plus tranquille dans ma soli-

ille idem urget et manet, non me hercule indulgente me, sed tamen non repugnante.

Quod scribis de Apuleio, nihil puto opus esse tua contentione, nec Balbo et Oppio; quibus quidem ille receperat, mihique etiam jusserat nuntiari, se molestum omnino non futurum. Sed cura, ut excuser morbi causa in dies singulos. Lænas hoc receperat. Prende C. Septimium, L. Statilium. Denique nemo negabit se juraturum, quemquem rogaris. Quod si erit durius, veniam et ipse perpetuum morbum jurabo. Quum enim mihi carendum sit conviviis, malo id lege videri facere, quam dolore. Cocceium velim appelles. Quod enim dixerat, non facit. Ego autem volo aliquod emere latibulum et perfugium doloris mei.

EPISTOLA DXXX.

(ad Att., XII, 14.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

De me excusando apud Apuleium dederam ad te pridie litteras. Nihil esse negotii arbitror. Quemcunque appellaris, nemo negabit. Sed Septimium vide, et Læ-

tude, que je ne l'étais au milieu de tout ce monde qu'il fallait que je visse; je ne regrette que vous. Je suis ici, aussi bien qu'à Rome, pour composer. Ma douleur est toujours aussi vive; je ne l'entretiens point, mais aussi je ne cherche point à la vaincre.

Quant à ce que vous me mandez sur Apuléius, je crois qu'il ne sera pas nécessaire que vous vous donniez aucun mouvement, ni que vous parliez à Balbus et à Oppius; Apuléius leur a promis, et m'a fait dire qu'il ne me presserait point. Mais ayez soin, je vous prie, que de jour à autre on m'excuse sous prétexte de ma santé. Lénas s'en est chargé; joignez à lui C. Septimius et L. Statilius; enfin tout ce qu'il vous plaira, personne ne refusera de jurer. Mais s'il y a quelque difficulté, j'irai à Rome, et je jurerai que je suis et que je serai malade. Comme je ne veux point me trouver à ces festins, j'aime mieux donner une excuse qui est autorisée par la loi, que d'avouer que c'est ma douleur qui m'empêche de m'y trouver. Je vous prie de faire assigner Coccéius : il ne me paie point comme il me l'avait promis, et j'ai besoin d'argent pour acheter quelque maison de campagne où je puisse aller cacher ma douleur.

LETTRE DXXX.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous écrivis hier pour vous prier de me faire excuser dans les formes auprès d'Apuléius. Je crois qu'il n'y aura pas de difficulté, et que ceux à qui vous vous

natem, et Statilium. Tribus enim opus est. Sed mihi Lænas totum receperat. Quod scribis a Junio te appellatum; omnino Cornificius locuples est: sed tamen scire velim, quando dicar spopondisse, et pro patre, anne pro filio: neque eo minus, ut scribis, procuratores Cornificii, et Apuleium prædiatorem videbis. Quod me ab hoc mœrore recreari vis, facis ut omnia; sed, me mihi non defuisse, tu testis es.

Nihil enim de mœrore minuendo scriptum ab ullo est, quod ego non domi tuæ legerim; sed omnem consolationem vincit dolor. Quin etiam feci, quod profecto ante me nemo, ut ipse me per litteras consolarer. Quem librum ad te mittam, si descripserint librarii. Affirmo tibi nullam consolationem esse talem. Totos dies scribo; non quo proficiam quid; sed tantisper impedior, non equidem satis (vis enim urget), sed relaxor tamen, omniaque nitor, non ad animum, sed ad vultum ipsum, si queam, reficiendum; idque faciens interdum mihi peccare videor, interdum peccaturus esse, nisi faciam. Solitudo aliquid adjuvat, sed multo plus proficeret, si tu tamen interesses; quæ mihi una causa est hinc discedendi. Nam pro malis recte habebat: quamquam id ipsum doleo. Non enim jam in me idem esse poteris. Perierunt illa, quæ amabas.

adresserez, ne vous refuseront pas. Parlez-en à Septimius, à Lénas et à Statilius, car il faut trois personnes; mais Lénas s'était chargé de tout. Vous me dites que Junius vous a fait assigner; il n'y a rien à craindre, car Cornificius est riche. Marquez-moi toujours si c'est pour le père ou pour le fils que j'ai répondu, et depuis quel temps. Vous verrez là dessus, comme vous me le marquez, les gens d'affaire de Cornificius, et Apuléius qui entend bien ce qui regarde l'achat des terres.

Vous me dites que je ne devrais pas tant m'abandonner à ma douleur. Je reconnais en cela, comme dans tout le reste, votre amitié. Mais que n'ai-je point fait pour me vaincre? vous en avez été vous-même témoin; car pendant que j'ai été chez vous, j'ai lu tout ce que les philosophes ont écrit sur ce sujet; mais c'est un secours trop faible pour une douleur comme la mienne. J'ai fait plus, et je crois que cela est sans exemple : je me suis adressé à moi-même des lettres de consolation. Je vous enverrai cet ouvrage quand il sera copié; je vous réponds que vous n'avez jamais rien vu de pareil. Je m'occupe toute la journée à écrire. Si je n'avance pas beaucoup, du moins je me distrais, non pas assez pour me calmer, mais assez pour m'étourdir. Je fais tout ce que je puis, non pas pour surmonter ma douleur, mais pour la laisser moins paraître. Quelquefois je me reproche ces efforts, et d'autres fois je trouve que je serais blâmable si je ne le faisais pas. La solitude m'est de quelque secours, et j'y en trouverais bien davantage si vous étiez avec moi; c'est la seule raison qui me détermine à sortir d'ici : à cela près, je m'y trouve assez bien par rapport au triste état où je suis. Du reste, je me fais une peine de vous revoir; vous ne pourrez plus

De Bruti ad me litteris scripsi ad te antea : prudenter scriptæ; sed nihil, quo me adjuvarent. Quod ad te scripsit, id vellem, ut ipse adesset : certe aliquid, quoniam me tam valde amat, adjuvaret. Quodsi quid scies, scribas ad me velim; maxime autem, Pansa quando. De Attica, doleo : credo tamen Cratero. Piliam angi veta : satis est mœrere pro omnibus.

EPISTOLA DXXXI.

(ad Att., XII, 15.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Apud Apuleium, quoniam in perpetuum non placet, in dies ut excuser, videbis. In hac solitudine careo omnium colloquio; quumque mane me in silvam abstrusi densam et asperam, non exeo inde ante vesperum. Secundum te nihil est mihi amicius solitudine. In ea mihi omnis sermo est cum litteris. Eum tamen interpellat fletus : cui repugno, quoad possum. Sed adhuc pares non sumus. Bruto, ut suades, rescribam. Eas litteras cras habebis. Quum erit cui des, dabis.

vous plaire avec moi ; je n'ai plus rien de ce que vous aimez.

Je vous ai déjà marqué ce que je pensais de la lettre de Brutus ; j'en suis très-content, mais je n'en suis pas moins affligé. Je voudrais bien qu'il me vînt voir, comme il vous l'a écrit ; je trouverais sans doute quelque secours dans son amitié, puisqu'il en a tant pour moi. Mandez-moi ce que vous saurez de nouveau, et surtout quand Pansa compte partir. Je suis fâché de l'incommodité de votre fille, cependant Craterus me rassure. Il ne faut pas que Pilia s'afflige ; vous vous affligez toujours assez pour toute votre famille.

LETTRE DXXXI.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Puisque vous ne jugez pas à propos que je me fasse excuser à Apuléius pour toujours, faites-moi du moins excuser de jour à autre. Je suis ici dans une solitude où je ne vois âme qui vive. Je m'enfonce le matin dans une forêt sombre et épaisse, et je n'en sors que le soir. Après vous, rien ne me plaît tant que la solitude. Je m'y entretiens avec mes livres : ma douleur m'oblige quelquefois à les quitter ; je fais ce que je puis pour la vaincre, mais elle est encore la plus forte. Je ferai réponse à Brutus, comme vous me le conseillez, et je vous enverrai demain ma lettre. Écrivez-moi toutes les fois que vous trouverez quelque occasion.

EPISTOLA DXXXII.

(Ad Att., XII, 16.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Te tuis negotiis relictis nolo ad me venire; ego potius accedam, si diutius impediere. Etsi ne discessissem quidem e conspectu tuo, nisi me plane nihil ulla res adjuvaret. Quodsi esset aliquod levamen, id esset in te uno; et, quum primum ab aliquo poterit esse, a te erit. Nunc tamen ipsum sine te esse non possum. Sed nec tuæ domi probabatur, nee meæ poteram; nec, si propius essem uspiam, tecum tamen essem. Idem enim te impediret, quo minus mecum esses, quod nunc etiam impedit. Mihi adhuc nihil prius fuit hac solitudine: quam vereor ne Philippus tollat. Heri enim vesperi venerat. Me scriptio et litteræ non leniunt, sed obturbant.

EPISTOLA DXXXIII.

(ad Att., XII, 18.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Dum recordationes fugio, quæ quasi morsu quodam

LETTRE DXXXII.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je ne veux point que vous quittiez vos affaires pour me venir voir; si elles vous retiennent encore long-temps, j'aime mieux m'approcher. Je ne vous ai quitté que parce que j'ai bien senti que rien ne pouvait me soulager. Si quelqu'un le pouvait, ce serait certainement vous; et lorsque je serai capable de consolation, vous serez le premier de qui j'en recevrai. A présent même, j'ai bien de la peine à me passer de vous. Mais il ne convenait pas que je demeurasse chez vous, et je ne pouvais demeurer chez moi. Quand je serais plus près de Rome, je n'en serais pas plus avec vous; car les affaires qui vous y retiennent, vous empêcheraient de me venir voir. Jusqu'à présent je n'ai pu me souffrir que dans la solitude où je suis; j'ai peur que Philippe ne vienne m'y troubler, car il est arrivé hier au soir. En lisant et en composant, si je ne me soulage pas, du moins je m'étourdis.

LETTRE DXXXIII.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Comme je sais que le souvenir, en rappelant l'objet

dolorem efficiunt, refugio a te admonendo. Quod velim mihi ignoscas, cuicuimodi est. Etenim habeo nonnullos ex iis, quos nunc lectito, auctores, qui dicant, fieri id oportere, quod sæpe tecum egi, et quod a te approbari volo. De fano illo dico; de quo tantum, quantum me amas, velim cogites. Equidem neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii : neque de re; statutum est enim : de loco nonnunquam. Velim igitur cogites.

Ego, quantum his temporibus tam eruditis fieri poterit, profecto illam consecrabo omni genere monimentorum, ab omnium ingeniis scriptorum, et græcorum et latinorum. Quæ res forsitan sit refricatura vulnus meum : sed jam quasi voto quodam et promisso me teneri puto; longumque illud tempus, quum non ero, magis me movet, quam hoc exiguum, quod mihi tamen nimium longum videtur.

Habeo enim nihil, tentatis rebus omnibus, in quo acquiescam. Nam, dum illud tractabam, de quo antea scripsi ad te, quasi fovebam dolores meos. Nunc omnia respuo; nec quidquam habeo tolerabilius, quam solitudinem : quam, quod eram veritus, non obturbavit Philippus. Nam, ut heri me salutavit, statim Romam profectus est. Epistolam, quam ad Brutum, ut tibi placuerat, scripsi, misi ad te. Curabis cum tua perferendam. Ejus tamen misi ad te exemplum, ut, si minus placeret, ne mitteres.

de notre douleur, la renouvelle, j'évite de vous parler de cette affaire qui regarde ma fille. Il faut, quoi que vous en disiez, me passer cette envie; car quelques-uns des auteurs que j'ai à présent entre les mains, me justifient, et approuvent ce dessein dont je vous ai souvent entretenu, et qu'il faut absolument que vous approuviez. Je parle de ce temple que je veux consacrer à la mémoire de ma fille; je jugerai de votre amitié par l'attention que vous donnerez à cette affaire. Mon incertitude n'est pas sur le dessin de ce temple, je suis content de celui que Cluatius a fait; ni sur la chose en elle-même, mon parti est pris; mais j'hésite quelquefois sur le lieu que je dois choisir. Pensez-y donc, je vous prie.

Je veux, dans un siècle aussi poli et aussi savant que le nôtre, employer les meilleurs écrivains, soit grecs, soit latins, pour consacrer la mémoire de ma fille. Je m'expose par là à rouvrir mes plaies; mais je regarde la résolution que j'ai prise comme un vœu et un engagement indispensable; et je fais plus d'attention à cette suite infinie d'années pendant lesquelles je ne serai plus, qu'au peu de temps qui me reste à vivre, et que je trouve encore trop long.

Je me suis tourné de tous côtés, je n'ai rien trouvé qui pût me consoler. Pendant que je travaillais à cet ouvrage, dont je vous ai déjà parlé, je me faisais du moins un plaisir de nourrir ma douleur. A présent tout me dégoûte, et il n'y a pour moi de supportable que la solitude. J'avais eu peur que Philippe ne m'y vînt troubler, mais heureusement il se contenta hier de me donner le bonjour, et partit aussitôt pour Rome. Je vous envoie la lettre que j'écris à Brutus, comme vous me l'avez conseillé; vous la mettrez dans votre paquet. Je vous en

Domestica quod ais ordine administrari, scribes, quæ sint ea. Quædam enim exspecto. Cocceius vide ne frustretur. Nam Libo quod pollicetur, ut Eros scribit, non incertum puto. De sorte mea Sulpicio confido, et Egnatio scilicet. De Apuleio quid est, quod labores, quum sit excusatio facilis? Tibi ad me venire, ut ostendis, vide, ne non sit facile. Est enim longum iter, discedentemque te, quod celeriter tibi erit fortasse faciendum, non sine magno dolore dimittam. Sed omnia, ut voles. Ego enim, quidquid feceris, id quum recte, tum etiam mea causa factum putabo.

Heri, quum ex aliorum litteris cognovissem de Antonii adventu, admiratus sum, nihil esse in tuis. Sed erant pridie fortasse scriptæ, quam datæ. Neque ista quidem curo. Sed tamen opinor propter prædes suos accucurrisse.

Quod scribis, Terentiam de obsignatoribus mei testamenti loqui : primum tibi persuade, me istæc non curare, neque esse quidquam aut parvæ curæ, aut novæ loci. Sed tamen quid simile? illa eos non adhibuit, quos existimavit quæsituros, nisi scissent, quid esset. Num id etiam mihi periculi fuit? sed tamen faciat illa, quod ego. Dabo meum testamentum legendum cui voluerit : intelliget, non potuisse honorificentius a me fieri de

envoie aussi la copie, afin que si vous ne la trouvez pas bien, vous ne fassiez pas partir ma lettre.

Vous me dites qu'on règle mes affaires domestiques les unes après les autres. Lesquelles, je vous prie? J'attends des nouvelles de plusieurs. Prenez garde que Coccéius ne nous trompe. Selon ce qu'Éros m'écrit, je crois que nous pouvons compter sur ce que promet Libon : pour le capital, je m'en fie à la parole de Sulpicius et d'Egnatius. Pourquoi vous faire une si grande affaire de m'excuser à Apuléius? Il est aisé de trouver des gens pour cela. Vous me dites que vous voulez me venir voir, mais j'ai peur que cela ne vous incommode, car il y a loin; et quand il faudra nous séparer, ce qui n'arrivera peut-être que trop tôt, ce sera une grande peine pour moi. Mais vous y penserez. Soit que vous veniez, ou que vous demeuriez à Rome, je sais que tout ce que vous ferez, ce sera toujours pour l'amour de moi.

J'ai reçu hier des lettres où l'on me mandait l'arrivée d'Antoine, et je fus surpris que vous ne m'en eussiez rien dit dans la vôtre; mais peut-être que votre lettre était écrite un jour avant qu'elle partît. Ce n'est pas que cette nouvelle m'inquiète fort; je m'imagine qu'il est venu pour empêcher qu'on n'entame ses cautions.

Quant à ce que dit Terentia sur ceux que j'ai appelés à la signature de mon testament, vous devez d'abord compter que je m'en mets fort peu en peine, et que ma douleur a épuisé ma sensibilité. Mais, après tout, quel rapport y a-t-il là dessus entre sa conduite et la mienne? Elle n'a pas voulu appeler certaines personnes, parce qu'elle a cru qu'ils voudraient savoir ce que contenait son testament; avais-je la même raison? Qu'elle fasse ce que je suis prêt de faire. Je donnerai mon testament

nepote, quam fecerim. Nam quod non advocavi ad obsignandum : primum mihi non venit in mentem; deinde ea re non venit, quia nihil attinuit. Tute scis (si modo meministi), me tibi tum dixisse, ut de tuis aliquos adduceres. Quid enim opus erat multis? equidem domesticos jusseram. Tum tibi placuit, ut mitterem ad Silium : inde est natum, ut ad, Publilium. Sed necesse neutrum fuit. Hoc tu tractabis, ut tibi videtur.

EPISTOLA DXXXIV.

(ad Att., XII, 17.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Marcianus ad me scripsit, me excusatum esse apud Apuleium a Laterensi, Nasone, Lænate, Torquato, Strabone. Iis velim meo nomine reddendas litteras cures, gratum mihi eos fecisse. Quod pro Cornificio me abhinc amplius annis xxv spopondisse dicit Flavius, etsi reus locuples est, et Apuleius prædiator liberalis, tamen velim des operam, ut investiges ex consponsorum tabulis, sitne ita. Mihi enim ante ædilitatem meam nihil erat cum Cornificio. Potest tamen fieri. Sed scire certum velim; et appelles procuratores, si tibi videtur. Quamquam quid ad me? verumtamen. Pansæ profectionem scribes, quum scies. Atticam salvere jube, et eam cura, obsecro, diligenter. Piliæ salutem.

à lire à qui elle voudra, et elle verra qu'il n'est rien de plus honorable que la manière dont je traite mon petit-fils. Pourquoi donc n'ai-je pas appelé plus de monde à la signature? c'est que je n'y ai pas pensé, parce que cela n'était pas nécessaire. Vous pouvez vous rappeler que je vous priai d'amener quelques-uns de vos amis; car à quoi sert-il de faire venir tant de monde? J'avais mandé quelques personnes qui me sont attachées. Vous fûtes d'avis que j'appelasse Silius, et cela me fit penser à Publilius; mais je n'avais besoin ni de l'un ni de l'autre. Vous parlerez là dessus à Terentia, comme vous le jugerez à propos.

LETTRE DXXXIV.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Marcianus m'a écrit que Latéreusis, Nason, Lénas, Torquatus et Strabon, m'ont excusé dans les formes à Apuléius. Je vous prie de leur écrire en mon nom des lettres de remercîment. Flavius dit que j'ai répondu, il y a plus de vingt-cinq ans, pour Cornificius. Il est riche; et Apuléius, qui entend bien l'achat des terres, est un homme fort obligeant. Je vous prie néanmoins de voir sur les livres de compte de ceux qui ont aussi répondu pour Cornificius, ce qui en est; car avant mon édilité, je n'avais aucune liaison avec Cornificius; cependant cela peut être, mais je voudrais en être sûr. Vous pourrez faire assigner les gens d'affaires de Cornificius, si vous le jugez à propos. Quoiqu'après tout, cela ne m'embarrasse guère, cependant il ne faut rien négliger. Lorsque vous saurez quand Pansa doit partir,

EPISTOLA DXXXV.

(ad Att., XII, 19.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Est hic quidem locus amœnus, et in mari ipso, qui et Antio et Circæis adspici possit; sed ineunda nobis ratio est, quemadmodum in omni mutatione dominorum, qui innumerabiles fieri possunt in infinita posteritate (si modo hæc stabunt), illud quasi consecratum remanere possit. Equidem jam nihil egeo vectigalibus, et parvo contentus esse possum. Cogito interdum trans Tiberim hortos aliquos parare, et quidem ob hanc causam maxime; nihil enim video, quod tam celebre esse possit : sed quos, coram videbimus; ita tamen, ut hac æstate fanum absolutum sit. Tu tamen cum Apella Chio confice de columnis.

De Cocceio et Libone quæ scribis, approbo; maxime, quod de judicatu meo. De sponsu, si quid perspexeris : et tamen quid procuratores Cornificii dicant, velim scire; ita ut in ea re te, quum tam occupatus sis, non multum operæ velim ponere. De Antonio quoque Balbus ad me cum Oppio conscripsit, idque tibi placuisse, ne perturbarer. Illis egi gratias. Te tamen, ut jam ante ad te scripsi, scire volo, me neque isto nuntio esse perturba-

vous me le manderez. Faites mes complimens à votre fille, et ayez-en bien soin; je salue aussi Pilia.

LETTRE DXXXV.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Il est vrai qu'il y a ici une île agréable, que l'on voit d'Antium et de Circé. Mais, comme les lieux changent souvent de maître dans une longue suite de siècles, il faut prendre des mesures afin qu'on ait le même respect pour ce que je ferai bâtir, que pour les lieux consacrés, si toutefois je puis espérer que le temps l'épargne. Je ne me soucie point des revenus de la maison que j'achèterai, et je sais me contenter de peu. Je pense quelquefois à acheter des jardins au delà du Tibre, car je ne vois point d'endroit plus fréquenté; mais nous verrons ensemble ceux que je pourrai acheter. Quelque parti que je prenne, il faut que ce temple soit bâti cet été. Vous pouvez toujours faire marché avec Apelle de Chio pour des colonnes.

J'approuve fort ce que vous me mandez sur Coccéius et sur Libon, et encore plus ce que vous avez fait pour me dispenser d'être juge. Je voudrais bien savoir si vous avez découvert quelque chose sur cette caution qu'on dit que j'ai donnée; mandez-moi ce que disent là dessus les gens d'affaire de Cornificius; mais, comme vous êtes fort occupé d'ailleurs, je ne veux pas que cette affaire vous occupe beaucoup. Balbus et Oppius m'ont écrit sur Antoine, et me disent que vous avez été aussi d'avis

tum, nec jam ullo perturbatum iri. Pansa si hodie, ut putabas, profectus est, posthac jam incipito scribere ad me, de Bruti adventu quid exspectes, id est, quos ad dies. Id, si scies ubi jam sit, facile conjectura assequere.

Quod ad Tironem de Terentia scribis, obsecro te, mi Attice, suscipe totum negotium. Vides et officium agi meum quoddam, cui tu es conscius, et, ut nonnulli putant, Ciceronis rem. Me quidem id multo magis movet, quod mihi est et sanctius et antiquius; præsertim quum hoc alterum neque sincerum neque firmum putem fore.

EPISTOLA DXXXVI.

(ad Att., XII, 20.)

Scrib. Asturæ, postero die post superiorem, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

NONDUM videris perspicere, quam me nec Antonius commoverit, nec quidquam jam ejusmodi possit commovere. De Terentia autem scripsi ad te iis litteris, quas dederam pridie. Quod me hortaris, idque a ceteris desiderari scribis, ut dissimulem me tam graviter dolere, possumne magis, qui totos dies consumo in litteris? Quod etsi non dissimulationis, sed potius leniendi et sanandi animi causa facio, tamen, si mihi minus profi-

qu'ils me tirassent d'inquiétude. Je les ai remerciés; mais je suis bien aise que vous sachiez, comme je vous l'ai déjà écrit, que ni cette nouvelle, ni aucune autre n'est capable de m'inquiéter. Si Pansa est parti aujourd'hui, comme vous me l'aviez marqué, mandez-moi dorénavant ce que vous saurez de l'arrivée de Brutus, c'est-à-dire quel jour il sera à Rome. Si vous savez où il est à présent, vous pourrez deviner à peu près quel jour il arrivera.

Quant à ce que vous mandez à Tiron sur Terentia, je vous prie, mon cher Atticus, de vous charger de cette affaire. Vous savez ce que l'honneur et le devoir demandent de moi, et quelques personnes croient aussi que c'est l'intérêt de mon fils. Le premier motif est pour moi le principal et le plus sacré. Pour l'autre, je ne compte guère sur ce que dit Terentia, et elle sera toujours la maîtresse de changer.

LETTRE DXXXVI.

Écrite à Asture, un jour après la précédente, 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Il me paraît que vous ne concevez pas encore combien l'arrivée d'Antoine m'a peu inquiété, et que je suis peu capable de m'inquiéter de pareilles affaires. Je vous ai parlé de Terentia dans ma lettre d'hier. Vous voudriez, et vous dites que tout le monde voudrait que je laissasse moins voir l'excès de mon affliction. Que puis-je faire de mieux pour cela, que de passer les journées entières à composer, quoique je ne le fasse pas pour

cio, simulationi certe facio satis. Minus multa ad te scripsi, quod exspectabam tuas litteras ad eas, quas ad te pridie dederam. Exspectabam autem maxime de fano, nonnihil etiam de Terentia. Velim me facias certiorem proximis litteris, Cn. Cæpio, Serviliæ Claudii pater, vivone patre suo naufragio perierit, an mortuo; item Rutilia vivone C. Cotta, filio suo, mortua sit, an mortuo. Pertinent ad eum librum, quem de luctu minuendo scripsimus.

EPISTOLA DXXXVII.

(ad div., IX, 11.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO DOLABELLÆ.

Vel meo ipsius interitu mallem litteras meas desiderares, quam eo casu, quo sum gravissime afflictus : quem ferrem certe moderatius, si te haberem. Nam et oratio tua prudens, et amor erga me singularis multum levaret. Sed quoniam brevi tempore, ut opinio nostra est, te sum visurus, ita me affectum offendes, ut multum a te possim juvari : non quo ita sim fractus, ut aut hominem me esse oblitus sim, aut fortunæ succumbendum putem; sed tamen hilaritas illa nostra et suavitas, quæ te præter ceteros delectabat, erepta mihi omnis est. Firmitatem tamen et constantiam, si modo fuit aliquando in nobis, eamdem cognosces, quam reliquisti.

dissimuler ma douleur, mais pour me soulager et me guérir? Si cela ne me soulage pas, cela devrait du moins tromper le monde. Ma lettre est courte, parce que j'attends votre réponse à celle que je vous écrivis hier, principalement sur ce qui regarde ce temple, et aussi sur Terentia. Marquez-moi, dans la première lettre que vous m'écrirez, si, lorsque Cn. Cépion, père de Servilia, femme de Claudius, périt sur mer, son père était encore en vie; et si Rutilia est morte avant ou après son fils C. Cotta. Vous voyez bien que cela a rapport à mon livre de la *Consolation*.

LETTRE DXXXVII.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A DOLABELLA.

J'aimerais mieux que ce fût ma propre mort qui vous fît regretter mes lettres, que l'affreuse perte que je viens d'essuyer. Je le supporterais avec plus de modération si je vous avais près de moi; la sagesse de vos discours et la tendresse de votre amitié pourraient l'adoucir. Mais, comme je me flatte de vous revoir bientôt, vous me trouverez assez abattu pour m'être d'un fort grand secours. Ce n'est pas que mon abattement aille si loin que je ne me souvienne plus que je suis homme, et que je croie devoir succomber à mon infortune; mais j'ai perdu cette gaîté et cet agrément qui vous plaisaient plus qu'à personne. Cependant, si j'ai jamais eu de la fermeté et de la constance, vous m'en retrouverez autant que vous m'en avez laissé.

Quod scribis, prœlia te mea causa sustinere : non tam id laboro, ut, si qui mihi obtrectent, a te refutentur, quam intelligi cupio, quod certe intelligitur, me a te amari. Quod ut facias, te etiam atque etiam rogo; ignoscasque brevitati litterarum mearum. Nam et celeriter una futuros nos arbitror, et nondum satis confirmatus sum ad scribendum.

EPISTOLA DXXXVIII.

(ad Att., XII, 21.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Legi Bruti epistolam, eamque tibi remisi, sane non prudenter rescriptam ad ea, quæ requisieras. Sed ipse viderit : quamquam illud turpiter ignorat. Catonem primum sententiam putat de animadversione dixisse; quam omnes ante dixerant, præter Cæsarem : et quum ipsius Cæsaris tam severa fuerit, qui tum prætorio loco dixerit, consularium putat leniores fuisse, Catuli, Servilii, Lucullorum, Curionis, Torquati, Lepidi, Gellii, Volcatii, Figuli, Cottæ, L. Cæsaris, C. Pisonis, etiam M'. Glabrionis, Silani, Murenæ, designatorum consulum. Cur ergo in sententiam Catonis? Quia verbis luculentioribus et pluribus rem eamdem comprehenderat. Me autem hic laudat, quod retulerim, non quod patefecerim, quod cohortatus sim, quod denique, antequam consulerem, ipse judicaverim. Quæ omnia quia Cato laudibus extulerat in cœlum, perscribendaque censuerat,

Vous m'écrivez que vous avez des combats à soutenir en ma faveur. Ce qui me plaît de cette nouvelle, c'est moins d'apprendre que mes ennemis soient confondus, que de voir, comme je le souhaite, que vous m'aimez et qu'on le reconnaît à de si bonnes marques. Conservez-moi, je vous prie, ces sentimens, et pardonnez-moi de vous faire une lettre si courte. Je m'attends à vous revoir bientôt, et d'ailleurs je ne suis point encore en état d'écrire.

LETTRE DXXXVIII.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous renvoie la lettre de Brutus. En vérité il pouvait vous répondre plus honnêtement sur ce que vous lui aviez demandé, mais tant pis pour lui. Il devait du moins être mieux informé de ce qui regarde son oncle. Il croit que, dans l'affaire des complices de Catilina, ce fut Caton qui opina le premier à la mort; et tous ceux qui avaient parlé avant lui, y avaient déjà opiné, excepté César. Si ce dernier, qui n'était alors que dans le rang des préteurs, fut si sévère, croit-il que Catulus, Servilius, les deux Lucullus, Curion, Torquatus, Lepidus, Gellius, Volcatius, Figulus, Cotta, L. César, C. Pison, M'. Glabrion, tous consulaires, et Silanus et Murena, consuls désignés, l'aient été moins? Pourquoi donc le décret fut-il dressé sur l'avis de Caton? c'est qu'il parla avec plus de force et d'étendue que les autres. Brutus me loue de ce que je rapportai l'affaire au sénat, mais il ne dit pas que je découvris la conjuration, que

idcirco in ejus sententiam est facta discessio. Hic autem se etiam tribuere multum mihi putat, quod scripserit, *optimum consulem*. Quis enim jejunius dixit inimicus? Ad cetera vero tibi quemadmodum rescripsit? Tantum rogat, de senatus consulto ut corrigas. Hoc quidem fecisset, etiamsi a Ranio admonitus esset. Sed hæc iterum ipse viderit.

De hortis, quoniam probas, effice aliquid. Rationes meas nosti. Si vero etiam a Faberio aliquid accedit, nihil negotii est. Sed etiam sine eo posse videor contendere. Venales certe sunt Drusi, fortasse et Lamiani et Cassiani : sed coram. De Terentia non possum commodius scribere, quam tu scribis. Officium sit nobis antiquissimum. Si quid nos fefellerit, illius malo me, quam mei pœnitere. Oviæ C. Lollii curanda sunt H.-S. c. Negat Eros posse sine me; credo, quod accipienda aliqua sit et danda æstimatio. Vellem tibi dixisset. Si enim res est, ut mihi scribit, parata, nec in eo ipso mentitur : per te confici potuit. Id cognoscas, et conficias velim.

Quod me in forum vocas; eo vocas, unde, etiam bo

j'animai tout le monde, et qu'avant que de prendre les avis, je m'étais déjà déterminé à celui qui fut suivi. Caton m'ayant donné là dessus des louanges extraordinaires, et ayant été d'avis qu'on en fît mention dans le décret, ce fut pour cela qu'on le dressa en son nom. Brutus croit que je lui en dois de reste, parce qu'il m'appelle un très-bon consul : un ennemi pourrait-il me donner une plus maigre louange? Comment vous a-t-il répondu sur tout le reste? Il vous prie seulement de corriger ce qui regarde le décret du sénat. Il l'aurait fait quand ç'aurait été un Ranius qui l'eût fait apercevoir de cette faute; mais, encore une fois, tant pis pour lui.

Puisque vous approuvez le dessein que j'ai d'acheter des jardins auprès de Rome, travaillez à m'en faire trouver; vous savez l'état de mes affaires. Si je puis tirer quelque chose de Faberius, la chose sera aisée; mais je crois même en pouvoir venir à bout sans lui. Les jardins de Drusus sont certainement à vendre, et je crois que ceux de Lamia et de Cassius le sont aussi; mais nous en parlerons ensemble. Je ne puis dire sur Terentia rien de mieux que ce que vous me dites : n'ayons point d'autre règle que l'honneur et le devoir. Si elle me trompe, j'aime mieux la mettre dans son tort, que d'y être moi-même. Il faut payer à Ovia, femme de C. Lollius, cent mille sesterces. Éros prétend qu'on ne le peut faire sans moi, apparemment parce qu'il faut prendre et donner quelques effets dont on fera l'estimation. Il aurait dû vous en parler; car si tout est en état, comme il me le marque, vous auriez fort bien pu finir cette affaire sans moi. Faites-vous-en rendre compte, je vous prie, et terminez-la.

Quand vous m'exhortez à me remettre au barreau,

nis meis rebus, fugiebam. Quid enim mihi cum foro, sine judiciis, sine curia, in oculos incurrentibus iis, quos æquo animo videre non possum? Quod autem homines a me postulare scribis, ut Romæ sim, neque mihi, ut absim, concedere, jam pridem scito esse, quum unum te pluris, quam omnes illos, putem: ne me quidem contemno; meoque judicio multo stare malo, quam omnium reliquorum.

Neque tamen progredior longius, quam mihi doctissimi homines concedunt; quorum scripta omnia, quæcunque sunt in eam sententiam, non legi solum, quod ipsum erat fortis ægroti, accipere medicinam, sed in mea etiam scripta transtuli, quod certe afflicti et fracti animi non fuit. Ab his me remediis noli in istam turbam vocare, ne recidam.

EPISTOLA DXXXIX.

(ad Att., XII, 7.)

Scrib. Asturæ, A. V. C. 708, mense incerto, sed, ut videtur, martio.

CICERO ATTICO SAL.

Quæ desideras, omnia scripsi in codicillis, eosque Eroti dedi, breviter, sed etiam plura quam quæris; in his de Cicerone, cujus quidem cogitationis initium tu mihi attulisti. Locutus sum cum eo liberalissime, quod ex ipso velim, si modo tibi erit commodum, sciscitere.

vous ne faites pas réflexion que j'y avais renoncé, même avant mon malheur. En effet, quelle figure y pourrais-je faire? Les lois sont sans force, le sénat sans autorité, et j'aurais tous les jours devant les yeux des gens que je ne puis souffrir. Mais, dites-vous, on veut du moins que vous reveniez à Rome; et si l'on vous permet de vous absenter, ce n'est qu'à certaines conditions. Je vous dirai là dessus, que depuis long-temps je fais plus de cas de vous seul que de tout le public; je ne me méprise pas tout-à-fait, et j'aime mieux suivre mes sentimens que ceux des autres.

Cependant ma douleur ne passe pas les bornes qui nous sont prescrites par les plus grands philosophes, dont j'ai lu tous les traités sur cette matière. Ce serait toujours une marque de courage à un malade, de chercher lui-même à se guérir. J'ai fait plus, je me suis servi de leurs lumières et de leurs idées dans le traité que j'ai composé; ce qui ne sent pas un esprit affaibli et abattu. Mais, pour que ces remèdes réussissent, il faut me laisser dans la solitude : si je changeais de régime, je retomberais.

LETTRE DXXXIX.

Asture, 708, mois incertain, mais probablement en mars.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai donné à Éros un billet, où je vous rends compte de tout ce que vous voulez savoir; quoiqu'il soit court, il y a encore plus de choses que vous ne m'en demandez, et je vous parle aussi de mon fils. C'est vous qui m'avez donné le premier cette pensée. Je lui ai parlé avec beau-

Sed quid differo? Exposui, te ex me detulisse, ecquid vellet, ecquid requireret; velle Hispaniam, requirere liberalitatem. De liberalitate, dixi, quantum Publilius, quantum flamen Lentulus filio. De Hispania, duo attuli, primum idem, quod tibi, me vereri vituperationem: non satis esse, si hæc arma reliquissemus? etiam contraria? deinde fore, ut angeretur, quum a fratre familiaritate et omni gratia vinceretur. Velim magis liberalitate uti mea, quam sua libertate: sed tamen permisi. Tibi enim intellexeram non nimis displicere. Ego etiam atque etiam cogitabo, atque ut idem facias rogo.

Magna res et simplex est manere: illud anceps. Verum videbimus. De Balbo et in codicillis scripseram, et ita cogito, simul ac redierit. Sin ille tardius, ego tamen triduum. Et, quod præterii, Dolabella etiam mecum.

coup de bonté, comme il pourra vous en rendre compte, si vous prenez la peine de l'interroger là dessus. Mais pourquoi ne vous en rendrais-je pas compte moi-même? Je lui ai dit que c'était de ma part que vous lui aviez demandé ce qu'il voulait, et ce qu'il souhaitait de moi; que je savais qu'il voulait aller en Espagne, et qu'il demandait que je lui fisse une pension honnête. Pour la pension, je lui ai dit que je lui en donnerais une pareille à celle que Publilius et Lentulus le flamine donnent à leurs fils. Pour l'Espagne, que j'y trouvais deux inconvéniens: premièrement, que j'appréhendais, comme je vous l'ai déjà dit, qu'on ne nous blâmât; que c'était bien assez que nous eussions quitté le parti de Pompée, sans prendre encore les armes contre ses enfans. En second lieu, que ce serait un désagrément pour mon fils de voir son cousin plus en faveur que lui, et traité avec plus de distinction; qu'il devait être content de ce que je voulais faire pour lui, et se laisser conduire. Cependant je l'ai laissé le maître, car il m'a paru que vous ne désapprouviez pas fort qu'il allât en Espagne. J'y penserai encore plus d'une fois, et je vous prie d'y penser aussi de votre côté.

Le parti le plus naturel et le plus sûr, c'est de demeurer; l'autre est équivoque, mais nous verrons. Je vous parlais aussi de mon billet, de l'affaire de Balbus. Je compte d'aller pour cela à Rome, dès qu'il sera de retour; mais s'il ne revient pas sitôt, j'irai dans trois jours: j'oubliais de vous dire que Dolabella est ici avec moi.

EPISTOLA DXL.

(ad Att., XII, 22,)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

De Terentia, quod mihi omne onus imponis, non cognosco tuam in me indulgentiam. Ista enim sunt ipsa vulnera, quæ non possum tractare sine maximo gemitu. Moderare igitur, quæso, ut potes. Neque enim a te plus, quam potes, postulo : potes autem, quid veri sit, perspicere tu unus. De Rutilia, quoniam videris dubitare, scribes ad me, quum scies, sed quam primum; et, num Clodia, D. Bruto consulari, filio suo, mortuo, vixerit. Id de Marcello, aut certe de Postumia sciri potest; illud autem de M. Cotta, aut de Syro, aut de Satyro.

De hortis, etiam atque etiam te rogo. Omnibus meis, eorumque, quos scio mihi non defuturos, facultatibus, sed potero meis, enitendum mihi est. Sunt etiam, quæ vendere facile possim. Sed, ut non vendam, eique usuram pendam, a quo emero, non plus annum, possum assequi, quod volo, si tu me adjuvas. Paratissimi sunt Drusi; cupit enim vendere. Proximos puto Lamiæ; sed abest. Tu tamen, si quid potes, odorare. Ne Silius quidem quidquam utitur, et is usuris facillime sustentabitur. Habe tuum negotium; nec, quid res mea fami-

LETTRE DXL.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Vous ne voulez point vous mêler de l'affaire de Terentia; je ne reconnais point à cela votre complaisance ordinaire; c'est vouloir que je touche à des plaies qui sont encore trop douloureuses. Ménagez donc, je vous prie, cette affaire comme vous pourrez; car je ne vous demande pas plus que vous ne pouvez, et du moins vous pouvez mieux que personne découvrir ce que pense Terentia. Puisque vous n'êtes pas bien sûr si Rutilia est morte avant ou après son fils, vous me le marquerez lorsque vous aurez éclairci ce fait. Dites-moi aussi si Clodia a survécu à son fils Decimus Brutus le consulaire. Vous pourrez le savoir par Marcellus, et encore plus sûrement par Postumia. Pour l'autre point, vous vous en informerez ou à M. Cotta, ou à Syrus, ou à Satyrus.

Je vous prie instamment de me faire avoir des jardins au delà du Tibre, je n'épargnerai rien pour cela. Je suis sûr de trouver de l'argent dans la bourse de mes amis, et je crois que je n'aurai pas besoin d'emprunter. J'ai même des effets que je puis vendre; mais sans rien vendre, je puis, si vous m'aidez, acheter des jardins, en m'engageant à payer les intérêts et le capital au bout d'un an. Les plus aisés à avoir, sont ceux de Drusus, car il cherche à les vendre; ensuite ceux de Lamia, mais il n'est point à Rome : tâchez néanmoins de découvrir s'il voudrait les vendre. Silius en a où il ne va jamais, et il pourrait aisé-

liaris postulet, quam ego non curo, sed quid velim, et cur velim existima.

EPISTOLA DXLI.

(ad Att., XII, 23.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Putaram te aliquid novi, quod ejusmodi fuerat initium litterarum, quamvis non curarem quid in Hispania fieret, tamen te scripturum : sed videlicet meis litteris respondisti, ut de foro et de curia. Sed domus est, ut ais, forum. Quid ipsa domo mihi opus est, carenti foro? Occidimus, occidimus, Attice, jam pridem nos quidem, sed nunc fatemur, posteaquam unum, quo tenebamur, amisimus. Itaque solitudines sequor : et tamen, si qua me res isto adduxerit, enitar, si quo modo potero (potero autem), ut præter te nemo dolorem meum sentiat; si ullo modo poterit, ne tu quidem. Atque etiam illa causa est non veniendi. Meministi, quid ex te Aledius quæsierit : quin etiam nunc molesti sunt; quid existimas, si venero? De Terentia ita cura, ut scribis, meque hac ad maximas ægritudines accessione non minima libera.

ment se contenter que je lui en payasse l'intérêt. Faites-en votre affaire, et ne considérez point en quel état sont les miennes (cela ne m'arrêtera point), mais ce que je veux, et pourquoi je le veux.

LETTRE DXLI.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

De la manière dont commençait votre lettre, je croyais que vous alliez m'apprendre quelque nouvelle; car vous me dites que, quoique je ne me soucie pas fort de ce qui se passe en Espagne, vous ne laisserez pas de m'en instruire. Mais je vois bien que vous ne savez encore rien de nouveau, et que vous n'avez pensé qu'à répondre à ma lettre, et en particulier à ce que je vous disais sur le barreau et sur le sénat. Ma maison, me dites-vous, me tient lieu de barreau. Quel agrément puis-je trouver à Rome, ne voulant plus me mêler d'aucune affaire? La vie n'est plus rien pour moi, mon cher Atticus, il y a déjà du temps, mais surtout depuis que j'ai perdu la seule chose qui m'y attachait. Ainsi, je ne puis me souffrir que dans la solitude; cependant, si je me résous à aller à Rome, je tâcherai, si je le puis (et je le pourrai), de cacher si bien ma douleur, que personne ne s'en aperçoive; je tâcherai même, s'il est possible, que vous ne vous en aperceviez pas. Voici encore une raison qui m'empêche d'aller à Rome. Vous savez ce qu'Aledius vous a chargé de me mander. S'ils me fatiguent à présent, que sera-ce quand je serai à Rome? Pensez à

Et, ut scias me ita dolere, ut non jaceam, quibus consulibus Carneades et ea legatio Romam venerit, scriptum est in tuo annali. Hæc nunc quæro, quæ causa fuerit? de Oropo, opinor; sed certum nescio; et, si ita est, quæ controversiæ? præterea, qui eo tempore nobilis Epicureus fuerit Athenis, qui præfuerit hortis? qui etiam Athenis πολιτικοὶ fuerint illustres? quæ te etiam ex Apollodori puto posse invenire. De Attica, molestum; sed quoniam leviter, recte esse confido. De Gamala dubium mihi non erat: unde enim tam felix Ligus pater? Nam quid de me dicam, cui ut omnia contingant, quæ volo, levari non possum?

De Drusi hortis, quanti licuisse tu scribis: id ego quoque audieram, et, ut opinor, heri ad te scripseram; sed quanti quanti, bene emitur quod necesse est. Mihi, quoquo modo tu existimas (scio enim ego ipse, quid de me existimem), levatio quædam est, si minus doloris, at officii debiti. Ad Sicam scripsi, quod utitur L. Cotta. Si nihil conficeretur de transtiberinis, habet in ostiensi Cotta celeberrimo loco, sed pusillum loci; ad hanc rem tamen plus etiam satis. Id velim cogites. Nec tamen ista pretia hortorum pertimueris. Nec mihi jam argento, nec veste opus est, nec quibusquam amœnis locis: hoc

ce qui regarde Terentia, comme vous le promettez; vous me délivrerez par là d'un nouveau surcroît de chagrin.

Et pour vous faire voir que, quoique je sois fort affligé, je ne me laisse point trop abattre, vous avez marqué dans vos annales sous quels consuls Carnéade et les autres députés d'Athènes vinrent à Rome. Je voudrais savoir quel était le sujet de leur députation; je crois que ce fut pour l'affaire de la ville d'Orope, mais je n'en suis pas bien assuré; et si c'était pour cela, marquez-moi sur quoi ces philosophes disputèrent. Dites-moi aussi qui est-ce qui était alors à Athènes le chef des épicuriens, et ceux qui, dans cette même ville, passaient alors pour les plus savans dans la politique; cela se trouvera dans l'histoire d'Apollodore. Je suis fâché que votre fille soit encore malade, mais puisque cela va mieux, j'espère qu'elle sera bientôt guérie. Je ne doutais point que Ligus ne fût fort touché de la mort de Gamala. Pourquoi faudrait-il qu'il n'y eût que lui d'heureux? Pour moi, quand j'aurais d'ailleurs tout le bonheur du monde, rien ne pourrait me consoler.

Vous me mandez combien les jardins de Drusus ont coûté : je le savais, et je crois vous en avoir parlé hier dans ma lettre; mais, quoi qu'ils puissent coûter, quand on a besoin d'une chose, elle n'est jamais trop chère. Je ne sais pas comment vous pensez là dessus; pour moi, je sais bien que si cela ne diminue pas ma douleur, j'aurai du moins la consolation de m'acquitter d'un devoir que je me suis fait. J'ai écrit à Sica, qui est ami de L. Cotta. Si nous ne pouvons avoir des jardins au delà du Tibre, Cotta a une maison auprès d'Ostie, dans un endroit très-fréquenté. Elle est fort petite, mais elle est encore plus grande qu'il ne faut pour le dessein que j'ai.

opus est. Video etiam, a quibus adjuvari possim. Sed loquere cum Silio : nihil enim est melius. Mandavi etiam Sicæ. Rescripsit, constitutum se cum eo habere. Scribat igitur ad me, quid egerit; et tu videbis.

EPISTOLA DXLII.

(ad Att., XII, 24.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Bene fecit A. Silius, qui transegerit. Neque enim ei deesse volebam, et, quid possem, timebam. De Ovia, confice, ut scribis. De Cicerone, tempus esse jam videtur. Sed quæro, quod illi opus erit Athenis, permutarine possit, an ipsi ferendum sit; de totaque re, quemadmodum et quando placeat, velim consideres.

Publilius iturusne sit in Africam, et quando, ex Aledio scire poteris : quæras et ad me scribas velim. Et, ut ad meas ineptias redeam, velim me certiorem facias, P. Crassus, Venuleiæ filius, vivone P. Crasso consulari, patre suo, mortuus sit, ut ego meminisse videor, an post. Item quæro de Regillo, Lepidi filio, rectene me-

Pensez-y, je vous prie, et que le prix de ces jardins ne vous fasse point peur. Je n'ai besoin ni de vaisselle d'argent, ni de meubles, ni de maisons de plaisance, j'ai besoin de cela. Je connais quelques personnes qui pourront m'aider. Parlez à Silius, car ses jardins me conviennent fort. J'ai aussi chargé Sica de lui en parler. Il m'a mandé qu'il avait pris avec lui un jour pour cela. Qu'il me marque donc ce qu'il aura fait, et qu'il fasse ce que vous jugerez à propos.

LETTRE DXLII.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis bien aise que Silius ait accommodé son affaire; car j'aurais été fâché de lui manquer, et je ne sais si j'aurais pu prendre sur moi d'aller à Rome. Finissez, je vous prie, comme vous me le promettez, l'affaire que j'ai avec Ovia. Il me paraît qu'il est temps d'envoyer mon fils à Athènes; mais dites-moi si l'on pourra lui faire toucher par lettre de change l'argent dont il aura besoin, ou s'il faudra l'envoyer en espèces; enfin, voyez un peu quand je dois le faire partir, et quelles mesures il faut prendre pour cela.

Vous pourrez savoir par Aledius si Publilius ira en Afrique, et quand il partira; je vous prie de vous en informer, et de me le mander. Et pour vous dire quelque chose de ce qui m'amuse à présent, marquez-moi si P. Crassus, fils de Venuléia, est mort avant ou après son père; je crois qu'il est mort avant, et que Lepidus a

minerim, patre vivo mortuum. Cispiana explicabis, itemque Præciana. De Attica, optime. Ei salutem dices, et Piliæ.

EPISTOLA DXLIII.

(ad Att., XII, 25.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

SCRIPSIT ad me diligenter Sica de Silio, seque ad te rem detulisse : quod tu idem scribis. Mihi et res et conditio placet, sed ita ut numerato malim, quam æstimatione. Voluptarias enim possessiones nolet Silius. Vectigalibus autem ut his possum esse contentus, quæ habeo, sic vix minoribus. *Unde ergo numerato?* H.-S. DC exprimes ab Hermogene, quum præsertim necesse erit; et domi video esse H.-S. DC. Reliquæ pecuniæ vel usuram Silio pendemus, dum a Faberio, vel ab aliquo, qui Faberio debet, repræsentabimus.

Erit etiam aliquid alicunde. Sed totam rem tu gubernabis. Drusianis vero hortis hos multo antepono : neque sunt unquam comparati. Mihi crede, una me causa movet, in qua scio me τετυφῶσθαι : sed, ut facis, obsequere huic errori meo. Nam quod scribis ἐγγήραμα, actum jam de isto est : alia magis quæro.

aussi survécu à son fils Regillus; dites-moi si je ne me trompe point. Finissez l'affaire de Cispius, et celle de Précius. Je suis ravi que votre fille se porte mieux; faites-lui mes complimens, et à Pilia.

LETTRE DXLIII.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Sica m'a rendu un compte exact de ce qu'il a conclu avec Silius, et il me marque qu'il vous en a parlé, comme vous le dites. Cette maison me convient, et le prix aussi; mais j'aime mieux payer argent comptant, que de donner en échange quelque autre effet; car Silius ne s'accommoderait point d'une maison de plaisance. Pour du bien ou fonds de terre, j'en ai assez, mais je n'en ai point de trop. Où prendrez-vous de l'argent comptant, me direz-vous? Vous ferez payer à Hermogène les six mille sesterces qu'il me doit; il ne le refusera pas à présent que j'en ai besoin. J'ai encore chez moi six mille sesterces. Pour le reste de la somme, ou j'en paierai l'intérêt à Silius jusqu'à ce que l'affaire de Faberius soit finie, ou Faberius me donnera un transport sur quelqu'un de ses débiteurs, qui me paiera argent comptant.

Je pourrai encore en tirer de quelque autre endroit; mais vous conduirez toute cette affaire. J'aime beaucoup mieux ces jardins de Silius, que ceux de Drusus, et il n'y a jamais eu de comparaison. Je puis vous assurer que ce qui m'en donna envie, c'est uniquement le dessein que j'ai. Je sais que c'est une fantaisie; mais il faut

EPISTOLA DXLIV.

(ad Att., XII, 26.)

Scrib. Asturæ, circa XII kal. apr., A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Sica, ut scribit, etiamsi nihil confecerit cum A. Silio, tamen se scribit x kalend. esse venturum. Tuis occupationibus ignosco; eæque mihi sunt notæ. De voluntate tua, ut simul simus, vel studio potius et cupiditate non dubito. De Nicia quod scribis, si ita me haberem, ut ejus humanitate frui possem, in primis vellem illum mecum habere. Sed mihi solitudo et recessus provincia est. Quod quia facile ferebat Sica, ego magis illum desidero. Præterea nosti Niciæ nostri imbecillitatem, mollitiam, consuetudinem victus. Cur ego illi molestus velim, quum mihi ille jucundus esse non possit? Voluntas tamen ejus mihi grata est. Unam rem ad me scripsisti, de qua decrevi nihil tibi rescribere. Spero enim me a te impetrasse, ut privares me ista molestia. Piliæ et Atticæ salutem.

que vous m'aidiez, comme vous faites, à la contenter. Quant à ce que vous me dites qu'un bon citoyen doit vieillir en servant sa patrie, il ne s'agit plus de cela, et je pense à toute autre chose.

LETTRE DXLIV.

Écrite à Asture, vers le 21 mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

SICA m'écrit que quand même il ne conclurait rien avec Silius, il ne laissera pas de venir ici le 23. Vos affaires sont une très-bonne excuse : je sais combien vous êtes occupé, et je ne doute point que vous ne fussiez bien aise, ou, pour mieux dire, que vous n'ayez une extrême envie d'être avec moi. Pour Nicias, dont vous me parlez, si j'étais dans une disposition d'esprit à pouvoir profiter de sa compagnie, il n'y en aurait point dont je m'accommodasse mieux. Mais je ne me plais à présent que dans la retraite et dans la solitude. Comme Sica s'en accommodait, c'est surtout pour cela que je souhaite de l'avoir. D'ailleurs, vous savez que notre ami Nicias a une santé très-délicate, qui demande de grandes attentions et un régime particulier. Pourquoi donc l'incommoderais-je à présent qu'il ne peut me faire plaisir? Je lui suis néanmoins obligé de sa bonne volonté. Vous me parlez d'une affaire sur laquelle je ne vous ferai point réponse; car je crois avoir enfin obtenu de vous que vous m'épargniez le chagrin de m'en mêler. Mes complimens à Pilia et à Attica.

EPISTOLA DXLV.

(ad Att., XII, 27.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708, ut videtur x kal. apr.

CICERO ATTICO SAL.

De Siliano negotio, etsi mihi non est ignota conditio, tamen hodie me ex Sica arbitror omnia cogniturum. Cottæ quod negas te nosse, ultra Silanam villam est (quam puto tibi notam esse), villula sordida et valde pusilla; nihil agri; ad aliam rem loci nihil, satis ad eam, quam quæro. Sequor celebritatem. Sed, si perficitur de hortis Silii, hoc est, si perficis (est enim totum positum in te), nihil est scilicet, quod de Cotta cogitemus. De Cicerone, ut scribis, ita faciam; ipsi permittam de tempore : nummorum quantum opus erit, ut permutetur, tu videbis. Ex Aledio, quod scribis, si quid inveneris, scribes.

Et ego ex tuis animadverto litteris, et profecto tu ex meis, nihil habere nos, quod scribamus; eadem quotidie, quæ jam jamque ipsa contrita sunt : tamen facere non possum, quin quotidie ad te mittam, ut tuas accipiam. De Bruto tamen, si quid habebis. Scire enim jam puto, ubi Pansam exspectet. Si, ut consuetudo est, in prima provincia, circiter kalend. affuturus videtur. Vellem tardius. Valde enim Urbem fugio multas

LETTRE DXLV.

Asture, mars (probablement le 23) 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Quoique je sache déjà les conditions que Silius propose, je compte que j'en serai encore instruit aujourd'hui par Sica. Vous me dites que vous ne connaissez pas la maison de Cotta : elle est par delà celle de Silius, que je crois que vous connaissez. Celle de Cotta est vilaine et fort petite, et il n'y a point de terres. Elle est trop petite pour toute autre chose, mais elle est assez grande pour ce que j'en veux faire; l'essentiel, c'est d'avoir un endroit très-fréquenté. Mais si je puis avoir les jardins de Silius, c'est-à-dire, si vous me les faites avoir, car c'est à vous que j'en aurai toute l'obligation, je n'ai que faire de penser à ceux de Cotta. Je ferai ce que vous me conseillez touchant mon fils, je le laisserai le maître du temps, et vous aurez soin de lui faire toucher l'argent dont il aura besoin. Quand vous aurez parlé à Aledius, vous me manderez ce qu'il vous aura dit.

Je vois par vos lettres, et vous voyez sans doute par les miennes, que nous n'avons rien à nous mander. Nous nous disons tous les jours les mêmes choses, et il y a déjà long-temps que la matière est usée. Cependant je ne puis m'empêcher de vous écrire tous les jours, pour avoir tous les jours de vos lettres. Mandez-moi si vous avez des nouvelles de Brutus. Vous devez savoir à présent où il attend Pansa. S'il l'attend à l'entrée de la province, comme c'est la coutume, il pourra être à Rome

ob causas. Itaque id ipsum dubito, an excusationem aliquam ad illum parem : quod quidem video facile esse. Sed habemus satis temporis ad cogitandum. Piliæ, Atticæ salutem.

EPISTOLA DXLVI.

(ad Att., XII, 28.)

Scrib. Asturæ, post X kal. apr., A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

De Silio nihilo plura cognovi ex præsente Sica, quam ex litteris ejus. Scripserat enim diligenter. Si igitur tu illum conveneris, scribes ad me, si quid videbitur. De quo putas ad me missum esse; sit missum necne, nescio: dictum quidem mihi certe nihil est. Tu igitur, ut cœpisti; et, si quid ita conficies (quod equidem non arbitror fieri posse), ut illi probetur, Ciceronem, si tibi placebit, adhibebis. Ejus aliquid interest, videri illius causa voluisse; mea quidem nihil, nisi id, quod tu scis; quod ego magni æstimo.

Quod me ad consuetudinem revocas, fuit meum quidem jam pridem rempublicam lugere. Quod faciebam, sed mitius : erat enim, ubi acquiescerem. Nunc plane nec ego victum nec vitam illam colere possum, nec in ea re, quid aliis videatur, mihi puto curandum. Mea mihi conscientia pluris est, quam omnium sermo. Quod

vers le commencement du mois prochain. Je voudrais bien qu'il n'arrivât pas sitôt, car j'ai bien des raisons pour ne pas aller à Rome. Ainsi, je ne sais si je ne dois point chercher quelque excuse dont je puisse le payer; ce qui ne sera pas difficile; mais j'aurai le temps d'y penser. Mes complimens à Pilia et à Attica.

LETTRE DXLVI.

Écrite à Asture, postérieurement au 23 mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Sica ne m'a rien appris de plus sur l'affaire de Silius, que ce qu'il m'en avait lui-même mandé; car il m'en avait rendu un compte exact dans sa lettre. Si vous voyez donc Silius, vous me marquerez ce que vous en pensez. Quant à cet homme que vous croyez que Terentia m'a envoyé, je ne sais pas si c'est elle qui l'a envoyé, mais je sais bien qu'il ne m'a pas dit un mot de cette affaire. Continuez donc comme vous avez commencé; et si vous pouvez faire agréer quelque chose à Terentia, ce que je n'espère pas, vous y ferez entrer mon fils; car il est bon que sa mère voie qu'il a de la déférence pour elle : en mon particulier, je n'y ai point d'autre intérêt que celui que vous savez, et qui me touche fort.

Vous voudriez, dites-vous, que je reprisse mon premier train de vie. Il y a long-temps que je me suis fait une habitude de l'affliction, en pleurant les malheurs de la république. Il est vrai que ma douleur n'était pas alors si vive, parce que je trouvais dans ma famille une consolation : mais à présent, je ne puis plus m'accom-

me ipse per litteras consolatus sum, non pœnitet me, quantum profecerim. Mœrorem minui; dolorem nec potui, nec, si possem, vellem.

De Triario, bene interpretaris voluntatem meam. Tu vero nihil, nisi ut illi volent. Amo illum mortuum; tutor sum liberis; totam domum diligo. De Castriciano negotio, si Castricius pro mancipiis pecuniam accipere volet, eamque ei solvi, ut nunc solvitur, certe nihil est commodius : sin autem ita actum est, ut ipsa mancípia abduceret, non mihi videtur esse æquum. Rogas enim me, ut tibi scribam, quid mihi videatur. Nolo enim negotii Quintum fratrem quidquam habere : quod, videor mihi intellexisse, tibi idem videri.

Publilius, si æquinoctium exspectat, ut scribis Aledium dicere, navigaturus videtur. Mihi autem dixerat per Siciliam. Utrum, et quando, velim scire. Et velim aliquando, quum erit tuum commodum, Lentulum puerum visas, eique de mancipiis, quæ tibi videbitur, attribuas. Piliæ, Atticæ salutem.

moder du monde et de la vie qu'on y mène. Je me mets fort peu en peine de ce qu'on en pense, et de ce qu'on en dit; il me suffit que je n'aie rien à me reprocher. Quant au livre *de la Consolation*, que je me suis adressé à moi-même, cela m'a assez bien réussi; ma douleur ne paraît plus si grande au dehors : pour celle que j'ai dans le cœur, elle est toujours la même; et quand je pourrais la vaincre, je ne le voudrais pas.

Vous avez fort bien deviné mon intention par rapport à Triarius; vous ne ferez rien qu'avec l'agrément de ses parens. J'étais ami de Triarius, je suis tuteur de ses enfans, et j'aime toute cette famille. Pour Castricius, s'il veut toucher l'argent de ses esclaves, et qu'on le paie comme on paie à présent, il n'y a rien de mieux : mais si l'on est convenu qu'on lui rendrait ses esclaves, puisque vous voulez que je vous dise mon avis, cela ne me paraît pas juste, car je ne veux point que mon frère ait aucun embarras; et il me semble que vous êtes du même avis.

Si Publilius attend l'équinoxe pour partir, comme vous l'a dit Aledius, je compte qu'il s'embarquera. Il m'avait dit qu'il irait en Sicile; marquez-moi s'il y passera, et quand il doit partir. Je vous prie aussi d'aller, quand vous le pourrez sans vous gêner, voir mon petit-fils, et de lui donner autant d'esclaves qu'il lui en faudra pour le servir. Mes complimens à Pilia et à Attica.

EPISTOLA DXLVII.

(ad Att., XII, 29.)

Scrib. Asturæ, exeunte martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Silius, ut scribis, hodie. Cras igitur, vel potius quum poteris, scribes, si quid erit, quum videris. Nec ego Brutum vito, nec tamen ab eo levationem ullam exspecto; sed erant causæ, cur hoc tempore istic esse nollem : quæ si manebunt, quærenda erit excusatio ad Brutum; et, ut, nunc est, mansuræ videntur. De hortis, quæso explica. Caput illud est, quod scis. Sequitur, ut etiam mihi ipsi quiddam opus sit. Nec enim esse in turba possum, nec a vobis abesse. Huic meo consilio nihil reperio isto loco aptius.

Et de hac re quid tui consilii sit. Mihi persuasum est, et eo magis, quod idem intellexi tibi videri, me ab Oppio et Balbo valde diligi. Cum iis communices, quanto opere et quare velim hortos; sed id ita posse, si expediatur illud Faberianum; sintne igitur auctores futuri, si qua etiam jactura facienda sit in repræsentando. Quoad possunt adduci, adducito : totum enim illud desperatum. Denique intelliges, ecquid inclinent ad hoc meum consilium adjuvandum.

LETTRE DXLVII.

Asture, fin de mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Vous devez, me dites-vous, voir aujourd'hui Silius : vous me manderez donc demain, ou plutôt quand vous le pourrez, ce que vous aurez conclu avec lui. Je ne cherche point à éviter Brutus, quoique je n'espère de lui aucune consolation; mais j'ai à présent des raisons pour ne pas aller à Rome. Si elles subsistent, il faudra donner quelque excuse à Brutus, et pour le présent il y a apparence qu'elles subsisteront. Tâchez, je vous prie, de me faire avoir ces jardins. La principale raison qui me les fait souhaiter, c'est celle que vous savez; et d'ailleurs, j'en ai aussi besoin pour moi. Je ne puis vivre dans le tumulte de Rome, et je ne veux pas être si éloigné de mes amis. Dans cette vue, il n'y a point d'endroit qui me convienne mieux que celui-là.

Je vois bien quelles mesures vous avez prises pour faire réussir cette affaire, surtout parce qu'il me paraît que vous êtes persuadé, aussi bien que moi, que je puis compter sur Oppius et sur Balbus. Dites-leur, je vous prie, combien et pourquoi je souhaite avoir ces jardins; mais que je ne puis les avoir, s'ils ne me font payer par Faberius. Demandez-leur ce qu'ils me conseillent, et si, pour être payé argent comptant, il faut perdre quelque chose, à quoi cela pourra aller, car je n'espère pas toucher la somme entière. Enfin, vous verrez bien s'ils ont envie de me servir dans cette occasion.

Si quid erit, magnum est adjumentum : sin minus, quacunque ratione contendamus. Vel tu illud ἐγγήραμα, quemadmodum scripsisti, vel ἐντάφιον putato. De illo ostiensi nihil est cogitandum. Si hoc non assequimur (a Lamia non puto posse), Damasippi experiendum est.

EPISTOLA DXLVIII.

(ad Att., XII, 30.)

Scrib. Asturæ, exeunte martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Quæro, quid ad te scribam, sed nihil est : eadem quotidie. Quod Lentulum invisis, valde gratum. Pueros attribue ei, quot et quos videbitur. De Silii voluntate vendendi, et quanti, tu vereri videris, primum ne nolit, deinde ne tanti. Sica aliter : sed tibi assentior. Quare, ut ei placuit, scripsi ad Egnatium. Quod Silius te cum Clodio loqui vult, potes id mea voluntate facere : commodiusque est, quam, quod ille a me petit, me ipsum scribere ad Clodium. De mancipiis Castricianis, commodissimum esse credo transigere Egnatium : quod scribis te ita futurum putare. Cum Ovia, quæso, vide ut conficiatur. Quoniam, ut scribis, nox erat, in hodierna epistola plura exspecto.

S'ils sont bien intentionnés, ce sera une grande avance; mais s'ils ne veulent pas nous aider, il faudra trouver quelque autre voie pour réussir. Comptez que ce sera toute la consolation de ma vieillesse, et que cela me tiendra lieu de ce que vous appelez ἐγγήραμα ou ἐντάφιον. Il ne faut point penser à cette maison d'Ostie. Si nous ne pouvons avoir ces jardins de Silius, il faudra tenter d'avoir ceux de Damasippus; pour ceux de Lamia, je crois qu'il serait inutile d'y penser.

LETTRE DXLVIII.

Asture, fin de mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je cherche ce que je pourrais vous mander, mais je ne trouve rien; nos lettres roulent toujours sur les mêmes affaires. Je vous suis très-obligé de la peine que vous prenez d'aller voir mon petit-fils; mettez auprès de lui autant d'esclaves que vous le jugerez à propos, et choisissez ceux que vous voudrez. Quant aux jardins de Silius, il semble que vous appréhendez qu'il ne veuille pas les vendre, ou du moins qu'il ne veuille les vendre plus cher. Sica pense autrement, mais je m'en rapporte à vous. J'ai écrit à Egnatius pour contenter Sica. Je consens volontiers que vous parliez à Clodius, puisque Silius le souhaite; et je suis ravi que cela me dispense de lui écrire, comme Silius me l'avait proposé. Egnatius ne saurait mieux faire que de s'accommoder avec Castricius pour ses esclaves, et je suis ravi d'apprendre que vous comptez qu'ils s'accommoderont. Pensez, je vous

EPISTOLA DXLIX.

(ad Att., XII, 31.)

Scrib. Asturæ, exeunte martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Silium mutasse sententiam Sica mirabatur. Equidem magis miror, quod, quum in filium causam conferret, quæ mihi non injusta videtur (habet enim qualem vult), ais te putare, si addiderimus aliud, a quo refugiat, quum ab ipso id fuerit destinatum, venditurum. Quæris a me, quod summum pretium constituam, et quantum anteire istos hortos Drusi : accessi nunquam : Coponianam villam et veterem et non magnam novi : silvam nobilem, fructum autem neutrius; quod tamen puto nos scire oportere. Sed mihi utrivis istorum tempore magis meo quam ratione æstimandi sunt. Possim autem assequi necne, tu velim cogites. Si enim Faberianum venderem, explicare vel repræsentatione non dubitarem de Silianis, si modo adduceretur, ut venderet : si venales non haberet, transirem ad Drusum, vel tanti, quanti Egnatius illum velle tibi dixit. Magno etiam adjumento nobis Hermogenes potest esse in repræsentando.

At tu concede mihi, quæso, ut eo animo sim, quo is

prie, à faire finir l'affaire d'Ovia. Puisqu'il était fort tard hier lorsque vous m'écrivîtes, je compte que votre lettre d'aujourd'hui sera plus longue.

LETTRE DXLIX.

Asture, fin de mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Sica sera surpris que Silius ait changé de sentiment; et je le suis encore davantage, que Silius allègue pour raison qu'il ne veut pas faire de peine à son fils, pour qui il a raison d'avoir des égards, car il a lieu d'en être content; mais, s'il en est ainsi, comment se fait-il que vous ajoutiez que si je veux acheter encore un autre bien dont il se veut défaire, il me vendra ces jardins. Vous me demandez jusqu'à quelle somme je veux aller, et combien j'y mettrai de plus qu'aux jardins de Drusus; je ne les ai jamais vus. Pour cette maison de campagne de Coponius, le bâtiment en est petit et vieux : il y a un beau bois, mais je ne sais point ce que l'une et l'autre rapportent, et il serait bon que j'en fusse instruit. Mais, pour l'une ou pour l'autre, il faut me régler plutôt sur le besoin que j'en ai, que sur ce qu'elles peuvent valoir au juste. Voyez, je vous prie, si je pourrai les avoir. Si je pouvais vendre le bien de Faberius, je serais en état d'acheter argent comptant les jardins de Silius, pourvu qu'on l'engageât à les vendre. Sinon je penserais à ceux de Drusus, et j'en donnerais ce qu'Egnatius vous a dit qu'il en voulait. Hermogène pourrait m'être d'un grand secours pour payer argent comptant.

Permettez-moi, je vous prie, de penser comme font

debeat esse, qui emere cupiat : et tamen servio ita cupiditati et dolori meo, ut a te regi velim. Egnatius mihi scripsit. Is si quid tecum locutus erit (commodissime enim per eum agi potest), ad me scribe : et id agendum puto. Nam cum Silio non video confici posse. Piliæ et Atticæ salutem. Hæc ad te mea manu. Vide, quæso, quid agendum sit.

EPISTOLA DL.

(ad Att., XII, 32.)

Scrib. Asturæ, exeunte martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Publilia ad me scripsit, matrem suam cum Publilio ad me venturam, et se una, si ego paterer : orat multis et supplicibus verbis, ut liceat, et ut sibi rescribam. Res quam molesta sit, vides. Rescripsi, me etiam gravius esse affectum, quam tum, quum illi dixissem, me solum esse velle ; quare nolle me hoc tempore eam ad me venire. Putabam, si nihil rescripsissem, illam cum matre venturam : nunc non puto. Apparebat enim, illas litteras non esse ipsius. Illud autem, quod fore video, ipsum volo vitare, ne illi ad me veniant. Et una est vitatio, ut ego absim. Nolim : sed necesse est. Te hoc nunc rogo ut explores, ad quam diem hic ita possim esse, ut ne opprimar. Ages, ut scribis, temperate.

ceux qui ont fort envie de quelque chose : cependant je ne veux pas tellement contenter mon envie et ma douleur, que je ne me laisse conduire par vous. Egnatius m'a écrit, il n'y a personne plus propre pour traiter cette affaire. S'il vous en dit quelque chose, vous me le manderez. Je crois qu'il faut conclure avec Drusus, car il n'y a pas d'apparence qu'on puisse rien faire avec Silius. Mes complimens à Pilia et à Attica. J'ai écrit ces mots de ma main. Pensez, je vous prie, à ce que je vous recommande.

LETTRE DL.

Asture, fin de mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Publilia m'a écrit que sa mère parlait de me venir voir avec Publilius; qu'elle y viendrait aussi, si je le trouvais bon. Elle me prie avec beaucoup d'instance de le lui permettre, et de lui faire réponse. Vous voyez dans quel embarras cela me jette : je lui ai mandé que j'étais encore plus affligé que lorsque je lui témoignai que je voulais être seul, et qu'ainsi elle ne me ferait pas plaisir de venir. Si je ne lui avais pas fait de réponse, elle n'aurait pas manqué de venir avec sa mère : à présent je ne crois pas qu'elle vienne, car il m'a paru qu'on lui a dicté cette lettre. Je vois bien qu'elles y viendront tôt ou tard, mais je veux aussi l'éviter : je ne le pouvais faire qu'en lui marquant qu'elle n'y vînt pas à présent, et il a bien fallu me servir de ce moyen. Je vous prie maintenant de prendre garde quand elles partiront, et de m'en avertir, afin qu'elles ne me trouvent plus ici.

Ciceroni velim hoc proponas, ita tamen, si tibi non iniquum videbitur, ut sumptus hujus peregrinationis, quibus, si Romæ esset, domumque conduceret, quod facere cogitabat, facile contentus futurus erat, accommodet ad mercedes Argileti et Aventini: et quum ei proposueris, ipse velim reliqua moderere, quemadmodum ex iis mercedibus suppeditemus ei, quod opus sit. Præstabo, nec Bibulum, nec Acidinum, nec Messalam, quos Athenis futuros audio, majores sumptus facturos, quam quod ex eis mercedibus recipietur. Itaque velim videas, primum, conductores qui sint, et quanti; deinde, ut sit, qui ad diem solvat; et, quid viatici, quid instrumenti satis sit. Jumento certe Athenis nihil opus est. Quibus autem in via utatur, domi sunt plura, quam opus erat : quod etiam tu animadvertis.

EPISTOLA DLI.

(ad Att., XII, 8.)

Scrib. Asturæ, mense martio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

De Cicerone, multis res placet : comes est idoneus. Sed de prima pensione ante videamus. Adest enim dies, et ille currit. Scribe, quæso, quid referat Celer egisse Cæsarem cum candidatis, utrum ipse in Fœnicularium, an in Martium campum cogitet. Et sane scire velim, num-

Vous vous en informerez sans affectation, comme vous me le marquez.

Voici ce que je vous prie de proposer à mon fils, si vous croyez que cela soit raisonnable; qu'il se contente, pour la dépense qu'il fera à Athènes, du loyer de mes maisons d'Argilète et du mont Aventin, dont il se contenterait volontiers s'il demeurait à Rome, et qu'il louât une maison comme il en avait envie. S'il en est content, je vous prie d'arranger les choses de manière qu'on puisse avec ce revenu lui fournir ce qui lui sera nécessaire. Je lui réponds que ni Bibulus, ni Acidinus, ni Messala, qui s'en vont aussi à Athènes, ne dépenseront pas plus que ces maisons ne rapportent. Voyez donc d'abord à qui on pourra les louer, et combien on les louera, et trouvez-nous quelqu'un pour lui faire tenir cet argent exactement. Voyez aussi l'argent et l'équipage qu'il faudra lui donner. Il n'aura pas besoin de chevaux à Athènes, et il y en a chez moi plus qu'il n'en faut pour son voyage, comme vous dites vous-même.

LETTRE DLI.

Écrite à Asture, en mars 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Bien des gens approuvent le dessein que j'ai d'envoyer mon fils à Athènes; on peut le confier à la personne dont vous me parlez; mais pensons auparavant à ce premier paiement, car le terme approche, et Dolabella arrive. Mandez-moi un peu ce que Céler dit que César a promis aux prétendans; et si l'élection se fera dans ce

quid necesse sit comitiis esse Romæ. Nam et Piliæ satisfaciendum est, et utique Atticæ.

EPISTOLA DLII.

(ad Att., XII, 33.)

Scrib. Asturæ, mense aprili, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Ego, ut heri ad te scripsi, si et Silius is fuerit, quem tu putas, nec Drusus facilem se præbuerit, Damasippum velim aggrediare. Is, opinor, ita partes fecit in ripa nescio quotenorum jugerum, ut certa pretia constitueret; quæ mihi nota non sunt. Scribes ad me igitur, quidquid egeris. Vehementer me sollicitat Atticæ nostræ valitudo, ut verear etiam, ne qua culpa sit. Sed et pædagogi probitas, et medici assiduitas, et tota domus in omni genere diligens, me rursus id suspicari vetat. Cura igitur: plura enim non possum.

EPISTOLA DLIII.

(ad div., IX, 13.)

Scrib. Asturæ, mense aprili, A. V. C. 708.

CICERO DOLABELLÆ S.

Caius Suberinus Calenus et meus est familiaris, et

champ de l'Espagne appelé *Fénicularius*, ou dans le Champ-de-Mars. Sérieusement je voudrais bien savoir s'il est nécessaire que j'aille à Rome pour les élections, car je veux contenter Pilia et Attica.

LETTRE DLII.

Ecrite à Asture, en avril 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Si Silius ne veut pas vendre, comme vous le croyez, et que Drusus soit trop difficile, je vous prie, comme je vous l'ai mandé hier, de voir Damasippus. On dit qu'il a partagé en un certain nombre d'arpens les terres qu'il a sur le bord du Tibre, et qu'il y a mis différens prix que je ne sais point. Vous me manderez ce que vous aurez fait avec lui. Je suis fort en peine de la santé de notre chère Attica, et je crains même qu'il n'y ait un peu de la faute de ceux qui la gouvernent : mais la sagesse de celui à qui vous avez confié son éducation, l'assiduité du médecin, et l'ordre qui règne dans votre maison, ne me permettent pas d'avoir cette pensée : ayez-en donc bien soin, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

LETTRE DLIII.

Écrite à Asture, en avril 708.

CICÉRON A DOLABELLA.

Caius Suberinus, de Calès, est tout à la fois de mes

Leptæ nostri familiarissimi pernecessarius. Is quum vitandi belli causa profectus esset in Hispaniam cum M. Varrone ante bellum, ut in ea provincia esset, in qua nemo nostrum, post Afranium superatum, bellum ullum fore putarat, incidit in ea ipsa mala, quæ summo studio vitaverat. Oppressus est enim bello repentino: quod bellum commotum a Scapula, ita postea confirmatum est a Pompeio, ut nulla ratione se ab illa miseria eripere posset. Eadem causa fere est M. Planii Heredis, qui est item Calenus, Leptæ nostri familiarissimus. Hosce igitur ambo tibi sic commendo, ut majore cura, studio, sollicitudine animi commendare non possim. Volo ipsorum causa, meque in eo vehementer et amicitia movet et humanitas.

Lepta vero quum ita laboret, ut ejus fortunæ videantur in discrimen venire, non possum ego non aut proxime, aut etiam æque atque ille laborare. Quapropter, etsi sæpe expertus sum, quantum me amares, tamen sic velim tibi persuadeas, id me in hac re maxime judicaturum. Peto igitur a te, vel, si pateris, oro, ut homines miseros, et fortuna, quam vitare nemo potest, magis, quam culpa, calamitosos, conserves incolumes; velisque per te me hoc muneris quum ipsis amicis hominibus, tum municipio Caleno, quocum mihi magna necessitudo est, tum Leptæ, quem omnibus antepono, dare.

Quod dicturus sum, puto equidem non valde ad rem

amis, et lié très-étroitement avec Lepta, notre ami commun. Il avait accompagné M. Varron en Espagne, avant la guerre, et dans le dessein de l'éviter, ne se figurant point qu'elle pût renaître dans cette province après la défaite d'Afranius. Cependant il est tombé dans le mal même dont il avait tant souhaité se garantir. Il s'est trouvé surpris par une guerre subite, excitée d'abord par Scapula, et soutenue ensuite avec tant de chaleur par le fils de Pompée, qu'il n'a pu trouver aucun moyen de se dérober à ce désastre. M. Planius Hérès, qui est aussi de Calès, et étroitement lié avec notre ami Lepta, se trouve presque dans le même cas. Je vous les recommande tous deux; mais avec tant de soin, tant d'affection et même d'inquiétude, que je n'en puis mettre davantage dans une recommandation. Je m'intéresse à tout ce qui les regarde, et j'y suis porté par toute la force de l'amitié et de l'humanité.

Lepta était si embarrassé dans ses affaires, que son bien en paraît exposé à quelque danger, je ne puis me dispenser d'y prendre presque autant et même autant d'intérêt que lui. Ainsi, quoique j'aie bien reçu des preuves de votre affection, soyez persuadé que j'en jugerai particulièrement dans cette occasion. Je vous demande donc, ou, s'il le faut, je vous prie instamment de sauver deux infortunés, dont le malheur vient moins de leur faute que d'un coup inévitable de la fortune. Souffrez que je rende service par vos soins, non-seulement à deux hommes que j'aime, mais encore à toute la ville de Calès, avec laquelle j'ai de grandes relations, et particulièrement à Lepta, que je considère ici plus que tout le reste.

Ce que je vais ajouter n'appartient peut-être pas trop

pertinere, sed tamen nihil obest dicere. Res familiaris alteri eorum valde exigua est, alteri vix equestris. Quapropter quando his Cæsar vitam sua liberalitate concessit, nec est, quod iis præterea magnopere possit adimi, reditum, si me tantum amas, quantum certe amas, hominibus confice. In quo nihil est, præter viam longam : quam idcirco non fugiunt, ut et vivant cum suis, et moriantur domi. Quod ut enitare contendasque, vel potius ut perficias (posse enim te mihi persuasi), vehementer te etiam atque etiam rogo.

EPISTOLA DLIV.

(ad div., XIII, 15.)

Scrib. Asturæ, mense aprili, A. V. C. 708.

M. T. CICERO C. CÆSARI IMP. S. P. D.

Præcilium tibi commendo unice, tui necessarii, mei familiarissimi, viri optimi filium; quem quum adolescentem ipsum propter ejus modestiam, humanitatem, animum et amorem erga me singularem mirifice diligo: tum patrem ejus, re doctus, intellexi et didici mihi fuisse semper amicissimum. En hic ille est, maxime qui irridere atque objurgare me solitus est, quod me non tecum, præsertim quum abs te honorificentissime invitarer, conjungerem.

Ἀλλ' ἐμὸν οὔποτε θυμὸν ἐνὶ στήθεσσιν ἔπειθεν,
Ὣς νεφέλη ἐκάλυψε μέλαινα.

à cette affaire : mais il n'y saurait nuire. L'un a fort peu de biens, et l'autre n'a qu'à peine ce qui est nécessaire à la qualité de chevalier. Puisque la bonté de César s'est déjà laissée fléchir pour leur accorder la vie, et qu'ils n'ont presque rien de plus à perdre, tâchez, si vous m'aimez autant que je le crois, d'obtenir leur retour. Je n'y vois point d'autre obstacle que la longueur du chemin ; mais le désir de se revoir au milieu de leur famille, et de mourir dans leur maison, ne leur permet point de s'en effrayer. Enfin, comme je suis persuadé que je ne vous demande rien qui surpasse vos forces, je vous conjure non-seulement de ne les point épargner pour réussir, mais de nous procurer un plein succès.

LETTRE DLIV.

Écrite à Asture, en avril 708.

M. T. CICÉRON A C. CÉSAR, IMPERATOR.

Je vous recommande avec plus d'ardeur que personne, Précilius, fils de votre allié, de mon intime ami, et du plus honnête homme du monde. Sa modestie, sa douceur, le zèle et l'attachement singulier qu'il a pour moi, me l'ont rendu très-cher lui-même dès sa première jeunesse ; et l'expérience m'a fait connaître que son père a toujours été de mes meilleurs amis. Savez-vous qu'il est un de ceux qui me reprochaient avec des railleries fort amères, de ne me pas joindre à vous, surtout lorsque vous m'en pressiez avec beaucoup d'égards :

« Mais il ne put jamais ébranler mon cœur, un sombre nuage m'aveuglait. »

Audiebam enim nostros proceres clamitantes,

Ἄλκιμος ἔσσ', ἵνα τίς σε καὶ ὀψιγόνων εὖ εἴπῃ.

Sed tamen iidem me consolantur, et hominem jam perustum inani gloria etiamnum volunt incendere, atque ita loquuntur :

Μὴ μὰν ἀσπουδεί γε καὶ ἀκλεῶς ἀπολοίμην,
Ἀλλὰ μέγα ῥέξας τι καὶ ἐσσομένοισι πυθέσθαι.

Sed minus jam movent, ut vides. Itaque ab Homeri magniloquentia confero me ad vera præcepta Εὐριπίδου,

Μισῶ σοφιστὴν, ὅστις οὐχ αὑτῷ σοφός.

Quem versum senex Præcilius laudat egregie : et ait, posse eumdem et *ἅμα πρόσσω καὶ ὀπίσσω* videre, et tamen nihilominus

Αἰὲν ἀριστεύειν, καὶ ὑπείροχον ἔμμεναι ἄλλων.

Sed ut redeam ad id, unde cœpi : vehementer mihi gratum feceris, si hunc adolescentem humanitate tua, quæ est singularis, comprehenderis; et ad id, quod ipsorum Præciliorum causa te velle arbitror, addideris cumulum commendationis meæ. Genere novo sum litterarum ad te usus, ut intelligeres, non vulgarem esse commendationem.

J'entendais nos grands hommes qui criaient sans cesse :

« Montrez-vous courageux, afin que la postérité parle de vous. »

Mais cette peinture même paraît me consoler. Ils veulent encore rallumer le désir de la gloire dans un homme usé. Voici leur langage :

« Ne tombez pas sans gloire et faites quelque chose dont parlera la postérité. »

Ils ne m'ébranlent guère, comme vous voyez. Je ferme l'oreille aux magnifiques expressions d'Homère, pour écouter le sage précepte d'Euripide :

« Je hais le sage qui ne l'est pas pour lui-même. »

C'est un vers que le vieux Précilius loue beaucoup. Il prétend que le même homme peut voir le passé et le futur, et malgré cela :

« Être toujours le premier, et dépasser les autres. »

Mais pour revenir à mon sujet, vous m'obligerez sensiblement si vous traitez ce jeune homme avec toute la bonté qui vous est propre, et si ma recommandation vous fait mettre le comble à ce que je m'imagine que vous feriez volontairement pour les Précilius. Vous trouverez ma lettre d'un genre nouveau; mais j'ai voulu vous faire comprendre que ce n'est point ici une recommandation ordinaire.

EPISTOLA DLV.

(ad div., XIII, 16.)

Scrib. Asturæ, mense aprili, A. V. C. 708.

M. T. CICERO C. CÆSARI IMP. S. P. D.

P. Crassum ex omni nobilitate adolescentem dilexi plurimum : et de eo, quum ab ineunte ejus ætate bene speravissem, tum per me existimare cœpi, iis judiciis, quæ de eo feceram, cognitis. Ejus libertum Apollonium jam tum equidem, quum ille viveret, et magni faciebam et probabam. Erat enim et studiosus Crassi, et ad ejus optima studia vehementer aptus. Itaque ab eo admodum diligebatur.

Post mortem autem Crassi eo mihi etiam dignior visus est, quem in fidem atque amicitiam meam reciperem, quod eos a se observandos et colendos putabat, quos ille dilexisset, et quibus carus fuisset. Itaque et ad me in Ciliciam venit, multisque in rebus mihi magno usui fuit et fides ejus et prudentia; et, ut opinor, tibi in alexandrino bello, quantum studio et fidelitate consequi potuit, non defuit.

Quod quum speraret, te quoque ita existimare, in Hispaniam ad te, maxime ille quidem suo consilio, sed etiam me auctore est profectus. Cui ego commendationem non sum pollicitus, non quin eam valituram apud te arbitrarer, sed neque mihi egere commendatione videbatur, qui et in bello tecum fuisset, et propter memoriam Crassi de tuis unus esset, et si uti commenda-

LETTRE DLV.

Écrite à Asture, en avril 708.

M. T. CICÉRON A C. CÉSAR, IMPERATOR.

Il n'y a personne dans la noblesse que j'aie autant aimé dès son enfance, que P. Crassus. J'en avais conçu dès ce temps-là de grandes espérances, et l'effet a confirmé dans la suite le jugement que j'en avais porté. Pendant sa vie, je connaissais déjà Apollonius son affranchi. Je l'estimais, et je goûtais son caractère. Il était fort attaché à son maître; et très-propre à le seconder dans toutes ces bonnes inclinations. Aussi en était-il fort aimé.

Après la mort de Crassus, il m'a paru d'autant plus digne de ma protection et de mon amitié, qu'il s'est cru obligé de s'attacher et de rendre des devoirs à ceux que son maître avait aimés, et qui avaient eu pour lui la même affection. Il vint me trouver en Cilicie, où sa fidélité et sa prudence me l'ont rendu fort utile. Je m'imagine que vous n'avez pas été moins content de sa fidélité et de son zèle pendant la guerre d'Alexandrie.

Comme il s'en flatte du moins, il a pris le parti de se rendre auprès de vous en Espagne, non-seulement par sa propre inclination, mais en partie par mon conseil. Je ne lui ai pas promis ma recommandation, quoique je sois persuadé qu'elle ne lui serait pas inutile auprès de vous : mais il me semble qu'un homme qui vous a servi à la guerre, et que le souvenir de Crassus vous a fait mettre au rang de vos amis, n'a pas besoin de vous

tionibus vellet, etiam per alios eum videbam id consequi posse. Testimonium mei de eo judicii, quod et ipse magni æstimabat, et ego apud te valere eram expertus, ei libenter dedi. Doctum igitur hominem cognovi, et studiis optimis deditum, idque a puero. Nam domi meæ cum Diodoto Stoico, homine, meo judicio, eruditissimo, multum a puero fuit.

Nunc autem, incensus studio rerum tuarum, eas litteris græcis mandare cupit. Posse arbitror : valet ingenio : habet usum : jam pridem in eo genere studii litterarumque versatur : satisfacere immortalitati laudum tuarum mirabiliter cupit. Habes opinionis meæ testimonium. Sed tu hoc facilius multo pro tua singulari prudentia judicabis : et tamen, quod negaveram, commendo tibi eum. Quidquid ei commodaveris, erit id majorem in modum gratum.

EPISTOLA DLVI.

(ad Att., XII, 34 et 35, init.)

Scrib. Asturæ, mense aprili, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Ego hic vel sine Sica (Tironi enim melius est) facillime possem esse, ut in malis. Sed, quum scribas videndum mihi esse, ne opprimar, ex quo intelligam, te certum diem illius profectionis non habere : putavi esse commodius, me istuc venire; quod idem video tibi pla-

être recommandé; ou que, s'il désirait de l'être, il peut trouver bien d'autres personnes qui lui rendraient ce service. Ce que je lui accorde volontiers, c'est un témoignage du jugement que je porte de lui, parce qu'il en fait beaucoup de cas, et que j'ai reconnu par expérience que vous y attachez quelque prix. Je vous le donne pour un homme fort éclairé, et qui s'est livré dès l'enfance à d'excellentes études. Je l'ai vu souvent chez moi, dès ce temps-là, avec Diodotus le Stoïcien, qui était à mon avis un homme très-savant.

Aujourd'hui, le goût qu'il a pour vos grandes actions lui a fait naître l'envie de les écrire en grec. Je l'en crois capable. Il a de l'esprit et de l'usage d'écrire; il s'est exercé depuis long-temps dans ce genre; il a une passion merveilleuse de répondre à la grandeur immortelle de vos exploits. Voilà ce que je pense de lui : mais vous en jugerez beaucoup mieux par l'excellence de vos propres lumières. Je vous le recommande, quoi que j'aie pu vous dire; et je vous assure que je vous serai fort obligé de tout ce que vous aurez fait pour lui.

LETTRE DLVI.

Asture, avril 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Comme Tiron se porte mieux, je demeurerais fort bien ici, mais sans Sica, puisque je ne puis l'avoir; mais vous me dites que je dois prendre garde qu'on ne m'y laisse pas en liberté, ce qui me fait voir que vous n'avez pu savoir sûrement quel jour Publilia doit partir;

cere. Cras igitur in Sicæ suburbano: inde, quemadmodum suades, puto me in Ficulensi fore. Quibus de rebus ad me scripsisti, quoniam ipse venio, coram videbimus.

Tuam quidem et in agendis nostris rebus, et in consiliis ineundis mihique dandis, in ipsis litteris, quas mittis, benivolentiam, diligentiam, prudentiam mirifice diligo.

Tu tamen, si quid cum Silio, vel illo ipso die, quo ad Sicam venturus ero, certiorem me velim facias, et maxime cujus loci detractionem fieri velit. Quod enim scribis, *extremi* : vide, ne is ipse locus sit, cujus causa de tota re, ut scis, est a nobis cogitatum. Hirtii epistolam tibi misi, et recentem, et benivole scriptam.

EPISTOLA DLVII.

(ad div., IV, 5.)

Scrib. Athenis, mense aprili, A. V. C. 708.

SER. SULPICIUS M. T. CICERONI S. D.

Posteaquam mihi renuntiatum est de obitu Tulliæ, filiæ tuæ, sane quam pro eo, ac debui, graviter molesteque tuli, communemque eam calamitatem existimavi; qui, si istic affuissem, neque tibi defuissem, coramque meum dolorem tibi declarassem. Etsi genus hoc consolationis miserum atque acerbum est, propterea quod, per quos ea confieri debet, propinqui ac familiares, ipsi pari molestia afficiuntur, neque sine lacrymis multis id

ainsi je crois, et vous croyez aussi, que je ferai mieux de m'approcher de vous. Je serai donc demain auprès de Rome dans les jardins de Sica; de là, comme vous me le conseillez, j'irai du côté de Ficulea. Je ne vous fais point réponse sur ce que vous m'écrivez, nous en parlerons ensemble. Je suis charmé de l'amitié, de l'exactitude, de la prudence qui paraît dans vos lettres, de vos soins obligeans, des sages mesures que vous prenez, des bons conseils que vous me donnez.

Si vous faites quelque chose avec Silius, je vous prie de me le faire savoir dès que je serai chez Sica. Marquez-moi surtout quel endroit de ses jardins il veut se réserver. Vous me dites que c'est le bout; mais prenez garde que ce ne soit l'endroit même qui m'a fait penser à les acheter. Je vous envoie une lettre de Hirtius que j'ai reçue depuis peu et qui est fort obligeante.

LETTRE DLVII.

Écrite à Asture, en avril 708.

SERVIUS SULPICIUS A CICÉRON.

J'ai ressenti toute la douleur dont je ne pouvais me défendre en apprenant la mort de votre chère Tullia, et j'ai regardé cette perte comme un malheur qui m'était commun avec vous. Si je n'avais pas été éloigné, je me serais fait un devoir de vous prouver la part sensible que j'ai prise à votre affliction. Je conçois néanmoins qu'il y a peu de ressource dans ces consolations de nos amis ou de nos parens, qui partagent eux-mêmes notre tristesse, qui ne peuvent entrer dans nos peines sans

conari possunt; ut magis ipsi videantur aliorum consolatione indigere, quam aliis posse suum officium præstare.

Tamen quæ in præsentia in mentem mihi venerunt, decrevi brevi ad te perscribere; non quo ea te fugere existimem, sed quod forsitan dolore impeditus minus ea perspicias. Quid est, quod tanto opere te commoveat tuus dolor intestinus? cogita, quemadmodum adhuc fortuna nobiscum egerit; ea nobis erepta esse, quæ hominibus non minus, quam liberi, cara esse debent; patriam, honestatem, dignitatem, honores omnes.

Hoc uno incommodo addito, quid ad dolorem adjungi potuit? aut qui non in illis rebus exercitatus animus callere jam debet, atque omnia minoris æstimare? At illius vicem, credo, doles! Quoties in eam cogitationem necesse est tu veneris (et nos sæpe incidimus), hisce temporibus non pessime cum iis esse actum, quibus sine dolore licitum est mortem cum vita commutare?

Quid autem fuit, quod illam hoc tempore ad vivendum magno opere invitare posset? quæ res? quæ spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente primario conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi, credo, pro tua dignitate ex hac juventute generum diligere, cujus fidei liberos tuos te tuto committere putares. An ut ea liberos ex sese pareret, quos quum florentes videret lætaretur? qui rem a parente traditam per se tenere possent? honores ordinatim petituri essent in repu-

répandre des larmes, et qui ont besoin de ce même soulagement qu'ils s'efforcent d'apporter à la douleur d'autrui.

J'ai pris la résolution de vous écrire en peu de mots tout ce qui s'est présenté à mon esprit; non que je n'aie bien pensé que les mêmes réflexions pourraient se présenter au vôtre, mais parce que je me suis figuré que la violence de votre douleur est capable de troubler votre attention. Pourquoi donc vous livrer à la tristesse avec si peu de mesure? considérez comment la fortune nous a déjà traités : elle nous a privés de tout ce qui nous est aussi cher que nos enfans; de notre patrie, de notre crédit, de notre dignité et de nos honneurs.

Après tant de pertes, quel mal pouvons-nous recevoir d'une disgrâce de plus? ou comment peut-il nous rester quelque sensibilité pour ce qui ne peut jamais égaler les malheurs que nous avons déjà ressentis? Mais, est-ce votre fille que vous pleurez? Eh! comment ne faites-vous pas réflexion qu'on ne peut donner le nom de malheureux à ceux qui, dans le temps où nous sommes, ont payé le dernier tribut de la nature sans avoir eu beaucoup à souffrir dans la vie?

Connaissez-vous quelque chose, dans les conjonctures présentes, qui ait pu faire aimer la vie à votre fille? Quels désirs, quelles espérances, quels projets de bonheur avait-elle à former? était-ce de passer sa vie dans l'état du mariage avec quelque jeune homme d'un rang distingué? car votre situation vous donnait comme le choix de ce qu'il y a de plus brillant dans la jeunesse romaine : était-ce d'avoir des enfans, pour le plaisir de les voir élevés dans la suite à la fortune de leurs plus proches parens, et de les voir jouir des honneurs de la

blica? in amicorum negotiis libertate sua uterentur? Quid horum fuit, quod non prius, quam datum esset, ademptum sit? *At vero malum est liberos amittere.* Malum, nisi pejus sit, hæc sufferre et perpeti. Quæ res mihi non mediocrem consolationem attulerit, volo tibi commemorare, si forte eadem res tibi minuere dolorem possit.

Ex Asia rediens, quum ab Ægina Megaram versus navigarem, cœpi regiones circumcirca prospicere. Post me erat Ægina, ante Megara, dextra Piræeus, sinistra Corinthus; quæ oppida quodam tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata ac diruta ante oculos jacent. Cœpi egomet mecum sic cogitare : Hem! nos homunculi indignamur, si quis nostrum interiit aut occisus est, quorum vita brevior esse debet, quum uno loco tot oppidum cadavera projecta jaceant? Visne tu te, Servi, cohibere, et meminisse, hominem te esse natum? Crede mihi, cogitatione ea non mediocriter sum confirmatus. Hoc idem, si tibi videtur, fac ante oculos tibi proponas. Modo uno tempore tot viri clarissimi interierunt; de imperio præterea tanta deminutio facta est; omnes provinciæ conquassatæ sunt : in unius mulierculæ animula si jactura facta est, tanto opere commoveris? quæ si hoc tempore non diem suum obisset, paucis post annis tamen ei moriendum fuit, quoniam homo nata fuerat.

république, goûter les douceurs de la liberté, recueillir enfin tous les avantages de leur naissance dans la société de leurs amis et dans le pouvoir de rendre service à leurs cliens? Mais nommez-moi un seul de tous ces biens qu'elle n'eût pas perdu avant que de pouvoir les communiquer à ses enfans? C'est un malheur, direz-vous, de perdre une fille qu'on aime. J'en conviens; mais n'en est-ce pas un plus grand de souffrir tous les maux qui nous accablent aujourd'hui? Je ne puis oublier une réflexion qui m'a beaucoup soulagé, et qui aura peut-être la même force pour diminuer votre affliction.

A mon retour d'Asie, je faisais voile d'Égine vers Mégare : j'ai fixé les yeux sur les pays qui étaient autour de moi. Égine était derrière, Mégare devant, le Pirée sur la droite et Corinthe à ma gauche : toutes villes autrefois célèbres et florissantes, qui sont aujourd'hui renversées et presque ensevelies sous leurs ruines. A cette vue je n'ai pu m'empêcher de tourner mes pensées sur moi-même. Hélas! disais-je, comment nous agitons-nous, pauvres mortels! comment nous livrons-nous si amèrement à la douleur pour la mort de nos amis, dont la vie est si courte, tandis que les cadavres de tant de villes fameuses sont étendus devant nos yeux sans forme et sans vie? Ne te rendras-tu pas à la raison, Sulpicius? ne te souviendras-tu pas que tu n'es qu'un homme? Croyez-moi, cette méditation m'a fortifié : faites-en l'essai sur vous-même, et représentez-vous le même spectacle. Mais, pour revenir à ce qui nous touche de plus près, si vous considérez combien nous avons perdu de grands hommes dans ces derniers temps, quelle destruction nous avons vue dans l'empire, quel ravage dans toutes les provinces; serez-vous si frappé de la perte

Et jam tu ab hisce rebus animum ac cogitationem tuam avoca, atque ea potius reminiscere, quæ digna tua persona sunt : illam, quamdiu ei opus fuerit, vixisse; una cum republica fuisse; te patrem suum, prætorem, consulem, augurem vidisse; adolescentibus primariis nuptam fuisse; omnibus bonis prope perfunctam esse; quum respublica occideret, vita excessisse. Quid est, quod tu aut illa cum fortuna hoc nomine queri possitis?

Denique noli oblivisci, te Ciceronem esse, et eum, qui aliis consueris præcipere et dare consilium : neque imitare malos medicos, qui in alienis morbis profitentur tenere se medicinæ scientiam, ipsi se curare non possunt; sed potius, quæ aliis præcipere soles, ea tute tibi subjice, atque apud animum propone.

Nullus dolor est, quem non longinquitas temporis minuat ac molliat. Hoc te exspectare tempus, ac non ei rei sapientia tua te occurrere, tibi turpe est. Quodsi quis inferis sensus est : qui illius in te amor fuit, pietasque in omnes suos, hoc certe illa te facere non vult. Da hoc illi mortuæ, da ceteris amicis ac familiaribus, qui tuo dolore mœrent, da patriæ, ut si qua in re opus sit, opera et consilio tuo uti possit. Denique, quoniam in eam fortunam devenimus, ut etiam huic rei nobis serviendum sit : noli committere, ut quisquam te putet non tam filiam, quam reipublicæ tempora et aliorum victoriam lugere.

d'une femme, dont le sort était de mourir dans quelques années si elle n'était pas morte à présent, puisqu'elle était née à cette condition?

Rappelez de là votre esprit et vos pensées, et voyez si vous ne devez rien à votre caractère et à votre dignité. Votre fille n'a-t-elle pas vécu aussi long-temps que la vie pouvait mériter quelque estime, aussi long-temps que la république a vécu? n'a-t-elle pas vu son père, préteur, consul, augure? n'a-t-elle pas goûté les douceurs du mariage avec les plus nobles de nos jeunes Romains? Enfin, de quel bien n'a-t-elle pas fait l'essai? Elle a quitté la vie lorsque la république est tombée : quel reproche peut-elle donc faire à la fortune? et vous, de quoi pouvez-vous vous plaindre?

En un mot, souvenez-vous que vous êtes Cicéron; que c'est de vous que le reste des hommes attend des conseils; et n'imitez pas ces mauvais médecins, qui ne peuvent se délivrer de leurs propres maux, tandis qu'ils entreprennent de guérir ceux d'autrui. Prenez pour vous-même les leçons que vous donneriez dans le même cas.

Il n'y a point de si vive douleur que le temps n'en amène la fin : mais songez qu'il ne vous serait pas glorieux d'attendre du temps un remède que vous pouvez trouver dans votre sagesse. D'ailleurs, s'il reste quelque sentiment après la mort, la tendresse que votre fille avait pour vous, doit vous faire juger qu'elle s'afflige de vous voir dans cet excès d'abattement. Faites-vous donc un effort en faveur d'elle-même, en faveur de vos amis, en faveur de votre patrie, qui peut avoir besoin de vos conseils, et que vous ne devez pas priver de ce secours. Ajoutez que dans un temps où la fortune nous impose la nécessité absolue de nous soumettre à notre situation, vous

Plura me ad te de hac re scribere pudet, ne videar prudentiæ tuæ diffidere. Quare, si hoc unum proposuero, finem faciam scribendi. Vidimus aliquoties secundam pulcherrime te ferre fortunam, magnamque ex ea re te laudem apisci : fac aliquando intelligamus, adversam æque te posse ferre, neque id majus quam debeat, tibi onus videri; ne ex omnibus virtutibus hæc una tibi videatur deesse. Quod ad me attinet, quum te tranquilliorem animo esse cognoro, de iis rebus, quæ hic geruntur, quemadmodumque se provincia habeat, certiorem faciam. Vale.

EPISTOLA DLVIII.

(ad div., V, 13.)

Scrib. Asturæ, mense aprili, A. V. C. 708.

M. T. CICERO S. D. L. LUCCEIO Q. F.

Quamquam ipsa consolatio litterarum tuarum mihi gratissima est; declarat enim summam benivolentiam pari prudentia conjunctam : tamen illum fructum ex iis litteris vel maximum cepi, quod te præclare res humanas contemnentem, et optime contra fortunam paratum armatumque cognovi. Quam quidem laudem sapientiæ statuo esse maximam, non aliunde pendere, nec extrinsecus aut bene aut male vivendi suspensas habere rationes. Quæ cogitatio, quum mihi non omnino exci-

neriez lieu de croire que vous pleurez moins la perte de votre fille, que le malheur des circonstances et la victoire d'autrui.

J'ai honte de vous en écrire davantage; ce serait me défier de votre prudence. Je n'ajoute qu'une réflexion. Nous vous avons vu soutenir la prospérité avec noblesse, et votre modération vous a fait honneur. Faites-nous connaître que vous êtes capable de supporter l'adversité avec la même constance, sans la regarder comme un fardeau qui surpasse vos forces; de peur que cette qualité ne paraisse manquer à toutes vos vertus. Quand j'apprendrai que votre esprit sera devenu plus tranquille, je vous informerai de nos affaires et de l'état de notre province. Adieu.

LETTRE DLVIII.

Asture, avril 708.

M. T. CICÉRON A L. LUCCEIUS.

Une lettre telle que la vôtre, où l'amitié et la prudence éclatent également, n'a pu manquer de m'apporter beaucoup de consolation : mais un autre fruit que j'en ai tiré avec le même plaisir, c'est d'y avoir reconnu que vous êtes élevé au dessus des choses humaines par un généreux mépris, préparé et armé contre la fortune. Je ne connais rien qui fasse plus d'honneur à la sagesse, que cette indépendance et cette supériorité sur les évènemens du dehors, avec laquelle il ne reste aucune incertitude sur les règles de conduite. Je m'étais rendu

disset (etenim penitus insederat), vi tamen tempestatum et concussu calamitatum erat aliquantum labefactata atque convulsa : cui te opitulari et video, et id fecisse etiam proximis tuis, multumque profecisse sentio. Itaque hoc sæpius dicendum, tibique non significandum solum, sed etiam declarandum arbitror, nihil mihi esse potuisse tuis litteris gratius.

Ad consolandum autem quum illa valent, quæ eleganter copioseque collegisti, tum nihil plus, quam quod firmitudinem gravitatemque animi tui perspexi : quam non imitari turpissimum existimo.

Itaque hoc etiam fortiorem me puto, quam te ipsum, præceptorem fortitudinis, quod tu mihi videre spem nonnullam habere, hæc aliquando futura meliora : casus enim gladiatorii, similitudinesque eæ, tum rationes in ea disputatione a te collectæ, vetabant me reipublicæ penitus diffidere. Itaque alterum minus mirum, fortiorem te esse, quum aliquid speres : alterum mirum, spe ulla teneri. Quid est enim non ita affectum, ut id non deletum exstinctumque esse fateare?

Circumspice omnia membra reipublicæ, quæ notissima sunt tibi : nullum reperies profecto, quod non fractum debilitatumve sit. Quæ persequerer, si aut me-

cette disposition trop familière pour l'avoir entièrement perdue : cependant elle avait souffert quelque atteinte par la violence des tempêtes et par le concours de tant de disgrâces. Mais je m'aperçois que vous avez eu dessein de soutenir mes forces dans votre dernière lettre, et je sens en effet que vous y avez déjà beaucoup réussi. Je dois donc vous répéter, vous déclarer, car ce n'est point assez de vous le faire entendre, que rien ne pouvait m'être plus agréable que votre lettre.

De tant de motifs que vous avez recueillis pour ma consolation, avec autant d'élégance que d'abondance, et dont je ressens déjà l'impression, aucun n'a tant de pouvoir sur moi que l'opinion que vous me donnez de la force et de la gravité de votre âme. Il me paraîtrait honteux de ne pouvoir vous imiter.

Cependant je remarque un point sur lequel je me crois plus courageux que vous-même, qui me donnez des leçons de courage : c'est celui de nos affaires publiques, sur lequel il me paraît que vous conservez encore quelque espérance. Les exemples que vous empruntez aux gladiateurs, les comparaisons que vous en tirez, et toutes les raisons, en un mot, que vous tâchez de faire valoir, tendent à m'empêcher, autant que vous le pouvez, de désespérer entièrement de la république. Je m'étonne donc moins de votre constance, lorsqu'il vous reste encore de l'espoir : mais ce qui me surprend beaucoup, c'est qu'il puisse vous en rester. Il n'y a rien qui ne soit déjà si altéré, que cela ne paraisse perdu sans ressource ?

Jetez les yeux sur tous les membres de la république ; vous les connaissez parfaitement : eh bien ! il n'en est pas un qui ne soit abattu et presque sans force. Je ferais l'énu-

lius ea viderem, quam tu vides, aut commemorare possem sine dolore : quamquam tuis monitis præceptisque omnis est abjiciendus dolor. Ergo et domestica feremus, ut censes, et publica paullo etiam fortius fortasse, quam tu ipse, qui præcipis. Te enim spes aliqua consolatur, ut scribis : nos autem erimus etiam in omnium rerum desperatione fortes, ut tu tamen idem et hortaris et præcipis.

Das enim mihi jucundas recordationes conscientiæ nostræ, rerumque earum, quas te in primis auctore gessimus. Præstitimus enim patriæ non minus certe, quam debuimus; plus profecto, quam est ab animo cujusquam, aut consilio hominis postulatum. Ignosces mihi de me ipso aliquid prædicanti.

Quarum enim tu rerum cogitatione nos levari ægritudine voluisti, earum etiam commemoratione lenimur. Itaque, ut mones, quantum potero, me ab omnibus molestiis et angoribus abducam; transferamque animum ad ea, quibus secundæ res ornantur, adversæ adjuvantur; tecumque et ero tantum, quantum patietur utriusque nostrum ætas et valitudo, et si esse una minus poterimus, quam volemus, animorum tamen conjunctione, iisdem studiis ita fruemur, ut nunquam non una esse videamur. Vale.

mération de tous nos maux, si vous ne les connaissiez aussi bien que moi, ou si je pouvais les rappeler sans douleur, quoique d'après vos maximes il faille se délivrer de la douleur. Je m'efforcerai donc de supporter mes maux domestiques, comme vous croyez que je le dois; et pour les maux publics, je serai peut-être plus courageux que vous-même, qui m'exhortez à l'être : car enfin, c'est l'espérance qui produit votre courage, et je conserverai le mien au milieu du désespoir. Ce qui n'en est que plus conforme à vos préceptes.

Vous me rappelez l'agréable souvenir du témoignage que mon propre cœur doit se rendre, et des glorieuses actions dont je dois rapporter la principale partie à vos conseils. A la vérité, si je n'ai pas fait pour la patrie plus que je ne devais, j'ai fait plus, du moins, qu'on n'a jamais exigé du courage et de la prudence d'un citoyen. Pardonnez ce qui m'échappe ici à mon avantage.

Vous avez voulu soulager mes chagrins par ces souvenirs, et j'avoue qu'ils servent à les adoucir. Je m'efforcerai donc, suivant vos avis, d'écarter tous les sujets de tristesse et de regret, pour donner toute l'attention de mon âme à ce qui est aussi capable de la soulager dans l'adversité que de redoubler sa joie dans la bonne fortune. Je vivrai avec vous aussi long-temps que notre âge et notre santé nous le permettront; ou si nous ne pouvons être ensemble autant que nous le désirons, l'union de nos cœurs y suppléera, et nous livrant de concert aux mêmes études, nous nous imaginerons toujours être réunis. Adieu.

EPISTOLA DLIX.

(ad div., VI, 2.)

Scrib. Asturæ, mense aprili, A. V. C. 708.

M. T. CICERO A. TORQUATO S. D.

Peto a te, ne me putes oblivione tui rarius ad te scribere, quam solebam; sed aut gravitate valitudinis, qua tamen jam paullum videor levari, aut quod absim ab urbe, ut, qui ad te proficiscantur, scire non possim. Quare velim ita statutum habeas, me tui memoriam cum summa benivolentia tenere, tuasque omnes res non minori mihi curæ, quam meas esse. Quod majore in varietate versata est adhuc tua causa, quam homines aut volebant, aut opinabantur : mihi crede, non est pro malis temporum, quod moleste feras. Necesse est enim aut armis urgeri rempublicam sempiternis, aut his positis recreari aliquando, aut funditus interire.

Si arma valebunt : nec eos, a quibus reciperis, vereri debes, nec eos, quos adjuvisti. Si armis aut conditione positis, aut defatigatione abjectis, aut victoria detractis, civitas respirarit : et dignitate frui tibi et fortunis licebit. Sin omnino interierint omnia, fueritque is exitus, quem vir prudentissimus, M. Antonius, jam tum timebat, quum tantum instare malorum suspicabatur : misera est illa quidem consolatio, tali præsertim civi et viro, sed tamen necessaria, nihil esse præcipue cuiquam dolendum in eo, quod accidat universis.

LETTRE DLIX.

Asture, avril 708.

M. T. CICÉRON A A. TORQUATUS.

Si je vous écris plus rarement, n'attribuez point mon silence à l'oubli; il vient, ou de ma maladie, dont je commence néanmoins à me trouver un peu soulagé; ou de ce qu'étant absent de la ville, je ne puis être informé de toutes les occasions de vous écrire. Ne doutez donc pas que je ne me souvienne de vous avec une tendre amitié, et que vos intérêts ne me touchent autant que les miens. Si vous considérez quelles sont les conjonctures, vous ne devez pas vous affliger que votre affaire soit moins avancée qu'on ne le souhaitait ou qu'on ne se l'était figuré. Il faut, ou que la république soit éternellement déchirée par la guerre, ou qu'on lui rende la liberté de respirer en abandonnant les armes, ou qu'elle périsse sans ressource.

Si la guerre ne reçoit point d'interruption, vous ne devez craindre, ni ceux qui vous reçoivent, ni ceux en faveur de qui vous vous étiez déclaré. Si l'on quitte les armes, soit par quelque accommodement, soit par lassitude, ou par la victoire de l'un des deux partis, et que la ville puisse enfin respirer, vous aurez la douceur de rentrer en possession de votre fortune et de votre dignité. Si tout périt sans ressource, et que la catastrophe soit telle que le craignait déjà M. Antonius, lorsqu'avec la prudence qui lui était propre, il semblait pressentir tous les maux dont nous étions menacés; c'est une consolation, déplorable à la vérité pour un citoyen, pour

Quæ vis insit in his paucis verbis (plura enim committenda epistolæ non erant), si attendes, quod facis: profecto etiam sine meis litteris intelliges, te aliquid habere quod speres; nihil, quod aut hoc aut aliquo reipublicæ statu timeas: omnia si interierint, quum superstitem te esse reipublicæ, ne si liceat quidem, velis, ferendam esse fortunam, præsertim quæ absit a culpa. Sed hæc hactenus. Tu velim scribas ad me, quid agas, et ubi futurus sis, ut aut quo scribam, aut quo veniam, scire possim. Vale.

EPISTOLA DLX.

(ad Att., XII, 35, pars posterior.)

Scrib. in Antiati, mense aprili, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Antequam a te proxime discessi, nunquam mihi venit in mentem, quo plus insumptum in monumentum esset, quam nescio quid, quod lege conceditur, tantumdem populo dandum esse: quod non magno opere moveret, nisi, nescio quomodo, ἀλόγως fortasse, nollem illud ullo nomine, nisi fani, appellari. Quod si volumus, vereor, ne assequi non possimus, nisi mutato loco. Hoc quale sit, quæso considera. Nam etsi minus

un homme tel que vous, mais nécessaire néanmoins, de penser que dans un mal commun personne n'a droit de s'affliger particulièrement pour soi-même.

Je ne dois pas m'ouvrir davantage dans une lettre; mais si vous sentez, comme je n'en doute point, toute la force de ce que j'ai dit en peu de mots, vous comprendrez assurément, sans qu'il soit nécessaire que je vous l'écrive, que vous avez de justes sujets d'espérance, et que dans les deux cas où j'ai supposé que la république peut exister, vous n'avez rien à craindre. Mais, encore une fois, si tout périt, étant résolu de ne pas survivre à la république quand vous en auriez la liberté, ne faut-il pas vous soumettre à la fortune, surtout lorsque vous n'avez pas de reproche à vous faire? J'en ai dit assez. Écrivez-moi, je vous prie, ce que vous faites et où vous devez être, afin que je sache dans quel lieu je puis vous écrire ou vous joindre. Adieu.

LETTRE DLX.

Écrite à Antium, en avril 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Avant notre dernière entrevue, je n'avais jamais pensé à cet article de la loi, qui porte que ceux qui feront à un tombeau une plus grande dépense que celle qui est marquée par cette loi, donneront au peuple une somme égale à l'excédant de la dépense permise. Cela ne m'inquiéterait pas beaucoup, si ce n'est que je veux absolument que ce que je ferai bâtir ne s'appelle point autrement que temple. Peut-être cela n'est-il pas trop

urgeor, meque ipse propemodum collegi, tamen indigeo tui consilii. Itaque te vehementer etiam atque etiam rogo, magis quam a me vis aut pateris te rogari, ut hanc cogitationem toto pectore amplectare.

EPISTOLA DLXI.

(ad Att., XII, 36.)

Scrib. in Antiati, mense aprili, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Fanum fieri volo; neque hoc mihi erui potest : sepulcri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo, quam ut maxime assequar ἀποθέωσιν. Quod poteram, si in ipsa villa facerem : sed, ut sæpe locuti sumus, commutationes dominorum reformido. In agro ubicunque fecero, mihi videor assequi posse, ut posteritas habeat religionem. Hæ meæ tibi ineptiæ (fateor enim) ferendæ sunt. Non habeo, ne me quidem ipsum, quicum tam audacter communicem, quam te. Si tibi res, si locus, si institutum placet, lege, quæso, legem, mihique eam mitte. Si quid in mentem veniet, quo modo eam effugere possimus, utemur.

Ad Brutum si quid scribes, nisi alienum putabis,

raisonnable, mais enfin je le veux, et je crains qu'il ne faille pour cela choisir un autre endroit. Pensez-y, je vous prie; car, quoique ma douleur ne me presse plus si fort, et que je sois un peu remis, j'ai néanmoins besoin de vos conseils. Ainsi je vous prie avec instance, et beaucoup plus que vous ne voulez, ou que vous ne souffrez que je fasse, de donner tous vos soins et toute votre attention à cette affaire.

LETTRE DLXI.

Écrite à Antium, en avril 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je veux que ce que je ferai bâtir s'appelle temple, on ne peut m'ôter cela de l'esprit; et si je ne veux point que cela ressemble à un tombeau, c'est moins pour éviter la peine portée par la loi, que pour parvenir à une véritable apothéose. Pour cela je n'aurais qu'à bâtir dans une de mes maisons de campagne : mais, comme nous l'avons dit souvent ensemble, les changemens de maîtres sont à craindre; au lieu qu'en bâtissant en plein champ, j'aurai lieu d'espérer que la postérité respectera ce monument comme un lieu consacré. Il faut que vous me passiez toutes ces folies; car il n'y a personne, sans m'excepter, à qui je m'ouvre plus librement qu'à vous. Si la chose en elle-même, si le lieu, si le dessein vous plaît, lisez, je vous prie, la loi, et envoyez-la-moi. Si nous trouvons quelque moyen de ne point payer l'amende, nous le saisirons.

Quand vous écrirez à Brutus, je vous prie, à moins

objurgato eum, quod in Cumano esse noluerit propter eam causam, quam tibi dixit. Cogitanti enim mihi nihil tam videtur potuisse facere rustice. Et, si tibi placebit sic agere de fano, ut cœpimus, velim cohortere et exacuas Cluatium : nam, etiamsi alio loco placebit, illius nobis opera consilioque utendum puto. Tu ad villam fortasse cras.

EPISTOLA DLXII.

(ad Att., XII, 37.)

Scrib. in Antiati, mense maio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

A TE heri duas epistolas accepi, alteram pridie datam Hilario, alteram eodem die tabellario; accepique ab Ægypta liberto eodem die, Piliam et Atticam plane belle se habere. Quod mihi Bruti litteras, gratum. Ad me quoque misit. Hæ litteræ mihi redditæ sunt tertio decimo die. Eam ipsam ad te epistolam misi, et ad eam exemplum mearum litterarum. De fano, si nihil mihi hortorum invenis (qui quidem tibi inveniendi sunt, si me tanti facis, quanti certe facis), valde probo rationem tuam de Tusculano. Quamvis prudens ad cogitandum sis, sicut es, tamen, nisi magnæ curæ tibi esset, ut ego consequerer id, quod magno opere vellem, nunquam ea res tibi tam belle in mentem venire potuisset. Sed nescio quo pacto celebritatem requiro. Itaque hortos mihi conficias necesse est.

que vous ne le jugiez pas à propos, de le gronder de ce qu'il n'a pas voulu venir à Cumes, par la raison qu'il vous a dite. Lorsque j'y pense, je trouve qu'il ne pouvait rien faire de plus désobligeant pour moi. Si vous croyez que je ne doive pas abandonner le dessein de ce temple, pressez, je vous en prie, Cluatius. Quand je devrais choisir un autre endroit, il faudrait toujours nous servir de lui, et prendre ses avis. Vous viendrez peut-être demain à votre maison de campagne.

LETTRE DLXII.

Écrite à Antium, en mai 708.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai reçu hier deux de vos lettres, toutes deux de la veille; l'une par Hilarius, et l'autre par un exprès. Le même jour j'en ai reçu encore une par Égypta, l'affranchi, qui m'a appris que Pilia et Attica se portaient bien. Je suis bien aise que Brutus m'ait écrit, mais il y avait treize jours que cette lettre était faite; je vous l'envoie avec une copie de ma réponse. Si vous m'aimez autant que vous m'aimez en effet, il faut me faire avoir des jardins pour bâtir ce temple; mais si cela n'est pas possible, je goûte fort ce que vous me proposez, de le bâtir à Tusculum. Quoique vous soyez très-habile à trouver des expédiens, cependant, si vous n'aviez pas fort à cœur de contenter mon envie, vous n'auriez jamais si bien rencontré; mais je voudrais, je ne sais pourquoi, bâtir ce temple dans un endroit très-fréquenté : ainsi il faut que vous me trouviez des jardins.

Maxima est in Scapulæ celebritas; propinquitas præterea, ubi sis, ne totum diem in villam. Quare, antequam discedis, Othonem, si Romæ est, convenias pervelim. Si nihil erit, etsi tu meam stultitiam consuesti ferre, eo tamen progrediar, uti stomachere. Drusus enim certe vendere vult. Si ergo aliud non erit, mea erit culpa, nisi emero: qua in re ne labar, quæso, provide. Providendi autem una ratio est, si quid de Scapulanis possumus. Et velim me certiorem facias, quam diu in suburbano sis futurus.

Apud Terentiam gratia opus est nobis tua, tuaque auctoritate. Sed facies ut videbitur. Scio enim, si quid mea intersit, tibi majori curæ solere esse, quam mihi. Hirtius ad me scripsit, Sex. Pompeium Corduba exisse, et fugisse in Hispaniam Citeriorem; Cnæum fugisse, nescio quo: neque enim curo. Nihil præterea novi. Litteras Narbone dedit XIV kal. mai. Tu mihi de Caninii naufragio quasi dubia misisti. Scribas igitur, si quid erit certius. Quod me a mœstitia avocas, multum levaris, si locum fano dederis. Multa mihi εἰς ἀποθέωσιν in mentem veniunt. Sed loco valde opus est. Quare etiam Othonem vide.

Il n'y en a point de mieux situés que ceux de Scapula : d'ailleurs, cette maison étant fort près de Rome, on n'a pas besoin de perdre la journée pour s'y rendre. Ainsi je vous prie, avant de partir, de voir Othon, s'il est à Rome. Si nous ne pouvons réussir de ce côté-là (quoique vous soyez accoutumé à tout souffrir de moi, je crois que je vais vous mettre en colère), Drusus veut certainement vendre ses jardins : ainsi, en cas qu'on n'en trouve point d'autres, ce serait ma faute si je manquais ceux-là. Empêchez-moi de faire un mauvais marché : il n'y a qu'un moyen, c'est de me faire avoir les jardins de Scapula. Marquez-moi combien de temps vous serez à votre maison de campagne.

J'ai besoin de votre crédit, et du pouvoir que vous avez sur l'esprit de Terentia ; mais vous ferez ce que vous jugerez à propos, car je sais que vous avez plus d'attention à mes intérêts que moi-même. Hirtius m'a mandé que Sextus Pompeius était sorti de Cordoue, et était passé dans l'Espagne Citérieure ; que Cnéius Pompeius s'était sauvé, je ne sais pas où, et ne me soucie pas fort de le savoir. Il n'y a point d'autres nouvelles dans la lettre d'Hirtius, qui est datée de Narbonne, du 18 avril. Vous me parlez du naufrage de Caninius comme d'une chose douteuse. Si vous en avez des nouvelles plus sûres, vous me les manderez. Vous trouvez que je m'abandonne trop à ma douleur : le moyen de la diminuer, c'est de me faire trouver un endroit pour bâtir ce temple. Il me vient bien des choses dans l'esprit pour cette apothéose, mais il faut commencer par avoir un endroit pour bâtir ; voyez donc Othon.

EPISTOLA DLXIII.

(ad Att., XII, 38.)

Scrib. in Antiati, mense maio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Non dubito, quin occupatissimus fueris, qui ad me nihil litterarum. Sed homo nequam, qui tuum commodum non exspectarit, quum ob eam unam causam missus esset. Nunc quidem, nisi quid te tenuit, suspicor te esse in suburbano. At ego hic scribendo dies totos nihil equidem levor, sed tamen aberro. Asinius Pollio ad me scripsit de impuro nostro cognato. Quod Balbus minor nuper satis plane, Dolabella obscure, hic apertissime. Ferrem graviter, si novæ ægrimoniæ locus esset. Sed tamen ecquid impurius? o hominem cavendum! quamquam mihi quidem....... Sed tenendus dolor est. Tu, quoniam necesse nihil est, sic scribes aliquid, si vacabis.

Quod putas oportere pervideri jam animi mei firmitatem, graviusque quosdam scribis de me loqui, quam aut te scribere, aut Brutum : si, qui me fractum esse animo et debilitatum putant, sciant quid litterarum et cujus generis conficiam; credo, si modo homines sint, existiment me, sive ita levatus sim, ut animum vacuum ad res difficiles scribendas afferam, reprehendendum non esse; sive hanc aberrationem a dolore delegerim

LETTRE DLXIII.

Écrite à Antium, en mai 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je ne doute point que vous n'ayez été fort occupé, puisque vous ne m'avez point écrit; mais mon messager a eu grand tort de ne pas attendre que cela vous convînt, je ne l'avais envoyé que pour cela. A présent, je crois qu'à moins que quelque affaire ne vous ait retenu, vous serez à votre maison de campagne. Pour moi, je passe ici les journées entières à composer, pour m'étourdir du moins, si je ne puis me consoler. Pollion m'a écrit sur notre indigne parent : il me dit clairement ce que le jeune Balbus m'avait assez fait entendre, et ce que Dolabella ne m'avait écrit que d'une manière obscure. Cela m'affligerait, si je pouvais être sensible à quelque nouveau chagrin. Peut-on rien voir de plus noir? Le dangereux caractère! quoique pour moi...., mais ne cherchons point à nous affliger. Comme vous n'avez rien de particulier à m'apprendre, vous ne m'écrirez que lorsque vous n'aurez rien de mieux à faire.

Vous me dites qu'il est temps que je fasse paraître du courage, et que plusieurs personnes parlent de moi d'une manière bien plus forte que vous, ou Brutus, ne me le dites. S'il y a des gens qui croient que mon esprit est affaibli et abattu, il n'y a qu'à leur apprendre combien j'écris, et sur quelles matières. Pour peu qu'ils soient raisonnables, ils jugeront que si j'ai l'esprit assez libre pour traiter des matières si difficiles, on ne peut me

quæ maxime liberalissima, doctoque homine dignissima, laudari me etiam oportere. Sed, quum ego faciam omnia, quæ facere possim ad me adjuvandum; tu effice id, quod video te non minus, quam me, laborare. Hoc mihi debere videor, neque levari posse, nisi solvero, aut videro me posse solvere, id est, locum, qualem volo, invenero.

Heredes Scapulæ, si istos hortos, ut scribis tibi Othonem dixisse, partibus quatuor factis, liceri cogitant, nihil est scilicet emptori loci. Sin venibunt, quid fieri possit, videbimus. Nam ille locus Publicianus, qui est Trebonii et Cusinii, erat ad me allatus. Sed scis aream esse : nullo pacto probo. Clodiæ sane placent; sed non puto esse venales. De Drusi hortis, quamvis ab iis abhorreas, ut scribis, tamen eo confugiam, nisi quid inveneris. Ædificatio me non movet. Nihil enim aliud ædificabo, nisi id, quod etiam, si illos non habuero. Κῦρος, δʹ, εʹ, mihi sic placuit, ut cetera Antisthenis, hominis acuti magis, quam eruditi.

blâmer; et si, pour étourdir ma douleur, je me fais des occupations qui conviennent si fort à un homme de lettres, on doit m'en estimer davantage. Mais puisque je m'aide le mieux que je puis, aidez-moi aussi en me faisant trouver ce que je vois que vous cherchez avec autant d'ardeur que moi. C'est une dette que j'ai contractée, et je ne serai soulagé que lorsque je me serai acquitté, ou que du moins je me verrai en état de le faire, c'est-à-dire lorsque j'aurai trouvé un endroit pour bâtir ce temple.

Si, comme Othon vous l'a dit, les héritiers de Scapula veulent partager ces jardins en quatre parties, et y mettre l'enchère entre eux, cela exclut les étrangers : mais si on les vend, nous verrons si nous pourrons les avoir. Pour ce terrain de Publicianus, qui appartient aujourd'hui à Trebonius et à Cusinius, on m'en avait parlé; mais vous savez qu'il n'y a que la place, cela ne me convient point du tout. J'aimerais fort les jardins de Clodia, mais je ne crois pas qu'ils soient à vendre. Quoique vous ne vouliez pas que j'achète ceux de Drusus, il faudra bien y revenir si vous ne m'en trouvez point d'autres. Je me soucie fort peu que la maison ne soit pas bien bâtie; car je ne bâtirai rien autre chose que ce que je bâtirais toujours quand je n'aurais point cette maison. J'ai été aussi satisfait du quatrième traité d'Antisthène, intitulé *Cyrus*, que de tous les autres ouvrages de ce philosophe, qui a plus de finesse que de science.

EPISTOLA DLXIV.

(ad Att., XII, 39.)

Scrib. Asturæ, mense maio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Tabellarius ad me quum sine litteris tuis venisset, existimavi tibi eam causam non scribendi fuisse, quod pridie scripsisses ea ipsa, ad quæ rescripsi hac epistola. Exspectaram tamen aliquid de litteris Asinii Pollionis. Sed nimium ex meo otio tuum specto. Quamquam tibi remitto, nisi quid necesse erit, necesse ne habeas scribere, nisi eris valde otiosus.

De tabellariis facerem quod suades, si essent ullæ necessariæ litteræ, ut erant olim, quum brevioribus diebus, tamen quotidie respondebant tempori tabellarii; et erat aliquid, Silius, Drusus, alia quædam. Nunc, nisi Otho exstitisset, quod scriberemus non erat. Id ipsum dilatum est : tamen allevor, quum loquor tecum absens, et multo etiam magis, quum tuas litteras lego. Sed quoniam et abes (sic enim arbitror), et scribendi necessitas nulla est, conquiescent litteræ, nisi quid novi exstiterit.

LETTRE DLXIV.

Écrite à Asture, en mai 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Mon messager étant revenu sans m'apporter une lettre de vous, j'ai cru que c'était parce que vous m'aviez écrit la veille sur toutes les affaires sur lesquelles je vous ai répondu dans ma dernière lettre. J'espérais néanmoins que vous me diriez quelque chose sur celle de Pollion, mais j'ai tort de mesurer votre loisir par le mien. Quoique je vous envoie le même messager, si vous n'avez rien de particulier à me mander, ne vous donnez pas la peine de m'écrire, à moins que vous n'ayez du temps de reste.

Vous me conseillez de vous envoyer des exprès : je le ferais s'il s'agissait de quelque affaire pressée, comme il y a quelque temps que, quoique les jours fussent plus courts, nos messagers ne laissaient pas d'arriver tous les jours à l'heure marquée. Alors nous avions quelque chose à nous dire, nous parlions de Silius, de Drusus, et de quelques autres affaires : à présent, sans Othon, nous n'aurions rien à nous dire, et cette affaire est même différée. C'est néanmoins un soulagement pour moi de vous entretenir par lettres, et encore plus de lire les vôtres : mais, puisque vous n'êtes point à Rome (du moins je me l'imagine), et que nous n'avons rien à nous mander, nous attendrons pour nous écrire, qu'il y ait quelque chose de nouveau.

EPISTOLA DLXV.

(ad div., IV, 6.)

Scrib. Asturæ, mense maio, A. V. C. 708.

M. T. CICERO SER. SULPICIO S. D.

Ego vero, Servi, vellem, ut scribis, in meo gravissimo casu affuisses. Quantum enim præsens me adjuvare potueris et consolando, et prope æque dolendo, facile ex eo intelligo, quod litteris tuis lectis aliquantum acquievi. Nam et ea scripsisti, quæ levare luctum possent, et in me consolando non mediocrem ipse animi dolorem adhibuisti. Servius tamen tuus omnibus officiis, quæ illi tempori tribui potuerunt, declaravit, et quanti ipse me faceret, et quam suum talem erga me animum tibi gratum putaret fore : cujus officia jucundiora scilicet sæpe mihi fuerunt, nunquam tamen gratiora.

Me autem non oratio tua solum et societas pæne ægritudinis, sed etiam auctoritas consolatur. Turpe enim existimo, me non ita ferre casum meum, ut tu, tali sapientia præditus, ferendum putas. Sed opprimor interdum et vix resisto dolori, quod ea me solatia deficiunt, quæ ceteris, quorum mihi exempla propono, simili in fortuna non defuerunt. Nam et Q. Maximus, qui filium consularem, clarum virum, et magnis rebus gestis, amisit; et L. Paullus, qui duo septem diebus;

LETTRE DLXV.

Écrite à Asture, en mai 708.

M. T. CICÉRON A SERVIUS SULPICIUS.

Oui, mon cher Servius, j'aurais souhaité de vous avoir pour témoin de mon extrême douleur. Le soulagement que m'a apporté votre lettre, me fait seulement comprendre combien votre présence aurait été utile à ma consolation. Vous vous seriez affligé presque autant que moi; car si ce que vous m'écrivez est capable de soulager ma tristesse, je vois qu'en vous efforçant de me consoler, vous avez ressenti les atteintes d'une vive douleur. Votre cher Servius m'a rendu tous les soins qui convenaient à ma situation. J'ai reconnu tout à la fois combien il m'estime, et combien il est persuadé que vous louerez les sentimens qu'il a pour moi : il m'a rendu souvent des services plus agréables, mais jamais aucun qui lui ait acquis plus de droits sur ma reconnaissance.

Pour vous, je reconnais que non-seulement vos réflexions et la manière dont vous entrez dans mes peines, mais que le poids même de votre autorité sert à me consoler. Il serait sans doute honteux pour moi de ne pouvoir porter ma disgrâce, comme votre sagesse vous fait juger que je le dois. Cependant je suis quelquefois accablé de ma douleur jusqu'à ne pouvoir presque résister, parce que je suis privé des consolations qui n'ont pas manqué dans la même infortune à ceux dont je me propose l'exemple. Q. Maximus, qui perdit un fils con-

et vester Gallus, et M. Cato, qui summo ingenio, summa virtute filium perdidit, iis temporibus fuerunt, ut eos tum ipsorum dignitas consolaretur, tum ea, quam e republica consequebantur. Mihi autem, amissis ornamentis iis, quæ ipse commemoras, quæque eram maximis laboribus adeptus, unum manebat illud solatium, quod ereptum est.

Non amicorum negotiis, non reipublicæ procuratione impediebantur cogitationes meæ : nihil in foro agere libebat : adspicere curiam non poteram : existimabam, id quod erat, omnes me et industriæ meæ fructus et fortunæ perdidisse. Sed quum cogitarem, hæc mihi tecum, et cum quibusdam esse communia; et quum frangerem jam ipse me, cogeremque illa ferre toleranter : habebam quo confugerem, ubi conquiescerem, cujus in sermone et suavitate omnes curas doloresque deponerem. Nunc autem, hoc tam gravi vulnere, etiam illa, quæ consanuisse videbantur, recrudescunt. Non enim, ut tum me a republica mœstum domus excipiebat, quæ levaret, sic nunc domo mœrens ad rempublicam confugere possum, ut in ejus bonis acquiescam.

Itaque et domo absum, et foro, quod nec eum dolorem, quem e republica capio, domus jam consolari potest, nec domesticum respublica. Quo magis te exspecto, teque videre quam primum cupio. Major mihi levatio afferri nulla potest, quam conjunctio consuetudinis ser-

sulaire, déjà célèbre par ses grandes actions; L. Paullus, qui en perdit deux dans l'espace de sept jours; et votre Gallus, M. Caton, qui s'en vit enlever un dont l'esprit égalait la vertu, vivaient dans un temps où la dignité qu'ils tiraient de la république était une compensation pour leur infortune. Pour moi, après avoir perdu tous ces avantages, dont vous faites l'énumération, et que j'avais acquis par tant de peines, je perds la seule ressource qui me restait pour ma consolation.

Dans la ruine de la république je ne pensais plus à servir ni l'état ni mes amis : mon inclination ne me portait plus au forum; je ne pouvais plus supporter la vue du sénat : ma fortune et tous les fruits de mon travail me paraissaient évanouis. Cependant, avec un peu de réflexion sur le sort d'autrui, je trouvais que ma disgrâce m'était commune avec une infinité d'honnêtes gens; cette pensée me la faisait soutenir avec plus de patience. Ma fille me restait : c'était un soutien toujours présent, auquel je pouvais avoir recours; le charme de son entretien me faisait oublier toutes mes peines. Mais l'affreuse blessure que j'ai reçue en la perdant, a rouvert dans mon cœur toutes celles que j'y croyais fermées. Alors la douceur que je trouvais dans le sein de ma famille me consolait des peines que je ressentais du côté de la république. Aujourd'hui je ne puis trouver hors de chez moi le remède dont j'ai besoin pour mes douleurs domestiques.

Ainsi je suis chassé de ma maison et du forum; et de l'un et de l'autre côté je n'aperçois rien qui puisse servir à ma consolation. C'est ce qui augmente l'impatience que j'ai de vous voir. Je ne connais plus rien qui puisse m'apporter tant de soulagement que la douceur

monumque nostrorum : quamquam sperabam, tuum adventum (sic enim audiebam) appropinquare.

Ego autem quum multis de causis te exopto quam primum videre, tum etiam, ut ante commentemur inter nos, qua ratione nobis traducendum sit hoc tempus, quod est totum ad unius voluntatem accommodandum, et prudentis, et liberalis, et, ut perspexisse videor, nec a me alieni, et tibi amicissimi. Quod quum ita sit, magnæ est tamen deliberationis, quæ ratio sit ineunda nobis, non agendi aliquid, sed illius concessu et beneficio quiescendi. Vale.

EPISTOLA DLXVI.

(ad div., IV, 12.)

Scrib. Athenis, pr. kal. jun., A. V. C. 708.

SER. SULPICIUS M. CICERONI S. D.

Etsi scio, non jucundissimum nuntium me vobis allaturum, tamen, quoniam casus et natura in nobis dominatur, visum est faciendum, quoquo modo res se haberet, ut vos certiores facerem. Ante diem x kalendas junias, quum ab Epidauro Piræeum navi advectus essem, ibi Marcellum, collegam nostrum, conveni, eumque diem ibi consumsi, ut cum eo essem. Postero die, quum ab eo digressus essem, eo consilio, ut ab Athenis in Bœotiam irem, reliquamque jurisdictionem absolverem, ille, ut aiebat, ὑπὲρ Μαλέας in Italiam versus navigaturus erat. Postridie ejus diei, quum ab Athenis profi-

de notre liaison et celle de nos entretiens. J'entends dire et je me flatte que votre retour n'est point éloigné.

Parmi les mille raisons que j'ai de le souhaiter, je voudrais que nous pussions raisonner ensemble sur la conduite à tenir, dans un temps où tout doit s'accommoder à la volonté d'un homme qui ne manque ni de générosité ni de prudence, et que je crois l'un de vos meilleurs amis et sans éloignement pour moi. Malgré les dispositions que je lui suppose, nous avons beaucoup à nous concerter sur le plan qu'il nous faut suivre; je ne dis pas pour nous rendre propres à quelque chose, mais pour jouir de quelque repos avec sa permission et par un effet de sa bonté. Adieu.

LETTRE DLXVI.

Athènes, 31 mai 708.

SERVIUS SULPICIUS A M. CICÉRON.

Je pense bien que ce que j'ai à vous apprendre n'aura rien d'agréable : mais puisque notre vie est soumise à la nature et aux évènemens du hasard, je vous marquerai le fait, quelle que soit la manière dont vous croyiez devoir l'expliquer. Le 22 mai j'arrivai, par mer, d'Épidaure à Pirée pour y joindre Marcellus mon collègue, et la joie que je ressentis de le voir, m'y fit passer un jour avec lui. Le lendemain, lui ayant fait mes adieux dans le dessein d'aller finir ma tournée en Béotie, il me dit que le sien était de s'embarquer immédiatement pour l'Italie, où il voulait se rendre par Malée. Le jour suivant, sur les quatre heures du matin, comme je me préparais à sortir

cisci in animo haberem, circiter horam decimam noctis, Sp. Postumius, familiaris ejus, ad me venit, et mihi nuntiavit, Marcellum, collegam nostrum, post cœnæ tempus, a P. Magio Chilone, familiare ejus, pugione percussum esse, et duo vulnera accepisse, unum in stomacho, alterum in capite secundum aurem; sperare tamen se, eum vivere posse. Magium se ipsum interfecisse : postea se a Marcello ad me missum esse, qui hæc nuntiaret, et rogaret, uti cogerem medicos.

Coegi, et e vestigio eo sum profectus prima luce. Quum non longe a Piræeo abessem, puer Acidini obviam mihi venit cum codicillis, in quibus erat scriptum, paullo ante lucem Marcellum diem suum obiisse. Ita vir clarissimus ab homine tæterrimo acerbissima morte est affectus; et cui inimici propter dignitatem perpercerant, inventus est amicus, qui mortem afferret. Ego tamen ad tabernaculum ejus perrexi. Inveni duos libertos, et pauculos servos. Reliquos aiebant profugisse, metu perterritos, quod dominus eorum ante tabernaculum interfectus esset. Coactus sum, in eadem lectica, qua ipse delatus eram, meis lecticariis in urbem eum referre; ibique pro ea copia, quæ Athenis erat, funus ei satis amplum faciendum curavi.

Ab Atheniensibus, locum sepulturæ intra urbem ut darent, impetrare non potui, quod religione se impediri dicerent; neque tamen id antea cuiquam concesserant. Quod proximum fuit, ut in quo vellemus gymnasio eum sepeliremus, nobis permiserunt. Nos in nobilissimo orbis

d'Athènes, Sp. Postumius vint m'apprendre que Marcellus avait été assassiné après souper par P. Magius Chilo, son ami, et qu'il avait reçu deux coups, l'un dans l'estomac, l'autre à la tête, fort près de l'oreille; mais que sa vie n'était point désespérée : que Magius s'était tué aussitôt lui-même, et qu'il venait de la part de Marcellus pour m'informer de son malheur, et me demander des médecins.

Je me hâtai d'en assembler quelques-uns, et je partis avec eux dès la pointe du jour. Mais en approchant du Pirée je rencontrai un domestique d'Acidinus, qui venait au devant de moi avec un billet de son maître, pour m'apprendre que Marcellus était mort à la fin de la nuit. Ainsi un homme de mérite a perdu la vie par la main d'un infâme; et celui que sa dignité et sa vertu avaient fait respecter de ses ennemis mêmes, périt par la trahison d'un ami. Je ne laissai pas de poursuivre ma route, où je trouvai deux de ses affranchis avec deux de ses esclaves. Le reste de ses gens avait pris la fuite dans le premier mouvement de consternation, d'avoir vu leur maître assassiné devant sa tente. Je fis prendre le corps par mes propres domestiques, et l'ayant porté à la ville dans la même litière où j'étais venu, je fis célébrer ses funérailles avec autant de pompe que la situation d'Athènes me le permettait.

Il me fut impossible d'obtenir des Athéniens une place dans leur ville pour sa sépulture : leur religion ne souffrait pas qu'ils m'accordassent cette faveur, et j'appris qu'effectivement ils ne s'étaient jamais relâchés là dessus; mais ils me laissèrent volontiers la liberté de

terrarum gymnasio Academiæ locum delegimus, ibique eum combussimus; posteaque curavimus, ut iidem Athenienses in eodem loco monumentum ei marmoreum faciendum locarent. Ita, quæ nostra officia fuerunt, pro collegio et propinquitate, et vivo et mortuo omnia ei præstitimus. Vale. D. pr. kal. jun. Athenis.

EPISTOLA DLXVII.

(ad Att., XII, 40.)

Scrib. in Antiati, mense junio, A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Qualis futura sit Cæsaris vituperatio contra laudationem meam, perspexi ex eo libro, quem Hirtius ad me misit, in quo colligit vitia Catonis, sed cum maximis laudibus meis. Itaque misi librum ad Muscam, ut tuis librariis daret. Volo enim eum divulgari : quod quo facilius fiat, imperabis tuis. Συμϐουλευτικὸν sæpe conor : nihil reperio : et quidem mecum habeo et Ἀριστοτέλους et Θεοπόμπου πρὸς Ἀλέξανδρον· sed quid simile? illi et quæ ipsis honesta essent scribebant, et grata Alexandro. Ecquid tu ejusmodi reperis? mihi quidem nihil in mentem venit.

Quod scribis te vereri, ne et gratia et auctoritas nostra hoc meo mœrore minuatur : ego quid homines aut re-

prendre une de leurs écoles publiques. J'ai choisi celle de l'Académie, que je regarde comme le plus noble endroit de l'univers. J'y ai fait brûler le corps, et j'ai laissé des ordres pour y faire élever un monument en marbre. Ainsi je crois m'être acquitté, après sa mort, comme pendant sa vie, de tout ce que je devais à la liaison du sang et à l'honneur que nous avions d'être tous deux du collège des augures. Adieu. Athènes, le 31 mai.

LETTRE DLXVII.

Écrite à Antium, en juin 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je sais à présent ce que César pourra opposer à l'éloge que j'ai fait de Caton : j'en juge par l'écrit qu'Hirtius m'a envoyé, où il a ramassé tout ce qu'on peut dire contre Caton, mais en me donnant de grandes louanges. Je veux rendre cet écrit public, et je l'ai envoyé à Musca pour le donner à vos copistes; vous leur ordonnerez d'y travailler au plus tôt. Je pense toujours à ce discours politique que vous voulez que j'adresse à César, et il ne me vient rien là dessus. J'ai ceux d'Aristote et de Théopompe à Alexandre. Mais quel rapport y a-t-il entre eux et moi? Ils parlaient sans contrainte et sans ménagement, et ils étaient sûrs de plaire à ce prince. Croyez-vous que je puisse parler avec la même liberté et la même confiance? Pour moi, je ne vois pas comment je pourrais m'y prendre.

Vous appréhendez, dites-vous, que l'excès de mon affliction ne diminue l'estime et la considération que je

prehendant aut postulent, nescio. Ne doleam? qui potest? ne jaceam? quis unquam minus? Dum tua me domus levabat, quis a me exclusus? quis venit, qui offenderetur? Asturam sum a te profectus. Legere isti læti, qui me reprehendunt, tam multa non possunt, quam ego scripsi. Quam bene, nihil ad rem. Sed genus scribendi id fuit, quod nemo abjecto animo facere posset. Triginta dies in hortis fui. Quis aut congressum meum, aut facilitatem sermonis desideravit?

Nunc ipsum ea lego, ea scribo, ut ii, qui mecum sunt, difficilius otium ferant, quam ego laborem. Si quis requirit, cur Romæ non sim: quia discessus est. Cur non sim in his meis prædiolis, quæ sunt hujus temporis: quia frequentiam illam non facile ferrem. Ibi sum igitur, ubi is, qui optimas Baias habebat, quotannis hoc tempus consumere solebat. Quum Romam venero, nec vultu nec oratione reprehendar. Hilaritatem illam, qua hanc tristitiam temporum condiebamus, in perpetuum amisi. Constantia et firmitas nec animi nec orationis requiretur.

De hortis Scapulanis hoc videtur effici posse, aliud tua gratia, aliud nostra, ut præconi subjiciantur. Id

me suis acquise. Mais de quoi se plaint-on? que veut-on? Que je sois moins affligé? ce serait demander l'impossible. Que je ne sois pas si abattu? jamais personne ne le fut moins. Dans les premiers temps de ma douleur, lorsque j'allai chez vous chercher quelque soulagement, tous ceux qui m'ont voulu voir, ne m'ont-ils pas vu, et n'ont-ils pas été contens de la manière dont je les ai reçus? J'allai ensuite à Asture : ces gens qui me reprochent ma tristesse, ne pourraient peut-être pas, avec toute leur belle humeur, lire autant que j'ai écrit : bien ou mal, ce n'est pas de quoi il s'agit; j'ai du moins traité des matières qui demandent l'esprit tout entier. J'ai été un mois auprès de Rome : pendant ce temps-là, n'ai-je pas vu et entretenu tout le monde à mon ordinaire?

A présent, quoique je lise et compose tout le jour, ceux qui sont avec moi, sont plus embarrassés de leur loisir, que je ne suis fatigué de mon travail. Si quelqu'un demande pourquoi je ne suis pas à Rome, c'est que nous sommes dans un temps de vacations. Mais pourquoi ne suis-je pas dans quelqu'une de mes maisons de campagne, qui sont plus de cette saison? c'est qu'il y faudrait voir trop de monde. N'avons-nous pas vu un sénateur, qui avait une si belle maison à Baïes, passer ici tous les ans le temps où nous sommes? Quand je serai à Rome, on ne remarquera ni sur mon visage, ni dans mes discours, rien que l'on puisse me reprocher. Pour cette gaîté qui, dans ces temps malheureux, adoucissait l'amertume de nos maux, je l'ai perdue pour toujours : mais on trouvera dans ma conduite et dans mes discours, la même fermeté d'esprit.

Nous pourrons, par votre crédit et par le mien, faire mettre à l'enchère les jardins de Scapula; sans cela nous

nisi fit, excludemur. Sin ad tabulam venimus, vincemus facultates Othonis nostra cupiditate. Nam quod ad me de Lentulo scribis, non est in eo. Faberiana modo res certa sit, tuque enitare, quod facis; quod volumus, consequemur. Quod quæris, quam diu hic; paucos dies. Sed certum non habeo. Simul ac constituero, ad te scribam: et tu ad me, quam diu in suburbano sis futurus. Quo die ego ad te hæc misi, de Pilia et Attica mihi quoque eadem, quæ scribis, et scribuntur et nuntiantur.

EPISTOLA DLXVIII.

(ad div., V, 14.)

Scrib. Romæ, mense junio, A. V. C. 708.

L. LUCCEIUS Q. F. S. D. M. T. CICERONI M. F.

Si vales, bene est: ego valeo, sicut soleo; paullulo tamen etiam deterius, quam soleo. Te requisivi sæpius, ut viderem. Romæ quia postea non fuisti, quam discesseras, miratus sum: quod item nunc miror. Non habeo certum, quæ te res hinc maxime retrahat. Si solitudine delectare, quum scribas, et aliquid agas eorum, quorum consuesti, gaudeo, neque reprehendo tuum consilium. Nam nihil isto potest esse jucundius, non modo miseris his temporibus et luctuosis, sed etiam tanquillis et optatis; præsertim animo vel defatigato tuo, qui nunc requietem quærat ex magnis occupationibus, vel erudito,

ne pourrions les avoir : mais si on les vend, l'extrême envie que j'en ai, l'emportera sur les richesses d'Othon. Quant à ce que vous me dites de Lentulus, ce n'est pas ce qui décidera; pourvu que je sois payé par Faberius, et que vous agissiez de votre côté comme vous avez fait jusqu'à présent, nous aurons ce que nous voulons. Vous me demandez combien je resterai encore ici : j'en partirai bientôt, mais je ne sais pas encore quel jour : quand je serai déterminé, je vous le ferai savoir. Mandez-moi aussi combien vous serez de temps hors de Rome. J'ai eu aujourd'hui des nouvelles de Pilia et d'Attica, toutes conformes à ce que vous m'en écrivez.

LETTRE DLXVIII.

Écrite à Rome, en juin 708.

L. LUCCEIUS A CICÉRON.

Je souhaite que votre santé se soutienne : la mienne est comme toujours; un peu moins bonne néanmoins. J'ai souhaité bien des fois de vous voir, et j'étais surpris, comme je le suis encore, que vous ne fussiez pas revenu à Rome depuis votre départ. Quelle raison peut vous en empêcher? Si c'est votre goût pour la solitude, et le plaisir d'écrire ou de vous livrer à vos occupations ordinaires, je m'en réjouis, loin de vous en faire un reproche : c'est le plus doux amusement que je connaisse, non-seulement dans un temps si triste et si misérable, mais même dans les conjonctures les plus agréables et les plus conformes à nos désirs; surtout pour un esprit fatigué comme le vôtre, qui cherche à se remettre de ses grandes

qui semper aliquid ex se promat; quod alios delectet, ipsum laudibus illustret.

Sin autem, sicut hic dum eras, lacrymis ac tristitiæ te tradidisti, doleo, quia doles et angere: non possum te non, si concedis, quod sentimus, ut liberius dicamus, accusare. Quid enim? tu solus aperta non videbis, qui propter acumen occultissima perspicis? tu non intelliges, te querelis quotidianis nihil proficere? non intelliges, duplicari sollicitudines, quas elevare te tua prudentia postulat?

Quodsi non possumus aliquid proficere suadendo: gratia contendimus et rogando, si quid nostra causa vis, ut istis te molestiis laxes, et ad convictum nostrum redeas, et ad consuetudinem vel nostram communem, vel tuam solius ac propriam. Cupio non obtundere te, si non delectare nostro studio: cupio deterrere, ne permaneas in incepto. Nunc duæ res istæ contrariæ me conturbant: ex quibus, aut in altera mihi velim, si potes, obtemperes; aut in altera non offendas. Vale.

occupations, et pour un savant, dont la plume enfante sans cesse quelque chose d'agréable au public et de glorieux pour lui-même.

Mais si vous êtes livré à la tristesse et aux larmes, comme vous l'étiez ici, je m'afflige de votre douleur et de vos peines; quoiqu'au fond, si vous me permettez de parler librement, je ne puisse vous approuver. Hé quoi! serez-vous le seul qui ne verrez point ce qui frappe les yeux, tandis que vous pénétrez ce qu'il y a de plus caché? Ne comprendrez-vous jamais que vous ne gagnez rien par vos plaintes perpétuelles? Ne comprendrez-vous pas qu'elles ne servent qu'à redoubler des maux que votre prudence devrait diminuer?

Je crains bien de ne rien obtenir de vous par la persuasion : mais je veux employer l'amitié; et si vous êtes disposé à faire quelque chose en ma faveur, je vous prie de vous dégager des tristes liens qui vous retiennent, et de vous rendre à notre intimité. Reprenez nos habitudes communes, ou, si vous voulez, celles qui vous étaient propres. Si mon zèle vous déplaît, je ne veux point vous fatiguer, mais je voudrais vous faire abandonner votre lugubre projet; et comme je suis embarrassé que ces deux choses soient contraires l'une à l'autre, je souhaite, s'il est possible, que vous vous rendiez sur l'une, ou du moins que vous ne me sachiez pas mauvais gré de l'autre. Adieu.

EPISTOLA DLXIX.

(ad div., V, 15.)

Scrib. in Antiati, mense junio, A. V. C. 708.

M. CICERO L. LUCCEIO Q. F. S.

Omnis amor tuus ex omnibus partibus se ostendit in his litteris, quas a te proxime accepi; non ille quidem mihi ignotus, sed tamen gratus et optatus : dicerem, jucundus, nisi id verbum in omne tempus perdidissem. Neque ob eam unam causam, quam tu suspicaris, et in qua me, lenissimis et amantissimis verbis utens, re graviter accusas : sed quod, illius tanti vulneris quæ remedia esse debeant, ea nulla sunt. Quid enim? ad amicosne confugiam? quam multi sunt? habuimus enim fere communes; quorum alii occiderunt, alii nescio quo pacto obduruerunt.

Tecum vivere posse equidem maxime vellem : vetustas, amor, consuetudo, studia paria; quod vinculum, si quæris, deest nostræ conjunctioni? Possumusne igitur esse una? Nec me hercule intelligo, quid impediat. Sed certe adhuc non fuimus, quum essemus vicini in Tusculano, in Puteolano. Nam quid dicam in urbe? in qua, quum forum commune sit, vicinitas non requiritur. Sed casu nescio quo in ea tempora nostra ætas incidit, ut, quum maxime florere nos oporteret, tum vivere etiam

LETTRE DLXIX.

Écrite à Antium, en juin 708.

M. CICÉRON A L. LUCCEIUS.

VOTRE amitié toute entière se dévoile dans chaque partie de votre dernière lettre. J'en étais déjà bien persuadé; mais les témoignages ne m'en sont pas moins agréables, et ne flattent pas moins mes désirs. Je dirais qu'ils me causent beaucoup de plaisir, si je n'avais perdu pour jamais l'usage de ce terme. Et ce n'est pas seulement par la raison que vous soupçonnez et dont vous me faites réellement un grand crime, quoique dans des termes fort doux et pleins d'amitié; mais parce qu'en effet les remèdes qui devaient guérir une blessure aussi profonde que la mienne, se trouvent absolument sans force : car enfin, quel parti prendre? aurai-je recours à mes amis? la plupart étaient aussi les vôtres. Mais d'un si grand nombre, les uns sont morts, et les autres se sont comme endurcis.

Je pourrais vivre avec vous, et comme mon inclination me le ferait souhaiter ardemment. L'ancienneté de notre connaissance, l'amitié, l'habitude, la conformité de nos occupations, sont autant de nœuds qui forment notre liaison. Pouvons-nous donc vivre ensemble? je ne comprends pas ce qui s'y oppose. Cependant nous ne l'avons pas fait encore, quoique nous ayons été fort voisins à Tusculum et à Pouzzoles. Je ne parle point de la ville, parce qu'il n'est pas besoin d'autre voisinage que celui du forum, où l'on se voit tous les jours. Mais

puderet. Quod enim poterat mihi esse perfugium spoliato et domesticis et forensibus ornamentis atque solatiis? Litteræ, credo, quibus utor assidue. Quid enim aliud facere possum? Sed nescio quomodo ipsæ illæ excludere me a portu et perfugio videntur, et quasi exprobrare, quod in ea vita maneam, in qua nihil insit, nisi propagatio miserrimi temporis. Hic tu ea me abesse urbe miraris, in qua domus nihil delectare possit, summum sit odium temporum, hominum, fori, curiæ? Itaque sic litteris utor, in quibus consumo omne tempus, non ut ab his medicinam perpetuam, sed ut exiguam doloris oblivionem petam.

Quodsi id egissemus, ego atque tu, quod ne in mentem quidem nobis veniebat propter quotidianos metus, omne tempus una fuissemus: neque me valitudo tua offenderet, neque te mœror meus. Quod quantum fieri poterit, consequamur. Quid enim est utrique nostrum aptius? Propediem te igitur videbo. Vale.

je ne sais par quelle fatalité nous sommes tombés dans des temps, où lorsqu'on devrait mener une vie florissante, on est réduit à rougir de vivre. Dépouillé comme je suis de toutes sortes d'avantages et de consolations privées ou publiques, quelle pouvait être ma ressource? c'était apparemment l'étude des lettres, dont je fais mon occupation continuelle : car m'en reste-t-il d'autre à choisir? Mais je ne sais comment cette étude même semble m'éloigner du port et de l'asile que je cherche, en me faisant comme un reproche de ce que je conserve une vie qui ne sert qu'à prolonger ma misère. Vous étonnez-vous que je ne retourne point dans une ville où ma maison n'a plus pour moi le moindre charme, où les temps, les hommes, le forum, le sénat, tout enfin m'est également odieux? Mon application à l'étude est continuelle; mais ce que j'attends des lettres est moins une guérison constante qu'un léger oubli de ma douleur.

Si nous avions pris, vous et moi, le parti qui nous convenait le mieux, mais dont nos alarmes perpétuelles nous ont fait perdre jusqu'à la pensée, nous aurions vécu ensemble, et je ne serais point inquiet pour votre santé, ni vous pour ma tristesse. Réparons cette faute autant qu'il est possible; car avons-nous rien à nous proposer qui nous convienne mieux à tous deux? Ainsi j'espère vous voir au premier jour. Adieu.

EPISTOLA DLXX.

(ad Att., XII, 41.)

Scrib. in Antiati, VII id. jun., A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

NIHIL erat, quod scriberem. Scire tamen volebam, ubi esses; si abes, aut abfuturus es, quando rediturus esses. Facies igitur me certiorem. Et, quod tu scire volebas, ego quando ex hoc loco: postridie idus Lanuvii constitui manere; inde postridie in Tusculano, aut Romæ. Utrum sim facturus, eo ipso die scies. Scis, quam sit φιλαίτιον συμφορὰ, minime in te quidem; sed tamen avide sum affectus de fano: quod nisi, non dico effectum erit, sed fieri videro, audebo hoc dicere (et tu, ut soles, accipies), incursabit in te dolor meus, non jure ille quidem; sed tamen feres hoc ipsum, quod scribo, ut omnia mea fers ac tulisti.

Omnes tuas consolationes unam hanc in rem velim conferas. Si quæris, quid optem: primum Scapulæ; deinde Clodiæ; postea, si Silius nolet, Drusus aget injuste, Cusinii et Trebonii. Puto tertium esse dominum; Rebilum fuisse certo scio. Sin autem tibi Tusculanum placet, ut significasti quibusdam litteris, tibi assentiar.

LETTRE DLXX.

Antium, 7 juin 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je n'ai rien à vous mander, je voudrais néanmoins savoir où vous êtes; et si vous n'êtes pas à Rome, ou que vous deviez aller à la campagne, quand vous en reviendrez. Vous me demandez quand je partirai d'ici : je compte aller coucher le 14 à Lanuvium, et le lendemain à Tusculum, ou à Rome : je vous manderai le même jour quel parti j'aurai pris. Vous savez que le malheur rend délicat et soupçonneux; je ne vous en ai point fait apercevoir jusqu'à présent : mais ce temple me tient fort à cœur, et, si je ne suis pas assuré qu'il se fera, ou plutôt si je ne le vois faire, j'ose vous dire (et vous le prendrez en patience à votre ordinaire) que vous vous ressentirez de mon chagrin. Cela n'est pas trop juste; mais enfin vous le souffrirez comme vous avez déjà souffert, et comme vous souffrez tout ce qui vient de moi.

Le seul moyen de me consoler, c'est de me faire avoir des jardins pour bâtir ce temple. Pensons d'abord à ceux de Scapula, ensuite à ceux de Clodia; si nous ne pouvons les avoir, que Silius ne veuille pas vendre les siens, et que Drusus ne se mette pas à la raison, réduisons-nous à ceux de Trebonius et de Cusinius. Je crois que Rebilus est le troisième maître. Si vous jugez à propos que je bâtisse ce temple à Tusculum, comme vous me l'avez marqué dans une de vos lettres, je suivrai votre avis.

Hoc quidem utique perficies, si me levari vis; quem jam etiam gravius accusas, quam patitur tua consuetudo: sed facis summo amore, et victus fortasse vitio meo : sed tamen, si me levari vis, hæc est summa levatio, vel, si verum scire vis, una.

Hirtii epistolam si legeris, quæ mihi quasi πρόπλασμα videtur ejus vituperationis, quam Cæsar scripsit de Catone : facies me, quid tibi visum sit, si tibi erit commodum, certiorem. Redeo ad fanum. Nisi hac æstate absolutum erit, quam vides integram restare, scelere me liberatum non putabo.

EPISTOLA DLXXI.

(ad Att., XIII, 26.)

Scrib. in Antiati, VI id jun., A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

De Virgilii parte valde probo. Sic ages igitur. Et quidem id erit primum; proximum Clodiæ. Quodsi neutrum, metuo, ne turbem et irruam in Drusum. Intemperans sum in ejus rei cupiditate, quam nosti. Itaque revolvor identidem in Tusculanum. Quidvis enim potius, quam ut non hac æstate absolvatur.

Ego, ut tempus est nostrum, locum habeo nullum,

Il faut finir cette affaire, si vous voulez soulager ma douleur. Vous me la reprochez sans ménagement, et je ne vous reconnais point à cela : mais vous ne le feriez pas si vous ne m'aimiez que médiocrement, et c'est sans doute mon peu de raison qui vous y a forcé. Cependant, si vous voulez que ma douleur diminue, un bon moyen pour cela, ou, si vous voulez que je vous parle naturellement, le seul, c'est de contenter mon envie.

La lettre d'Hirtius me paraît comme un échantillon de l'*Anti-Caton* de César. Quand vous l'aurez lue, je vous prie de me marquer, quand vous en aurez le loisir, ce que vous en pensez. Je reviens à ce temple : s'il n'est pas bâti avant la fin de l'été, qui nous reste encore tout entier, je croirai avoir manqué aux engagemens les plus sacrés.

LETTRE DLXXI.

Antium, 8 juin 708.

CICÉRON A ATTICUS.

J'APPROUVE fort ce que vous me proposez sur la part de Virgilius; travaillez-y donc. Tâchons d'abord d'avoir les jardins de Scapula, et pensons en second à ceux de Clodia. Si nous ne pouvons avoir ni les uns ni les autres, je crains bien que je ne fasse la folie de me rabattre sur ceux de Drusus. Je ne sais point mettre de mesure à l'envie que j'ai de bâtir ce temple; ainsi je reviens quelquefois au dessein de le bâtir à Tusculum : il n'y a rien que je ne fasse, plutôt que de laisser passer l'été sans le voir achevé.

Dans la situation où je suis, il n'y a point d'endroit

ubi facilius esse possim, quam Asturæ. Sed quia qui mecum sunt (credo quod mœstitiam meam non ferunt) domum properant, etsi poteram remanere, tamen, ut scripsi tibi, proficiscar hinc, ne relictus videar. Quo autem? Lanuvium? conor equidem in Tusculanum. Sed faciam te statim certiorem.

Tu litteras conficies. Equidem credibile non est, quantum scribam die; quin etiam noctibus. Nihil enim somni. Heri etiam effeci epistolam ad Cæsarem. Tibi enim placebat : quam non fuit malum scribi, si forte opus esse putares. Ut quidem nunc est, nihil sane est necesse mittere. Sed id quidem, ut tibi videbitur. Mittam tamen ad te exemplum fortasse Lanuvio, nisi forte Romam. Sed cras scies.

EPISTOLA DLXXII.

(ad Att., XII, 42.)

Scrib. in Antiati, v id. jun., A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Nullum a te desideravi diem litterarum. Videbam enim quæ scribis : et tamen suspicabar, vel potius intelligebam, nihil fuisse quod scriberes. A. d. vi id. vero et abesse te putabam, et plane videbam nihil te habere. Ego tamen ad te fere quotidie mittam. Malo enim frustra, quam te non habere, cui des, si quid forte sit, quod putes me scire oportere.

où je me trouve mieux qu'à Asture : mais comme ceux qui sont avec moi ont envie de s'en retourner à Rome, apparemment parce qu'ils ne s'accommodent pas de mon humeur triste, et de peur qu'il ne paraisse qu'on m'abandonne, j'en partirai, comme je vous l'ai écrit. Où irai-je? sera-ce à Lanuvium? Je voudrais bien pouvoir me résoudre à aller à Tusculum; quand j'aurai pris mon parti, je vous le ferai savoir aussitôt.

Faites écrire des lettres en mon nom. Vous ne sauriez croire combien j'écris chaque jour, et même chaque nuit, car je ne puis dormir. J'ai fait hier cette lettre pour César, comme vous me l'avez conseillé. Il était toujours bon qu'elle fût écrite, afin qu'on puisse la faire partir, si vous le jugez à propos. Pour le présent, rien ne presse, mais vous en déciderez. Je vous en enverrai une copie de Lanuvium, à moins que je n'aille à Rome : vous le saurez demain.

LETTRE DLXXII.

Antium, 9 juin 708.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai toujours eu des lettres de vous, lorsque j'en ai attendu. Je savais ce que vous me mandez, et cependant je me doutais, ou plutôt je comptais que vous n'aviez rien à m'écrire. Depuis le 8 vous devez être à la campagne, ainsi vous n'aurez rien à m'apprendre. Cependant je vous enverrai presque tous les jours un exprès. J'aime mieux envoyer inutilement que de vous laisser manquer d'occasion, en cas que vous ayez à me rendre compte de quelque affaire.

Itaque accepi VI id. litteras tuas inanes. Quid enim habebas, quod scriberes? mihi tamen illud, quidquid erat, non molestum fuit, nihil aliud scire me, nisi novi te nihil habere. Scripsisti tamen nescio quid de Clodia. Ubi ergo ea est? aut quando ventura? Placet mihi res sic, ut secundum Othonem mihil magis. Sed neque hanc vendituram puto. Delectatur enim et copiosa est : et illud alterum quam sit difficile, te non fugit. Sed obsecro enitamur, ut aliquid ad id, quod cupio, excogitemus.

Ego me hinc postridie exiturum puto, sed aut in Tusculanum, aut domum; inde fortasse Arpinum. Quum certum sciero, scribam ad te. Venerat mihi in mentem, monere te, ut id ipsum, quod facis, faceres. Putabam enim, commodius te idem istud domi agere posse, interpellatione sublata.

EPISTOLA DLXXIII.

(ad Att., XII, 43.)

Scrib. in Antiati, v id. jun., A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Ego postridie idus, ut scripsi ad te ante, Lanuvii manere constitui : inde aut Romæ, aut in Tusculano. Scies ante utrumque. Quod siles, mihi illam rem fore levamento, bene facis; quamquam id est, mihi crede, perinde, ut existimare tu non possis. Res indicat, quanto opere id cupiam, quum tibi audeam confiteri; quem id

Votre lettre, que j'ai reçue le 8, est bien courte. Mais, qu'aviez-vous à m'écrire? cependant ce qu'elle contenait n'a pas laissé de me faire plaisir : il était toujours bon que je susse que vous n'aviez rien de nouveau à m'apprendre. Vous m'avez néanmoins dit quelque chose de Clodia : où est-elle, et quand reviendra-t-elle? Après les jardins qu'Othon me dispute, il n'y en a point qui me conviennent mieux que ceux de Clodia; mais je crains qu'elle ne veuille pas les vendre, car elle s'y plaît, et elle est riche : pour les autres, vous savez combien il sera difficile de les avoir; mais tâchons de trouver quelque moyen pour y parvenir.

Je crois que je partirai demain d'ici, mais j'irai ou à Tusculum ou à Rome, et peut-être de là à Arpinum. Quand je serai déterminé, je vous le ferai savoir. Je pensais à vous conseiller de prendre le parti que vous avez pris; je trouvais qu'en faisant fermer votre porte, vous seriez plus libre et moins détourné à Rome.

LETTRE DLXXIII.

Antium, 9 juin 708.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ESPÈRE, comme je vous l'ai déjà écrit, aller coucher le 12 à Lanuvium, et de là me rendre à Rome ou à Tusculum. Je vous le ferai savoir auparavant. Vous faites bien de ne point dire que j'ai raison de chercher un soulagement à ma douleur en bâtissant ce temple; aussi bien vous ne sauriez concevoir quel soulagement ce sera pour moi. Il paraît assez combien j'en ai envie,

non ita valde probare arbitrer. Sed ferendus tibi in hoc meus error; ferendus? imo vero etiam adjuvandus. De Othone, diffido, fortasse quia cupio. Sed tamen major etiam res est, quam facultates nostræ, præsertim adversario et cupido, et locuplete, et herede.

Proximum est, ut velim Clodiæ. Sed si ista minus confici possunt, effice quidvis. Ego me majore religione, quam quisquam fuit ullius voti, obstrictum puto. Videbis etiam Trebonianos, etsi absunt domini. Sed, ut ad te heri scripsi, considerabis etiam de Tusculano, ne æstas effluat; quod certe non est committendum.

EPISTOLA DLXXIV.

(ad Att., XII, 44.)

Scrib. in Antiati, IV id. jun., A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Et Hirtium aliquid ad te συμπαθῶς de me scripsisse facile patior; fecit enim humane: et te ejus epistolam ad me non misisse, multo facilius; tu enim etiam humanius. Illius librum, quem ad me misit de Catone, propterea volo divulgari a tuis, ut ex istorum vituperatione sit illius major laudatio. Quod per Mustelam agis, habes

puisque je vous avoue une chose que je m'imagine que vous n'approuvez pas trop. Mais il faut que vous me passiez cette fantaisie : ce n'est pas tout, il faut que vous m'aidiez à la contenter. Je crains de ne pouvoir l'emporter sur Othon, apparemment parce que je le souhaite : cependant je ne sais si cela ne passera point mes facultés, surtout ayant pour concurrent un homme qui a envie de ces jardins, qui est riche, et l'un des héritiers.

Après ces jardins, ce sont ceux de Clodia qui me plaisent le plus; mais si nous ne pouvons les avoir, faites-m'en trouver d'autres, n'importe lesquels. L'engagement que j'ai pris me paraît plus grand que si j'avais fait un vœu dans les formes. Voyez aussi les jardins de Trebonius, quoique ceux à qui ils appartiennent ne soient pas à Rome. Mais, comme je vous l'ai écrit hier, voyez si vous me conseillez de bâtir ce temple à Tusculum, car il ne faut pas laisser passer l'été sans qu'il soit achevé.

LETTRE DLXXIV.

Antium, 10 juin 708.

CICÉRON A ATTICUS.

Je supporte sans me plaindre qu'Hirtius vous ait marqué la part qu'il prend à ma douleur, sans m'en rien dire dans sa lettre, et vous avez encore mieux fait de ne point m'envoyer celle qu'il vous a écrite. Je veux que vos gens répandent l'écrit qu'il a fait contre Caton, parce que je trouve que c'est un honneur pour lui d'être blâmé par

hominem valde idoneum, meique sane studiosum jam inde a Pontiano. Perfice igitur aliquid. Quid autem aliud, nisi ut aditus sit emptori? quod per quemvis heredem potest effici. Sed Mustelam id perfecturum, si rogaris, puto. Mihi vero et locum, quem opto, ad id, quod volumus, dederis, et præterea ἐγγήραμα. Nam illa Silii et Drusi non satis οἰκοδεσποτικὰ mihi videntur. Quid enim sedere totos dies in villa ista? Igitur malim primum Othonis, deinde Clodiæ. Si nihil fiet, aut Druso ludus est suggerendus, aut utendum Tusculano.

Quod domi te inclusisti, ratione fecisti. Sed, quæso, confice, et te vacuum redde nobis. Ego hinc, ut scripsi antea, postridie idus Lanuvium, deinde postridie in Tusculano. Contudi enim animum et fortasse vici, si modo permansero. Scies igitur fortasse cras, summum perendie. Sed quid est, quæso? Philotimus negat Carteiæ Pompeium teneri (qua de re litterarum ad Clodium Patavinum missarum exemplum mihi Oppius et Balbus miserant, se id factum arbitrari), bellumque narrat reliquum satis magnun. Solet omnino esse Fulviaster. Sed tamen, si quid habes. Volo etiam de naufragio Caniniano scire, quid sit.

les partisans de César. Vous faites bien de vous servir de Mustela ; il peut nous être fort utile, et il m'est très-attaché depuis l'affaire de Pontianus. Tâchez donc de faire quelque chose ; il ne s'agit que de faire donner accès à l'acheteur, et il suffit pour cela de gagner quelqu'un des héritiers : je crois que Mustela fera cela pour moi, si vous l'en priez. Par là vous me ferez avoir un endroit pour bâtir ce temple, et de plus une retraite agréable pour ma vieillesse. Les jardins de Silius ni ceux de Drusus ne sont pas propres à occuper le maître de la maison : qu'y faire toute la journée? J'aimerais donc mieux ceux qu'Othon veut avoir, et ensuite ceux de Clodia. Si nous ne pouvons réussir, ou il faut se servir de quelque adresse auprès de Drusus, ou il faut bâtir à Tusculum.

Vous avez bien fait de vous renfermer dans votre maison ; mais réglez au plus tôt vos affaires, afin que nous puissions jouir de vous. Je partirai d'ici le 14 pour Lanuvium, comme je vous l'ai déjà mandé, et le lendemain j'irai à Tusculum : car j'ai travaillé à me faire violence pour sortir de ma solitude, et je crois avoir réussi, pourvu que cela dure. Vous le pourrez savoir demain, ou après demain au plus tard. Mais qu'est-ce que ceci? Balbus et Oppius m'avaient envoyé la copie d'une lettre écrite à Clodius Patavinus, où on lui mandait que Pompée était assiégé dans Carteia, et Philotime dit que cela n'est pas vrai, et qu'il s'en faut bien que la guerre soit finie : mais il est sujet, aussi bien que Fulvius, à croire toutes les nouvelles favorables au parti de Pompée. Mandez-moi ce que vous en savez, et si l'on sait quelque chose de certain sur le naufrage de Caninius.

EPISTOLA DLXXV.

(ad Att., XII, 45.)

Scrib. in Antiati, III id. jun., A. V. C. 708.

CICERO ATTICO SAL.

Ego hic duo magna συντάγματα absolvi. Nullo enim alio modo a miseria quasi aberrare possum. Tu mihi, etiam si nihil erit, quod scribas, quod fore ita video, tamen id ipsum scribas velim, te nihil habuisse, quod scriberes, dummodo ne his verbis. De Attica, optime. Ἀκηδία tua me movet, etsi scribis nihil esse. In Tusculano eo commodius ero, quod et crebrius tuas litteras accipiam, et te ipsum nonnunquam videbo. Nam cetera quidem ἀνεκτότερα erant Asturæ: nec hæc, quæ refricant, hic me magis angunt; etsi tamen, ubicunque sum, illa sunt mecum. De Cæsare vicino scripseram ad te, quia cognoram ex tuis litteris. Eum σύνναον Quirino malo, quam Saluti. Tu vero pervulga Hirtium. Id enim ipsum putaram, quod scribis, ut, quum ingenium amici nostri probaretur, ὑπόθεσις vituperandi Catonis irrideretur.

LETTRE DLXXV.

Antium, 11 juin 708.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai achevé ici deux grands traités, c'est le seul moyen que j'ai trouvé pour tromper ma douleur. Quand il n'y aurait rien de nouveau, comme je le crois, écrivez-moi toujours que vous n'avez rien à me mander, mais dites-le-moi en d'autres termes. Je suis ravi qu'Attica se porte mieux : la langueur où vous êtes m'inquiète, quoique vous m'assuriez que ce ne sera rien. Je serai mieux à Tusculum, parce que je recevrai plus souvent de vos lettres, et que je vous verrai quelquefois; à cela près, je me trouvais mieux à Asture. Quoique je voie ici les objets qui peuvent renouveler ma douleur, elle ne se fait pas plus sentir; mais quelque part que j'aille, elle me suivra. C'était sur ce que vous m'aviez mandé de César, que je l'appelais votre voisin. J'aime mieux le voir dans le temple de Quirinus, que dans celui de la déesse Salus. Faites répandre l'écrit d'Hirtius. Je pense comme vous, que, quoiqu'on estime l'esprit et la manière d'écrire de notre ami, on regardera comme un dessein ridicule de vouloir décrier Caton.

NOTES

DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LETTRE CCCCLVI. Page 7. *Que vous m'aviez chargé de pommes*. Le latin joue sur le mot *mala :* c'est un calembourg que nous ne pouvons pas rendre.

Page 9. *Les écoliers tardifs....* J'ai rétabli, entre parenthèses, cette signification de ὀψιμάθεις. Cicéron, élève de Hirtius et de Dobella, était écolier tardif; quant à la gourmandise, j'ai aussi rendu par *gâteaux* les *artalaganes* de Prévost, dont aucun lecteur n'aurait su que faire. Athénée dit que les artalaganes se faisaient avec du vin, du poivre, du lait et de l'huile.

LETTRE CCCCLVIII. Page 11. *Je ne tarderai point à partir pour Pompéium.* Maison de Cicéron, au pays de Naples, dans le voisinage de Pompéie. Marius y possédait aussi une maison de campagne, ainsi que cela est prouvé par d'autres lettres de Cicéron.

LETTRE CCCCLIX. Page 13. *Le fils d'Amyntas.* Cicéron désigne comme s'il avait le même père que Philippe de Macédoine, son homonyme, L. Marcius Philippus, qui avait épousé la fille de la sœur de Philippe, mère d'Octave.

LETTRE CCCCLX. Page 13. *Athamante.* Esclave ou affranchi d'Atticus, aussi bien qu'Alexis et Tisaméné. Il paraît que l'affection d'Atticus pour Athamante avait été bien grande, puisqu'il s'affligeait de sa mort outre mesure.

Page 15. *S'il y a des maladies populaires dans votre quartier.* Sur le mont Quirinal; la maison de Cicéron était au mont Palatin.

LETTRE CCCCLXI. Page 15. *Mon absence, qui a duré presque autant que votre consulat.* Cicéron avait passé ce temps en Cilicie.

Page 17. *Ceux qui n'ont suivi ni votre autorité ni vos conseils.* Pompée et ses adhérens.

Page 19. *Votre principal talent.* Dans son traité *de Claris oratoribus*, Cicéron dit de Servius : « On trouverait difficilement quelqu'un qui se fût plus appliqué que lui à l'art de la parole, et aux bonnes études de toute espèce. Dès nos plus jeunes années nous nous sommes livrés aux mêmes exercices, etc. » (*Voyez* tome IV, page 333 de notre *Cicéron.*)

Page 21. *Votre jeune Servius.* Le fils de celui à qui il écrit, et qui avait été tribun du peuple en 706.

LETTRE CCCCLXII. Page 21. Cette lettre est adressée à Publius Servilius Vatia ; il avait été consul avec César en 705, et c'est de lui qu'il tenait pour l'année 707 le gouvernement d'Asie.

Page 23. *César, notre collègue.* Dans l'augurat.

De protéger cette partie mal administrée. Et non *de contenir cette partie mal disposée ;* en quoi Prévost a fait un contre-sens.

LETTRE CCCCLXIII. Page 23. A P. NIGIDIUS FIGULUS. Publius Nigidius Figulus était du petit nombre d'hommes avec qui Cicéron demeura toujours intimement lié, tant par un amour commun de la philosophie et de la littérature, que par une conformité de principes sur les affaires publiques. Il ne paraît pas que Nigidius ait eu l'ambition de s'élever au dessus de la préture, qu'il géra en 693, ainsi que cela résulte de la lettre 2 du livre I *à Atticus.* Il ne s'en appliqua qu'avec plus de zèle aux sciences, et particulièrement aux sciences naturelles, et passa pour être, après Cicéron et Varron, le plus docte romain de son temps. Suétone et Dion Cassius lui font honneur d'une prédiction, qui a bien l'air d'avoir été inventée après coup ; il doit s'être écrié, au sujet de la naissance d'Octave : « Qu'à l'heure même, il venait de naître un maître à l'univers. » On peut consulter sur Nigidius, AULU-GELLE, liv. XIII, chap. 24 ; liv. XIX, chap. 14 ; SERVIUS, enfin MACROBE.

Page 25. *Je ne me soutiens que par les ressources d'autrui.* C'est-à-dire, qu'il a besoin de conseils, au lieu d'en donner ; il ne faut pas attacher à ces paroles un sens pécuniaire.

Me servit autrefois à délivrer la république. Dans l'affaire de la conjuration de Catilina. Apparemment que Nigidius l'avait secondé de ses conseils. On peut s'appuyer ici du témoignage de Plutarque.

Page 29. *Contre lesquels il conserve plus de ressentiment.* Contre ceux qui avaient renouvelé la guerre en Afrique. Cicéron

devine que César s'abstenait de pardonner à Nigidius, de peur qu'on ne lui citât cet exemple de clémence, pour l'entraîner à d'autres actes du même genre.

LETTRE CCCCLXIV. Page 31. *Je n'ose condamner le parti que vous avez suivi jusqu'à présent.* Après la défaite de Pompée, Marcellus, ne voulant pas se soumettre à l'autorité du vainqueur, se retira dans l'île de Rhodes. Il avait été consul avec Servius Sulpicius, pendant que Cicéron était en Cilicie.

Page 33. *Les uns sont passés en Afrique.* Entre autres, Caton et Scipion, qui allèrent commander les restes de leur parti en Afrique, où ils succombaient avec la plupart de leurs partisans.

LETTRE CCCCLXV. Page 37. A Ligarius. Il y avait alors trois frères de ce nom : l'aîné A. Quintus avait aussi combattu en Afrique contre César; il fut long-temps errant après la défaite de son parti. Nous lisons dans la *Guerre d'Afrique*, ch. LXXXIX, page 381, tome III de notre *César* : « Il y entra sans résistance (à Adrumète), et, s'étant fait donner un état de l'argent, des vivres et des armes, il fit grâce de la vie à Q. Ligarius, et au fils de C. Considius, qui se trouvaient alors dans cette ville. »

LETTRE CCCCLXVII. Page 45. A Fadius Gallus. Fadius Gallus était partisan de Pompée. Il avait été questeur en l'année du consulat de Cicéron, et tribun du peuple à l'époque ou celui-ci fut rappelé d'exil. Il paraît qu'il avait écrit à Cicéron une lettre fort amère et fort impertinente, où il lui reprochait de ne rien faire pour obtenir de César qu'il levât l'interdiction qui lui était faite de venir en Italie. Sans doute, il avançait qu'autrefois, lui Fadius s'était conduit tout autrement à l'égard de Cicéron, et qu'il avait droit de s'attendre à plus d'intérêt de sa part.

(Wieland.)

Je vous avais.... considéré pendant votre consulat. Ou plutôt *j'avais les yeux sur vous*. Il y a dans l'*observaram* une double signification que nous ne pouvons rendre entièrement et dont j'ai seulement tâché de me rapprocher au moyen du mot *considéré*. *Observare* veut dire *respecter*, et *observer*. Ainsi Fadius peut dire qu'il a eu pour Cicéron consul, le respect qu'il lui devait, ou bien, cela signifie que se méfiant de lui, il étudiait dès-lors son caractère, ses actions, sa probité. C'est dans ce sens injurieux que Cicéron l'a entendu : aussi s'en offense-t-il gravement.

Page 45. *C'est pour moi.... que vous avez demandé le tribunat du peuple.* Afin de pouvoir seconder Lentulus Spinther dans les démarches qu'il faisait pour me rappeler d'exil.

Vous ne seriez point dans le cas de chercher un intercesseur. C'est-à-dire, de vous adresser à moi pour me prier de fléchir César.

Il est bien surprenant que je ne vous paraisse pas libre. Fadius avait sans doute reproché à Cicéron de ne plus oser émettre sa pensée de peur que César ne lui en voulût.

Si les rapports.... étaient faux. Il y a si peu de suite entre le commencement de cette lettre et la fin, que les interprètes y ont vu une lacune. Peut-être y avait-il dans la lettre de Fadius des détails sur les services qu'il prétendait avoir rendus à Cicéron pendant sa questure; peut-être se faisait-il le détracteur de la conduite de Cicéron dans l'affaire de Catilina. Peut-être aussi, s'agit-il du rôle que César a joué dans cette affaire, à raison de laquelle il a pu conserver du ressentiment, soit contre Fadius, soit contre Cicéron.

LETTRE CCCCLXVIII. Page 51. *Lorsqu'elle a perdu tant d'illustres enfans.* Pompée, Bibulus, les deux Lentulus, Domitius, Ahenobarbus, Scipion, Caton, etc., etc.

Il n'y ait de l'orgueil à mépriser sa bonté. Les commentateurs ont supposé que Cicéron n'était pas assez lié avec Marcellus pour lui dire tout cela. Ils cherchent à prouver qu'il voulait le soumettre à César, soit pour s'en faire un mérite auprès de celui-ci, soit pour l'amener au même point d'abaissement que lui.

La licence du glaive. Et non pas *des gladiateurs*, qui n'ont que faire ici, et qui n'ont entrée dans cette lettre qu'au moyen d'un contre-sens de Prévost. Wieland croit qu'il y a prédiction dans ce passage : il rappelle que, l'année d'après, Marcellus s'étant en effet mis en route, fut tué à Athènes par Magius Philon, son ami, qui aussitôt se tua lui-même de désespoir.

LETTRE CCCCLXIX. Page 55. *César, après s'être plaint de l'aigreur de Marcellus.* César avait sujet d'être irrité contre Marcellus, à cause de la motion que fit ce dernier. Voici comment s'exprime Suétone, *Vie de Jules César*, chap. XXVIII : « Marcellus annonça par un édit qu'il allait traiter du salut de la république : il proposa au sénat de donner, avant le temps, un successeur à

César, et de licencier l'armée victorieuse, vu qu'il fallait se mettre désormais sur le pied de paix. Il s'opposa aussi à ce qu'on tînt compte de César absent dans les comices, alléguant que Pompée n'avait pas dérogé à la loi par un plébiscite, etc. »

Page 55. *Qu'il ne refuserait point de grâce aux prières du sénat, en haine d'un homme.* C'est-à-dire de Marcellus, qu'il haïssait; en sorte que sa grâce était obtenue par le sénat et pour le sénat. Quelques-uns lisent *ominis causa*, et en font un présage, en ce sens qu'il serait de mauvais augure de refuser; mais la leçon et le passage sont des absurdités. J'ai d'ailleurs rétabli toute la traduction, telle qu'elle devait être.

C. Marcellus. Ce n'est point son frère germain : il avait péri dans la guerre civile, en 704, après avoir été consul avec L. Lentulus Crus. Celui dont il est ici question n'est qu'un frère consanguin.

Page 57. *A la réserve néanmoins de Volcatius.* L. Volcatius Tullus avait été consul avec L. Émilius Lepidus, trois ans avant César, ou peut-être fût-ce son fils à qui César concéda, en cette année, le droit de rendre la justice comme préteur.

Page 59. *J'apprends souvent par lui et vos séjours et vos départs.* Prévost s'était complètement mépris sur le sens de ce passage, il disait : *Nous raisonnons souvent sur les raisons que vous avez de demeurer ou de partir.* Wieland avait déjà rectifié cette erreur.

LETTRE CCCCLXX. Page 61. *Ne croyaient pas qu'elle pût subsister après ma chute.* Il s'agit de l'époque de ses dissensions avec Clodius. Ce reproche tombe sur César, sur Pompée, sur Crassus, qui croyaient se frayer une route plus sûre vers le pouvoir en laissant exiler Cicéron.

Page 65. *Amphiaraüs.* Les poètes ont feint que le divin Amphiaraüs ayant prédit qu'il devait périr à la guerre de Thèbes, s'était caché pour éviter ce malheur, et que sa femme l'ayant trahi pour un collier d'or dont on lui fit présent, il fut contraint d'y aller, et y trouva effectivement la mort.

Je ne les fonde pas sur le vol des oiseaux, ni sur leur chant sinistre. Ce passage a besoin d'être expliqué, et nous renverrions volontiers à M. Otfried Muller, dans son bel ouvrage sur les Étrusques. Les oiseaux appelés *oscines* étaient ceux qui fournissaient des augures au moyen du chant. Festus rappelle l'opinion

d'Appius Claudius : *Oscines esse quæ ore canentes faciant auspicium.* Quant au *tripudium*, il se rapporte au manger des oiseaux : il s'échappe toujours de leur bec quelque partie qui est visible sur la terre; c'est ce qu'on appelait d'abord *terripavium.* On regardait comme de bon augure qu'ils mangeassent avidement et qu'il leur tombât quelque chose du bec.

Page 65. *Le bruit qu'elle fait entendre.* C'est la leçon *soniviis*, au lieu de *somnii.* Festus a dit : *Sonivium tripudium dicitur, quod sonet ut quum pullo excidit puls, quadrupedique ex ore.*

Page 67. *Des éloges de la même source.* Prévost avait tronqué ce passage. D'après Suétone, il paraîtrait que les reproches n'y manquaient pas; mais Cicéron dissimule l'effet qu'ils ont produit, pour ne pas décourager Cécina.

Le plus distingué dans un canton de l'Italie. Il faut voir la fin du discours prononcé par Cicéron pour Cécina : « Vous voyez dans Cécina un homme d'une singulière modestie, d'un mérite éclatant, d'une probité admirable, et dont l'Étrurie entière a, par l'organe de ses plus grands personnages, attesté, dans l'une et l'autre fortune, la douceur et la vertu. » (Tome IX, page 353 de notre *Cicéron.*)

LETTRE CCCCLXXI. Page 71. *Hirtius.* Il paraît que Cicéron s'exerçait à la déclamation avec Hirtius, Dolabella, Cassius.

Page 73. *Sur des corps couverts de plumes.* Philoctète, dévoré par la douleur, abandonné dans l'île de Lemnos, ne trouvait de soulagement que dans la chasse. La citation est prise au poète Accius, qui peut-être avait fait une traduction libre du *Philoctète* de Sophocle.

Dolabella. D'après les relations amicales que nous voyons exister entre lui et Cicéron, il y a lieu de croire que le divorce de Tullie s'était opéré à l'amiable.

LETTRE CCCCLXXII. Page 75. *Lors du moins que Rome méritait de porter ce nom.* Cicéron ne voit plus dans Rome qu'un tyran, ses satellites, les exilés qu'il a ramenés contre les lois, etc., etc.

Où vous n'entendez plus parler de ces Pélopides. C'est un vers d'un ancien poète; il est cité au livre VII, *ad famil.*, lettres 28 et 30; et dans deux lettres à Atticus. Le voici en entier :

Ubi nec Pelopidarum nomen nec facta audiam.

Page. 75. *Comme un oiseau blanc.* J'ai suivi l'exemple de Wieland, en rétablissant cette expression du texte latin que Prévost avait bannie de sa traduction pour y substituer *un prodige.*

LETTRE CCCCLXXIII. Page 79. *Je le vois gâté d'abord par le contact du Latium.* Et non pas *presque hors d'usage dans le Latium.* Cicéron ne reconnaît de mérite réel qu'à l'urbanité romaine; la communication du droit de cité aux Latins en a déjà altéré la pureté, un air d'étrangeté s'y est mêlé. C'est bien autre chose aujourd'hui que les nations transalpines se mêlent de parler notre langue et d'y faire des plaisanteries. C'est un trait lancé contre César, qui étendit beaucoup le droit de cité des Gaulois.

Je crois voir, dans vous, les Granius. Une mauvaise leçon substituait ici les Gracchus aux Granius. Mais il faut se rappeler le passage de l'*Orateur,* où il dit que personne n'est plus mordant que Granius. Ce personnage est encore cité en plusieurs endroits des ouvrages de Cicéron comme l'un des meilleurs plaisans de l'époque. Tincas ne disait pas moins de choses risibles que Granius, cependant celui-ci l'accablait de saillies que relevait je ne sais quel goût de terroir. Voyez *Brutus,* tome IV, page 349 de notre *Cicéron.*

Page 81. *Catulus.* C. Lutatius Catulus, consul en 675. Il s'était toujours opposé de tout son pouvoir à l'agrandissement de César et de Pompée.

Tous les jours il sort quelque décret du sénat, de l'atelier de cet homme qui vous aime. On ne fait point voter les sénateurs, on ne les réunit pas; on écrit des sénatus-consultes sur César. Pétus avait beaucoup de crédit sur lui. Voilà pourquoi Cicéron dit : *apud amatorem tuum.*

Notre préfet des mœurs. César, que le sénat avait investi de cette dignité pour trois ans.

LETTRE CCCCLXXIV. Page 83. *Lorsque j'ai tracé cette lettre sur mes tablettes.* Des tablettes enduites de cire sur lesquelles on grattait l'écriture en y imprimant le style. Les tablettes furent encore en usage après l'invention de l'encre et du papier, parce qu'elles étaient d'un usage fort commode, surtout en voyage. On recopiait ensuite, ce qui paraît avoir eu lieu dans l'occasion qui nous occupe; ou bien on envoyait les tablettes elles-mêmes.

Verrius. C'est celui qui est nommé dans la lettre 456. Ma-

nuce pense que c'est le Verrius Flaccus si savant en droit pontifical.

Page 85. *Cythéris.* Affranchie et maîtresse de Volumnius. *Voyez* Servius, sur l'*églogle* x de Virgile. C'était l'une des trois courtisanes les plus célèbres de Rome. Elles étaient aussi comédiennes. Les deux autres s'appelaient *Origo et Arbuscula.* Ces deux dernières sont citées par Horace. Cythéris a pour elle une multitude de passages d'auteurs.

Cet homme que je regardais avec admiration. Cicéron parodie un vers d'Ennius de la tragédie de *Télamon :*

Hiccine est ille Telamo, modo quem gloria ad cœlum extulit.

Laïs. Ce mot grec d'Aristippe, au sujet de Laïs, perd une de ses significations en passant en latin. C'est pourquoi Cicéron dit : *cela vaut mieux en grec.* Et nous pouvons dire à notre tour que cela vaut mieux en latin qu'en français, où il n'y a plus rien de l'originalité primitive.

LETTRE CCCCLXXV. Page 87. Cette lettre est du 27 novembre, cinq jours avant le commencement du premier mois intercalaire, imaginé pour ramener cette année au cours des astres. C'est celle qu'on appela *annus confusionis.*

Et que j'eus parlé. Quelques commentateurs veulent rapporter à cette circonstance le discours prononcé pour Ligarius, accusé par Tubéron ; mais c'est une erreur : ce discours ne fut écrit que l'année suivante. Il eut pour effet la réintégration de Ligarius, ainsi que nous l'apprend Plutarque. Il n'est question dans cette lettre que de simples entretiens.

LETTRE CCCCLXXVI. Page 89. *César ne manque point de ratifier ce que Balbus et Oppius ont réglé en son absence.* Pendant qu'il était en Espagne pour combattre Sextus et Cn. Pompée.

Page 91. *Ou lorsqu'elle prend une autre tournure.* Et non pas *lorsqu'elle est commencée.* L'idée est tout autre. César aurait pu faire une campagne malheureuse ; son parti aurait pu succomber : dès-lors il n'y avait plus de grâce à solliciter.

T. Furfanius Postumus. En 708 il gouverna la Sicile en qualité de proconsul. Il n'y était pas encore quand cette lettre fut écrite ; il était seulement désigné, et cette lettre, et celle qui y est jointe, furent expédiées à la fin de l'année 707, afin que Cécina,

qui les attendait, pût présenter sa lettre de recommandation à Furfanius, dès son arrivée.

LETTRE CCCCLXXVIII. Page 95. Cécina a Cicéron. Pendant la guerre civile, Cécina avait écrit contre César un livre assez violent; l'ouvrage dont il s'agit ici, était sans doute destiné à lui faire pardonner ce tort. Néanmoins, il paraît, d'après les craintes qu'il manifeste, qu'il y avait conservé beaucoup d'indépendance.

La folie est châtiée par le ridicule. Nous avons suivi la vulgate, fondé apparemment sur un passage de Suétone, où il est dit que César donna à dîner à Valerius Catulus, qui l'avait flétri de ses traits satiriques. Le commentateur Martyni Laguna voulait qu'on lût ici : *Nam quam vehementia Catuli tolleretur, sævitiem Cicero mulceat.* Nous n'avons plus les raisons qu'il donnait à l'appui de ce changement, ses papiers ayant péri dans un incendie. Il est d'ailleurs plus prudent de conserver la vulgate. La correction *multet,* que Schütz a adoptée d'après Grévius, est seule recevable.

Page 99. *Vous vous mettez à couvert sous le nom de Brutus.* Cette allusion porte sur l'éloge de Caton, dont Brutus était le neveu, et non pas, comme l'a cru Manuce, sur la difficulté du sujet; ce qui eût été une excuse banale et purement littéraire.

LETTRE CCCCLXXX. Page 107. *Vous me marquez comment la chose s'est passée.* Nous n'avons plus cette lettre de Cicéron à Marcellus, mais on y peut suppléer en relisant celle adressée à Servius Sulpicius (la 469e).

Ce petit nombre d'amis. Il paraît, par la lettre 466, qu'ils étaient assez tièdes.

Des hommes de votre mérite. J'ai substitué cette expression à celle de Prévost, qui appelle Cicéron un héros; ce qui est par trop ridicule, et ne pouvait être la pensée de Marcellus.

LETTRE CCCCLXXXI. Page 107. Cette lettre est adressée à Brutus, que, pour cette année, César avait fait gouverneur de la Gaule Cisalpine. Ainsi que beaucoup d'autres lettres de recommandation, celle-ci est de la fin de 707.

De quel municipe je suis. Aujourd'hui que l'on est peu familiarisé avec le droit public ancien, cette traduction, qui est exacte, prendra utilement la place du contre-sens de Prévost, qui fait

dire par Cicéron à Brutus : *Vous savez dans quel lieu je suis né.* Il n'est pas question de naissance, mais de droits politiques et de cité que l'on exerce à tel ou tel endroit, sans prétendre donner à l'expression *domicile politique*, toute la mobilité qu'elle reçoit aujourd'hui de nos lois. J'estime que c'est celle qui fournit la meilleure approximation de l'édit de Cicéron. *Municipe*, pour ville municipale, est reçu par la science.

Page 109. *L'envie de donner une bonne administration.* Et non pas une bonne forme, comme le voulait Prévost : il ne s'agit pas de changer les bases de l'administration, ni le titre des magistrats, ni leurs attributions, mais de choisir des magistrats qui administrent bien.

C'est la seule magistrature. Chaque municipe avait son gouvernement particulier : les uns créaient un dictateur, comme à Lanuvium (*Disc. pour Milon*, chap. x); les autres un consul, comme à Tusculum : ou bien il y avait des duumvirs, par exemple, à Corfinium (*Guerre civile*, liv. I); des quatuorvirs, comme à Naples et à Cumes; ou enfin un questeur, comme chez les Sidicins et chez les Férentins (GELLIUS, liv. x, chap. 3). Spartien, dans la *Vie de l'empereur Adrien*, dit qu'il se fit élire dictateur, édile, duumvir, dans les villes latines.

LETTRE CCCCLXXXII. Page 111. *Je vous ai recommandé en commun dans une autre lettre.* C'est la précédente. La pensée de Cicéron est fort délicate; il ne veut pas que la recommandation plus particulière qu'il fait de Fufidius fasse penser qu'il fait moins de cas des autres. L'expression est fort gracieuse.

LETTRE CCCCLXXXIII. Page 113. Il a fallu refondre en entier la traduction de ce billet, qui n'était qu'un perpétuel contre-sens.

LETTRE CCCCLXXXIV. Page 113. *L. Titius Strabon, chevalier romain, d'une très-bonne naissance et d'un esprit fort cultivé.* Prévost se méprend sur le sens de *honestus ;* il y voit toujours *de la politesse*, *de l'honnêteté*, et par là commet souvent d'assez plaisans contre-sens.

Volcatius, *qui juge à Rome.* C'est à dessein que je me sers de l'expression littéralement traduite du latin, *qui Romæ jus dicit*. Cicéron ne l'appelle point préteur, les lois n'avaient pas été observées pour son élection; César seul l'avait nommé. Il n'est donc

pas légalement préteur; mais il juge à Rome. Ce Volcatius s'est déclaré incompétent, peut-être à raison du domicile actuel du débiteur.

LETTRE CCCCLXXXV. Page 115. *M'. Curius.* Ce Curius est celui à qui sont adressées les lettres 572, 652, 656. Il y en a aussi une de lui à Cicéron. Il est nommé dans les lettres 288, 289, 292, 293, 294, 328, 329. Cicéron l'avait connu fort jeune, et l'avait revu à Patras, tant en allant qu'en revenant de Cilicie.

LETTRE CCCCLXXXVII. Page 121. *Lyson de Patras.* Lyson est souvent nommé dans les lettres où il est parlé de la maladie de Tiron à Patras.

Les lettres que vous a écrites César même. Soit pendant son séjour à Rome, soit après son départ pour l'Espagne en 707.

C. Memmius Gemellus. Ce surnom prouve, selon quelques-uns, que c'est le même auquel est adressée la première lettre du livre XIII, 197e de ce recueil; mais cette preuve n'est pas suffisante, car le surnom de Gemellus ne s'y retrouve pas. Au surplus, Prévost faisait ici un grossier contre-sens; c'est Caïus Gemellus qui, citoyen de Patras pendant son exil, a adopté le jeune Lyson, et non pas le jeune Lyson qui est devenu citoyen de Patras. *Voyez* dans Niébuhr, tome III, le chapitre *sur l'isopolitie et sur l'exil.*

LETTRE CCCCLXXXVIII. Page 125. *Pour la santé des miens.* Ce passage rappelle principalement les soins donnés à Tiron. Prévost avait donc mal traduit en disant : *La santé de ma famille.*

LETTRE CCCCXC. Page 127. Dans la traduction de Prévost, cette lettre commence par une omission et un contre-sens. Il ne s'agit pas de l'attachement que Manlius a eu pour Cicéron, mais de celui dont Cicéron est animé pour Manlius; et l'on ne sait pourquoi les mots *qui negotiatur Thespiis* ne sont pas rendus. Thespies est une ville de Béotie, près de l'Hélicon; d'où il arrive que les Muses sont souvent appelées *Thespiades.*

Varron Murena. Varron est un surnom de la maison Terentia, comme Murena appartient à la maison Licinia. Il faut donc, ou que le personnage dont il s'agit ait passé de la maison Terentia dans celle des Licinius, ou, ce qui est plus vraisemblable, que né dans cette dernière, l'adoption l'ait rattaché aux Terentius; en sorte qu'il ait pris un nouveau surnom en gardant l'ancien.

Ainsi le beau-père du grand Pompée, Scipion Metellus, avait été adopté par Q. Cécilius Metellus, étant de la maison Cornelia; ainsi Varron Lucullus, consul en 680, prit le surnom de la famille Terentia, en gardant celui de Licinius. Je croirais volontiers que notre Varron Murena fut le père de Varron Murena, qui fut consul avec Auguste en 730.

LETTRE CCCCXCIII. Page 133. *Hegesaratus*. Ursini veut qu'on lise, *Hegesaratos*, ce nom grec étant Ἡγησάρατος.

LETTRE CCCCXCIV. Page 135. *L. Mescinius ayant été mon questeur*. Ce fut en Cilicie. Il est parlé de ce Mescinius dans les lettres 302, 438. Mindius, son frère, y est aussi nommé.

Page 137. *Par le motif que l'affaire regarde un sénateur*. Il paraît, d'après cela, que les sénateurs avaient le privilège de ne point subir l'autorité des juges de province.

Nous avons pris du consul M. Lepidus une lettre pour vous. M. Émilius était cette année associé au troisième consulat de César.

LETTRE CCCCXCV. Page 139. *A l'imitation de vos formules*. Il s'agit ici des jurisconsultes qui ont coutume d'exprimer la même chose par d'autres paroles.

LETTRE CCCCXCVI. Page 143. *Les effets qu'Oppia, femme de Mindius, a mis à l'écart*. Cicéron ne doute pas que si cette femme se voit en danger d'être arrêtée et conduite à Rome, elle ne restitue les objets enlevés frauduleusement par elle. Le testament de Mindius faisait héritier son frère Mescinius, dans l'intérêt de qui Cicéron écrit ici.

LETTRE CCCCXCVII. Page 143. *Je ne crois pas que les Lacédémoniens*. Dans la plupart des éditions, cette lettre n'est point séparée de la précédente; Manuce a compris qu'elle n'y était point à sa place, et Schütz a opéré la séparation. Les Lacédémoniens, outre l'intérêt qu'ils inspiraient sous le rapport historique, pouvaient avoir d'autres titres encore à l'affection de Cicéron; peut-être s'étaient-ils rangés sous sa clientèle.

LETTRE CCCCXCVIII. Page 145. Prévost débute par une immense méprise. Il bâtit une ville de Sosium pour y loger son L. Manlius, lequel n'est autre chose que Sosis, et qui a échangé son nom grec pour prendre celui du Romain dont le patronage lui avait valu le droit de cité : rien n'était plus ordi-

naire. Cicéron en fournit un exemple formel dans la lettre 504 de ce recueil, où Demetrius est devenu Cornelius pour avoir obtenu le même bienfait par l'intermédiaire de Dolabella, gendre de Cicéron Wieland n'a point donné dans l'erreur commise par Prévost.

Page 145. *Il est originaire de Catane.* Il avait cessé d'appartenir à cette ville en se faisant recevoir citoyen de Naples. Catane était une ville riche et populeuse de Sicile. Ce fut la loi Julia qui donna le droit de cité aux Latins et aux alliés. Il y a lieu de croire que Sosis devint citoyen dès-lors, et non plus tard, quand la loi de Silvanus et de Carbon admit, au nombre des citoyens romains, ceux qui, s'étant fait inscrire chez un peuple italique, avaient un domicile réel en Italie au moment de sa promulgation, ou qui faisaient leur déclaration au préteur dans les soixante jours. S'il en eût été ainsi à l'égard de Sosis, Cicéron ne dirait pas qu'il était citoyen avant la loi. Cette loi ne faisait qu'imposer des conditions pour régler la jouissance des droits concédés par la loi Julia : son but était aussi d'empêcher qu'on n'en abusât, en restreignant le bienfait à ceux qui étaient déjà en possession de leur domicile.

Aux Latins. C'est par extension qu'on se sert de cette expression : le droit du Latium diffère du droit italique. Cependant les auteurs, et notamment Tite-Live, généralisent quelquefois l'acception de ce mot, et, voulant parler de tous les habitans de l'Italie, moins ceux de la Gaule Cisalpine, ils disent : *Socii latini nominis*, ou *Socii latini.*

Mais il a d'anciennes affaires en Sicile, sa patrie. La traduction de Prévost s'éloigne ici beaucoup du texte. Que signifie *des affaires qui lui sont propres ?* et tout cela, parce qu'il n'a pas compris que *sua* est à l'ablatif, et qu'il faut lire *in Sicilia sua.*

Page 147. *Soit qu'il se rende en Sicile.* Prévost avait dit, *soit qu'il ne s'y rende point;* précisément le contraire de la pensée de Cicéron, qui demande à Q. Célius d'avoir des égards pour Sosis, absent ou présent.

Page 149. *Halèse.* Nous ne voyons pas pourquoi Cicéron dit cette ville si noble, si opulente.

LETTRE D. Page 149. *Archagathus et Philon.* Ce sont deux Siciliens devenus Romains, et qui ont conservé leurs surnoms grecs. Ainsi, ils s'appellent l'un M. Clodius Archagathus, l'autre

C. Clodius Philon : c'est un nouvel exemple de ce que nous disions tout-à-l'heure pour Sosis.

LETTRE DI. Page 149. *Je n'en ai pas même de plus intime dans son ordre.* Celui des chevaliers, ainsi que l'entend Wieland. Manuce croit que les mots *illius ordinis* ne désignent pas nécessairement l'ordre des chevaliers ou des sénateurs, mais qu'ils signifient seulement que Cicéron n'a pas d'ami plus cher parmi toutes les personnes de la condition d'Otacilius.

LETTRE DIII. Page 153. *Citoyen de Novo-Comum.* Dans son premier consulat, César établit à Novo-Comum, la Côme moderne, au bord du lac de ce nom, cinq mille colons qu'il gratifia du droit de cité, et parmi ceux-ci, Avianus Philoxenus, ainsi que cinq cents illustres Grecs. Une fois dictateur, il conféra ce même droit de cité à toute l'Italie Transpadane.

LETTRE DIV. Page 153. *P. Cornelius.* — *Voyez* la première note de la page 372.

Page 155. *César a fait arracher le tableau.* Parce qu'il contenait les noms de beaucoup d'intrus à qui on avait vendu le droit de cité sans sa participation.

LETTRE DV. Page 155. *Calacta.* Cette ville de Sicile est près d'Alesa, et s'appelle aujourd'hui *Caronia.*

Elle s'est mise..... en possession de ses biens pour raison d'une dette qui ne le regarde pas. Je me suis tout-à-fait écarté du sens de Prévost, pour adopter celui de Wieland, dont cependant il ne rend pas compte. On ne peut pas dire qu'*un autre s'est mis publiquement en possession des biens d'Hippias ;* car c'est un double contre-sens. Qu'on ajoute que *c'est contre les lois de cette ville,* la niaiserie est poussée à son comble. *Publice possidentur* n'a rien de commun avec le sens que nous attachons à *posséder publiquement ;* c'est au contraire le public, l'état qui possède, *alieno nomine,* pour un titre, une dette qui lui est étrangère. On conçoit qu'à cet égard le statut local ait eu des dispositions spéciales; tandis que la défense de s'emparer du bien d'autrui, alléguée comme locale, est par trop ridicule. Manuce a une autre manière d'entendre ce passage : il croit que, chez les Calactins, une loi défendait de posséder pour le fisc autrement qu'au profit de l'état; tandis que l'on s'était emparé des biens d'Hippias au nom d'un autre, par exemple, d'un absent, d'un pupille.

LETTRE DVII. Page 157. *L'ancienne liaison que j'ai avec la famille Titurnia.* L'existence de cette famille Titurnia et de ce Titurnius ne nous est connue que par cette lettre. Il paraît que Titurnius avait des affaires importantes en Sicile.

LETTRE DVIII. Page 159. *Si vous vous étiez trouvé à Rome,... nous aurions obtenu la grâce de Cécina.* Servilius était alors en Asie, et toutes les supplications furent vaines. César n'y voulut point condescendre.

LETTRE DIX. Page 161. *Vous savez qu'on a joint trois autres cantons d'Asie.* Ce sont les districts de Laodicée, de Cibyre et d'Apamée. Appius les avait déjà eus sous son gouvernement. *Voyez* la lettre 222.

LETTRE DX. Page 163. *Avec un habitant de Colophon.* Prévost avait dit *avec un certain Colophonius.* Contre-sens évident.

LETTRE DXIII. Page 167. *Cérellia.* Femme fort connue par son goût pour la philosophie et par l'admiration qu'elle professait pour Cicéron. *Voyez* la lettre 21 du liv. XII *à Atticus;* et DION, liv. XLVI, qui rapporte les paroles de Calenus, lequel soupçonnait, entre Cicéron et Cérellia, une intrigue d'amour. Mais on a rejeté cette calomnie.

Page 169. *Le décret du sénat contre les héritiers de C. Vennonius.* Il y a plusieurs exemples de semblables décrets du sénat, rendus pour les provinces et dans des contestations particulières, soit à la demande des magistrats, soit à la sollicitation des parties elles-mêmes.

LETTRE DXIV. Page 169. Martyni Laguna et Wieland croient cette lettre de l'année 708. Ils en tirent la preuve de ce passage : « Vous savez que dans mes lettres précédentes je cherchais plutôt à vous consoler par les motifs qui conviennent à un homme sage et courageux, qu'à vous donner de solides espérances de salut; et que je n'en avais pas d'autres à vous faire naître que celles qu'on pourra tirer de la république même, lorsque la chaleur de tous ces mouvemens sera dissipée. » Ils rapportent ce passage à la guerre d'Espagne qui durait encore; mais l'interprétation est trop arbitraire. Il s'agit en général de tous les désordres auxquels la république est encore en proie par suite de la défaite de Pompée.

Page 171. *Pansa.* C. Pansa était de la famille Vibia, homme respecté par son mérite, par l'amitié de César et par son atta-

chement pour ses amis. Il fut consul l'année même qui suivit la mort de César. Il mourut de ses blessures au combat de Modène, où il avait entrepris de délivrer Decimus Brutus, assiégé dans cette ville par Marc-Antoine. Il avait été tribun du peuple sous le consulat de Sulpicius et de Marcellus. (Prévost.)

Page 171. *Hirtius*. Collègue de Pansa dans le consulat, et, comme lui, tué à Modène. C'était le seul des enfans des proscrits par Sylla que César eût élevé aux honneurs.

Je suis fort satisfait de Cimber Tillius. Était-ce Tillius ou Tullius? nous ne saurions le décider. C'est celui qui, plus tard, donna aux meurtriers de César le signal convenu, en lui présentant une demande. César lui ayant fait signe que ce n'était pas le moment, Cimber saisit sa toge aux deux épaules.

Ils vous nomment la trompette de la guerre civile. Ampius Balbus avait montré beaucoup d'ardeur dans les commencemens de cette guerre; il avait levé beaucoup de soldats à Capoue. *Voyez* la lettre 2 du liv. VIII *à Atticus*, 334e de ce recueil; *voyez* aussi la lettre 372. Au moment du départ de Pompée, les consuls dépêchèrent Ampius à ce général, et le chargèrent d'une mission importante.

Les discours de votre chère Eppuleïa et les larmes d'Ampia. Prévost a fait d'Ampia la fille d'Ampius; mais il paraît que c'était sa sœur, et qu'Eppuleïa était sa femme.

Page 173. *Vous enfin qui écrivez l'histoire des grands hommes*. On ne sait trop comment Prévost s'est imaginé que l'éloge de César aurait été composé par Ampius. Cela ne résulte nullement des paroles de Suétone alléguées par lui.

LETTRE DXV. Page 175. *La mort de Seïus*. Ami commun de Cicéron et d'Atticus. Atticus lui avait annoncé sa mort. Il est question de Seïus dans le second livre *des Offices*.

Voyons comment nous parlerons dans le sénat. Cicéron pouvait blesser César, s'il le déclarait le défenseur des libertés publiques; il pouvait perdre sa gloire et l'estime des gens de bien, s'il flattait le vainqueur.

Césonius m'a écrit. Toute cette affaire demeure un peu obscure, parce que nous n'avons plus les lettres de Cicéron dans lesquelles est traitée la négociation de son mariage. Terentia paraît avoir été répudiée en 707, au milieu de l'été; et, dès la fin de cette

même année, Cicéron épousa Publilia, qui fut aussi répudiée pour s'être réjoui de la mort de Tullia. Dans la présente lettre, il discute avec Atticus le mérite des femmes qui se présentent. Il paraît qu'il y eut concurrence parmi les dames romaines pour succéder à Terentia.

LETTRE DXVI. Page 177. A C. N. PLANCIUS. C'est celui pour qui Cicéron avait prononcé une si belle défense. Il était du nombre de ceux qui s'étaient exilés volontairement après la bataille de Pharsale.

Les meilleurs citoyens... aimaient mieux attribuer mes conseils à l'excès de ma timidité. Il s'agit principalement de L. Domitius, de Scipion, de Metellus, de Lentulus, qui ne rêvaient que violence et combats.

Le même désordre dans mes affaires. Plutarque prétend que Terentia, ayant fort mal géré les affaires de Cicéron, et l'ayant criblé de dettes par ses dissipations, il céda aux conseils de ses amis en épousant Publilia, riche héritière dont il était tuteur. Mais on se demande pourquoi, s'il en était ainsi, il montra tant d'hésitation sur le choix à faire, lorsque, dans une lettre précédente, il passe en revue les alliances qu'on lui propose.

LETTRE DXVII. Page 181. A A. TORQUATUS. Il y a dans les ouvrages de Cicéron de grands éloges de cet Aulus Manlius Torquatus (voyez *des Biens et des Maux*, liv. II, chap. 22; et le discours *pour Plancius*). Il avait été préteur sous le troisième consulat de Pompée, et instructeur du procès de Milon; il alla ensuite en Afrique en qualité de propréteur. Dans la guerre civile, il se déclara pour Pompée, et se retira à Athènes après la bataille de Pharsale; il écrivit de cette ville plusieurs autres lettres que nous n'avons plus.

La présence des objets augmente la douleur. Cicéron se sert ici d'argumens opposés à ceux qu'il faisait valoir aux yeux de Marcellus pour l'engager à revenir.

Page 183. *N'est pas encore bien assuré de son propre salut.* Prévost avait omis toute cette phrase, qui sans doute a rapport à la guerre d'Espagne, laquelle, au commencement de 708, n'était pas encore décidée.

LETTRE DXVIII. Page 189. *J'avais quelque chose de badin à*

vous écrire. Prévost paraît avoir suivi la leçon *si* φλύαρον *aliquid*, au lieu de *aliquem*, que l'on a beaucoup de peine à s'expliquer.

Page 189. *La vôtre est à la cuisine*. Plaisanterie sur l'épicuréisme de Cassius, qui se dédommageait, par la bonne chère, des malheurs du temps.

LETTRE DXIX. Page 191. *Nicias*. Curtius Nicias, grammairien dont parle Suétone, dans son traité *des Grammairiens illustres*, comme s'étant fait chasser de la maison de Pompée, pour avoir fait l'entremetteur de billets doux. *Voyez* tome III, page 251 de notre *Suétone*.

Celui-ci.... produit deux écrits à Nicias. Et non pas *deux vers*. Ce sont des billets à payer, des titres à acquitter. Quand Cicéron ajoute que Nicias les rejette, il fait allusion à la profession si critique qu'exerçait celui-ci. Vidius avait inscrit, dans son registre, la dette de Nicias, qui conteste l'inscription, comme il débattrait l'authenticité de deux vers d'Homère.

Ces excellens poissons, ces coquillages de Septimia. Prévost lisait, *Sophia Septimiæ*, prenant cela pour Sophie, fille de Septimia. Gronove lit, *cum Sepia Septimiæ;* un autre commentateur, *oblitusne es igitur fungorum illorum quos apud Niciam, et in gentium helvellarum cum silphio et thymo*. Je n'ai donné qu'une traduction approximative de la leçon de Gronove; nous ne sommes pas forts sur la cuisine des anciens. Nous avons, grâces aux commentateurs, le choix entre les petits choux, les champignons, les poissons, les coquillages, etc., etc.

Page 193. *Le public a paru s'intéresser beaucoup à la mort de P. Sylla*. C'est-à-dire que le peuple se montrait fort avide d'en avoir des nouvelles, à raison de la haine qu'il lui portait, pour avoir acheté constamment les biens des proscrits, et s'être, de la sorte, enrichi. Cela explique ce qui suit : « J'appréhende seulement que la vente de César n'aille plus si bien. »

LETTRE DXX. Page 195. *Quoique ce soit le modèle de la ville que nous avons perdu....* C'est une ironie, c'est le portrait, le spécimen de cette foule de mauvais citoyens, de ces spéculateurs dont Rome avait à rougir.

Mindius Marcellus et Attius, le parfumeur, se réjouissent d'avoir un adversaire de moins. Pour les acquisitions de biens des proscrits.

jectum. Il y a beaucoup de variantes que nous ne discuterons point ici.

Page 213. *Nous avons déjà presque appris à connaître les uns par expérience*. On se dispute beaucoup pour savoir quels sont les uns, et quel est l'autre. Tantôt on attribue à César la première partie de la phrase, et tantôt au fils de Pompée. Il semble aussi que la première partie concerne César et ses amis dont on connaît déjà l'administration; tandis que l'autre, s'il est vainqueur, peut garder du ressentiment contre ceux qui ont si tôt abandonné sa cause. Cela est bien conforme à la crainte manifestée plus haut, qu'il ne réponde à des railleries par des coups d'épée. Wieland consacre six pages de notes à cette discussion. Nous l'y suivrons d'autant moins qu'il n'y a pas de solution possible, et qu'il se pourrait bien que Torquatus lui-même eût hésité sur la pensée de Cicéron.

LETTRE DXXVII. Page 219. Wieland coupe cette lettre en deux; il en fait une séparée à partir des mots *Antea misissem ad te litteras*, et la place avant l'autre : il se fonde sur l'opinion de Manuce et sur celle de Martyni Laguna. On ne voit pas pourquoi ce caprice prévaudrait sur l'autorité des manuscrits. Il y a des variantes aussi sur le nom du personnage à qui est adressée la lettre : on lit Trebatius ou Trebonius, ou Trebellianus; enfin Martyni Laguna la fait parvenir à Torquatus. On s'appuie aussi sur deux médailles d'argent pour lire *Trebanus*.

Page 221. *Postumulenus*. C'est le surnom d'une famille romaine. Il y a une inscription portant : *Postumulenus Secundus*. Ce surnom a de la ressemblance avec Volusenus, Salvidenus, Vibienus, Labienus, etc., etc.

Capable d'aspirer au plus haut rang. Il y a *ordinis tui*, d'où il suit que le personnage qui reçoit la lettre est chevalier, non sénateur; sans quoi Cicéron aurait dit *ordinis nostri*. La lettre n'était donc pas pour Torquatus, qui, préteur en 705, appartenait désormais au sénat.

LETTRE DXXVIII. Page 225. *Travaillez toujours à me faire payer de la dot de ma fille*. L'année précédente, Cicéron avait divorcé avec Terentia, et il s'était uni à Publilia au commencement de celle-ci. Vers le même temps, Tullia, répudiée par Dolabella, avait donné le jour à un fils. Une maladie suivit ses couches, et l'emporta à la fin de janvier ou au commencement de

février. Il paraît qu'elle mourut à Tusculum, chez son père, et que celui-ci revint à Rome accablé de douleur. Là, il ne descendit point chez lui, mais chez Atticus. Il se rendit ensuite à Asture, et resta un mois dans ses jardins du faubourg, soit avant, soit après ce voyage d'Asture. De tout ceci, on peut conclure que ces lettres à Atticus sont du commencement de mars 708.

Page 227. *Un pareil transport.* Dolabella n'ayant pas d'argent, ne remboursait pas la dot de Tullia. Balbus, qui fait ses affaires, assigne à Cicéron l'un des débiteurs de Dolabella, et lui donne des titres au lieu de numéraire. Le mot de *regia conditio* s'applique fort bien à ce procédé : c'est un paiement fait d'autorité, un acte de pouvoir, et non une transaction entre particuliers.

Il est trop écarté. C'est la leçon ἔκτροπος. L'île dont il s'agit est convenable au monument; mais il faudrait un lieu moins solitaire. On ne sait ce qu'il en est advenu; Cicéron a peut-être renoncé à l'érection de ce magnifique mausolée.

Je ferai expliquer les sentimens d'Épicure. Cicéron travaillait aux livres *des Biens et des Maux*, où il examine quel but se doit proposer l'homme. Il y avait des prétentions exagérées, pour être choisi comme interlocuteur dans les dialogues de Cicéron. S'il se décida pour Lucius Torquatus, qui était mort depuis peu, c'est que ce fut lui qui expliqua le sentiment d'Épicure, tandis que Caton exposa la doctrine des stoïciens, et Pison celle de l'ancienne académie. Tous ces personnages avaient vécu dans l'intimité de Cicéron.

LETTRE DXXIX. Page 227. *Craterus.* C'était le médecin le plus célèbre de cette époque et du règne d'Auguste. Horace en parle au liv. II de ses *Satires;* et Perse, dans sa troisième, le vante aussi beaucoup. Il est étonnant que Pline ait omis son nom dans le catalogue des médecins.

Page 229. *Apuleius.* Il s'agit du repas de réception dans le collège des augures. L'usage était que tous les augures y vinssent, à moins de maladie. Il paraît même que le repas durait plusieurs jours; que pour chacun il fallait une excuse particulière, et que pour la valider, il fallait le serment de témoins : mais le maître de la maison pouvait dispenser de cette obligation, sans aucune de ces formalités.

LETTRE DXXX. Page 231. *Cornificius est riche.* Junius avait

prêté de l'argent à Cornificius, et le créancier avait accepté le cautionnement de Cicéron. Atticus, son fondé de pouvoir, était actionné pour l'exécution de cet engagement, et Cicéron lui écrivit que Cornificius, étant riche, n'a qu'à payer lui-même.

LETTRE DXXXII. Page 235. *J'ai peur que Philippe ne vienne m'y troubler.* L. Marcius Philippus, ami et allié de César, était arrivé la veille à Asture.

LETTRE DXXXIII. Page 239. *Où l'on me mandait l'arrivée d'Antoine.* Il était parti pour joindre César en Espagne; puis, changeant subitement d'avis, il revint en toute hâte sur ses pas, et rentra dans Rome la nuit : ce dont les partisans de Pompée conçurent de grandes inquiétudes, à raison des vengeances que ce retour pouvait faire craindre; mais la véritable cause de ce retour était la nécessité d'acquitter les termes du paiement pour les biens qu'Antoine avait achetés à la vente faite sur Pompée. Il en devait le prix à César, et; pour garantie de ce prix, il avait fourni caution sur d'autres biens que l'on aurait pu attaquer. Il ne s'agit pas de la revente des biens requis, mais de l'exécution de la caution à laquelle aurait procédé Plancus, parce qu'il en était chargé par César.

Page 241. *La manière dont je traite mon petit-fils.* Le fils de sa fille Tullia; il était alors tout jeune. Cicéron n'avait appelé à la rédaction aucun des parens de Dolabella, père de l'enfant; ce qui donnait à Terentia de vives inquiétudes sur le contenu de ce testament, d'autant plus qu'il y avait appelé Publilius, frère de sa seconde femme.

LETTRE DXXXIV. Page 241. *Avant mon édilité.* Cicéron avait été édile en 684, sous le consulat de Q. Hortensius et de Cécilius Metellus. Il s'était donc écoulé vingt-quatre ans depuis son édilité jusqu'à la date de cette lettre.

LETTRE DXXXV. Page 243. *Le même respect..... que pour les lieux consacrés.* Pour qu'un lieu fût consacré, il fallait l'intervention du collège des pontifes, qui ne pouvaient consacrer tel ou tel lieu que sur un décret du peuple. Cicéron voulait donc suppléer au respect religieux par la beauté et la célébrité du monument : c'est pour cela qu'il le veut en un endroit fréquenté. Il n'épargnera rien pour cela; et quoique les jardins au delà du Tibre soient fort chers, il fera le sacrifice d'un capital considé-

rable, parce qu'il aime mieux se passer de revenus, que de ne pas honorer sa fille comme il est convenable.

Page 243. *Faire marché avec Apelle de Chio.* Le marbre de Chio était fort vanté comme l'un des plus beaux de la Grèce.

Pour me dispenser d'être juge. Sans doute que le sort l'avait désigné comme juge-sénateur pour l'année, et qu'Atticus avait imaginé un moyen de le dispenser, afin qu'il pût rester dans la solitude.

LETTRE DXXXVII. Page 247. *J'aimerais mieux que ce fût ma propre mort.* Prévost a fait un contre-sens lorsqu'il a dit : « J'aimerais mieux que ce fût sur ma propre mort qu'on souhaitât de recevoir des lettres. » Cela n'a pas de bon sens; il n'a pas compris le verbe *desiderare*. Cicéron n'écrit pas : *on regrette de n'avoir point de ses nouvelles*, et il dit qu'il aimerait mieux être mort, ne pouvoir plus écrire, que d'en être empêché par un si triste motif.

Page 249. *Vous m'écrivez que vous avez des combats à soutenir en ma faveur.* Quelques personnes cherchaient à faire croire à César que Cicéron demeurait dans la retraite, moins pour se livrer à sa douleur, que parce qu'il désapprouvait les actes de son gouvernement.

LETTRE DXXXVIII. Page 249. *Il devait du moins être mieux informé de ce qui concerne son oncle.* Brutus avait fait un éloge historique de Caton, frère de sa mère. L'empereur Auguste fit depuis une réponse à cet éloge, comme César en avait fait une au *Caton* de Cicéron. Atticus avait mandé à Brutus qu'il n'avait pas parlé assez avantageusement de Cicéron, à l'occasion de la conspiration de Catilina, et il l'avait prié d'ajouter quelque chose à ce qu'il avait dit. (MONGAULT.)

Page 251. *Quelques effets dont on fera l'estimation.* Après la guerre civile, les débiteurs étaient fort gênés. César établit des arbitres pour faciliter leur libération. Il ordonna que tout ce qui serait cédé en paiement, serait évalué sur le pied des estimations antérieures à la guerre. Cicéron, qui sera payé de la sorte à ce qu'il paraît, veut prendre le même mode de libération envers Ovia.

LETTRE DXXXIX. Page 255. *C'était bien assez que nous eussions quitté le parti de Pompée.* Cicéron avait emmené son fils

avec lui en Grèce lorsqu'il alla joindre Pompée, et, quoiqu'il fût alors très-jeune, il ne laissa pas de se trouver à la bataille de Pharsale, où il combattit à la tête d'une troupe de cavalerie, dont Pompée lui donna le commandement. Après la mort de César, il servit avec distinction sous Brutus et sous Sextus Pompée.

Page 255. *De voir son cousin plus en faveur que lui.* Le neveu de Cicéron était déjà depuis long-temps avec Hirtius, qui avait beaucoup de crédit auprès de César; il avait fait sa cour à ce nouveau maître en se faisant associer parmi ses luperques.

(MONGAULT.)

LETTRE DXL. Page 257. *Decimus Brutus le consulaire.* Il avait été consul avec M. Émilius Mamercus. La Postumia dont il va être parlé est sans doute celle qui avait épousé Servius Sulpicius.

LETTRE DXLI. Page 259. *Aledius.* C'est ce partisan de César dont il est question dans la lettre 445. La lettre suivante prouve qu'alors il était à Rome; probablement il avait demandé à Atticus pourquoi Cicéron ne venait pas à Rome, car César désirait beaucoup qu'il assistât au sénat, où sa présence donnerait du poids à ce qui se faisait.

Page 261. *Sous quels consuls Carnéade et les autres députés vinrent à Rome.* L'ambassade de Carnéade était venue à Rome sous le consulat de P. Scipion Nasica et de M. Claudius Marcellus, en 599. Il était accompagné de Diogène le Stoïcien et de Critolaüs le Péripatéticien. Réduits à la dernière extrémité par la guerre de Macédoine, les Athéniens avaient pillé Orope, dont les habitans vinrent se plaindre à Rome. Le sénat chargea Sicyone d'infliger une peine aux Athéniens, qui ne comparurent point, et les Sicyoniens prononcèrent une amende de cinq cents talens. Mais, sur la députation des trois philosophes, le sénat réduisit l'amende à cent talens, qui ne furent pas payés.

Histoire d'Apollodore. Il s'agit ici de sa Chronique qui est perdue; car, de tous ses ouvrages, il ne nous est resté que sa Bibliothèque. La Chronique était écrite en vers ïambes, et passait pour fort exacte; aussi la consultait-on beaucoup à Rome, et Diogène Laërce en a fait un grand usage dans son *Histoire des Philosophes.*

Gamala. D'autres lisent *Megala* ou *Megilia.* Il est difficile de

déterminer la véritable leçon. On ne sait quel est ce Ligus. Est-ce Lucius Ligus, ou son frère M. Octavius Ligus? Cela est incertain.

LETTRE DXLII. Page 263. *Si l'on pourra lui faire toucher par lettre de change.* Mongault n'a fait nulle difficulté d'insérer dans le texte des *lettres de change*, qui cependant ne furent inventées que dans le moyen âge. Ce genre de prolepse a toujours quelque chose de ridicule.

Publilius. Il suivit le parti de Brutus, et fut proscrit par les triumvirs; mais ayant fait sa paix avec Auguste, il eut le courage de garder chez lui l'image de Brutus, qu'il fit même voir à cet empereur lorsqu'il vint le voir. Auguste, bien loin de le trouver mauvais, en estima davantage Publilius.

Et pour vous dire quelque chose de ce qui m'amuse à présent. Ce sont des recherches dont il avait besoin pour le livre *de la Consolation.* Il s'occupe de tous les illustres personnages qui ont perdu leurs enfans et qui ont supporté leur malheur avec courage.

Et que Lepidus a aussi survécu à son fils Regillus. M. Émilius Lepidus, qui fut consul en 675 avec Q. Lutatius Catulus.

LETTRE DXLIII. Page 265. *J'aime mieux payer argent comptant.* Silius avait offert de recevoir le prix de ses jardins, ou de prendre sur estimation quelque autre domaine de Cicéron. Cicéron ne veut pas diminuer ses revenus, il cherche tout autre moyen de payer. Il paiera les intérêts à Silius jusqu'à ce que Faberius le rembourse lui-même, soit au comptant, soit sur délégation.

Page 267. *Un bon citoyen doit vieillir en servant sa patrie.* Ἐγγήραμα καλλιστὸν τὴν πολιτείαν, avait dit Caton le Censeur, qui se mêla du gouvernement jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Je ne sais cependant si Schütz n'a pas raison, quand il croit qu'Atticus conseillait, au contraire, à Cicéron de choisir un lieu de repos pour sa vieillesse. Manuce croit qu'il s'agit d'économies à faire. Dans la lettre 44 du livre XII, Cicéron dit à Atticus : *Mihi vero et locum quem opto ad id quod volumus* (c'est-à-dire pour la consécration du temple de Tullia), *dederis et præterea* ἐγγήραμα.

LETTRE DXLIV. Page 267. *Nicias*. Nicias Curtius, grammairien fameux. Il avait dit à Atticus qu'il irait trouver Cicéron, s'il le voulait.

Le chagrin de m'en mêler. Déjà, dans une lettre précédente, il avait prié Atticus de se charger de l'affaire de Terentia.

LETTRE DXLV. Page 269. *S'il l'attend à l'entrée de la province*. L'usage était que les magistrats sortant de charge attendissent, en partant, leurs successeurs à la limite de leur territoire.

LETTRE DXLVI. Page 271. *Quant à cet homme que vous croyez que Terentia m'a envoyé*. Le nom de Terentia n'est pas dans le texte, mais c'est évidemment d'elle qu'il s'agit. L'intervention du fils prouve qu'il était question d'un testament. Quant à lui, il n'a point d'autre intérêt, dit-il, que de faire voir que ce n'est pas sa faute si elle en usait mal à l'égard de son fils.

Page 273. *Triarius*. C. Triarius, l'un des interlocuteurs du livre *des Biens et des Maux*.

Castricius. C'était un chevalier romain qui faisait des affaires en Asie. Il paraît que Quintus lui devait encore le prix d'esclaves qu'il lui avait achetés.

Publilius. S'il attend l'équinoxe, c'est apparemment qu'il a une longue navigation à faire, et par conséquent il y a lieu de présumer qu'il ira droit en Afrique : il n'aurait pas eu besoin d'attendre pour passer le détroit de Rhegium, ce passage s'opérait en tout temps.

Mon petit-fils. Lentulus, fils de Cornelius Lentulus Dolabella et de Tullia.

LETTRE DXLVII. Page 275. *Faberius*. Il paraît que ce Faberius était l'un des principaux du parti de César, et qu'en son absence il avait donné sa procuration à Oppius et à Balbus. Appius l'appelle le scribe de César.

Page 277. *Cela me tiendra lieu de ce que vous appelez ἐγγήραμα*. Voici qui justifie entièrement l'opinion de Schütz sur la lettre 543. Il est évident qu'il s'agit d'un lieu d'asile ou de repos. Il y passera sa vieillesse ou il y reposera mort. J'ai, comme Mongault, laissé subsister les expressions grecques.

LETTRE DXLVIII. Page 277. *Je consens volontiers que vous parliez à Clodius*. Ce Clodius paraît être Hermogènes Clodius,

dont il sera parlé plus bas dans la lettre 606, la 14e du livre XIII *à Atticus*.

LETTRE DL. Page 281. *Sa mère parlait de me venir voir avec Publilius*. La leçon ordinaire est ainsi conçue : *Publilia ad me scripsit matrem suam* (*cum Publilio loqui retur*) *ad me venturam*. Et l'on interprétait que Publilia se permettait d'écrire aussi familièrement que si elle s'adressait à un Publilius. Mongault a laissé subsister dans le texte cette détestable interpolation, mais il l'a bannie de sa traduction; Wieland l'y a rétablie, et Schütz l'a de nouveau proscrite : sa sentence doit être définitive. Publilia n'était pas encore répudiée, mais elle allait l'être. Cicéron se disposait à lui rendre sa dot, quoiqu'il dût lui en coûter de grands sacrifices, car elle s'était réjouie de la mort de Tullia, et c'est un tort qu'il ne pouvait pardonner.

Page 283. *Argilète*. Argilète était un quartier de la onzième région de Rome, entre le grand Cirque et le mont Aventin. Il y avait une infinité de boutiques et d'ateliers dont la location était une source de richesses pour les propriétaires. Il en était de même de beaucoup de maisons de l'Aventin.

Bibulus, ni Acidinus, ni Messala. Ces trois jeunes gens étaient des premières maisons de Rome : le premier était un Calpurnius, le deuxième un Manlius, le troisième un Valerius. Le fils d'un homme nouveau devait s'estimer heureux de vivre sur le même pied que cette grande noblesse. C'est là ce que veut dire Cicéron.

LETTRE DLI. Page 283. *On peut le confier à la personne dont vous me parlez*. C'est L. Tullius Montanus, dont il est parlé dans les lettres suivantes.

Le terme approche et Dolabella arrive. Peut-être serait-il mieux de remplacer *Dolabella* par le mot *il*, car ce pourrait aussi bien être César; ce qui est incertain dans l'original, doit le rester dans la traduction : nous ne sommes pas chargés de compléter la pensée de Cicéron. Manuce croit qu'il s'agissait d'un remboursement que Cicéron voulait faire à César préalablement à toute autre dépense. Popma croit, au contraire, qu'avant de payer le voyage de son fils à Athènes, il veut se faire payer lui-même du premier terme de la dot de Tullia, que Dolabella doit lui rem-

bourser. Qui donc pourrait deviner au juste l'état des affaires pécuniaires de Cicéron ?

Page 283. *Si l'élection se fera dans le champ de l'Espagne appelé Fénicularius ou dans le Champ-de-Mars.* Il y avait dans l'Espagne Citérieure, sur le chemin de César, pour repasser par les Gaules en Italie, un endroit nommé *Campus Fénicularius*, parce qu'il y avait de belles prairies. Cicéron demande donc si César demeurera en Espagne pour poursuivre les Pompéiens, et s'il nommera les magistrats à son gré et militairement, ou bien s'il laissera la liberté des élections, qui se font dans le Champ-de-Mars, et s'il viendra y présider. Il ajoute : « Si les élections sont libres, j'irai à Rome pour servir Celer, comme sa sœur Pilia et sa nièce Attica le souhaitent. » Celer demandait apparemment la préture, car il avait été questeur dès l'an 699. (MONGAULT.)

LETTRE DLII. Page 285. *Les terres qu'il a sur le bord du Tibre.* — *In ripa* ne peut guère avoir d'autre signification ; car Cicéron dit, dans plusieurs de ses lettres, qu'il veut acheter des jardins auprès de Rome, de l'autre côté du Tibre.

LETTRE DLIII. Page 285. *Caïus Suberinus, de Calès.* Calès est la moderne Calvi, dans le royaume de Naples. Prévost a eu tort de laisser subsister le nom de Calenus, qui n'est pas plus un nom propre que Romanus ; aussi, quand il en est venu au passage *item Calenus*, où il est dit que Planius est aussi de Calès, il n'a plus su que faire, et s'est abstenu de traduire.

Page 287. *Scapula.* Après la défaite de Scipion à Thapsus, les soldats d'Espagne choisirent pour chefs Scapula et Aponius. Scapula se joignit ensuite aux fils de Pompée.

Page 289. *L'autre n'a qu'à peine ce qui est nécessaire à la qualité de chevalier.* Au temps de Cicéron, il fallait qu'un chevalier romain possédât 400,000 sesterces ; ce qui fait environ 73,700 fr. Horace a dit :

> Si quadringentis sex septem millia desunt,
> Plebs eris.

LETTRE DLIV. Page 289. A C. CÉSAR, IMPERATOR. Empereur serait une niaiserie ; il avait été salué du titre militaire d'impera-

tor après la prise d'Ategna, et la nouvelle venait d'en arriver à Rome. Ce n'était qu'un ancien usage.

Page 289. *Mais il ne put jamais ébranler mon cœur.* J'ai traduit ces vers grecs, que Prévost avait laissés sans les interpréter : ces vers sont de l'*Odyssée*, liv. VII, v. 34. J'ai remis à sa place celui qui, dans l'édition de Schütz, n'est placé que dans la seconde citation : c'est un demi-vers du livre XXIV de l'*Odyssée*. Cicéron l'a transposé ici pour compléter sa pensée.

Page 291. *Montrez-vous courageux.* — *Odyssée*, liv. I, v. 39.

Ne tombez pas sans gloire. — *Iliade*, liv. XXII, v. 304. C'est Hector qui parle.

Être toujours le premier. Ce vers est de la *Médée* d'Euripide.

LETTRE DLV. Page 293. *P. Crassus.* Il est parlé ici du fils aîné de l'ancien triumvir Marcus Crassus, qui s'était distingué sous César, dans la guerre des Gaules, et qui avait péri dans la guerre de son père contre les Parthes.

LETTRE DLVI. Page 295. *Qu'on ne m'y laisse pas en liberté.* Il craignait d'être importuné par la mère de Publilia.

Page 297. *J'irai du côté de Ficulea.* — *In Ficulensi.* Cette ville avait donné son nom à un chemin qu'on appelait *viam Ficulensem* ou *Nomentanam*, du nom d'une autre ville où ce chemin passait aussi. Ces deux villes étaient dans le pays des Sabins.

Si vous faites quelque chose avec Silius. Dans toutes les éditions, ces mots commencent une nouvelle lettre; mais il est évident qu'ils formaient le *post-scriptum* de celle-ci.

Qui m'a fait penser à les acheter. Silius voulait se réserver dans ses jardins un certain endroit; Cicéron craint que ce ne soit précisément celui qu'il avait en vue pour le monument de sa fille.

Je vous envoie une lettre de Hirtius. Peut-être était-ce une lettre de condoléance sur la mort de sa fille.

LETTRE DLVII. Page 301. *Égine..., Mégare..., le Pirée..., Corinthe.* Cette dernière seule fut relevée sous le gouvernement de César : les autres, qui avaient péri dans la guerre de Mithridate, ne se relevèrent jamais.

Page 303. *N'a-t-elle pas vu son père préteur, consul, augure ?* Cette progression fait voir combien était considérée la qualité d'augure.

LETTRE DLVIII. Page 307. *Les exemples que vous empruntez aux gladiateurs.* En voulant fortifier l'esprit de Cicéron contre le désespoir où il était des affaires publiques, Lucceius avait probablement cité l'exemple des gladiateurs qui, lorsqu'ils semblent abattus, se relèvent quelquefois et remportent une victoire inespérée.

LETTRE DLIX. Page 311. A TORQUATUS. Ce Torquatus est celui à qui la colère de César avait d'abord interdit l'Italie; ensuite son exil avait été mitigé en ce sens, que Rome seule lui demeurerait inaccessible. Quelques-uns placent cette lettre à l'année précédente, d'autres en diffèrent la date jusqu'après la guerre d'Espagne. Il est manifeste cependant que Cicéron l'écrivit avant qu'on connût à Rome la nouvelle de la bataille de Munda.

M. Antonius. C'est de l'orateur, qu'il fait parler ainsi, liv. I, ch. 7 de l'*Orateur :* « L'entretien dura jusqu'à la fin du jour, et Cotta racontait depuis, qu'il avait entendu ces trois illustres consulaires prédire et déplorer d'avance tous les maux qui menaçaient l'état, en sorte qu'il n'était pas arrivé par la suite un seul évènement sinistre que ces hommes n'eussent dès-lors prévu avec une sagesse presque divine. » *Traduction* de M. ANDRIEUX, tome III, page 23 de notre *Cicéron.*

Page 313. *Dans quel lieu je puis vous écrire ou vous joindre.* On voit donc bien que Torquatus était alors en Italie, ainsi que le prouvent les lettres 9, 20, 21, 44 du livre XIII *à Atticus,* où il est question de son affaire, qui a été recommandée à Dolabella. Il y est dit aussi que Torquatus est venu trouver Cicéron à Tusculum. Il paraît que ce Torquatus se tenait dans l'Italie inférieure, sans résidence fixe.

LETTRE DLX. Page 313. *Avant notre dernière entrevue.* Ils s'étaient vus dans les jardins que Sica possédait au faubourg.

La loi. Mongault avait traduit *la loi Somptuaire;* mais cela n'est pas dans le texte, qui se borne à dire *lege :* il se pourrait donc qu'il y eût une loi spéciale de César pour les sépultures. On éludait quelquefois cette loi. Ainsi l'on bâtit en l'honneur de Cassius une belle pyramide, parce que les édiles refusaient l'emploi des sommes que les héritiers voulaient consacrer au tombeau.

Page 315. *Je crains qu'il ne faille pour cela choisir un autre*

endroit. On ne voit pas pourquoi les interprètes disent que dans les jardins au delà du Tibre, où Cicéron voulait bâtir le temple à sa fille, il y avait beaucoup de tombeaux, et qu'il était à craindre que ce monument, quelque nom que Cicéron lui donnât, ne fût considéré comme tel. Toutefois cela serait peu en harmonie avec ce qui est dit dans les lettres 535 et 561. Peut-être l'ingénieuse conjecture de Schütz, *nisi tuto a mutatione loco*, exprime-t-elle la véritable pensée de Cicéron, *dans un lieu qui ne soit pas sujet à mutation*, c'est-à-dire qui ne puisse être vendu, aliéné.

LETTRE DLXI. Page 315. *Les changemens de maîtres sont à craindre.* Voilà ce qui justifie pleinement la conjecture de Schütz, dont nous avons parlé dans la note précédente. Les anciens avaient presque toujours leurs tombeaux auprès des routes et en rase campagne; de là ces fréquentes allocutions au voyageur.

LETTRE DLXII. Page 317. *Je suis bien aise que Brutus m'ait écrit.* Tout ce passage est bouleversé dans l'édition de Mongault, dans laquelle c'est Atticus qui a reçu une lettre de Brutus, qu'il communique à Cicéron. Ce sont les lettres d'Atticus qui ont souffert un retard de treize jours, ce qui est absurde, vu la proximité, et contradictoire avec le commencement; Schütz a fort bien senti que les mots *hæ litteræ redditæ sunt, etc.*, se rapportaient à la correspondance de Cicéron avec Brutus.

Page 319. *En cas qu'on n'en trouve point d'autres.* Je relis avec Schütz et Mongault la leçon de Grévius. On lisait auparavant : *Si ergo aliud erit; non erit mea culpa :* mais il est évident qu'il faut placer la négation après *aliud :* « Ce sera ma faute, si je laisse échapper l'occasion d'acheter les jardins de Drusus. »

Sextus Pompeius. Sextus Pompeius était dans Cordoue quand son frère fut défait par César; il en sortit tout aussitôt de peur d'y être assiégé. Quant à Cn. Pompée, blessé à l'épaule et à la jambe, il se traîna dans une caverne, où on le découvrit, et l'on porta sa tête à César. L'indifférence que montre ici Cicéron est tout au moins surprenante.

LETTRE DLXIII. Page 321. *Pollion m'a écrit sur notre indigne parent.* Il s'agit de Quintus, fils du frère de Cicéron et de la sœur d'Atticus. Il était alors en Espagne avec César, et ne cessait de l'aigrir contre Cicéron. Dolabella faisait aussi cette même

campagne, et il y fut blessé. Cicéron nous l'apprend dans sa deuxième *Philippique*.

Page 321. *Vous me dites que plusieurs personnes parlent de moi d'une manière bien plus forte.* Certes Atticus ne voulait pas faire allusion aux bruits qui se seraient répandus d'un commerce incestueux entre Cicéron et sa fille. Servius a bien fait de nier que Virgile y eût jamais cru. Il faut laisser ces horreurs aux âmes basses. On ne conçoit pas que Dion, dans la réponse qu'il fait faire à la deuxième *Philippique*, par Calenus, ose accuser ouvertement Cicéron de ce commerce infâme.

Page 323. *Les héritiers de Scapula.* Quelques interprètes croient qu'il s'agit de T. Quintius Scapula, qui avait excité la guerre en Espagne, et qui se fit étrangler après la défaite de Munda. Cependant on n'apprit la nouvelle de la bataille que le 20 avril : comment donc parlerait-on déjà de ses héritiers? D'ailleurs ces biens devaient être confisqués, à raison de ce que leur maître avait encore les armes à la main. Il ne pouvait donc être question de vente de gré à gré.

Pour ce terrain de Publicianus. Et non pour ce terrain qui est à vendre, comme le traduisait Mongault en lisant *publicatus*.

J'ai été aussi satisfait du quatrième traité d'Antisthène. Là encore il faut rectifier la traduction de Mongault. Antisthène avait écrit des traités intitulés *Cyrus*. Le quatrième, qui est l'un des deux dont parle Cicéron, était intitulé : *Cyrus, Hercule-le-Grand, ou de la Force*. Il y enseignait l'amour du travail, à l'exemple de Cyrus et d'Hercule. Le cinquième, celui dont Cicéron parle en second lieu, était intitulé : *Cyrus, de la Monarchie*. Cicéron s'en servait pour rédiger une espèce de mémoire sur le gouvernement, et le présenter à César. *Voyez* DIOGÈNE-LAERCE, liv. VI.

LETTRE DLXIV. Page 325. *Mais puisque vous n'êtes point à Rome.* Il était dans ses propriétés du faubourg de Rome.

LETTRE DLXV. Page 327. *Q. Maximus.* C'est ce Q. M. Fabius, surnommé *Cunctator*, qui, par son habileté à temporiser, rétablit les affaires de la république dans la seconde guerre punique. Il avait pris le nom de Maximus de Q. Fabius Rullanus, son aïeul. Le fils qu'il perdit avait été consul avec Sempronius T. Gracchus.

Page 329. *L. Paulus*. L. Paulus Émilius, qui vainquit le roi Persée, et qui joignit la Macédoine à l'empire romain. *Voyez*, sur la mort de ses deux fils, Tite-Live, liv. xliv. L'épitaphe de Népotien, dans saint Jérome, contient les noms de tous ces illustres malheureux, et prouve que Cicéron avait parlé de leurs pères avec beaucoup de détails dans son livre *de la Consolation* qui n'existe plus.

Et votre Gallus. Ce Gallus était de la famille des Sulpicius. C'est C. Sulpicius Gallus qui vainquit les Liguriens pendant son consulat, l'an de Rome 527.

M. Caton. Caton le Censeur, dont le traité *de Senectute* porte le nom, y fait lui-même l'éloge de son fils. Ce n'était point par ce fils que Caton d'Utique était descendu à lui, mais par Salonius Caton, autre fils qu'il avait eu après la mort de sa première femme, d'un second mariage avec Salonia, fille de Salonius.

(Prévost.)

LETTRE DLXVI. Page 331. *J'arrivai...... à Pirée pour y joindre Marcellus, mon collègue*. Ils avaient été consuls ensemble. Sulpicius était alors gouverneur de l'Achaïe, et sous ce gouvernement était compris, outre l'Achaïe propre, tout le Péloponnèse, avec les îles adjacentes, la Béotie et l'Epire.

Dans le dessein d'aller finir ma tournée. Et non pas *ma commission*, comme l'a traduit niaisement Prévost. Les gouverneurs allaient de ville en ville régler les affaires et juger les différens.

Où il voulait se rendre par Malée. Dans sa traduction, Prévost avait sauté ce membre de phrase. Quelques éditions portent *supra maias;* ce qui est une faute de copiste. Pline, dans une lettre à Trajan, dit aussi : « Nuntio tibi me Ephesum cum omnibus meis ὑπὲρ Μαλέας navigasse. »

Page 333. *P. Magius Chilo*. Ce surnom appartenait non-seulement aux Magius, mais encore aux Flaminius. Il leur venait, selon Festus, de ce que les premiers qui le portèrent avaient le front en saillie. Valère-Maxime nous apprend que ce crime fut motivé par un mouvement de jalousie de ce que Marcellus semblait préférer à Magius un autre de ses amis.

Je ne laissai pas de poursuivre ma route. J'ai changé tout ce passage. Prévost ne donnait pas le motif de la fuite des esclaves,

consternés d'avoir vu leur maître assassiné devant sa tente. Le Pirée n'était plus alors qu'un monceau de ruines, il fallait coucher sous une tente ou à bord d'un vaisseau.

LETTRE DLXVII. Page 335. *Je sais à présent ce que César pourra opposer à l'éloge que j'ai fait de Caton.* Cicéron avait écrit l'éloge de Caton, à quoi César répondit par son *Anti-Caton,* livre que Cicéron ne connaissait pas encore, ou du moins il n'en savait que ce qu'en pouvait faire soupçonner l'ouvrage de Hirtius, sur le même sujet : cet ouvrage était plein d'éloges pour Cicéron; on pouvait en conclure que tel serait aussi le ton de celui de César, qui n'aurait pas permis à Hirtius d'écrire contre sa pensée.

J'ai ceux d'Aristote et de Théopompe à Alexandre. Ammonius, dans sa *Vie d'Aristote,* nous apprend qu'il était auteur d'un traité *sur le Gouvernement.* Théopompe avait rédigé des *conseils* à Alexandre.

Page 337. *Nous sommes dans un temps de vacation. — Quia discessus est.* C'était le temps où les sénateurs pouvaient aller à la campagne. Le personnage qui vivait à Baïes est probablement Lucullus, qui y possédait une maison célèbre par ses viviers.

LETTRE DLXVIII. Page 339. *Que vous ne fussiez pas revenu à Rome depuis votre départ.* Je lis *postea non fuisti, quam discesseras,* et non pas *discesserat,* comme le faisait Prévost en traduisant : *depuis que César en est parti.*

LETTRE DLXX. Page 349. *Un échantillon de l'*ANTI-CATON *de César.* Les passages réunis par Hirtius sur les vices de Caton, étaient apparemment un travail préparatoire : il avait assemblé les matériaux pour son chef. Aujourd'hui encore, les grands écrivains ont des faiseurs qui leur préparent la besogne.

LETTRE DLXXI. Page 351. *Faites écrire des lettres en mon nom.* Les mots *tu litteras conficies* ne peuvent avoir d'autre sens : *donnez-moi de vos nouvelles* est contraire au latin. Cicéron, très-occupé, n'a pas le temps d'écrire à tout le monde. En cette occasion, comme en beaucoup d'autres, il prie Atticus de lui faire des lettres, qu'on distribuera en son nom. Wieland a encore imaginé un autre sens : *Faites les lettres que vous savez;* mais il ne se donne pas la peine de justifier cette interprétation.

LETTRE DLXXIII. Page 353. *Vous faites bien de ne point dire que j'ai raison de chercher un soulagement à ma douleur.* J'ai rétabli, malgré la traduction de Mongault, le sens adopté par Gronovius. Il pouvait y avoir mille raisons de taire envers les acheteurs la véritable intention de Cicéron; tandis qu'on ne comprendrait pas pourquoi Atticus aurait gardé le silence envers Cicéron lui-même.

LETTRE DLXXIV. Page 355. *Je supporte sans me plaindre.* Je ne crois pas que mes prédécesseurs aient bien saisi le sens de ce passage, dans lequel on fait allusion à l'humeur, au ressentiment d'Hirtius, de ce que Cicéron avait loué Caton, l'ennemi de César. Néanmoins sa colère est douce (*fecit enim humane*). Plus bas Cicéron dit que les injures de pareils hommes sont ce qui honore le plus Caton. Or, cette conclusion du paragraphe ne serait pas en harmonie avec le commencement, s'il y était question de quelque compliment de condoléance.

Page 357. *Il ne s'agit que de faire donner accès à l'acheteur.* En cas de licitation les héritiers seuls auraient enchéri, car c'était un mode de partage qui excluait les étrangers. Cicéron désire qu'on donne accès au public.

Page 355. *Les jardins de Silius ni ceux de Drusus ne sont pas propres à occuper le maître de la maison.* Parce qu'ils ne sont d'aucun rapport et ne donnent pas de fruits.

Carteia. C'est Manuce qui a retrouvé ce nom à travers des leçons fort altérées. On lisait avant lui *nec Cartini* ou *nec arctis Cartini.* C'est une ville de la Bétique, que les uns placent à l'embouchure du fleuve Bétis, et d'autres à l'endroit où est à présent Gibraltar.

Il est sujet, aussi bien que Fulvius, à croire toutes les nouvelles favorables au parti de Pompée. En latin, *esse Fulviaster;* c'est-à-dire, l'imitateur de Fulvius. Philotime mentait dans l'intérêt du parti de Pompée, comme Tuberius imaginait des nouvelles favorables à César. On croit qu'il s'agit d'un Fulvius Postumius. Cependant Appien parle d'un Fulvius qui était du parti de Pompée et qui fut proscrit par les triumvirs. Il y a dans quelques manuscrits, *Fulviniaster.*

LETTRE DLXXV. Page 359. *J'ai achevé ici deux grands*

traités. Ce sont les deux livres des *Académiques*. — *Voyez* la lettre 601.

Page 359. *C'était sur ce que vous m'aviez mandé de César, que je l'appelais votre voisin*. Il y avait sur le mont Quirinal un temple de Quirinus, et une chapelle du Salut appelée *Augurium Salutis*, ou Augure de Salut. Après la défaite totale des débris du parti de Pompée, on rendit à César de grands honneurs : on l'associa à Quirinus, ce qui le faisait voisin d'Atticus, qui avait hérité une maison sur le mont Quirinal. Cicéron ne veut pas que César soit dans le temple du Salut, parce qu'il désire sa perte.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DU TOME VINGT-TROISIÈME.

